

64515



**Understanding Children's Work**  
An Inter-Agency Research Cooperation Project

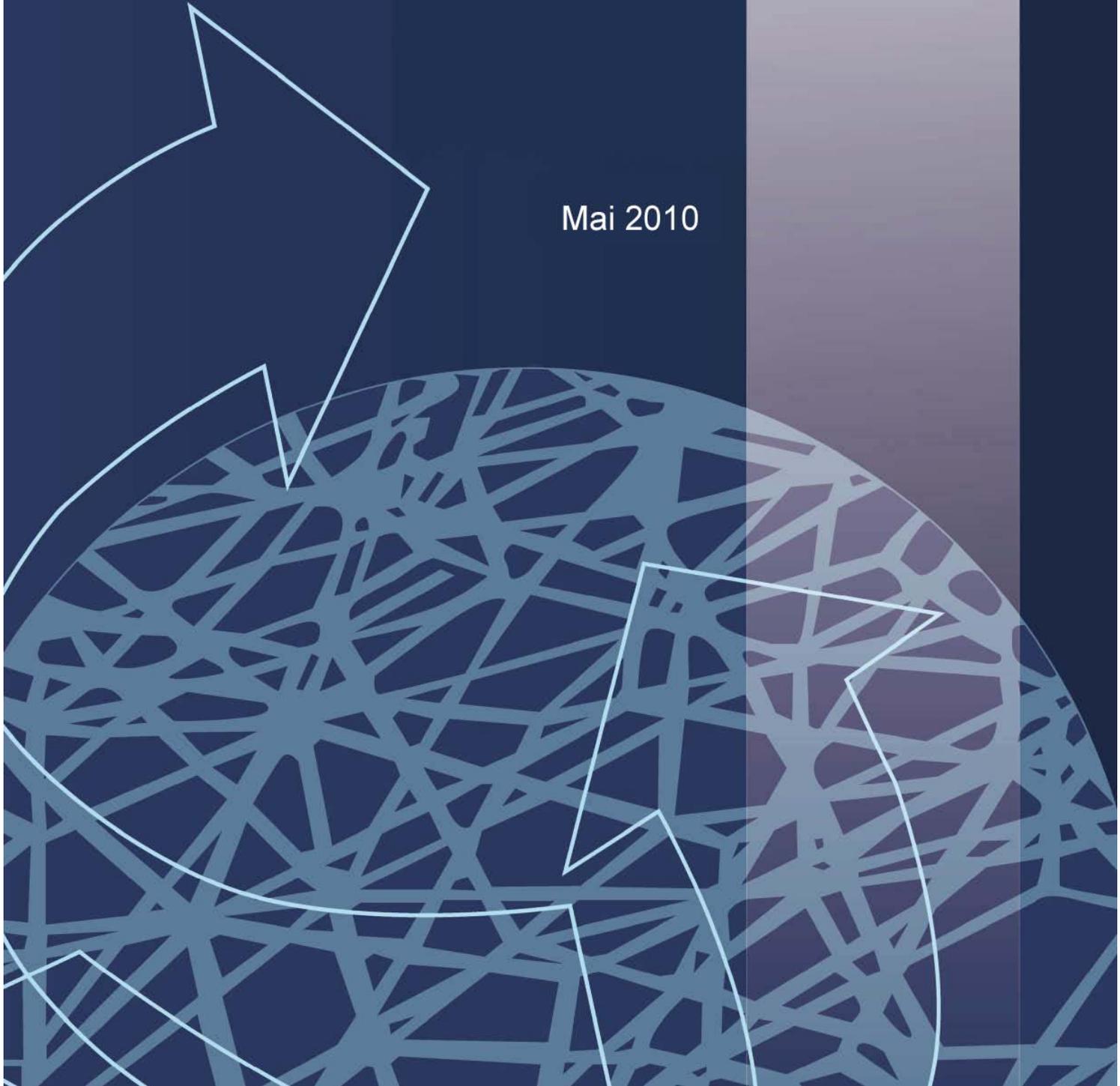
# Travail des enfants: tendances, défis et réponses

Tous unis dans la lutte contre le travail des enfants

Mai 2010

Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized





# Travail des enfants: tendances, défis et réponses

---

Tous unis dans la lutte  
contre le travail des enfants

Mai 2010

Copyright © Organisation internationale du Travail et Comprendre le Travail des Enfants (UCW) 2010

Première édition 2010

Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau international du Travail (BIT) à l'adresse suivante: Publications BIT (Droits et Permissions), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [pubdroit@ilo.org](mailto:pubdroit@ilo.org), ces demandes seront toujours les bienvenues. De courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Les demandes de traduction devront être adressées uniquement au BIT, le BIT agissant au nom des deux organisations, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leurs ont été octroyés. Visitez le site [www.iffro.org](http://www.iffro.org) afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

---

UCW

*Tous unis dans la lutte contre le travail des enfants. Rapport inter-agences en vue de la Conférence mondiale sur le travail des enfants de La Haye de 2010 / Programme Comprendre le Travail des Enfants (UCW) – Genève: BIT, 2010*

ISBN 978-92-2-223458-5 (print)

ISBN 978-92-2-223459-2 (Web PDF)

International Labour Office; Understanding Children's Work

Egalement disponible en anglais: *Joining forces against child labour. Inter-agency report for The Hague Global Child Labour Conference of 2010* (ISBN 978-92-2-123458-6 (print), 978-92-2-123459-3 (web PDF)), Genève, 2010; Espagnol: *Unidos en la lucha contra el trabajo infantil. Informe interagencial para la Conferencia mundial sobre trabajo infantil de La Haya de 2010* (ISBN 978-92-2-323458-4 (print); 978-92-2-323459-1 (Web PDF), Genève, 2010.

Cette publication de l'OIT a été financée en partie par le ministère du Travail des Etats-Unis (Department of Labor) et le gouvernement de l'Italie. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques du ministère du Travail des Etats-Unis ou du gouvernement de l'Italie. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le gouvernement des Etats-Unis ou le gouvernement de l'Italie.

---

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail (BIT) et du Programme Comprendre le Travail des Enfants (UCW) aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Le BIT et le Programme UCW n'acceptent aucune responsabilité en cas d'inexactitude, d'erreur ou d'omission ou pour toute conséquence liée à l'utilisation des données.

---

Dans le cadre des efforts déployés pour trouver des solutions durables au problème du travail des enfants, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque mondiale ont lancé en décembre 2000 le Programme inter-agences «Comprendre le travail des enfants» (UCW). Ce programme est guidé par le Programme d'action d'Oslo, qui énonçait les priorités de la communauté internationale dans la lutte contre le travail des enfants. Par le biais de diverses activités de collecte de données, recherche et évaluation, le Programme UCW est, pour l'essentiel, orienté vers une meilleure compréhension du travail des enfants, ses causes et ses effets, les moyens de le mesurer et les politiques efficaces pour y faire face. Pour plus d'information, voir le site internet du programme à l'adresse suivante: [www.ucw-project.org](http://www.ucw-project.org).

## Remerciements

---

Le présent rapport a été rédigé par une équipe dirigée par Furio C. Rosati et composée de: Lorenzo Guarcello, Nihan Koseleci, Scott Lyon, Gabriella Breglia, Irina Kovrova et Cristina Valdivia.

Wendy Cunningham (Banque mondiale), Joanne Dunn (UNICEF) et Frank Hagemann (BIT) ont mis à la disposition de l'équipe leurs conseils et leurs orientations aux différents stades de l'élaboration du rapport et ont assuré la coordination des contributions de leurs équipes respectives.

L'équipe du Programme «Comprendre le travail des enfants» (UCW) remercie tout particulièrement Susan Bissell (UNICEF), Alessandro Cigno (Université de Florence), Guillermo Dema (OIT, Lima), Tazeen Fasih (Banque mondiale), Sherin Khan (OIT, New Delhi), Marco Manacorda (QMUL et LES), David Newhouse (Banque mondiale), Harry Patrinos (Banque mondiale), David Robalino (Banque mondiale) et Simrin Singh (OIT, Bangkok) pour l'aide précieuse qu'ils ont bien voulu apporter à l'élaboration de ce rapport.



# Table des matières

Préface .....	xiii
Résumé .....	xv
<b>Chapitre 1. Introduction</b> .....	1
<b>Partie I. Profil du travail des enfants</b> .....	5
<b>Chapitre 2. Travail des enfants: caractéristiques et tendances</b> .....	7
2.1. Incidence du travail des enfants .....	7
2.2. Caractéristiques du travail des enfants .....	11
2.3. Travail dangereux des enfants .....	15
2.4. Evolution de la situation .....	18
<b>Partie II. Le travail des enfants et les objectifs de développement national</b> ..	41
<b>Chapitre 3. Le travail des enfants et l'éducation pour tous</b> .....	42
3.1. Le travail des enfants et le taux de fréquentation scolaire .....	42
3.2. Le travail des enfants et les acquis scolaires .....	46
<b>Chapitre 4. Le travail des enfants et ses effets sur le marché du travail des jeunes</b> ..	50
4.1. Le travail des enfants en tant que facteur intervenant dans les résultats du marché du travail .....	51
4.2. Conditions relatives au marché du travail des jeunes et décisions relatives à l'investissement en capital humain .....	53
<b>Chapitre 5. Le travail des enfants et la migration</b> .....	58
5.1. Les enfants laissés chez eux par leurs parents qui émigrent .....	59
5.2. Les enfants qui émigrent avec leur famille .....	61
5.3. Les enfants qui émigrent seuls .....	64
<b>Chapitre 6. Travail des enfants et santé des enfants</b> .....	68
6.1. Conséquences immédiates du travail sur la santé chez les enfants ..	70
6.2. Conséquences à plus long terme du travail des enfants sur leur santé	73

<b>PARTIE III. S'attaquer au travail des enfants: élaborer une réponse politique intégrée</b> .....	77
<b>Chapitre 7. L'amélioration de la réglementation du travail des enfants comme base de l'action</b> .....	80
<b>Chapitre 8. Renforcer l'éducation comme alternative au travail des enfants</b> .....	86
8.1. Réduire les coûts de l'éducation .....	86
8.2. Développer les opportunités de développement du jeune enfant ...	88
8.3. Développer la scolarisation .....	89
8.4. Améliorer la qualité de la scolarité .....	90
8.5. Options possibles .....	93
<b>Chapitre 9. Réduire la vulnérabilité des ménages: le rôle de la protection sociale</b> .	96
9.1. La protection sociale en tant que stratégie contre le travail des enfants .....	96
9.2. Les instruments de protection sociale .....	100
9.3. Les choix de politiques possibles .....	105
<b>Chapitre 10. Evoluer vers le travail décent: politiques de développement des compétences et de marché du travail</b> .....	109
10.1. Le développement des compétences .....	110
10.2. Améliorer les possibilités offertes par le marché du travail pour les jeunes .....	119
10.3. Options possibles .....	122
<b>Chapitre 11. Bâtir un consensus en faveur du changement: diffusion des connaissances, sensibilisation et mobilisation de la société</b> .....	125
11.1. Communication: aborder les normes sociales et les connaissances de la société .....	125
11.2. Sensibilisation du public: mobiliser la société civile et susciter une volonté politique .....	130
11.3. Options de politiques .....	131
<b>Chapitre 12. De la planification à l'action contre le travail des enfants: le rôle de la coopération inter-agences</b> .....	133
Références .....	139
<b>Annexes</b>	
Annexe I. Mesurer le travail des enfants .....	157
Annexe II. Liste des enquêtes sur les ménages utilisées dans le rapport .....	166
Annexe III. Reflexions des économistes sur le travail des enfants .....	168

**Thèmes de discussion**

<b>Thème de discussion 1.</b>	
Programme «Comprendre le travail des enfants» (UCW): Description générale . . . . .	2
<b>Thème de discussion 2.</b>	
Les tâches ménagères et le travail des enfants . . . . .	10
<b>Thème de discussion 3.</b>	
La mesure des pires formes de travail des enfants autres que le travail dangereux . . . . .	16
<b>Thème de discussion 4.</b>	
Progrès accomplis dans la lutte contre le travail des enfants dans le cadre de la crise économique mondiale . . . . .	22
<b>Thème de discussion 5.</b>	
Travail des enfants, VIH/sida et la crise subie par les orphelins d’Afrique . . . . .	26
<b>Thème de discussion 6.</b>	
Progrès accomplis dans la lutte contre le travail des enfants au Brésil . . . . .	30
<b>Thème de discussion 7.</b>	
Le travail des enfants en Inde . . . . .	36
<b>Thème de discussion 8.</b>	
L’impact émotionnel de la migration sur les enfants qui restent au pays: le cas de l’Amérique latine et des Caraïbes . . . . .	60
<b>Thème de discussion 9.</b>	
Les enfants dans les conflits armés . . . . .	65
<b>Thème de discussion 10.</b>	
Le travail des enfants en tant que violation des droits de l’enfant . . . . .	82
<b>Thème de discussion 11.</b>	
Développement des programmes d’alimentation à l’école . . . . .	87
<b>Thème de discussion 12.</b>	
Le micro crédit comme moyen d’action contre le travail des enfants . . . . .	99
<b>Thème de discussion 13.</b>	
En quoi les ouvrages d’infrastructure, y compris les infrastructures de services publiques de base, peuvent-ils avoir une incidence sur le travail des enfants . . . . .	106
<b>Thème de discussion 14.</b>	
Intégration dans le système scolaire des enfants qui travaillaient jusque-là: expériences et enseignements . . . . .	114
<b>Thème de discussion 15.</b>	
Efforts de communication au niveau local ciblant le travail des enfants et la scolarisation: expériences sur le terrain au Brésil et au Guatemala . . . . .	129
<b>Thème de discussion 16.</b>	
Termes et instruments de mesure touchant au travail des enfants utilisés dans ce rapport	158

**Tableaux**

<b>Tableau 1.</b>	Estimations du nombre d’enfants effectuant des travaux dangereux conformément à la législation nationale, groupe d’âge 5-17 ans, par pays . . .	18
<b>Tableau 2.</b>	Nombre d’enfants ayant un emploi, groupe d’âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, par pays . . . . .	20
<b>Tableau 3.</b>	Activités des enfants en Mongolie, groupe d’âge 7-14 ans, selon qu’ils soient migrants ou non . . . . .	63
<b>Tableau 4.</b>	Activités des enfants à Addis-Abeba – Ethiopie, groupe d’âge 7-14 ans, selon qu’ils soient migrants ou non . . . . .	63

<b>Tableau 5.</b>	Enfants migrants, pourcentage d'enfants domestiques et d'enfants occupés économiquement (à l'exclusion des enfants domestiques) qui se sont déplacés au cours des trois dernières années de régions rurales vers leur lieu de résidence actuel, Paraguay . . . . .	67
<b>Tableau 6.</b>	Enfants migrants, pourcentage d'enfants domestiques, de travailleurs et d'enfants occupés économiquement (à l'exclusion des enfants domestiques) qui se sont déplacés au cours des cinq dernières années de régions rurales vers leur lieu de résidence actuel, Ouganda . . . . .	67
<b>Tableau 7.</b>	Taux estimatif d'incidence en heures ouvrées, et indice des risques relatifs, par secteur d'emploi, groupe d'âge 5-17 ans . . . . .	71
<b>Tableau 8.</b>	Durée hebdomadaire du travail correspondant à un niveau constant de probabilité de lésions corporelles, par secteur . . . . .	73
<b>Tableau 9.</b>	Education: options politiques possibles pour le renforcement de l'instruction publique comme alternative au travail des enfants . . . . .	94
<b>Tableau 10.</b>	Venezuela: situation des enfants de 10 à 14 ans, par occupation et par année . . . . .	98
<b>Tableau 11.</b>	Protection sociale: politiques envisageables de réduction des risques encourus par les ménages et d'extension de la protection sociale des ménages . . . . .	108
<b>Tableau 12.</b>	Marchés du travail: orientations possibles axées sur l'apport de qualifications et la garantie de la transition vers le travail décent . . . . .	123
<b>Tableau 13.</b>	Sensibilisation et communication sociale: options possibles pour faire naître un consensus en faveur du changement . . . . .	132
<b>Tableau 14.</b>	Disponibilité de données concernant l'emploi des enfants, par année de référence et par pays . . . . .	160
<b>Tableau 15.</b>	Pays; type d'enquête sur les ménages; millésime; période d'enquête sur le terrain; année scolaire . . . . .	165

## Figures

<b>Figure 1.</b>	Les déterminants essentiels du travail des enfants et de la scolarisation et les piliers de l'action politique dans ces domaines . . . . .	xvii
<b>Figure 2.</b>	Relations entre le travail des enfants et la performance des jeunes sur le marché du travail . . . . .	xx
<b>Figure 3.</b>	Pourcentage d'enfants ayant un emploi, groupe d'âge 5-14 ans, année la plus récente . . . . .	8
<b>Figure 4.</b>	Activités des enfants, groupe d'âge 7-14 ans . . . . .	9
<b>Figure 5.</b>	Composition de l'emploi des enfants, groupe d'âge 5-14 ans, par pays, par industrie . . . . .	12
<b>Figure 6.</b>	Composition de l'emploi des enfants, groupe d'âge 5-14 ans, par pays, par statut dans l'emploi . . . . .	13
<b>Figure 7.</b>	Répartition des heures de travail hebdomadaires, groupe d'âge 7-14 ans . . . . .	14
<b>Figure 8.</b>	Répartition des enfants ayant un emploi, par heures de travail, groupe d'âge 5-14 ans, Bangladesh . . . . .	15
<b>Figure 9.</b>	Nombre d'enfants exposés à des risques spécifiques au travail, Zambie et Mali . . . . .	18
<b>Figure 10.</b>	Tendances du taux d'emploi des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, par pays . . . . .	19

<b>Figure 11.</b>	Tendances du taux de scolarisation et d'emploi des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, région subsaharienne . . .	21
<b>Figure 12.</b>	Tendances du taux de scolarisation et d'emploi des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, région subsaharienne . . .	24
<b>Figure 13.</b>	Tendances du taux d'emploi des enfants, répartis selon qu'ils soient ou non également scolarisés, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, par pays, région subsaharienne . . . . .	24
<b>Figure 14.</b>	Tendances du taux d'emploi et de scolarité des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, par pays, région de l'Amérique latine . . . . .	27
<b>Figure 15.</b>	Tendances du taux d'emploi et de scolarité des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, par sexe et par pays, région de l'Amérique latine . . . . .	28
<b>Figure 16.</b>	Tendances du taux d'emploi des enfants, répartis selon qu'ils soient ou non également scolarisés, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, par pays, région de l'Amérique latine . . . . .	28
<b>Figure 17.</b>	Tendances de la composition de l'emploi des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, par pays, région de l'Amérique latine . . . . .	29
<b>Figure 18.</b>	Tendances des activités des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, par pays . . . . .	32
<b>Figure 19.</b>	Tendances du taux de participation des enfants à l'emploi et à l'école, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, par pays, région d'Asie . . . . .	33
<b>Figure 20.</b>	Tendances du taux de participation des enfants à l'emploi et à l'école, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, par sexe et par pays, région d'Asie . . . . .	33
<b>Figure 21.</b>	Tendances du taux de participation des enfants à l'emploi, selon qu'ils soient également scolarisés ou non, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, région d'Asie . . . . .	34
<b>Figure 22.</b>	Tendances dans la composition de l'emploi des enfants, année de référence et année la plus récente, par pays, région d'Asie . . . . .	34
<b>Figure 23.</b>	Tendances des activités des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, par pays (pourcentage) . . . . .	34
<b>Figure 24.</b>	Désavantage en termes de fréquentation scolaire pour les enfants ayant un emploi, groupe d'âge 7-14 ans, pays sélectionnés . . . . .	43
<b>Figure 25.</b>	Fréquentation scolaire et emploi des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, pays sélectionnés . . . . .	43
<b>Figure 26.</b>	Fréquentation scolaire, type de production (emploi ou tâches ménagères), et conditions de travail (familiales ou non), groupe d'âge 7-14 ans, par pays sélectionnés . . . . .	44
<b>Figure 27.</b>	Nombre brut d'enfants scolarisés et emploi des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, par sexe, pays multiples . . . . .	45
<b>Figure 28.</b>	Nombre net d'enfants scolarisés et emploi des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, par sexe, pays multiples . . . . .	46
<b>Figure 29.</b>	Abandon scolaire et emploi des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, par sexe, pays multiples . . . . .	47
<b>Figure 30.</b>	Espérance de vie scolaire et emploi des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, par sexe, pays multiples . . . . .	47
<b>Figure 31.</b>	Redoublement de classe et emploi des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, par sexe . . . . .	48

<b>Figure 32.</b> Relations entre le travail des enfants et la performance des jeunes sur le marché du travail . . . . .	51
<b>Figure 33.</b> Type de profession et type d'enseignement, groupe d'âge 15-24 ans . . . . .	52
<b>Figure 34.</b> Travail des enfants et travail décent au cours d'un cycle de vie . . . . .	54
<b>Figure 35.</b> Rapport taux de chômage des jeunes/des adultes, pays de l'Afrique subsaharienne . . . . .	55
<b>Figure 36.</b> Taux de chômage, groupe d'âge 20-24 ans, par niveau d'éducation atteint . . . . .	55
<b>Figure 37.</b> Répartition de la durée de chômage, groupe d'âge 15-24 ans . . . . .	56
<b>Figure 38.</b> Emploi et scolarité des enfants, selon les caractéristiques de leur migration. Addis Abeba (Ethiopie), groupe d'âge 7-14 ans; Bamako (Mali), groupe d'âge 10-14 ans . . . . .	67
<b>Figure 39.</b> Morbidité liée au travail et durée du travail, donné concernant le Cambodge et le Bangladesh . . . . .	72
<b>Figure 40.</b> Les déterminants essentiels du travail des enfants et de la scolarisation et les piliers de l'action politique dans ces domaines . . . . .	78
<b>Figure 41.</b> Dépenses publiques en instruction primaire, par élève, rapportées taux de participation des enfants au travail . . . . .	92
<b>Figure 42.</b> Ratio élèves/enseignant et taux de participation des enfants au travail, par sexe . . . . .	92
<b>Figure 43.</b> Présence d'enseignantes et taux de participation des enfants au travail, par sexe . . . . .	92
<b>Figure 44.</b> Taux de travail des enfants en fonction de l'exposition des enfants à un événement stressant, par type d'événement stressant. Cambodge . . . . .	98
<b>Figure 45.</b> Enfants ayant besoin d'un rattrapage scolaire, groupe d'âge 9-17 ans . . . . .	113
<b>Figure 46.</b> Variation des estimations du nombre des enfants au travail et des enfants scolarisés, groupe d'âge 10-14 ans . . . . .	164

## Abréviations

<b>CEIS</b>	Centre des études internationales sur la croissance économique
<b>CIST</b>	Conférence internationale des statisticiens du travail
<b>CONAFE</b>	Conseil national de promotion de l'éducation
<b>CR</b>	Capture-recapture
<b>CRC</b>	Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
<b>CWIQ</b>	Questionnaires sur les indicateurs fondamentaux d'aide sociale
<b>DSRP</b>	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
<b>ECDE</b>	Programmes de développement et d'éducation du jeune enfant
<b>FCIS</b>	Première enquête comparative international qui évalue les acquis des élèves en langues, mathématiques et matières associées
<b>FUNDAP</b>	Fundação do Desenvolvimento Administrativo
<b>IPEC</b>	Programme international pour l'abolition du travail des enfants de l'OIT
<b>LSMS</b>	Enquêtes de mesure des conditions de vie
<b>MICS</b>	Enquêtes en grappes à indicateurs multiples
<b>NFHS</b>	Enquête nationale sur la santé des familles
<b>NSSO</b>	Organisation nationale des enquêtes par échantillons
<b>OIT</b>	Organisation internationale du Travail
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le développement
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>ONG</b>	Organisation non-gouvernementale
<b>PDI</b>	Personnes déplacées à l'intérieur du pays
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PNSP</b>	Programme de protection sociale productive
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>SCN</b>	Système de comptabilité nationale
<b>Sida</b>	Syndrome d'immunodéficience acquise
<b>SIMPOC</b>	Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants de l'IPEC
<b>TCE</b>	Transferts conditionnels en espèces
<b>TIMSS</b>	Troisième enquête comparative internationale sur les performances scolaires des élèves en mathématiques et en sciences
<b>UCW</b>	Programme inter-agences «Comprendre le travail des enfants»

- UNESCO** Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- UNHCR** Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
- UNICEF** Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
- VIH** Virus de l'immunodéficience humaine

## Préface

La Conférence d'Amsterdam de 1997 sur la lutte contre les formes les plus intolérables du travail des enfants et la Conférence internationale d'Oslo de 1997 sur le travail des enfants ont l'une comme l'autre attiré l'attention sur le besoin urgent de prendre des mesures globales concertées pour mettre fin au travail des enfants, tout en préconisant le développement de la collecte des informations, des statistiques et de recherches empiriques, afin d'offrir la documentation nécessaire à l'exécution de ces mesures.

Le programme de recherche inter-agences «Comprendre le travail des enfants» (UCW) a été lancé par l'Organisation internationale du travail (OIT), l'UNICEF et la Banque mondiale, en réponse aux recommandations émises lors des conférences d'Amsterdam et d'Oslo. Par le biais de diverses activités de recherches axées sur des stratégies, le Programme UCW a pour objectif de parvenir à une conception commune du phénomène du travail des enfants dans ses diverses dimensions, et d'aider à définir des approches politiques conjointes pour y faire face. Le programme vise également au renforcement des efforts de consultation et de partage de l'information parmi les trois organisations internationales œuvrant dans le domaine du travail des enfants.

Le présent rapport inter-agences représente un effort de collaboration supplémentaire de la part des trois organisations participant au Programme UCW, dans le but de mettre sur pied une base de connaissances et des approches communes sur le travail des enfants. Rédigé en vue de la Conférence mondiale sur le travail des enfants de mai 2010 à La Haye, le rapport doit être un document technique, prospectif, qui devra servir à définir une plateforme commune qui réunisse tous les efforts de lutte contre le travail des enfants prévus pour les années à venir.

Le rapport réaffirme la nécessité de placer le travail des enfants au premier rang des priorités des programmes de développement nationaux, en présentant une série d'éléments d'information prouvant que le travail des enfants n'est pas seulement une violation grave des droits de l'enfant, mais également un frein à la réalisation de nombreux objectifs de développement nationaux – les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), scolarisation primaire universelle, l'éducation pour tous, la réduction de la pauvreté et le Travail décent étant les plus importants d'entre eux. De plus, le rapport a pour objectif de présenter une approche stratégique à l'attention des gouvernements nationaux, afin de leur permettre d'améliorer leur lutte contre le travail des enfants, en partenariat avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi qu'avec la société civile et les organisations internationales.



**Arup Banerji**

*Directeur*

*Département de  
la Protection sociale  
et du Travail*

Banque mondiale



**Susan Bissell**

*Chef*

*Section de la Protection de l'enfant  
Directrice associée de la Division  
de Programmation*

UNICEF



**Constance Thomas**

*Directrice*

*Programme international  
pour l'abolition du travail  
des enfants (IPEC)*

Bureau international  
du Travail (BIT)



## Résumé

1. La connaissance que nous avons du problème du travail des enfants et les stratégies dont nous disposons pour faire face à ce problème ont beaucoup évolué depuis les dernières grandes conférences sur le travail des enfants qui se sont tenues, à Amsterdam et à Oslo en 1997. Le présent rapport s'appuie sur les progrès accomplis par la recherche grâce à la mise en place de «Comprendre le travail des enfants» (UCW), un projet inter-agences de coopération et de recherche sur le travail des enfants, et grâce aux autres démarches entreprises afin de faire le bilan de la situation du travail des enfants dans le monde et d'évaluer les obstacles majeurs auxquels l'élimination du travail des enfants continue de se heurter. Ce rapport s'efforce aussi d'identifier les stratégies propres à surmonter ces obstacles.

2. Le rapport présente des éléments de fait sur la situation et les tendances du travail des enfants dans chaque pays, sur l'incidence du phénomène à la fois sur les droits des enfants et sur le développement d'un pays, et sur les axes d'intervention qui seraient les plus propres à garantir une avancée décisive dans ce domaine dans le court laps de temps qui nous sépare de la date butoir de 2016 fixée dans le Plan d'action mondial pour l'élimination des pires formes de travail des enfants adopté par l'OIT. Le rapport identifie également les domaines dans lesquels les lacunes de l'information constituent un obstacle à la formulation des politiques.

3. Le rapport met en lumière les liens étroits entre le travail des enfants et les objectifs du développement au sens large d'une part, et la nécessité qui en résulte d'apporter une réponse au travail des enfants dans le cadre des stratégies de développement nationales d'autre part. Il illustre également le large éventail des facteurs qui contribuent au travail des enfants, et l'importance qui en résulte d'une réponse politique étendue et intégrée. Enfin, il souligne l'importance d'une action concertée de la part des institutions internationales de développement, pour appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour lutter contre le travail des enfants. Les institutions internationales de développement ont un rôle de soutien à jouer à la fois dans l'élaboration de stratégies nationales intégrées d'action contre le travail des enfants et dans la mise en œuvre de telles stratégies suivant leurs compétences propres.

### Grands messages généraux

Ce rapport met en relief quatre grands messages pertinents par rapport aux efforts déployés par la communauté internationale pour la concrétisation des objectifs qu'elle s'est fixée d'ici 2016.

(1) Bien que des progrès aient été indéniablement accomplis, il est nécessaire d'intensifier les efforts contre le travail des enfants pour parvenir à la concrétisation des objectifs que la communauté internationale s'est fixée d'ici 2016, en particulier en Afrique subsaharienne

4. Alors que les estimations mondiales de l'OIT les plus récentes indiquent que, d'une manière générale, la marche vers l'abolition du travail des enfants progresse, des éléments de

faits concernant certains pays nous montrent que, derrière cette impression d'évolution globalement positive, il existe de nombreux pays dans lesquels le progrès marque le pas ou, pire, où la situation régresse, et dans lesquels il importe donc d'intensifier l'action. Certains des pays d'Afrique subsaharienne examinés dans ce rapport, par exemple, ont connu une aggravation notable de l'incidence du travail des enfants ces dernières années. Il subsiste encore d'importantes poches de stagnation à l'intérieur des pays eux-mêmes; en ce qui concerne, par exemple, les enfants des communautés indigènes ou les enfants qui ont connu les problématiques du VIH et/ou du sida. Le nombre des enfants encore au travail est considérable. Mais en outre, ce phénomène se trouve inégalement réparti entre les pays ainsi qu'à l'intérieur même de ceux-ci.

## (2) Le travail des enfants a un coût humain très élevé et il freine considérablement la concrétisation des objectifs de développement au sens large

5. Notre base de connaissance sur le travail des enfants s'est largement développée ces dernières années, nourrissant l'arsenal des raisons pour lesquelles le travail des enfants apparaît et comme une violation grave des droits des intéressés et comme un obstacle majeur au développement d'un pays. Les éléments de faits présentés dans la partie II du présent rapport font ressortir que les conditions auxquelles les enfants sont confrontés sur les lieux de travail peuvent compromettre gravement leur sécurité et leur santé, de manière immédiate, aussi bien qu'à un stade ultérieur de leur existence. Telle est la situation, en particulier, du nombre considérable des enfants occupés à des travaux dangereux. Le travail des enfants est aussi indissociable de difficultés accrues de scolarisation et d'accomplissement de la scolarité, et surtout d'apprentissage. Une enfance vécue à travailler a des répercussions telles, sur le plan de l'éducation et du développement, que les individus qui en sont passés par là ont moins de chances que les autres, par la suite, d'opérer avec succès la transition vers un emploi rémunérateur.

6. Ces conséquences néfastes du travail chez les enfants non seulement constituent de graves violations de leurs droits mais, en plus, ont des répercussions plus étendues sur le plan du développement national. Les enfants qui grandissent dans un contexte dans lequel leur épanouissement sur le plan de l'éducation et du développement se trouve altéré par une entrée prématurée dans le travail seront mal placés, plus tard, pour apporter leur contribution aux progrès de leur pays. Bien qu'il n'existe pas d'Objectif de développement pour le Millénaire (ODM) qui vise spécifiquement le travail des enfants, on peut difficilement imaginer d'enregistrer des progrès significatifs dans le cadre de toute une série d'ODM sans qu'il n'y ait simultanément de progrès dans la lutte contre le travail des enfants. Les autres objectifs de développement que la communauté internationale s'est fixée, comme l'éradication de la pauvreté, la scolarisation primaire universelle, l'éducation pour tous et le travail décent, ne sauront être atteints sans l'éradication du travail des enfants.

## (3) Le problème du travail des enfants appelle une réponse politique de grande envergure, qui s'appuie sur des fondements juridiques adéquats

7. L'expansion de la base de connaissances sur le travail des enfants a également amélioré la compréhension de la complexité du phénomène et met en lumière la nécessité qui en résulte d'une réponse de grande envergure. Depuis trop longtemps, le travail des enfants est perçu comme un problème isolé. En réalité, il s'agit d'un phénomène transversal, qui sollicite tous les domaines de l'action politique: scolarisation, soins de santé, fonctionnement du marché du travail, application des normes et de la législation fondamentale du travail, protection sociale, accès aux services de base, redistribution des revenus, règles sociales, pratiques culturelles, etc. – tous ces domaines sont concernés.

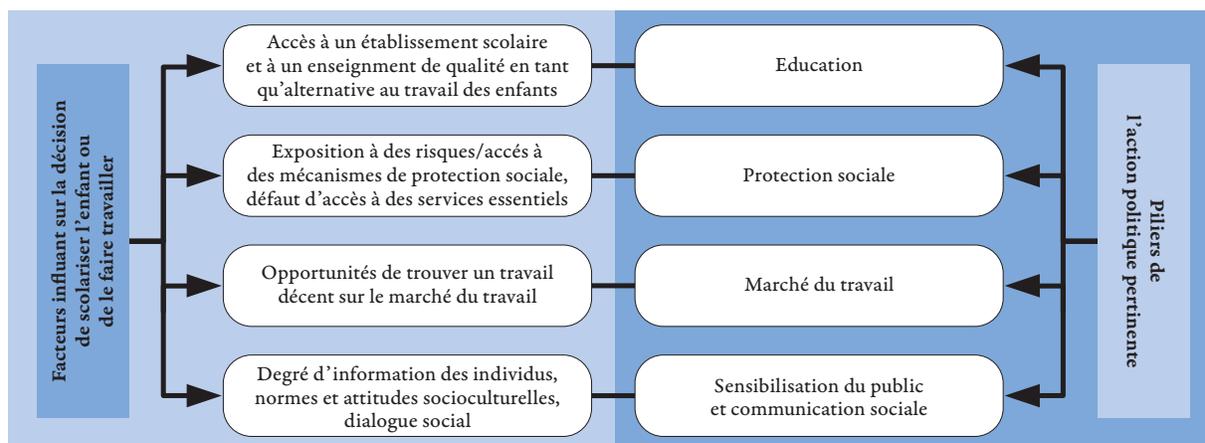
8. C'est pourquoi le travail des enfants appelle une réponse politique de caractère transversal, qui associe tous les acteurs concernés, au sein des pouvoirs publics et dans tout le reste de la société. Il est indispensable d'inscrire le travail des enfants au cœur de toutes les préoccupations

dans tous les plans et programmes de développement national, notamment dans ceux qui sont axés sur le recul de la pauvreté, de même que dans toutes les décisions touchant à l'attribution des ressources budgétaires. Il est également nécessaire que les gouvernements collaborent de façon plus étroite avec les partenaires sociaux dans le domaine du travail des enfants. Les organisations d'employeurs et de travailleurs ont un rôle capital à jouer dans la mobilisation de la société civile et des entreprises dans la lutte contre le travail des enfants.

9. Toute réponse généralisée doit s'appuyer sur un cadre légal adéquat qui donne une définition non ambiguë du travail des enfants et qui énonce les principes, les objectifs et les priorités de l'action nationale en la matière. S'appuyant sur ces fondements, les éléments tirés de la recherche et de l'expérience politique passée montrent qu'il existe quatre véritables piliers d'une importance capitale pour une réponse généralisée – l'éducation, la protection sociale, le fonctionnement des marchés du travail, la communication et la sensibilisation du public (Figure 1).

- **Education:** des écoles plus facilement accessibles, dispensant un enseignement de meilleure qualité, ont une importance déterminante parce qu'elles mettent en évidence les bénéfices et avantages de la scolarisation des enfants par rapport à leur mise au travail, faisant apparaître la première option comme beaucoup plus attrayante que la seconde. Les mesures tendant à améliorer l'éducation et à la rendre plus accessible vont de la construction de nouvelles écoles à la réduction des coûts directs et indirects de la scolarisation, en passant par un renforcement de la formation des maîtres et par des réformes des programmes d'enseignement. Associer les parents plus directement à la vie de l'école peut aussi apporter un bénéfice sur le plan de la qualité pour un coût minimal en termes de ressources.
- **Protection sociale:** il se peut que des ménages qui ne bénéficient pas d'une protection sociale adéquate doivent compter sur le travail des enfants pour subvenir à leurs besoins, ce qui leur interdit de renoncer à l'avantage immédiat que leur procure le travail de leurs enfants contre l'avantage plus lointain de leur scolarisation. Il n'existe pas de recette unique pour la mise en œuvre de programmes de protection sociale s'attaquant au travail des enfants. Parmi l'éventail des options ouvertes aux décideurs, il existe toute une série de mesures consistantes en transferts non conditionnels ou conditionnels en espèces, de programmes d'ouvrages publics et de systèmes de crédit.
- **Marché du travail:** il existe une relation étroite entre l'intégration des jeunes dans le marché du travail et le travail des enfants. D'une part, il importe de procurer aux individus dont l'enfance a été occupée par le travail une «deuxième chance» par rapport aux apprentissages et à la formation professionnelle afin qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour trouver ensuite un emploi rémunérateur sur le marché du travail. D'autre part, il est nécessaire d'assurer un fonctionnement harmonieux du marché du travail pour les jeunes, afin que les ménages soient incités à investir dans l'éducation de leurs enfants et à s'abstenir de les envoyer au travail prématurément.

Figure 1.  
Les déterminants essentiels du travail des enfants et de la scolarisation et les piliers de l'action politique dans ces domaines



- **Communication et sensibilisation stratégiques:** lorsque les ménages n'ont pas suffisamment conscience des bienfaits de la scolarisation (ou des coûts ultérieurs du travail des enfants) ou sont sous l'influence dominante de normes socioculturelles défavorables à la scolarisation des enfants, ils sont naturellement moins enclins à choisir d'envoyer leurs enfants à l'école plutôt que de les envoyer travailler. Tout un éventail de moyens de communication et de sensibilisation stratégique est alors à mettre en œuvre à la fois pour élaborer un large consensus en faveur de l'élimination du travail des enfants et amener des ménages à changer d'attitude sur la question du travail des enfants.

(4) La persistance d'obstacles à la compréhension du problème que constitue le travail des enfants a pour conséquence d'entraver la formulation d'une action politique et un ciblage efficace des interventions dans ce domaine

10. Un manque d'information n'est pas une excuse pour ne rien faire. Mais il est indispensable de continuer de développer la base des connaissances que nous avons sur le travail des enfants pour pouvoir affiner l'action politique que nous proposerons en réponse et pour être sûr que les ressources soient affectées là où cela est le plus nécessaire. L'OIT, l'UNICEF et la Banque mondiale ont un rôle important à jouer dans ce domaine, en exploitant le produit des recherches d'ores et déjà acquises grâce au Programme UCW ainsi qu'aux programmes de recherche réalisés par certaines institutions. La collaboration inter-agences en matière de recherche est également importante afin de construire une vision commune du problème du travail des enfants ainsi que des stratégies conjointes propres à y faire face.

## Autres conclusions et implications politiques essentielles

11. Un certain nombre d'autres conclusions, plus spécifiques, ressortent du profil statistique du travail des enfants que nous avons présenté dans la Partie I, de la discussion sur le travail des enfants et les objectifs de développement de pays figurant dans la Partie II, et de l'action politique devant constituer la réponse au problème du travail des enfants présentée dans la Partie III.

Les progrès en ce qui concerne la lutte contre le travail des enfants ont été inégaux et souvent précaires.

12. La question la plus intéressante du point de vue de l'action politique à envisager, c'est la direction dans laquelle les pays évoluent en termes d'emploi des enfants et, plus précisément, il s'agit de savoir si, au fil du temps, la proportion d'enfants qui travaillent est plus élevée ou moins élevée. Les données concernant un groupe de 27 pays présentées dans la Partie I du présent rapport présentent un tableau général qui n'est nullement l'illustration d'un progrès universel. Le taux en pourcentage des enfants qui travaillent a reculé dans huit des onze pays sous étude d'Amérique latine et des Caraïbes et dans tous les pays d'Asie à l'exception de la Mongolie, faiblement peuplée. Dans la région constituée par l'Afrique subsaharienne, le travail des enfants a vu un recul dans huit pays mais une augmentation dans quatre autres pays. Malgré tout, ces pays ne correspondent qu'à une partie des pays des trois régions, et il convient donc de veiller à ne pas se livrer à une généralisation des résultats.

13. Les indications concernant les pays pour lesquels on dispose de données comparables pour plus de deux paramètres montrent que les progrès dans l'éradication du travail des enfants peuvent se heurter à des retournements de situation, ce qui incite à rester vigilant même face à une tendance négative à court terme. Ce constat revêt une importance particulière dans le contexte de la crise économique mondiale actuelle. Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer l'impact de cette crise, nos connaissances théoriques et les expériences passées font craindre qu'elle menace le progrès à l'encontre du travail des enfants à plusieurs égards. Le recul du niveau de vie, un accès encore plus difficile à l'emprunt et un tarissement des remises

de salaires envoyées par les travailleurs à l'étranger à leur famille sont autant de facteurs qui risquent de pousser les ménages vulnérables à envoyer leurs enfants au travail pour parvenir à assurer leur subsistance au cours de cette crise. La réduction des dépenses publiques et la diminution des flux de l'aide internationale sont de nature à restreindre les dispositifs de protection sociale et à faire peser une menace sur les dépenses publiques en éducation, en aggravant parallèlement la dépendance des familles à l'égard du travail des enfants pour la survie du ménage.

Les objectifs de l'éducation pour tous et ceux de l'abolition du travail des enfants sont étroitement liés – il serait absolument vain d'essayer d'atteindre les uns sans atteindre les autres

14. Une comparaison élémentaire de l'assiduité scolaire entre les enfants qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas montre que les premiers ont plus de difficultés à suivre leur scolarité. Comme on le voit au Chapitre 3 du présent rapport, dans un échantillon de 54 pays pris en considération dans les statistiques recueillies aux fins du Programme UCW, il n'y a guère que dans cinq pays que les enfants qui travaillent ne souffrent pas d'un handicap dans leur scolarité. Ces résultats pourraient correspondre à des différences sous-jacentes quant à la nature ou à l'intensité du travail effectué par les enfants ou dans la politique suivie par les pouvoirs publics ou encore des différences structurelles dans les systèmes d'éducation (par exemple, critères d'admission, longueur de la journée d'école, répartition des élèves, etc.). Dans la mesure où la dernière série d'explications tient, l'importance des différences constatées entre les différents pays porte à croire qu'il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à scolariser les enfants qui travaillent et pour les maintenir dans la filière scolaire.

15. Un nombre appréciable d'enfants qui travaillent parviennent néanmoins à aller à l'école, tout au moins une partie du temps, malgré la charge que représente leur travail et, là encore, avec des différences de situation considérables d'un pays à l'autre. Cette particularité soulève une autre question importante quant à l'impact du travail sur l'éducation de l'enfant – à savoir la mesure dans laquelle le travail de l'enfant fait obstacle à son apprentissage scolaire. S'agissant d'un domaine dans lequel des recherches plus approfondies seraient nécessaires, il s'avère qu'une somme croissante d'éléments d'expérience confirme que l'engagement d'un enfant dans un travail a des répercussions négatives sur ses performances en termes d'acquisitions scolaires. On ne peut donc pas se baser uniquement sur le facteur scolarisation pour juger de la compatibilité entre éducation et travail chez l'enfant – il faut également voir dans quelle mesure la charge que représente le travail pour l'enfant affecte sa capacité de tirer pleinement parti de l'enseignement reçu en classe.

On ne saurait dissocier les efforts déployés pour que les jeunes bénéficient de possibilités d'emplois de qualité des efforts de lutte contre le travail des enfants

16. Les défis que constituent l'élimination du travail des enfants et la promotion de l'emploi des jeunes sont étroitement liés (Figure 2). Le travail des enfants est indissociable d'une éducation compromise et d'autres conséquences négatives qui, elles-mêmes, laissent bien souvent les jeunes plus exposés à des situations de rémunération dérisoire, d'insécurité de l'emploi ou de chômage. Les données dont on dispose, par exemple, montrent que les individus ayant un niveau d'instruction moins élevé ont nettement moins de chances d'accéder à un emploi rémunéré et beaucoup plus de finir par exercer un travail indépendant ou un travail non rémunéré au sein de la famille. On s'aperçoit également qu'une éducation compromise débouche sur des situations d'emploi exposant davantage l'individu aux fluctuations du marché du travail. D'autres éléments encore permettent de penser que le travail entrepris pendant l'enfance se traduit ultérieurement par des handicaps dans la vie active faisant entrer en jeu des facteurs autres que l'éducation, tels qu'une plus faible productivité, la stigmatisation des autres ou encore des ambitions professionnelles moindres.

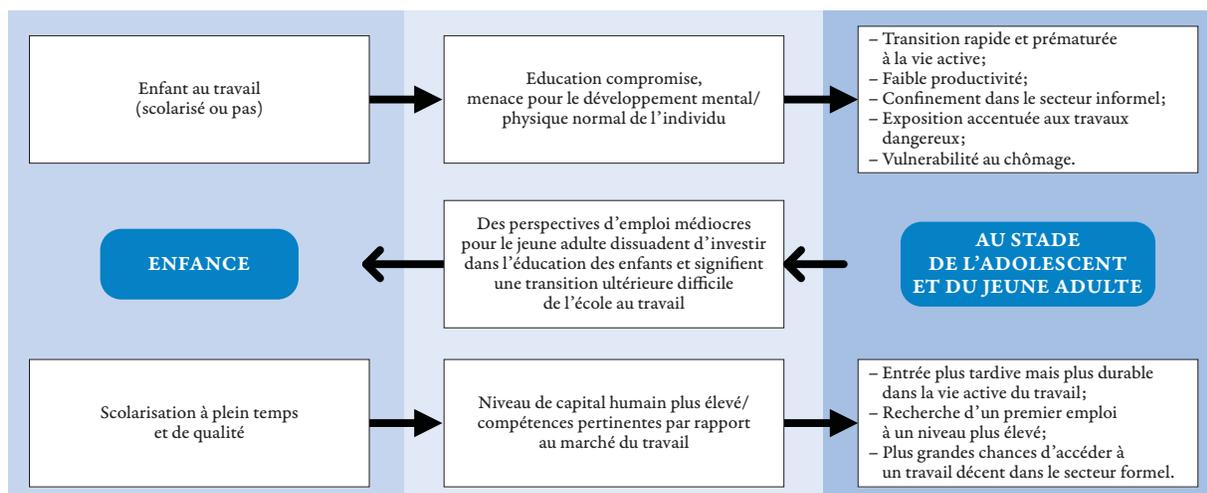


Figure 2. Relations entre le travail des enfants et la performance des jeunes sur le marché du travail

17. Cependant, la relation entre l'emploi des jeunes et le travail des enfants peut également opérer dans une direction opposée. Dans les situations où l'individu a peu d'occasions d'accéder à une bonne situation professionnelle à l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail, âge où doit se faire le délicat passage de la scolarité à la vie active, il arrive que les parents ne soient pas incités à investir dans la poursuite de la scolarité de leurs enfants et qu'ils aient tendance, plutôt, à envoyer leurs enfants travailler même si cela est prématuré (Figure 2). La rémunération espérée, en particulier, est un déterminant important de la décision de continuer ou non à envoyer les enfants à l'école. Une étude menée récemment en République Dominicaine, par exemple, révèle que l'accès à des informations précises sur les gains que permet d'espérer un diplômé d'études secondaires supérieures, se traduit par une hausse marquée du taux de scolarisation jusqu'à ce niveau. Des constatations du même genre faites au Mexique illustrent elles aussi l'importance des espérances de gains sur les décisions en matière de scolarité.

Les trois catégories d'enfants affectés par les phénomènes migratoires – ceux que les parents migrants laissent derrière eux au pays; ceux qui émigrent avec leur famille; et enfin ceux qui émigrent seuls, sans leurs parents ou tuteurs – sont toutes les trois confrontées à un ensemble particulier de défis et de menaces

18. Pour le nombre considérable et sans cesse croissant des enfants des pays en développement qui sont laissés par les parents migrants, les remises de salaire envoyées aux pays procurent un peu plus d'aisance matérielle, paient la scolarité et les soins de santé et améliorent les conditions de logement. Ces remises de salaires peuvent également représenter une diversification des sources de revenus et prémunir les familles contre les effets négatifs d'événements tels que la maladie ou contre des perturbations de plus grande ampleur telles que les récessions économiques, les répercussions des conflits politiques ou les aléas climatiques. Mais, en même temps, les migrations peuvent entraîner des perturbations dans la vie des familles et avoir des conséquences adverses sur le développement psychosocial de l'enfant, ses performances scolaires et, ultérieurement, son intégration dans la vie active. Il faut donc comparer les avantages de cette expatriation des parents en termes d'apport économique à la famille et ses inconvénients en termes de risques de dommages psychologiques.

19. Les enfants qui émigrent avec leur famille – catégorie sans doute la plus nombreuse – sont eux aussi confrontés à des défis considérables. Les migrants économiques espèrent, en règle générale, une amélioration de leur bien-être par rapport à leur situation antérieure. Mais ils peuvent avoir à affronter des difficultés dans leur nouvel environnement, notamment lorsqu'ils ne sont pas en situation régulière. Les enfants des ménages migrants

peuvent rencontrer des difficultés particulières pour s'adapter. Il arrive, par exemple, qu'ils ne parlent pas la langue du pays d'accueil, et que cela leur crée un problème pour la scolarisation, ou que leur différence d'origine ethnique ou de nationalité les expose à une discrimination. Pour les familles migrantes, l'importance relative des avantages et des coûts de la scolarisation des enfants peut changer considérablement d'un pays à l'autre, de sorte qu'il est nécessaire de se montrer particulièrement attentif sur ce point et de veiller à disposer de moyens de réponses diversifiés.

20. Les enfants qui doivent émigrer seuls sont, de loin, la catégorie la plus vulnérable. Les enfants qui partent à l'étranger pour faire un travail domestique représentent une proportion extrêmement importante des enfants qui émigrent seuls. Pour ces enfants, le travail domestique s'effectue au ménage de particuliers, situation qui les soustrait à la vue du public et à l'attention de l'inspection du travail. Ces enfants sont donc particulièrement exposés à l'exploitation, notamment à une durée du travail excessive, une rémunération dérisoire voire inexistante et à des sévices physiques ou psychologiques et sexuels. Leur charge de travail, particulièrement lourde, ne leur permet pas, bien souvent, de poursuivre leur scolarité ou de mener celle-ci à bien. Etant dépourvus de toute forme de protection sociale ou juridique, ils ne peuvent que s'en remettre entièrement aux caprices de leurs employeurs. La pire des situations est celle des enfants migrants qui finissent par vivre et travailler dans la rue, réduits pour survivre à demander l'aumône ou se livrer à des activités à risques.

L'exposition des enfants au travail a des implications immédiates sur leur santé et sur leur sécurité, mais aussi des implications à plus long terme sur leur santé à l'âge adulte

21. Il est indéniable que chez l'enfant, le travail, sous bon nombre de ses formes, a des répercussions négatives immédiates sur la santé. Les enfants qui travaillent avec des matières dangereuses, comme l'amiante ou le verre pilé, dans des environnements insalubres, comme les mines et carrières, ou pendant un nombre d'heures interminables, comme dans certains ateliers où cette main-d'œuvre est exploitée sans scrupules, s'exposent évidemment à des risques considérables pour leur santé. On ne parlera jamais assez, non plus, des ravages causés sur les jeunes organismes par un travail harassant ou l'utilisation de machines et d'outils dangereux. Les statistiques, au demeurant lacunaires, des maladies et lésions corporelles liées au travail montrent que c'est le secteur de l'agriculture qui fait le plus largement appel au travail des enfants et qui, aussi, a le bilan le plus sinistre en termes de sécurité.

22. Si la plupart des risques auxquels les enfants qui travaillent exposent leur santé ont un effet immédiat, il en existe hélas d'autres encore qui ne sont susceptibles de se manifester qu'après des années, lorsque les individus sont devenus adultes. La relation entre travail et santé est essentiellement une dynamique que les instruments de mesure de l'impact immédiat du travail sur la santé ne suffisent pas à eux seuls à appréhender. L'exposition aux pesticides, aux substances chimiques, aux poussières et aux agents cancérogènes accroît les risques de développer par la suite une maladie respiratoire, un cancer et toute une série encore d'autres maladies. Des facteurs ergonomiques tels que la manipulation de charges lourdes ou des postures défectueuses augmentent les risques de problèmes musculosquelettiques ultérieurs. Investir dans la réduction du travail des enfants aura donc des retombées bénéfiques substantielles sur la santé de ces individus parvenus à l'âge adulte.

Un cadre juridique adéquat sur le travail des enfants – c'est à dire conforme aux instruments internationaux pertinents – est la condition nécessaire pour toute action, notamment en ce qui concerne la définition du travail des enfants à éradiquer

23. La législation à elle seule ne saurait éradiquer le travail des enfants. Mais, inversement, il serait également impossible de s'attaquer à ce problème sans une législation adéquate. Une solide législation au niveau national constitue la base fondamentale de l'action contre le travail

des enfants. Elle contribue à cette action à plusieurs titres: elle traduit dans le droit national les objectifs et les principes établis par les normes internationales; elle fixe les principes, les objectifs et les priorités d'une action nationale de lutte contre le travail des enfants, notamment contre les pires formes de travail des enfants; elle établit les mécanismes du déploiement de cette action; elle définit clairement les formes du travail des enfants qui doivent être éradiquées; elle établit les droits et les responsabilités respectifs; elle prévoit des sanctions; elle ouvre aux victimes des voies légales de réparation; elle exprime et formalise le devoir de l'Etat de protéger l'enfant; elle instaure une conception commune parmi tous les acteurs concernés; elle fournit un élément de référence pour la collecte des statistiques et l'évaluation des performances; elle fournit une base légale et une procédure pour les plaintes et les enquêtes.

24. Mais une législation a bien peu de sens si elle n'est pas appliquée. Il faut donc que les mécanismes d'application soient soumis à un bilan objectif et que le financement de ces mécanismes soit garanti. Il faut prévoir une formation régulière pour le personnel des institutions responsables du contrôle et de la répression (l'inspection du travail et l'inspection académique, le personnel de la police et le personnel judiciaire). Il faut que les sanctions prévues en cas d'infraction à la législation dans ce domaine soient assez rigoureuses pour être dissuasives, notamment que le montant des amendes prévues ne devienne pas insignifiant par effet de l'inflation, et il faut que ces sanctions soient réellement appliquées, que les enfants aient accès à une documentation garantissant qu'ils connaissent leurs droits et que des voies légales de réparation soient ouvertes aux enfants concernés comme à leur famille.

Lutter contre le travail des enfants nécessite d'investir dans ce qui est l'alternative logique à ce travail: l'éducation des enfants

25. Il est largement reconnu que l'un des moyens les plus efficaces de prévenir le travail des enfants est de renforcer la scolarisation et d'allonger la scolarité, pour que les familles aient la possibilité d'investir dans l'éducation de leurs enfants et que les bénéfices à en attendre en retour rendent cet effort profitable pour elles.

26. On constate également que l'amélioration de l'accès à l'école se traduit par un recul du travail des enfants. Toute une gamme d'évidence empirique suggère que la facilité d'accès à l'école joue un rôle important pour la diminution du travail des enfants et une hausse de la scolarisation particulièrement chez les filles. Il ressort de certaines études que les contraintes d'accès à l'école, même lorsqu'elles ne se font sentir qu'aux niveaux les plus élevés de la scolarité, expliquent en partie qu'à l'âge de la scolarisation dans le primaire on mette les enfants au travail plutôt que de les envoyer à l'école. Une plus grande facilité d'accès à l'école est importante aussi pour des considérations économiques aussi bien que culturelles. Si l'école est éloignée, la dépense en déplacement est élevée et le temps de parcours considérable, facteurs qui, l'un et l'autre, accroissent le coût économique de la scolarisation. Mais, en plus, lorsque l'école se trouve loin de chez eux, les parents peuvent être réticents à y envoyer leurs enfants en raison aussi des risques encourus par les enfants, notamment les filles, lors de leurs déplacements dans l'espace public.

27. Lorsque les familles doivent assumer les coûts de la scolarité, cela peut aussi constituer un obstacle important à la scolarisation. Ces coûts sont une question particulièrement importante dans ce contexte et leur suppression est une question critique. A travers eux, c'est le droit de l'enfant à l'éducation qui est en jeu. L'expérience a montré (en Ethiopie, en Ouganda, au Kenya, au Ghana et au Malawi, par exemple) que la suppression de ces coûts peut se traduire par une progression rapide et substantielle de la scolarisation. Des mesures d'accompagnement sont nécessaires pour garantir que la suppression des coûts de scolarité soit viable dans le temps et que les bienfaits à en attendre atteignent les groupes les plus vulnérables sans que la qualité de l'enseignement ni la poursuite de son amélioration ne soient compromises. Quant aux programmes visant à réduire les coûts de la scolarité, au moyen, par exemple, de la fourniture

gratuite des manuels scolaires et des uniformes, ils peuvent avoir eux aussi un impact significatif sur la scolarisation, de même que sur l'endiguement de l'abandon scolaire.

28. La facilité d'accès à l'école revêt une importance majeure mais, dans beaucoup de pays, elle ne représente qu'une partie de la réponse. L'élargissement de l'accès à l'école doit se doubler de mesures propres à l'amélioration de la qualité de l'enseignement. En théorie, l'impact de la qualité de l'enseignement sur le travail des enfants est évident. La répartition du temps de l'enfant entre les différentes activités possibles obéit, entre autres choses, aux bienfaits escomptés de ces activités. Si l'enseignement dispensé est de bonne qualité, les retombées bénéfiques à en attendre sont plus importantes, ce qui influera sur la décision du ménage d'envoyer l'enfant à l'école ou bien de le faire travailler. S'il s'agit là d'un autre domaine dans lequel des recherches plus approfondies seraient nécessaires, les informations présentées dans ce rapport confirment néanmoins qu'il y a un lien entre la qualité de l'enseignement dispensé et le travail des enfants, faisant ressortir tout le potentiel d'action contre le travail des enfants que recèlent des interventions axées sur la qualité de l'enseignement scolaire.

La vulnérabilité des ménages, l'existence de risques et l'occurrence de chocs font de la protection sociale un instrument essentiel de la lutte contre le travail des enfants

29. L'importance de la protection sociale dans le recul du travail des enfants a été clairement établie. Les instruments de protection sociale servent à empêcher les ménages vulnérables d'avoir à recourir au travail des enfants pour amortir les conséquences négatives d'un choc. L'influence que peut avoir l'accès au crédit dans le choix de mettre ou ne pas mettre les enfants au travail a elle aussi été clairement établie. L'accès au crédit aide les familles à s'adapter à des changements imprévisibles de leurs sources de revenu sans recourir au travail des enfants.

30. Il n'existe pas une recette unique pour mettre en œuvre des programmes de protection sociale qui permettent de réduire la vulnérabilité des familles et de lutter contre le travail des enfants. Les transferts non conditionnels en espèces, notamment les diverses formes d'allocations pour l'entretien de l'enfant, les allocations familiales, les aides sociales et les pensions sociales sous condition de ressources contribuent toutes à alléger les contraintes budgétaires du ménage et à compléter le revenu des plus démunis. Les prestations conditionnelles en espèces constituent un moyen à la fois d'atténuer l'impécuniosité chronique du ménage et de s'attaquer à ce cercle vicieux de la pauvreté qui réside dans l'insuffisance de l'effort consacré aux enfants en tant que capital humain. Les programmes d'ouvrages publics sont des interventions de protection sociale conçues pour le court ou le long terme. Ils ont pour but premier de fournir une source d'emploi à des chefs de famille et ensuite de contribuer à la remise en état d'infrastructures publiques et à l'expansion de services de base, l'un et l'autre facteurs pouvant contribuer à ce que le ménage devienne moins dépendant du travail des enfants. Les systèmes de micro crédit peuvent contribuer à atténuer les contraintes budgétaires des ménages et le risque social auquel ces contraintes les exposent.

Investir dans le développement des compétences et dans l'éducation de «la deuxième chance» est nécessaire pour que les individus qui ont été mis au travail pendant leur enfance et les autres jeunes vulnérables soient dotés des compétences dont ils auront besoin sur le marché du travail. Il est également nécessaire que les pouvoirs publics agissent dans le sens de l'amélioration du fonctionnement du marché du travail pour les jeunes, afin que les ménages soient incités à se passer du travail des enfants et investir dans l'éducation de leurs enfants

31. Assurer que les enfants qui ont dû travailler ou les enfants qui risquent d'être mis au travail acquièrent les compétences nécessaires pour trouver, plus tard, un emploi lucratif est une mission essentielle pour parvenir à ce que le travail des enfants ne se traduise pas par un handicap irréversible et définitif, pour l'individu concerné comme pour le reste de la société.

Un grand nombre d'enfants n'ont bénéficié d'aucune scolarisation ou bien n'ont bénéficié que d'une scolarisation limitée, si bien qu'ils n'ont pas les compétences de base nécessaires. Il faut que les pouvoirs publics conçoivent des réponses propres à améliorer les chances des jeunes travailleurs sur le marché du travail, en particulier de ceux qui auront eu ce handicap au départ. Une deuxième chance de scolarité est indispensable pour les enfants dont l'éducation a été compromise par une exposition prématurée au travail. La formation professionnelle constitue elle aussi un moyen de deuxième chance pour les jeunes qui ont travaillé pendant leur enfance et constitue aussi un moyen plus étendu d'offrir aux jeunes des compétences professionnelles valables. Si l'on dispose d'une expérience particulièrement riche dans ces domaines, l'intensification des interventions actuelles et l'intégration de ces interventions dans des réponses plus larges au travail des enfants reste un défi considérable.

32. Les difficultés que les jeunes éprouvent à trouver un emploi rémunérateur peuvent avoir une part d'influence sur les décisions des ménages concernant l'éducation des enfants et l'entrée de ceux-ci dans la vie active. Un certain nombre d'options politiques sont ouvertes en ce qui concerne l'amélioration du fonctionnement du marché du travail pour les jeunes dans le cadre des contraintes de l'environnement macro-économique. Donner accès au micro crédit en même temps qu'à un large éventail de services de soutien à la création d'entreprises est un moyen d'aider les jeunes à démarrer une petite entreprise et à la développer. Les services de l'emploi et l'orientation professionnelle peuvent contribuer à résoudre les problèmes de transition imputables à l'absence de compétence pour la recherche d'un emploi ou au manque d'informations sur le marché du travail. Instaurer un cadre légal de protection pour le nombre croissant de jeunes qui travaillent dans l'économie informelle est non moins important.

La communication stratégique et les activités de sensibilisation sont nécessaires pour construire un consensus en faveur du changement au niveau des ménages, de la société civile, des partenaires sociaux et des dirigeants politiques au niveau national

33. L'action des pouvoirs publics vis-à-vis du travail des enfants n'a aucune chance d'être efficace à défaut d'un large consensus en faveur d'un changement dans ce domaine. Or, pour susciter un tel consensus, il faut tout d'abord un effort de communication stratégique visant à ce que les ménages soient mieux informés des coûts du travail des enfants et des bienfaits de la scolarisation. Ces efforts de communication doivent prendre pour point de départ la connaissance des facteurs économiques et des normes sociales de fond qui influent de manière décisive sur le choix d'envoyer les enfants au travail ou bien à l'école. Les efforts de communication stratégique déployés au niveau national comme au niveau local sont efficaces pour toucher les ménages par une information sur les bienfaits de la scolarisation et sur les coûts et les risques liés au travail des enfants. L'utilisation d'un large éventail de moyens de communication, conventionnels et non conventionnels, est déterminante pour atteindre le maximum de personnes. Des études ayant un champ d'observation nettement circonscrit sur les savoirs, la sensibilisation et les comportements à l'égard du travail des enfants sont importantes afin de procurer une base de référence à partir de laquelle on peut évaluer les progrès du changement des attitudes.

34. Mais parvenir à faire reculer le travail des enfants de manière durable requiert un consensus allant bien au-delà du niveau de la famille. La société entière doit être mobilisée contre le travail des enfants. Les fournisseurs de soins, qui sont au contact direct des enfants, les enseignants et le personnel de santé sont particulièrement bien placés pour identifier les enfants qui travaillent, et ils sont donc des alliés de poids dans la lutte contre le travail des enfants. Non moins importantes sont les organisations d'employeurs et de travailleurs, qui peuvent agir ensemble pour que les enfants ne soient pas présents sur les lieux de travail. Un engagement politique au plus haut niveau est également nécessaire pour que la lutte contre le travail des enfants occupe une place prééminente dans le programme de développement national et bénéficie de ressources budgétaires adéquates. L'action en faveur d'une intégration des questions de

travail des enfants au cœur de toutes les politiques de développement national revêt aussi une importance déterminante.

Le progrès dans la lutte contre le travail des enfants exige une réponse de politique intégrée menée par le Gouvernement et les partenaires sociaux nationaux avec l'appui de la communauté internationale

35. C'est principalement aux gouvernements nationaux qu'il échoit de répondre au problème du travail soutenus par les organisations d'employeurs et ouvriers et la société civile. Mais ce que nous voulons aussi montrer dans ce rapport c'est qu'il n'est pas aisé de définir les formes que cette réponse devrait revêtir. Le travail des enfants n'est pas un phénomène isolé, mais plutôt le produit combiné de beaucoup de facteurs qui dépassent largement le cadre de notre vision politique traditionnelle des choses. En conséquence, une réponse au niveau de politique nationale au travail des enfants doit être intersectorielle et complète, en adressant d'une manière intégrée l'ensemble des raisons pour lesquelles les enfants travaillent. Pour être efficace, toute réponse politique à ce problème devrait aussi être étroitement intégrée dans de plus larges plans de développement nationaux et sectoriels. Le contenu précis de la réponse au problème du travail des enfants sera nécessairement spécifique au contexte. Néanmoins, l'expérience montre que les approches et les mesures possibles s'articulent autour de quatre piliers – l'éducation, la protection sociale, la politique du marché du travail et une communication stratégique – comme décrit antérieurement.

36. L'action concertée par les agences de développement internationales sera importante dans le soutien tant de l'élaboration de stratégies nationales intégrées contre le travail des enfants que de la mise en œuvre de ces stratégies, conformément aux compétences respectives de chaque agence. Ces derniers ont aussi un rôle important à jouer dans l'enrichissement de la base de connaissances communes indispensables pour les stratégies nationales d'action contre le travail des enfants. L'OIT, l'UNICEF et la Banque mondiale ont accompli, ces dix dernières années, des progrès considérables en termes d'amélioration des connaissances sur le travail des enfants, grâce à la mise en place de «Comprendre le travail des enfants» (UCW), un projet inter-agences de coopération et de recherche sur le travail des enfants, et grâce aux travaux de recherche menés de leur côté par d'autres institutions. Ce travail devrait continuer à combler les lacunes qui subsistent et freinent ou handicapent encore l'élaboration de mesures de développement de politique. Le soutien des agences internationales à l'expérimentation des mesures politiques et l'évaluation de leur impact sera également important pour identifier les approches les plus efficaces dans la lutte contre le travail des enfants.



## Chapitre 1. Introduction

37. Les choses ont bien changé depuis les conférences sur le travail des enfants d'Amsterdam et d'Oslo de 1997 dans le domaine des connaissances acquises sur la question du travail des enfants et des stratégies à suivre en la matière. Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans la recherche en matière de travail des enfants, dans le cadre du Programme UCW («Comprendre le travail des enfants») et d'autres efforts déployés pour dresser le bilan de la situation du travail des enfants dans le monde plus de dix ans après les premières conférences sur le travail des enfants d'Amsterdam et d'Oslo, et pour évaluer les principaux obstacles encore présents à l'abolition du travail des enfants.

38. Le rapport présente les données d'information disponibles sur les situations et les tendances du travail des enfants dans des pays donnés, sur les raisons qui font que le travail des enfants est une question importante du point de vue des droits de l'enfant et du développement national, ainsi que sur les politiques a priori les plus appropriées pour régler ce problème dans la période qui nous sépare de la date butoir de 2016, fixée dans le cadre du Plan d'action mondial soutenu par le BIT en vue de l'abolition du travail des enfants<sup>1</sup>. De plus, il définit les domaines dans lesquels le manque d'information constitue un obstacle à la formulation des politiques à suivre.

39. Le rapport est divisé en trois parties thématiques. La Partie I dresse un profil statistique du travail des enfants à l'aide des données propres à chaque pays, établi sur la base du tableau mondial dressé à partir des estimations mondiales du BIT. La Partie II présente des éléments d'information sur le coût humain que représente le travail des enfants et ses rapports avec les objectifs plus vastes de développement national. La Partie III passe en revue les mesures prises dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants, basées autant que possible sur les éléments d'information empiriques sur les causes de ce travail et sur les évaluations de l'impact des interventions au niveau politique.

40. Quatre messages principaux ressortent de ce rapport qui auront leur importance dans les efforts menés par la communauté internationale vers l'objectif de 2016. Premièrement, en dépit de certains progrès réalisés, les statistiques contenues dans le rapport indiquent que le travail des enfants reste un défi politique important, en particulier en Afrique subsaharienne. Deuxièmement, les données présentées sous-estiment le coût humain très élevé que représente le travail des enfants ainsi que ses principales implications dans la réalisation des objectifs plus vastes de développement national. Troisièmement, le rapport met l'accent sur la complexité du phénomène que constitue le travail des enfants et sur la nécessité de prévoir des interventions globales au niveau politique, qui soient fondées sur des bases juridiques suffisantes. Quatrièmement, le rapport souligne la nécessité de combler les lacunes en matière de connaissances, qui empêchent la formulation de mesures politiques appropriées ainsi que l'exécution efficace d'interventions bien ciblées.

<sup>1</sup> BIT (2006c).

## Thème de discussion 1.

### Programme «Comprendre le travail des enfants» (UCW): description générale

---

#### Historique

Dans le cadre des efforts destinés à accélérer l'abolition du travail des enfants, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'UNICEF et la Banque mondiale ont lancé en décembre 2000 le Programme de recherche inter-agences intitulé: «Comprendre le travail des enfants» (UCW).

Le Programme est guidé par le Programme d'action d'Oslo, qui a été adopté à l'unanimité lors de la Conférence internationale de 1997 sur le travail des enfants et a énoncé les priorités que la communauté internationale devait se fixer dans la lutte contre le travail des enfants.

Le Programme d'action d'Oslo a spécifiquement mentionné le besoin d'améliorer la collecte des données, la capacité de recherche et les systèmes de suivi dans le domaine du travail des enfants et a appelé à une coopération plus étroite entre les différentes agences internationales impliquées dans la lutte contre ce fléau.

Financé dans un premier temps par des contributions émanant de la Finlande, de la Norvège, de la Suède et, actuellement, par l'Italie, par le Département américain du Travail et par des ressources provenant des principales agences ayant lancé le Programme, le Secrétariat du Programme UCW est basé au Centre des études internationales sur la croissance économique (CEIS) de l'Université «Tor Vergata» de Rome, ainsi qu'au bureau de l'OIT pour l'Italie et Saint-Marin.

#### Objectifs du Programme

Par le biais de diverses activités de recherche, le Programme UCW a pour objectif d'améliorer les informations statistiques sur les divers aspects du travail des enfants – sa nature et son étendue, ses causes et ses conséquences, et les approches politiques les plus efficaces pour résoudre le problème.

Le Programme cherche également à renforcer la consultation et le partage d'informations entre les trois agences partenaires dans le domaine du travail des enfants.

#### Structure et activités du Programme

Le Programme UCW est composé de cinq éléments interdépendants: 1) mesure du travail des enfants; 2) étude sur les orientations stratégiques; 3) évaluation de l'impact; 4) recherche à l'échelle nationale et soutien politique; et 5) diffusion des résultats des recherches.

La composante concernant la mesure du travail des enfants concerne les outils techniques utilisés pour mesurer, contrôler et analyser le travail des enfants. Elle aide également à formuler et à tester les indicateurs du travail des enfants, qui traduisent en termes statistiques les normes relatives au travail des enfants.

La composante relative à l'étude sur les orientations stratégiques est l'élément de recherche le plus important du Programme UCW. Il est axé sur la recherche dans les 

domaines d'action où de graves lacunes existent encore, et sur la façon d'utiliser cette recherche pour promouvoir le dialogue politique. Elle contribue aux efforts déployés par les agences en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en ce qu'elle permet un examen détaillé de la façon dont le travail des enfants influence les divers thèmes économiques et sociaux ciblés par les OMD, et réciproquement.

La composante relative à l'évaluation de l'impact a pour objectif de fournir des preuves empiriques solides de ce qui fonctionne dans les efforts de lutte contre le travail des enfants. Elle contribue à la mise au point et à la diffusion des connaissances sur l'impact d'interventions spécifiques du Programme sur le travail des enfants et sur les moyens pour mesurer cet impact.

La composante concernant la recherche à l'échelle nationale et le soutien politique implique une collaboration directe en termes de recherche avec les partenaires nationaux chargés des questions relatives au travail des enfants. Elle offre un cadre au renforcement de la capacité des partenaires à analyser les données sur le travail des enfants et à la manière de les utiliser pour concevoir les politiques à suivre. Cette composante comprend aussi des activités de renforcement des capacités à l'échelle régionale en matière d'analyse des données.

La composante relative à la diffusion des résultats des recherches est destinée à renforcer la prise de conscience et le recours aux résultats des recherches effectuées dans le cadre du Programme UCW et à veiller à ce que les réalisations du Programme – en matière d'élaboration d'outils de recherche, de création d'information et de partage de l'information – soient intégrées dans les travaux menés par les trois agences.

## Exécution du Programme

L'exécution du Programme a débuté par la collecte des informations disponibles sur le travail des enfants (par ex., ensembles de données d'enquêtes, statistiques nationales, interventions dans le cadre du Programme et publications des recherches). Les travaux accomplis dans le cadre du Programme en sont maintenant au stade de l'analyse et du développement des informations sur le travail des enfants, sur la base de ce premier exercice de recueil des données. Le Programme UCW apporte son soutien à une série d'activités de recherche destinées à combler les lacunes en informations essentielles, qui sont particulièrement importantes pour soutenir les agences dans leur lutte contre le travail des enfants.

Le Programme traite également du processus de recherche proprement dit. Il fournit un soutien technique à la mise au point d'outils et de méthodes de recherche et aide à renforcer la capacité des partenaires nationaux dans la collecte et l'analyse des données.

A ce stade, l'exécution du Programme a révélé aux trois agences combien celui-ci est important en tant que source de recherche sur le travail des enfants. Il favorise en effet l'échange inter-agences d'expériences dans le domaine des enfants et constitue une ressource technique précieuse pour mesurer l'ampleur du travail des enfants. Les trois agences poursuivent leur engagement envers le Programme UCW ainsi qu'envers le processus de coopération inter-agences en matière de travail des enfants, qui en constitue le fondement.

Partie I  
Profil du travail  
des enfants

---

41. La Partie I du rapport fournit un profil statistique détaillé du travail des enfants, établi sur la base, mais cherchant au-delà, du tableau global dressé à partir des estimations mondiales du BIT. Elle présente des statistiques qui décrivent l'étendue et la nature du travail des enfants, ainsi que l'évolution dans le temps du travail des enfants, dans un ensemble de pays pour lesquels l'on dispose de données actualisées obtenues grâce aux programmes nationaux d'enquêtes auprès des ménages<sup>2</sup>. Même si elles ne constituent pas en tant que tel un échantillon représentatif des pays en développement, il n'en reste pas moins que ces données offrent des informations approfondies utiles sur les caractéristiques du travail des enfants.

42. Les principales normes juridiques internationales en matière de travail des enfants<sup>3</sup> confèrent aux Etats Membres un certain pouvoir d'appréciation (par exemple dans la définition de l'âge minimum, des travaux légers, du champ d'application du travail des enfants et des travaux dangereux) pour définir ce que l'on entend par travail des enfants. En d'autres termes, il n'existe pas de mesure statistique unique du travail des enfants qui puisse s'appliquer à la législation nationale de chaque pays.

43. L'information présentée concerne principalement le travail des enfants du groupe d'âge de 5 à 14 ans, considéré comme étant une «activité économique», c'est-à-dire une activité dans laquelle des enfants sont occupés économiquement, cette notion étant plus vaste que celle du travail des enfants<sup>4</sup>. Conformément à la définition de l'activité économique adoptée lors de la Treizième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST, 1982), le seuil fixé pour qu'une personne soit classée comme étant employée est d'au moins une heure de travail dans une activité quelconque (y compris travail non rémunéré au sein de la famille, travail rémunéré et travail à son propre compte), au cours de la période de référence de production de biens et de services, tel qu'établi par le Système de comptabilité nationale des Nations Unies de 1993 (SCN, 1993). Les enfants qui recherchent du travail ne sont pas inclus dans cette définition. Par activité économique, on entend toute la production marchande et certains types de production non marchande, y compris la production de biens à usage personnel. Elle exclut

<sup>2</sup> Les principales sources de données sont: les enquêtes nationales sur la main-d'œuvre, les enquêtes du Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC), les enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS), soutenues par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et les études de la Banque mondiale sur la mesure des niveaux de vie (LSMS).

<sup>3</sup> Le travail des enfants est un concept juridique plus que statistique. C'est en cela qu'il représente le cadre de référence indispensable aux statistiques sur le travail des enfants. Les trois principales conventions internationales sur le travail des enfants – à savoir la convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum, la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (CRC) et la Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants – fixent conjointement les frontières juridiques du travail des enfants et servent de base aux mesures nationales et internationales de lutte contre ce fléau.

<sup>4</sup> Voir le paragraphe 12 de la Résolution II concernant les statistiques sur le travail des enfants, adoptée lors de la 18<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail, qui s'est tenue du 24 novembre au 5 décembre 2008, à Genève, BIT (2009).

les services domestiques non rémunérés (communément appelés les «tâches ménagères»), c'est-à-dire les services domestiques et personnels rendus par un membre du ménage, utilisés au sein du ménage. La résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants, adoptée par l'ICLS lors de sa 18<sup>e</sup> session, indique que certaines formes de tâches ménagères peuvent être considérées comme faisant partie du travail des enfants. La part que jouent les tâches ménagères dangereuses dans l'évaluation du travail des enfants est traitée séparément. On trouvera à l'Annexe I du présent rapport un examen plus complet des concepts liés aux mesures statistiques du travail des enfants.

44. Les données présentées ne comprennent pas les estimations relatives aux pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux<sup>5</sup> (que l'on appelle parfois également formes «intrinsèquement condamnables» de travail des enfants), car les données se rapportant aux travaux domestiques ne permettent pas de les obtenir de façon fiable (pour de plus amples détails à ce sujet, voir le Thème de discussion 3).

45. Les informations sur les enfants de 15 à 17 ans engagés dans des travaux dangereux sont traitées séparément.

<sup>5</sup> Les activités citées à l'article 3 a) à c) de la convention n° 182 sont communément appelées les pires formes de travail des enfants autres que le travail dangereux. Il s'agit des activités suivantes: a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés; b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques; et c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes.

## Chapitre 2. Travail des enfants: caractéristiques et tendances

### Résumé

- Les estimations disponibles sur le nombre d'enfants toujours soumis au travail des enfants montrent bien que l'abolition du travail des enfants continue à être un défi important à relever.
- Les progrès accomplis dans la lutte contre le travail des enfants ont été inégaux d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre, l'Afrique subsaharienne étant particulièrement en retard dans le domaine.
- De surcroît, ces progrès ont souvent été précaires ou ont subi des renversements de situation. La crise mondiale actuelle pourrait avoir un impact sur les tendances observées dans certains pays.

### 2.1. Incidence du travail des enfants

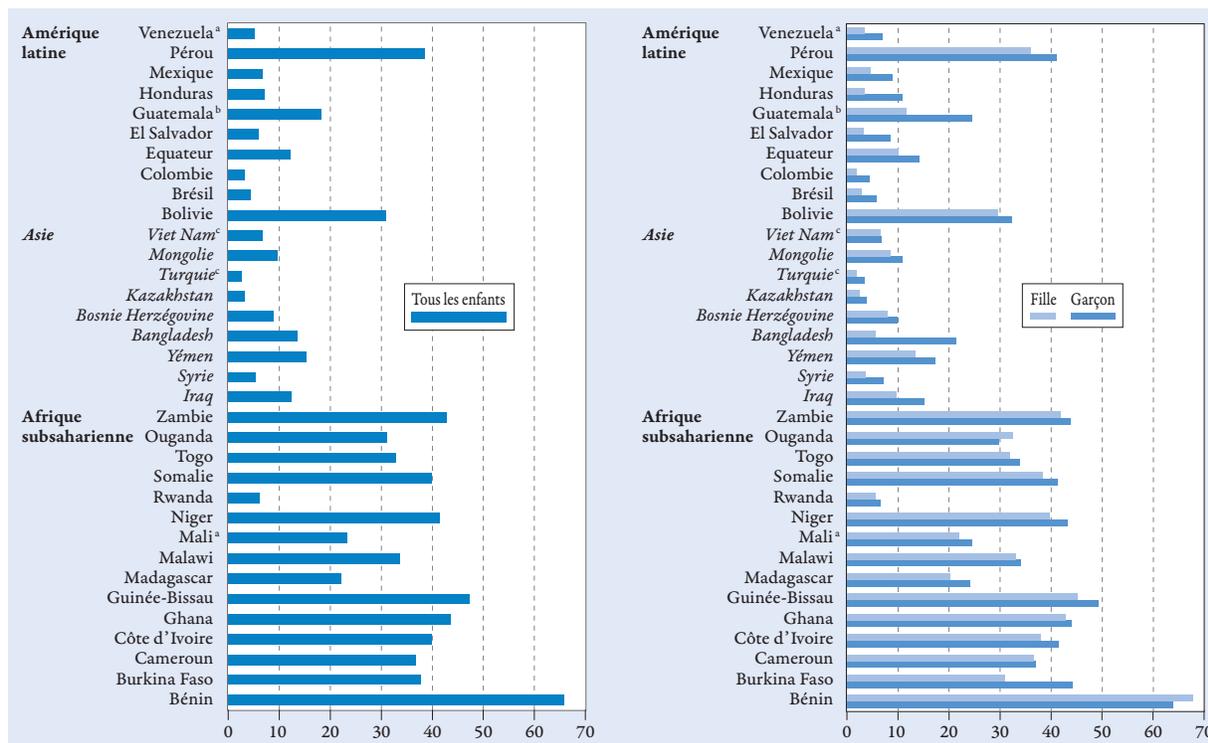
46. A quel point le travail des enfants est-il courant? Les données de l'enquête indiquent que le phénomène existe dans tous les pays examinés à différents degrés de prévalence<sup>6</sup>. L'Afrique subsaharienne a l'incidence la plus élevée d'enfants occupés économiquement. En Asie, les taux de participation sont plus faibles, mais c'est là que les enfants occupés économiquement sont plus nombreux. Les pays d'Amérique latine se caractérisent par un taux d'emploi des enfants relativement bas, mais dans certains pays et dans certaines régions, ces taux restent relativement élevés (Figure 3)<sup>7</sup>.

47. La Figure 3 ci-dessous présente des estimations par pays de l'emploi des enfants, dans un ensemble de pays pour lesquels la base de données du Programme UCW<sup>8</sup> contient des données récentes (c'est-à-dire de 2006 ou plus récentes). Ces estimations montrent nettement que l'incidence de l'emploi des enfants est très variable d'un pays à l'autre. Les problèmes que pose la comparaison des enquêtes rendent difficile le travail d'évaluation fiable d'un pays à l'autre (voir la discussion sur la mesure du travail des enfants figurant dans l'Annexe I). Cela dit, la Figure 3 montre que l'on constate au sein d'une même région aussi bien des cas qui ont réussi que des pays souffrant de retards importants.

<sup>6</sup> Les instruments de l'enquête d'où sont tirées les estimations ne sont pas tout à fait comparables. Compte tenu des différences de méthodes, d'instruments et de dates des enquêtes, il convient d'être prudent lors de la comparaison des estimations d'un pays à l'autre.

<sup>7</sup> Voir BIT (2002a) pour plus de détails sur les estimations du travail des enfants à l'échelle mondiale et régionale.

<sup>8</sup> La base de données du Programme UCW ne couvre pas toutes les enquêtes disponibles qui fournissent des informations sur l'emploi des enfants, certaines d'entre elles n'ayant pas été mises à la disposition du grand public. Elle contient des enquêtes portant sur plus de 200 pays/année. Le présent rapport contient seulement des informations sur les pays dans lesquels une enquête a été effectuée récemment (à partir de 2006). Le fait d'utiliser ce critère implique que nous ne présentons pas d'informations sur tous les pays pour lesquels nous disposons d'informations. Pour la quasi-totalité des pays, on trouvera des estimations sur le site: [www.ucw-project.org](http://www.ucw-project.org)



Notes: <sup>a</sup> Groupe d'âge 10-14 ans; <sup>b</sup> Groupe d'âge 7-14 ans; <sup>c</sup> Groupe d'âge 6-14 ans.

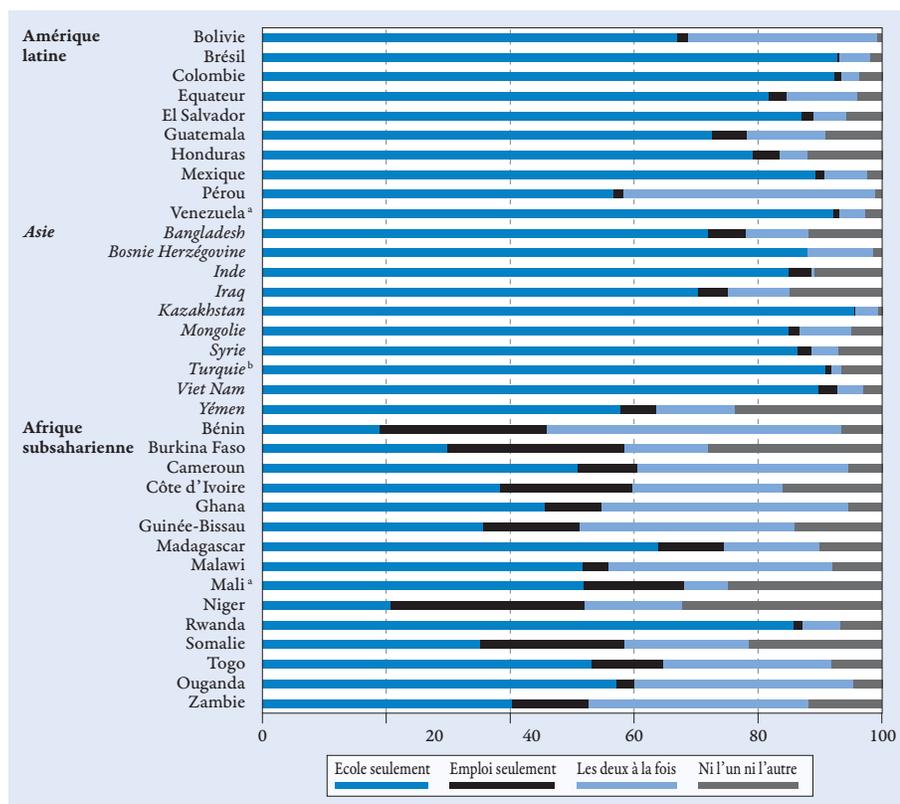
Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).

Figure 3. Pourcentage d'enfants ayant un emploi, groupe d'âge 5-14 ans, année la plus récente

48. La Figure 3 montre également que la participation dans l'emploi s'applique aussi bien aux filles qu'aux garçons, bien que la proportion de garçons occupés économiquement soit supérieure à celle des filles dans la plupart des pays ayant fait l'objet de l'enquête. En revanche, il en est bien autrement lorsque l'on examine les tâches ménagères: les filles dominent nettement dans une large majorité de ces pays. Ceci n'est pas étonnant car les tâches accomplies à la maison restent encore dans de nombreuses sociétés du ressort des femmes et des filles. Cela étant dit, la question de savoir si les tâches ménagères font partie ou non du travail des enfants reste sujette à discussion (voir Thème de discussion 2). Il est également utile de garder à l'esprit le fait que les filles peuvent travailler dans le cadre de formes invisibles du travail des enfants, telles que l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et le service domestique au ménage d'un tiers, ce qui pourrait être sous-estimé dans les enquêtes auprès des ménages. Afin de mieux cerner la dimension garçons-filles du travail des enfants, il convient de combler les lacunes en matière d'information et de veiller à ce que des méthodologies suffisantes soient mises en place par les organisations internationales et les bureaux nationaux de statistiques.

49. Comment les enfants partagent-ils leur temps entre le travail et l'école? Cette question est importante car les décisions à prendre concernant l'emploi des enfants et leur scolarité sont liées, de sorte que l'on ne peut comprendre entièrement l'emploi si l'on ne sait rien sur la scolarité. L'interaction de ces deux activités sera traitée en détail aux Chapitres 3 et 8 du présent rapport. La Figure 4, qui répartit les enfants en quatre catégories d'activité bien distinctes – ceux qui sont seulement occupés économiquement, ceux qui vont seulement à l'école, ceux qui font les deux à la fois (école et emploi) et ceux qui ne font ni l'un, ni l'autre – représente une introduction utile au débat. Bon nombre d'enfants, en particulier en Afrique subsaharienne, consacrent tout leur temps à travailler et ne vont pas à l'école. La nécessité de travailler, probablement associée aux difficultés d'accéder aux écoles, empêche ces enfants

Figure 4.  
Activités des enfants, groupe  
d'âge 7-14 ans (pourcentage)



Notes: <sup>a</sup> Groupe d'âge 10-14 ans;

<sup>b</sup> Groupe d'âge 6-14 ans.

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).

de bénéficier d'une éducation minimum. De plus, le pourcentage d'enfants occupés économiquement augmente nettement à mesure qu'ils avancent en âge (cette notion n'étant pas représentée dans la Figure), ce qui veut dire qu'à mesure que leur productivité augmente, les enfants sont plus nombreux à laisser de côté l'éducation afin de consacrer leur temps au travail. Cependant, dans de nombreux pays, et en particulier en Amérique latine, bon nombre d'enfants occupés économiquement vont aussi à l'école.

50. Ces données ne devraient pas être interprétées comme des preuves que le travail des enfants et l'éducation pourraient être compatibles. Si de nombreux enfants en situation de travail des enfants vont à l'école, il n'empêche qu'ils ont beaucoup moins de chance d'être scolarisés que ceux qui ne travaillent pas. Les éléments d'information présentés plus bas dans le rapport montrent que le travail des enfants et leur scolarisation s'opposent en fait fortement dans la plupart des pays. Le temps passé au travail réduit les chances que les enfants ont de tirer profit, en termes d'éducation, du temps qu'ils passent en classe et/ou leurs chances de rester scolarisés assez longtemps pour passer un diplôme. L'utilisation du temps des enfants pour le travail aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la maison nuit à leurs droits à l'éducation ainsi qu'à ceux qu'ils devraient avoir de jouer et de participer à la vie de la famille et de la communauté. En somme, les statistiques montrent nettement que le travail et l'éducation sont des activités de substitution, mais qui sont à peine compatibles.

51. Vue sous un autre angle, la Figure 4 illustre ce que révèlent les statistiques sur la scolarisation en général. Elle indique que la proportion d'enfants qui peuvent aller à l'école sans être sollicités par des demandes de travail est souvent bien inférieure aux taux de scolarisation totale. Là encore, ceci est le cas en particulier en Afrique subsaharienne, mais même dans d'autres régions, des chiffres de scolarisation élevés peuvent masquer le fait qu'en réalité, les

## Thème de discussion 2.

### Les tâches ménagères et le travail des enfants

La participation des enfants aux tâches ménagères est également un élément important dans le débat sur les activités des enfants. La Figure A indique que bon nombre des enfants passe au moins un certain temps chaque semaine à effectuer des tâches ménagères. En fait, les enfants ont plus de chances de prendre part à des tâches ménagères que d'avoir un emploi.

Si les garçons ont tendance à être plus nombreux que les filles à avoir un emploi, la Figure A montre aussi que la situation est inversée quand il s'agit des tâches ménagères. Les filles y sont plus nombreuses que les garçons dans tous les groupes de pays, à l'exception d'un, et les écarts d'un sexe à l'autre sont dans de nombreux cas importants.

Les implications en termes d'égalité entre les garçons et les filles de ces différents modèles utilisés pour mesurer le travail des enfants sont claires – en n'incluant pas les tâches ménagères dans l'examen du travail des enfants, on sous-évalue la participation des filles au travail des enfants par rapport à celle des garçons.

Mais alors, comment peut-on mesurer le travail des enfants dans les tâches ménagères? Force est de constater que, malheureusement, aucun critère de mesure clair n'a encore été établi. La résolution sur la mesure du travail des enfants qui ressort de la dix-huitième Conférence internationale

des statisticiens du travail (CIST) recommande que l'on considère les tâches ménagères comme un travail des enfants aux fins de mesure, et, conformément à la recommandation no. 190 de l'OIT, elle cite les tâches ménagères effectuées *a)* pendant de longues heures, *b)* dans un environnement insalubre, impliquant l'utilisation d'équipements peu sûrs ou le transport de charges lourdes, *c)* dans des lieux dangereux, etc. comme étant des critères généraux de danger.

Cela étant dit, la résolution ne fournit aucune directive spécifique concernant, par exemple, la définition de «longues heures» aux fins de mesure; elle se limite à préciser qu'il s'agit là d'un domaine dans lequel d'autres progrès doivent être faits tant du point de vue du concept que de la méthode<sup>a</sup>.

Certaines statistiques publiées sur le travail des enfants appliquent un seuil temporel de 28 heures<sup>b</sup>, au-delà duquel les tâches ménagères sont classées dans la catégorie du travail des enfants. Mais ce seuil, bien qu'utile pour permettre l'insertion des tâches ménagères dans les définitions statistiques du travail des enfants, est fondé sur l'idée de base que les tâches ménagères interfèrent avec la scolarité et ne constitue pas une norme de mesure approuvée. En effet, la Figure A (côté gauche) montre qu'en appliquant ce

enfants qui travaillent sont nombreux. Au Pérou, par exemple, où 97 pour cent des enfants de 7 à 14 ans vont à l'école, seulement trois de ces enfants sur cinq peuvent aller à l'école sans avoir à travailler. Ceci pose un problème d'ordre politique important: on ne peut considérer que le succès remporté pour scolariser les enfants soient suffisant si ces derniers sont malades à cause de leur travail ou s'ils sont trop fatigués ou trop stressés pour tirer avantage du temps qu'ils passent à l'école, ou encore s'ils abandonnent l'école à un jeune âge pour consacrer leur temps au travail. Il ne fait pas de doute qu'il est préférable d'être scolarisé que de ne pas l'être, mais cela ne suffit pas pour garantir que le droit à l'éducation de l'enfant soit respecté. Au-delà du fait que cela nuit à leur éducation, les enfants qui partagent leur temps entre le travail et l'école sont aussi trop limités dans le temps pour pouvoir exercer pleinement leurs droits aux loisirs et au repos. Le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous de 2010<sup>9</sup> a lui aussi mis l'accent sur l'importance de la marginalisation dans l'éducation.

52. Un autre point important est soulevé dans la Figure 4 il s'agit de la proportion souvent élevée des enfants qui sont ostensiblement «inactifs», c'est-à-dire qui ne sont pas occupés économiquement et qui ne vont pas non plus à l'école. Qui sont ces enfants? Les données concernant six pays laissent entendre que certains d'entre eux recherchent activement un

<sup>9</sup> UNESCO (2009).

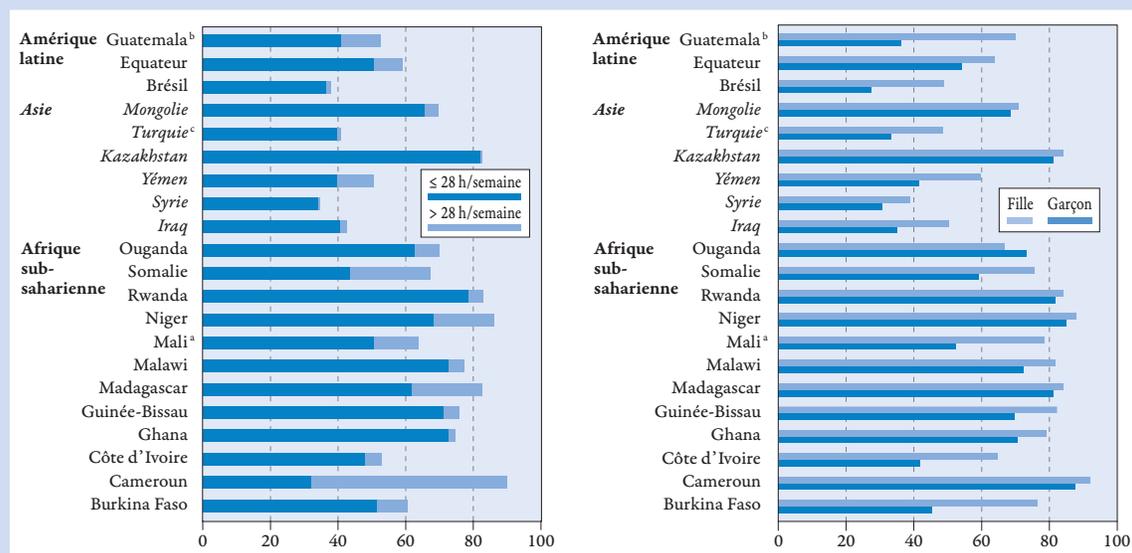
seuil temporel, on exclut la plupart des enfants qui effectuent des tâches ménagères dans les pays classés par catégorie, ce qui laisse supposer que ce seuil est peut-être trop strict.

A l'autre extrême, le fait de considérer comme des enfants travailleurs tous les enfants qui passent au moins une partie de leur temps à accomplir des tâches ménagères serait

clairement trop exhaustif, dans la mesure où le fait d'aider à la maison pendant une partie limitée de son temps est considéré dans la plupart des sociétés comme normal et bénéfique à l'apprentissage de l'enfant.

<sup>a</sup> Paragraphe 63, BIT (2009). <sup>b</sup> Par exemple, UNICEF (2009) et UNICEF (2008). Voir également [www.ucw-project.org](http://www.ucw-project.org).

**Figure A. Pourcentage des enfants employés à des tâches ménagères, groupe d'âge 5-14 ans, année la plus récente**



Notes: <sup>a</sup> Groupe d'âge 10-14 ans; <sup>b</sup> Groupe d'âge 7-14 ans; <sup>c</sup> Groupe d'âge 6-14 ans.

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).

emploi, mais ne le trouvent pas, tandis que d'autres souffrent de handicaps ou de blessures chroniques. D'autres encore sont réellement inactifs ou ont été signalés comme inoccupés car leurs parents hésitent à reconnaître que leurs enfants prennent part à des activités illégales ou dangereuses. Mais bon nombre d'enfants faisant partie de ce groupe travaillent dans des formes de production qui ne font pas partie des catégories d'emplois (voir le Thème de discussion 16 de l'Annexe I relatif à la terminologie), en particulier les tâches ménagères au sein de leur propre ménage<sup>10</sup>.

## 2.2. Caractéristiques du travail des enfants

53. Le secteur de l'agriculture est celui où le pourcentage des enfants occupés économiquement est le plus important (Figure 5). Cependant, malgré le fait qu'il s'agisse d'un secteur relativement important, l'on dispose de peu de données représentatives concernant la nature et les conditions de l'emploi des enfants dans l'agriculture. Des estimations d'ensemble des enfants travaillant dans le secteur de l'agriculture sont disponibles pour la plupart des pays, mais ces derniers sont beaucoup plus rares à disposer d'informations détaillées sur les différentes

<sup>10</sup> Biggeri et autres (2003).

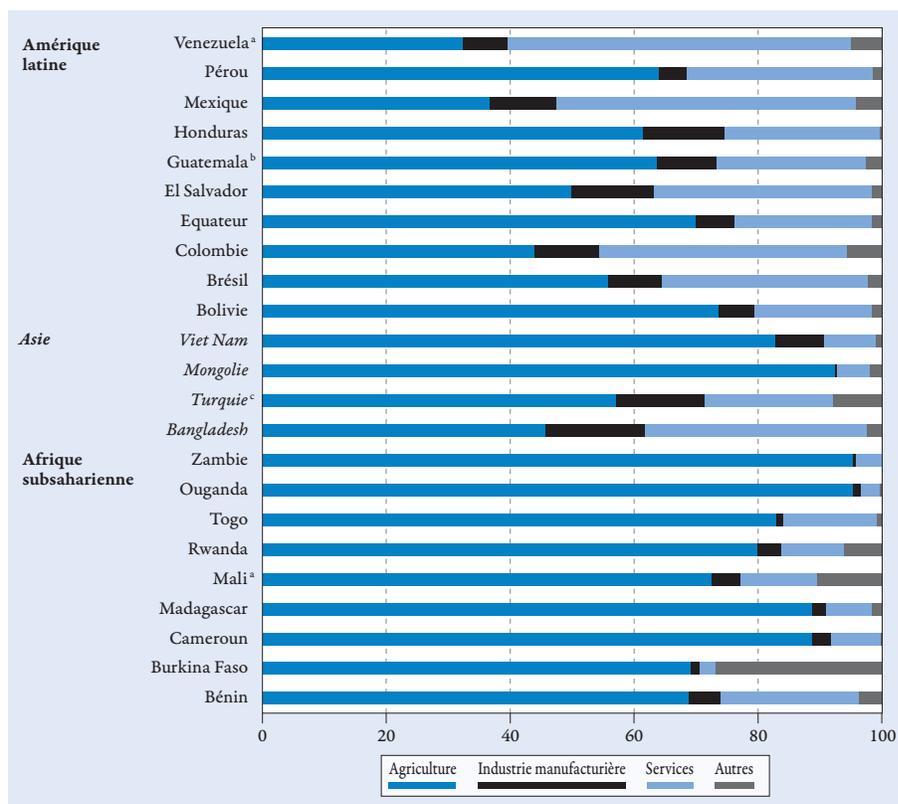


Figure 5. Composition de l'emploi des enfants, groupe d'âge 5-14 ans, par pays, par industrie (pourcentage)

Notes: <sup>a</sup> Groupe d'âge 10-14 ans; <sup>b</sup> Groupe d'âge 7-14 ans; <sup>c</sup> Groupe d'âge 6-14 ans.

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).

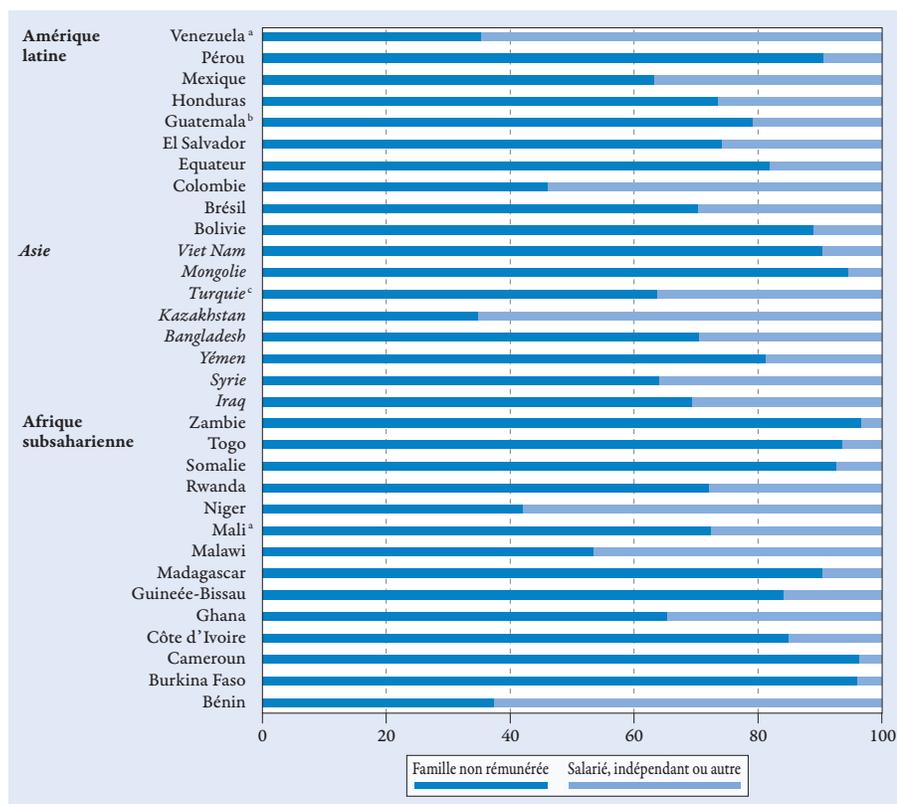
branches de l'agriculture dans lesquelles les enfants travaillent, sur les modalités du travail des enfants à la ferme, sur les tâches spécifiques confiées aux enfants travaillant à la ferme, sur les risques auxquels ils sont confrontés, ou sur l'impact du travail à la ferme sur la scolarité des enfants et sur leur santé. De plus, dans l'ensemble des chiffres nationaux, on ne tient souvent pas compte de la distinction importante qu'il convient de faire entre l'agriculture commerciale et l'agriculture de subsistance familiale. Ce sont, entre autres, de telles lacunes dans l'information qui ralentissent les efforts de sensibilisation visant à attirer l'attention sur la question du travail des enfants dans l'agriculture et qui empêchent l'élaboration d'un programme de politiques avisé et complet pour y remédier.

54. Le deuxième plus grand pourcentage d'enfants se trouve dans le secteur des services. La composition par secteurs de l'emploi des enfants varie considérablement entre les zones urbaines et les zones rurales<sup>11</sup>. On constatera sans surprise que la majorité du travail des enfants sans le secteur des services est concentrée dans les zones urbaines.

55. La plupart des enfants occupés économiquement travaillent au sein de leur famille ou directement pour elle. Comme le montre également la Figure 6, c'est seulement dans six des 32 pays faisant partie de l'ensemble des pays étudiés que les enfants qui travaillent en dehors de leur famille dépassent en nombre ceux qui travaillent au sein de leur famille. Dans certains pays de l'Afrique subsaharienne (tels que le Burkina Faso, le Cameroun, la Somalie, le Togo, et la Zambie), et de l'Asie (tels que la Mongolie et le Viet Nam), plus de neuf enfants sur dix occupés économiquement travaillent pour leur famille ou au sein de celle-ci.

<sup>11</sup> Pour obtenir des statistiques supplémentaires, voir: [www.ucw-project.org](http://www.ucw-project.org).

Figure 6.  
Composition de l'emploi  
des enfants, groupe d'âge  
5-14 ans, par pays, par status  
dans l'emploi (pourcentage)



Notes: <sup>a</sup> Groupe d'âge 10-14 ans;

<sup>b</sup> Groupe d'âge 7-14 ans;

<sup>c</sup> Groupe d'âge 6-14 ans.

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).

56. Mais la distinction qui est faite entre le travail dans le cadre de la famille et le travail en dehors de la famille est-elle valable? On avance souvent l'idée qu'en travaillant avec ses parents ou avec des membres de sa famille, l'enfant souffre moins qu'en travaillant à l'extérieur mais il existe de nombreux cas où cette idée n'est pas justifiée. Ainsi, au Bangladesh<sup>12</sup>, au Brésil<sup>13</sup>, au Cambodge<sup>14</sup> et au Sénégal<sup>15</sup>, le travail dans le cadre de la famille semble représenter un obstacle moins grand en termes de scolarité, mais il n'est apparemment pas moins dangereux que le travail à l'extérieur du cadre familial. En fait, au Cambodge, les données sur la dangerosité des travaux (mesurée par les cas de maladie et les blessures signalés) semblent montrer le contraire. Il convient aussi de noter que, d'une certaine manière, la distinction entre le travail dans le cadre de la famille et le travail à l'extérieur est arbitraire. De nombreuses formes de travail communes à beaucoup d'enfants s'inscrivent dans une zone un peu floue entre la catégorie famille et les autres catégories. C'est le cas par exemple de la production de biens confiée aux familles, ou d'un travail dans une entreprise qui n'est pas familiale, mais effectué sous la supervision des parents ou de membres de la famille.

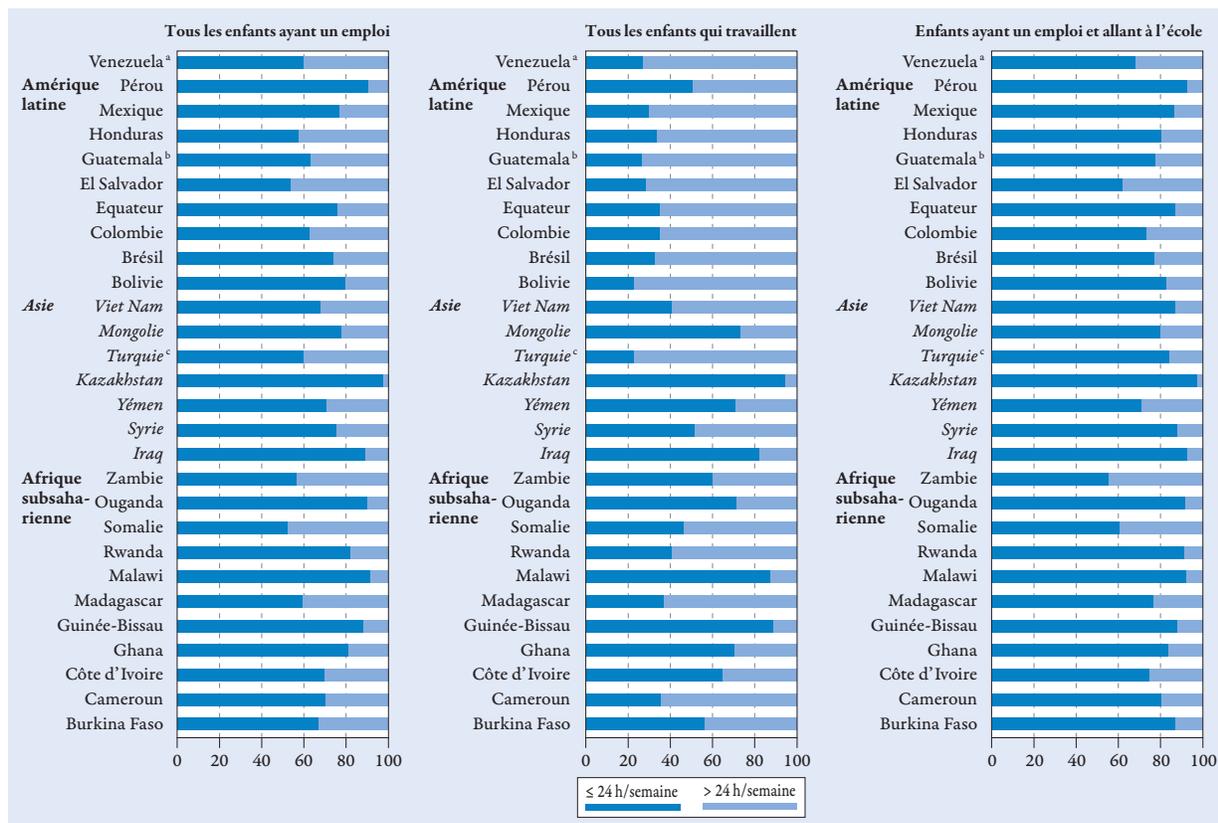
57. La moyenne hebdomadaire des heures de travail fournit une indication de la quantité du travail effectué, et, en même temps, sur la façon dont le travail affecte la santé et les résultats scolaires des enfants. Comme le montre la Figure 7, plus de la moitié des enfants occupés économiquement travaillent moins que 24 heures par semaine dans tous les pays pour lesquels nous disposons de données récentes. En outre, dans aucun de ces pays, la moyenne d'heures

<sup>12</sup> UCW (2007b).

<sup>13</sup> UCW (2007c).

<sup>14</sup> UCW (2007d).

<sup>15</sup> UCW (2007e).



Notes: <sup>a</sup> Groupe d'âge 10-14 ans; <sup>b</sup> Groupe d'âge 7-14 ans; <sup>c</sup> Groupe d'âge 6-14 ans.

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).

.....

Figure 7. Répartition des heures de travail hebdomadaires, groupe d'âge 7-14 ans (pourcentage)

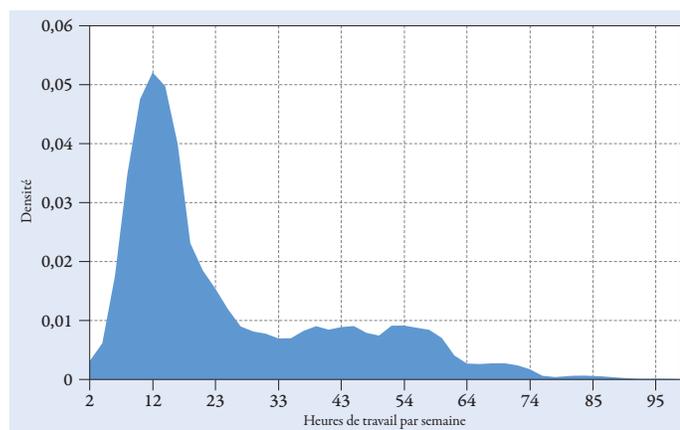
de travail ne dépasse 35 heures par semaine (ceci n'est pas indiqué dans la Figure). Cela dit, les données des enquêtes doivent être interprétées avec soin, car elles manquent souvent de précision. En outre, comme on le voit ci-après, l'importance du temps consacré au travail ne peut être étudiée de façon isolée par rapport aux autres activités menées par les enfants.

58. Deux autres précautions doivent également être prises dans le cadre de l'interprétation des chiffres sur les heures de travail. Premièrement, ces derniers ne portent que sur l'emploi; or, beaucoup d'enfants combinent emploi et tâches ménagères, et pour ce groupe, le total de la contrainte de temps consacré au travail est beaucoup plus élevé et souvent pas mesuré. Deuxièmement, les chiffres indiquent les moyennes et masquent les groupes pourtant importants que constituent dans de nombreux pays les enfants en situation de travail des enfants pour lesquels les heures de travail par semaine sont plus longues. La Figure 8, qui montre la répartition des enfants occupés économiquement par heures de travail hebdomadaires au Bangladesh, illustre bien ce dernier point. Si les enfants occupés économiquement se trouvent concentrés dans les environs de 12 heures de travail par semaine (ce qui correspond au sommet de la courbe), on constate aussi que de nombreux enfants travaillent 40 heures, voire plus (ce qui est représenté à l'extrémité de la distribution).

59. L'ensemble des chiffres relatifs aux heures de travail masquent aussi des différences importantes qui existent entre les enfants occupés économiquement qui vont aussi à l'école et ceux qui n'y vont pas. Il n'est pas étonnant de constater que ceux qui ne vont pas à l'école font beaucoup plus d'heures de travail que les autres, et ce dans tous les pays (Figure 7). Mais en même temps, il arrive souvent que la double charge travail-école, voire même la triple charge

**Figure 8.**  
Répartition des enfants  
ayant un emploi, par  
heures de travail,  
groupe d'âge 5-14 ans,  
Bangladesh

Source: Calculs effectués par l'UCW  
sur la base de l'Enquête annuelle sur  
la main-d'œuvre  
au Bangladesh, 2005-2006.



(école- travail- tâches ménagères) laisse peu de temps ou d'énergie pour étudier aux élèves qui travaillent et étudient et pour ainsi dire pas de temps du tout pour exercer leurs droits à jouer, à se reposer et à pratiquer des loisirs. Les exigences qu'impose le travail sur ces enfants, même si leur travail n'est pas intensif en termes de durée, réduisent leurs chances de tirer pleinement parti du temps qu'ils passent à l'école et augmentent celles de quitter l'école avant l'âge. Les coûts d'éducation du travail des enfants sont traités plus en détail au Chapitre 4 du présent rapport.

### 2.3. Travail dangereux des enfants

60. Une caractéristique très importante du travail des enfants, quoique très difficile à mesurer, est son caractère dangereux. Les enfants qui prennent part à des formes dangereuses de travail, conformément à la convention n° 182<sup>16</sup> et à la convention n° 138<sup>17</sup> de l'OIT, constituent l'un des sous-groupes d'enfants en situation de travail des enfants dont les droits sont les plus compromis et dont le bien-être est le plus menacé. C'est pourquoi ces enfants constituent une priorité politique immédiate. Mais quels critères utiliser pour mesurer le travail dangereux? Selon la convention n° 182, les types de travail susceptibles de nuire à «la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant» doivent être déterminés «par la législation nationale ou l'autorité compétente, après consultation des organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées, en prenant en considération les normes internationales pertinentes...», en particulier les directives de la recommandation n° 190 de l'OIT. En conséquence, il ne saurait exister une seule norme pour mesurer le travail dangereux qui soit applicable à tous les pays.

61. On trouvera au Tableau 1 des estimations des enfants de 5 à 17 ans effectuant des travaux dangereux. Ces estimations sont tirées des rapports des enquêtes nationales sur le travail des enfants, basés sur des énumérations d'activités, de procédés, d'agents et de conditions dangereux communs dans plusieurs pays, tels que définis par la législation nationale. Il convient de garder à l'esprit le fait que les estimations ne sont pas strictement comparables d'un pays

<sup>16</sup> Conformément à l'article 3 de la convention n° 182, les pires formes du travail des enfants comprennent: a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés; b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de la prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques; c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes; et d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant. Les activités citées à l'article 3a) à c) sont habituellement appelées les formes intrinsèquement condamnables de travail des enfants. Les activités citées à l'article 3d) sont habituellement appelées travail dangereux.

<sup>17</sup> Convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi.

### Thème de discussion 3.

## La mesure des pires formes de travail des enfants autres que le travail dangereux

Dans la plupart des estimations sur le travail des enfants, les enfants soumis aux pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux<sup>a</sup> ne sont pas représentés ou sont comptabilisés séparément. Ceci tient au fait que les instruments utilisés habituellement dans les enquêtes auprès des ménages pour mesurer le travail des enfants ne conviennent pas à l'analyse de ce groupe de personnes. Il est par exemple très peu probable que ces activités qui sont moralement indignes ou interdites légalement soient signalées à l'enquêteur par un membre du ménage, même si l'enfant en question est encore présent au sein du ménage. Il est fréquent que les enfants concernés n'appartiennent pas au ménage, soit qu'ils se soient enfuis, soit qu'ils aient été abandonnés, ou alors qu'ils soient orphelins, qu'ils aient été déplacés ou même vendus. Certains d'entre eux sont confinés par la force sur leur lieu de travail et sont ainsi gardés loin des regards de la société. D'autres outils et d'autres méthodes d'enquête doivent être mis au point afin d'obtenir des informations sur ces enfants et d'aider à la mise au point de politiques et de programmes capables d'instaurer à nouveau chez les enfants l'accès à leurs droits fondamentaux.

Des progrès considérables ont été accomplis pour décrire de façon qualitative les pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux, en particulier en ce qui concerne l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et le travail des enfants en situation de servitude pour dettes. Ces progrès ont pu être réalisés grâce à des évaluations

rapides et d'autres méthodes de collecte d'informations spécifiques. Pour bon nombre de ces travaux, l'IPEC, en liaison avec des partenaires locaux, a fait office de pionnier<sup>b</sup>.

Cela dit, les progrès accomplis afin de dresser un tableau quantitatif plus précis des pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux ont été beaucoup plus lents, en raison des difficultés rencontrées dans l'application de la méthode et au fait que les populations concernées n'ont souvent pas de ménage et se trouvent dans des situations cachées. De nombreux gouvernements se sont engagés à mettre un terme à ces formes graves d'exploitation des enfants, mais leurs efforts dans ce sens sont freinés par le manque d'informations quantitatives systématiques sur l'importance et les paramètres de cette population difficilement accessible.

Des efforts de recherche pilotes, soutenus par l'IPEC et le Programme UCW, offrent cependant des possibilités d'aller de l'avant afin de combler ces lacunes en termes d'information.

Une enquête pilote soutenue par l'IPEC au Bangladesh a été l'une des premières de cette sorte à fournir des informations quantitatives représentatives sur le nombre d'enfants victimes d'exploitation sexuelle commerciale des enfants dans le pays. Un cadre d'échantillonnage a d'abord été mis au point pour les enfants soumis à l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, le pays ayant été divisé en six strates en fonction de la concentration

à l'autre, dans la mesure où les énumérations des travaux dangereux varient selon les pays. Le tableau révèle cependant que le nombre en valeurs absolues d'enfants effectuant des travaux dangereux dans la plupart des pays considérés est très important.

62. Un autre moyen d'évaluer la participation aux travaux dangereux consiste à étudier les conditions de travail plutôt que le secteur d'activité, conformément à la recommandation n° 190 (Pires formes de travail des enfants)<sup>18</sup>. Bon nombre des enquêtes réalisées dans le

<sup>18</sup> La recommandation n° 190 stipule qu'en déterminant les types de travail dangereux, il faudrait, entre autres, prendre en considération: a) les travaux qui exposent les enfants à des sévices physiques, psychologiques ou sexuels; b) les travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés; c) les travaux qui s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux, ou qui impliquent de manipuler ou porter de lourdes charges; d) les travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer des enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux, ou à des conditions de température, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé; e) les travaux qui s'effectuent dans des conditions particulièrement difficiles, par exemple pendant de longues heures, ou la nuit, ou pour lesquels l'enfant est retenu de manière injustifiée dans les locaux de l'employeur.

de ces enfants. Toutes les maisons de passe connues constituent une strate aux fins de l'enquête. Au cours de cette enquête, un total de 1 481 enfants soumis à l'exploitation sexuelle commerciale des enfants ont été interrogés. Elle a couvert l'ensemble des maisons de passe, des agglomérations de plus de 100 000 habitants, des villes et des sièges de district, ainsi qu'un échantillon de sièges locaux. Par l'application des pondérations de l'échantillon, l'enquête a permis d'obtenir des estimations de l'ensemble des enfants soumis à l'exploitation sexuelle commerciale dans le pays, par strates et par catégories<sup>c</sup>. L'IPEC a inclus dans ses enquêtes auprès des ménages des questions destinées spécifiquement aux enfants ayant un emploi et qui sont victimes de traite au Bénin (2008), en Côte d'Ivoire (2005 et 2008) et à Madagascar (2008)<sup>d</sup>.

Le Programme UCW s'est avéré efficace pour élaborer et tester des méthodes de mesure des conditions de vie et de travail des enfants de la rue, situation qui rend les enfants vulnérables à diverses pires formes de travail des enfants autres que le travail dangereux. L'urbanisation croissante augmente l'ampleur de ce groupe, ce qui inquiète de plus en plus les autorités.

Les efforts de l'UCW ont été centrés sur l'élaboration d'un outil de recherche reproductible, conçu pour fournir des informations de base quantitatives et qualitatives sur les enfants des rues, données indispensables à la conception et au choix des politiques d'intervention.

Les enfants des rues sont un exemple de ce que les statisticiens appellent une population «rare» et «insaisissable». Il s'agit d'une population «rare» en termes de statistiques car elle ne représente qu'une petite partie de la population totale des enfants. De plus, c'est une population «insaisissable» car il est difficile de l'étudier. L'outil de recherche utilisé fait appel à deux techniques d'échantillonnage

destinées à la collecte des informations relatives à cette population rare et fluctuante: capture-recapture (CR), qui sert à estimer l'importance, en nombre, du groupe cible d'enfants, et échantillonnage en fonction des personnes interrogées (RDS), destiné à fournir une description ciblée sur la population des enfants mendians.

L'estimation CR est fondée sur deux décomptes de la population cible effectués à des points spécifiques et les listes ont été comparées sur la base de ces deux décomptes. La méthode RDS fonctionne sur la base d'une structure double avec récompense, où les personnes interrogées sont récompensées pour avoir accepté de répondre et indiqué d'autres personnes à interroger. En tant que telle, cette dernière méthode permet également de s'infiltrer dans le réseau social qui fait le lien avec la population des enfants des rues. Mises en commun, ces deux méthodes permettent d'obtenir un tableau à la fois quantitatif et qualitatif de la population des enfants des rues.

L'outil de recherche a jusqu'à ce jour été testé avec succès à Dakar<sup>e</sup> et au Caire<sup>f</sup>, et des discussions sont en cours pour qu'il soit appliqué ailleurs.

<sup>a</sup> Les activités citées à l'article 3a) à c) de la convention n°182 sont habituellement appelées «pires forme de travail des enfants autres que les travaux dangereux». Ces activités sont les suivantes: a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés; b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques; et c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes. <sup>b</sup> Pour un examen et une bibliographie détaillés, voir IPEC (2010) (disponible prochainement). <sup>c</sup> BIT et Bureau des statistiques du Bangladesh (2009). <sup>d</sup> Tous les détails sur la méthode, les questionnaires et les résultats des enquêtes se trouvent sur [www.ilo.org/ipcc](http://www.ilo.org/ipcc). <sup>e</sup> UCW (2007a). <sup>f</sup> UCW et AUDI, (disponible prochainement).

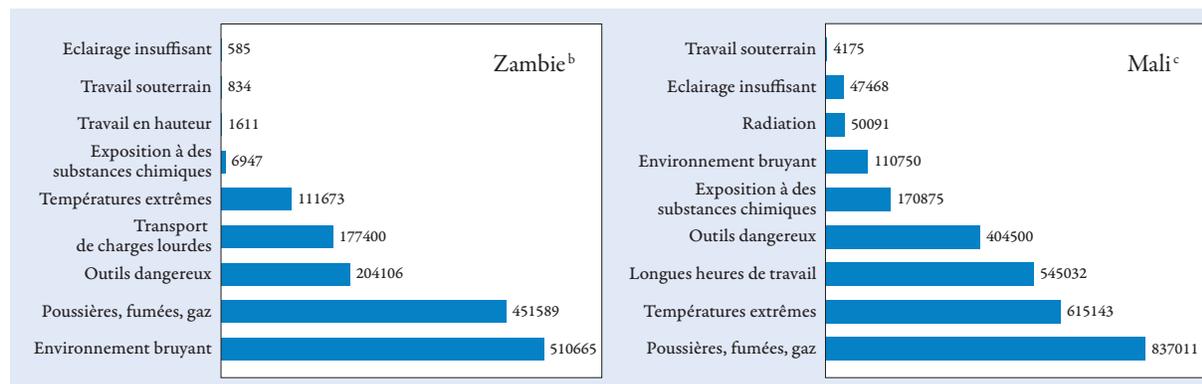
cadre du Programme SIMPOC (information statistique et de suivi sur le travail des enfants) ont permis de recueillir des informations des personnes qui ont répondu aux enquêtes sur les conditions dangereuses que les enfants rencontrent sur leur lieu de travail. Les résultats de ces enquêtes montrent souvent des niveaux élevés – et même élevés au point d'être alarmants – d'exposition à des conditions dangereuses.

63. Les statistiques du Mali et de la Zambie, présentées à la Figure 9 ci-dessous, illustrent ce point. Plus de 800 000 enfants maliens âgés de 5 à 14 ans sont exposés à la poussière, à des émanations toxiques et à des gaz sur leur lieu de travail, plus de 600 000 doivent travailler dans des températures extrêmes, plus de 400 000 doivent faire l'usage d'outils dangereux et plusieurs milliers d'autres enfants sont exposés à d'autres dangers tels que températures très élevées, bruit excessif, substances chimiques et radiation – tout cela sans qu'ils soient informés des conséquences sur leur santé et leur sécurité aussi bien immédiate qu'à long terme. Des niveaux d'exposition aussi élevés aux divers dangers sur le lieu de travail se retrouvent de la même manière parmi les enfants soumis au travail des enfants en Zambie. Tout aussi préoccupant, mais

Tableau 1. Estimations du nombre d'enfants effectuant des travaux dangereux conformément à la législation nationale, groupe d'âge 5-17 ans, par pays

Région	Pays	Nombre d'enfants employés dans des travaux dangereux	Source de l'enquête
Afrique subsaharienne	Bénin	460 000	SIMPOC 2008
	Burkina Faso	1 447 000	SIMPOC 2006
	Cameroun	267 000	SIMPOC 2007
	Madagascar	438 000	SIMPOC 2008
	Mali	1 608 000	SIMPOC 2005
	Rwanda	66 000	SIMPOC 2008
	Sénégal	401 000	SIMPOC 2005
Amérique latine	Brésil	2 227 267	SIMPOC 2001
	Equateur	465 203	SIMPOC 2006
	El Salvador	18 673	Censo de Matrícula, 2004
	Panama	44 859	ETI 2008, INEC/CGR
	Pérou	2 336 000	SIMPOC 2007
Asie	Azerbaïdjan	105 732	SIMPOC 2005
	Bangladesh	1 291 000	SIMPOC 2002-2003
	Philippines	2 388 000	SIMPOC 2001

Source: Rapports d'enquêtes nationales sur le travail des enfants.



Notes: <sup>a</sup> Les personnes interrogées ont pu identifier plus d'une catégorie; <sup>b</sup> Les résultats portent sur les enfants ayant un emploi, groupe d'âge 5-17 ans; <sup>c</sup> Les résultats portent sur les enfants ayant un emploi, groupe d'âge 5-14 ans.

Sources: Calculs effectués par l'UCW sur la base de l'Enquête sur la main-d'œuvre zambienne, 2005 et de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

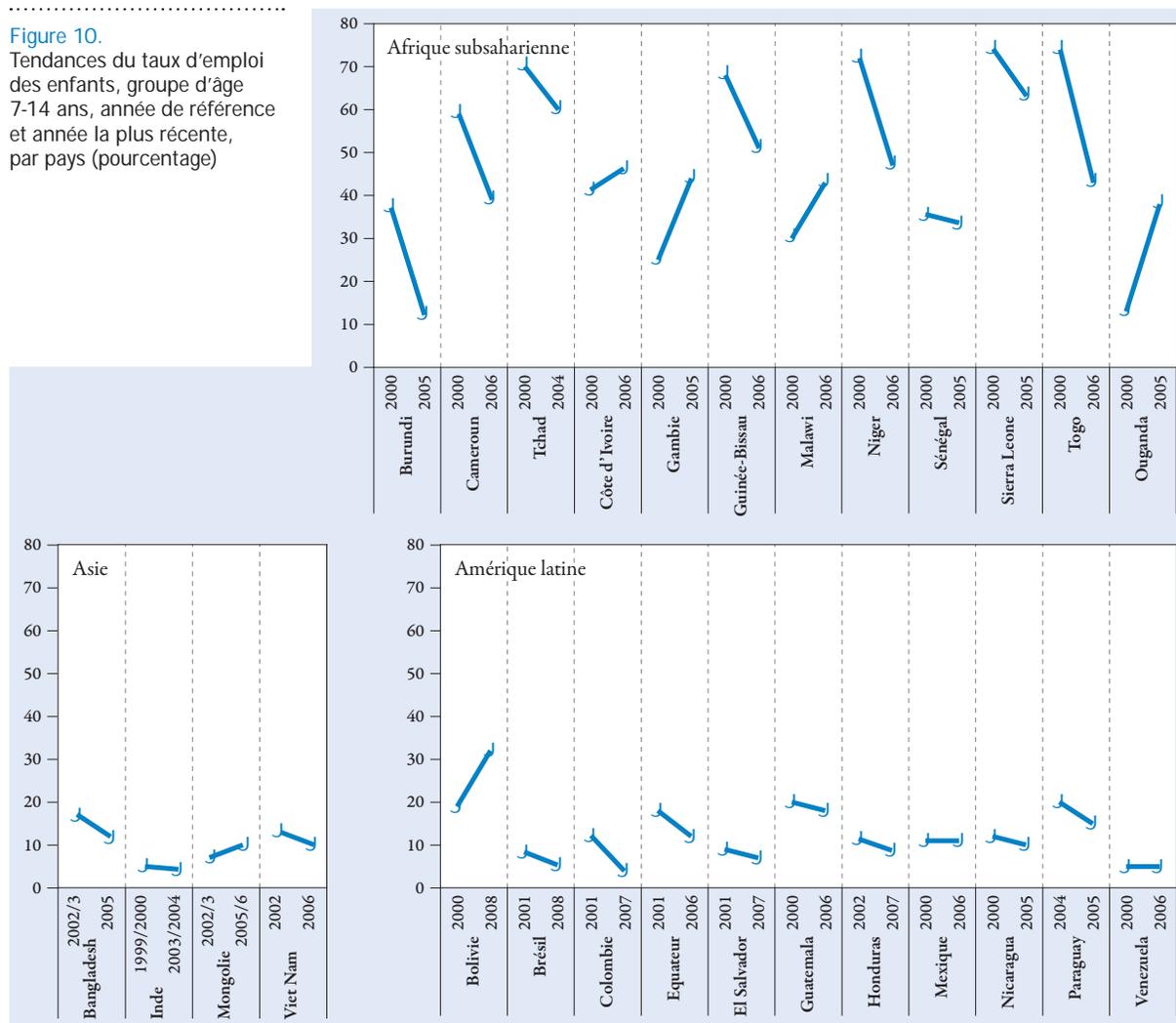
Figure 9. Nombre d'enfants exposés à des risques spécifiques au travail<sup>a</sup>, Zambie et Mali

non reflété dans les chiffres, est le fait que les jeunes enfants ne semblent pas moins exposés à des conditions de travail dangereux que leurs aînés.

## 2.4. Evolution de la situation

64. La question qui présente le plus d'intérêt en termes de politique à suivre, et qui n'est pas représentée dans le tableau statique des enfants occupés économiquement tel que présenté ci-dessus, est la direction vers laquelle s'orientent les pays dans le domaine de l'emploi des enfants. Il s'agit de savoir en fait si, au fil du temps, les enfants qui sont occupés économiquement sont plus ou moins nombreux. En raison du manque de données et des possibilités réduites de comparer les données disponibles, les tendances de l'emploi des enfants ne peuvent être présentées que pour les 27 pays inscrits dans la base de données des enquêtes menées

Figure 10.  
Tendances du taux d'emploi des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, par pays (pourcentage)



Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).

dans le cadre du Programme UCW. D'autres séries de programmes communs d'enquêtes contenant des informations sur le travail des enfants, accompagnées de systèmes améliorés de contrôle à l'échelle nationale, permettront dans les années à venir d'effectuer une évaluation plus complète des tendances nationales du travail des enfants.

65. Les données concernant les 27 pays, que l'on trouve à la Figure 10, dressent un tableau qui reflète des progrès d'ordre général, mais en aucun cas ceux-ci ne peuvent être considérés comme étant universels. Le pourcentage des enfants occupés économiquement a diminué dans huit des 11 pays de la région d'Amérique latine et des Caraïbes, et dans tous les pays de l'Asie, à l'exception de la Mongolie dont la population à faible densité est très dispersée. Dans la région de l'Afrique subsaharienne, le pourcentage d'enfants occupés économiquement a chuté dans huit pays, mais a augmenté dans quatre autres. Le Tableau 2 montre les changements survenus dans l'emploi des enfants en valeurs absolues, dans un groupe restreint de pays où il est possible d'effectuer de telles estimations. Ces données servent à montrer l'ampleur du problème que continuent à poser les enfants économiquement occupés.

Table 2. Nombre d'enfants ayant un emploi, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, par pays

Région	Pays	Année de référence	Nombre	Source enquête	Année la plus récente	Nombre	Source enquête
Asie	Bangladesh	2002-03	4 512 000	SIMPOC	2005-06	3 551 000	LFS
	Inde	1999-2000	9 627 000	NSSO	2004-05	7 494 000	NSSO
	Mongolie	2002-03	30 000	NCLS	2005-06	37 000	LFS
	Viet Nam	2002	1 235 000	VLSS	2006	928 000	VLSS
Amérique latine	Bolivie	2000	317 000	ECH	2008	586 000	ECH
	Brésil	2001	2 197 000	PNAD	2008	1 443 000	PNAD
	Colombie	2001	850 000	SIMPOC	2007	275 000	GEIH
	Equateur	2001	431 000	SIMPOC	2006	353 000	SIMPOC
	El Salvador	2001	107 000	EHPM	2007	81 000	EHPM
	Guatemala	2000	507 000	LSMS	2006	528 000	MECOVI
	Honduras	2002	169 000	SIMPOC	2007	151 000	SIMPOC
	Mexique***	2000	790 000	ENIGH	2006	778 000	ENIGH
	Nicaragua	2000	138 000	SIMPOC	2005	108 000	LSMS
	Paraguay*	2004	141 000	EPH	2005	113 000	EPH
Venezuela*	2000	128 000	EHM	2005	148 000	EHM	
Afrique subsaharienne	Burundi	2000	622 000	MICS-2	2005	186 000	MICS-3
	Cameroun	2000	2 190 000	MICS-2	2006	710 000	MICS-3
	Tchad	2000	1 305 000	MICS-2	2004	1 410 000	DHS
	Côte d'Ivoire	2000	1 618 000	MICS-2	2006	1 914 000	MICS-3
	Gambie	2000	79 000	MICS-2	2006	166 000	MICS-3
	Guinée-Bissau	2000	198 000	MICS-2	2006	158 000	MICS-3
	Malawi	2000	703 000	MICS-2	2006	1 276 000	MICS-3
	Niger	2000	1 755 000	MICS-2	2006	1 640 000	DHS
	Sénégal	2000	739 000	MICS-2	2005	734 000	DHS
	Sierra Leone	2000	819 000	MICS-2	2005	777 000	MICS-3
	Togo	2000	814 000	MICS-2	2006	586 000	MICS-3
	Ouganda**	2002-03	885 000	UNHS	2005-06	2 455 000	UNHS

Note: \* Groupe d'âge 10-14 ans; \*\* L'enquête UNHS 2002-2003 a été menée dans tous les districts du pays, à l'exception de Pader. Certaines zones des districts de Kitgum et de Gulu n'ont pas non plus été couvertes pour des motifs d'insécurité. \*\*\* Groupe d'âge 12-14 ans.

66. Il est bon de rappeler également que les chiffres présentés ci-dessus datent d'avant la crise économique qui s'est déclarée en 2008. Bien qu'il soit encore trop tôt pour mesurer l'impact de cette crise, les principes théoriques et l'expérience tirée du passé semblent indiquer que cette crise risque de menacer de diverses façons les progrès accomplis dans la lutte contre le travail des enfants. La crise économique et financière mondiale que nous traversons actuellement pourrait renverser les tendances positives observées dans plusieurs pays, et aggraver encore le problème dans certaines régions telles que l'Afrique subsaharienne où le phénomène du travail des enfants a été particulièrement résistant aux mesures de lutte contre ce fléau. La combinaison de plusieurs phénomènes (réduction du niveau de vie, difficultés plus grandes d'obtenir des prêts et transferts de fonds moins importants de la part des membres de la famille à l'étranger) risque d'obliger les ménages plus vulnérables à envoyer leurs enfants au travail afin de les aider à joindre les deux bouts pendant la période de crise. La réduction des dépenses publiques et de l'aide internationale risque bien de limiter la protection sociale et de porter atteinte aux dépenses dans l'enseignement public, tout en augmentant la dépendance des familles sur le travail de leurs enfants afin d'assurer la survie du ménage. «L'informalisation» de l'économie qui accompagne souvent les périodes de troubles économiques est un autre facteur qui favorise l'emploi des enfants, car les contrôles sont rares dans l'économie informelle et la main-d'œuvre qualifiée est moins recherchée. L'impact de la crise économique et l'action des pouvoirs publics envisageables sont traités plus avant dans le cadre du Thème de discussion 4.

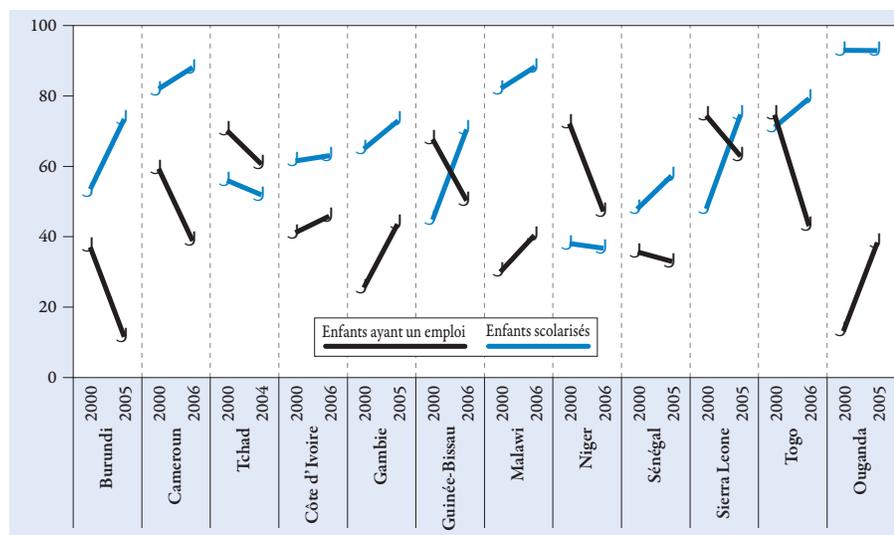
## Progrès accomplis en Afrique subsaharienne

67. L'Afrique subsaharienne est la région dans laquelle la lutte contre le travail des enfants a été la moins rapide et où l'attention globale devrait être particulièrement concentrée dans la perspective de 2016. Comme indiqué ci-dessus, les progrès accomplis dans cette région pendant les cinq premières années de cette décennie semblent mitigés. D'un côté, dans des pays tels que le Burundi, le Cameroun et le Togo, l'emploi des enfants a nettement diminué. De l'autre, la Gambie, le Malawi et l'Ouganda ont connu une augmentation relativement importante de la part d'enfants occupés économiquement. Cela dit, il est bon de rappeler que nous ne disposons pas de données sur les tendances pour les autres pays de l'Afrique subsaharienne et qu'en conséquence, il faut veiller à ne pas généraliser à l'ensemble de la région de l'Afrique subsaharienne les débats portant sur les seules données disponibles.

68. Les efforts déployés pour sortir les enfants de leur emploi dans la région de l'Afrique subsaharienne sont, bien évidemment, étroitement liés aux efforts faits pour qu'ils aillent à l'école. En quoi le taux de scolarité des enfants a-t-il changé au fil du temps dans les pays considérés? Les progrès accomplis dans la lutte contre le travail des enfants se sont-ils traduits par des progrès similaires en matière de développement de la scolarisation? Ces questions sont étudiées plus avant à la Figure 11, qui présente des estimations de la fréquentation scolaire des enfants pendant les cinq premières années de notre décennie. D'une manière générale on y voit que la fréquentation a augmenté, sauf dans deux pays. La ventilation par sexe de l'évolution de la fréquentation scolaire montre que les taux de fréquentation des filles et des garçons convergent dans plusieurs pays étudiés; en revanche, dans aucun de ces pays, la différence de taux d'un sexe à l'autre ne s'est accrue pendant la période de deux ans sur laquelle a porté l'étude (Figure 10). Cependant, le pourcentage d'enfants qui continuent à seulement travailler, sans aller à l'école, reste élevé et, dans plusieurs pays, les objectifs fixés en ce qui concerne l'éducation pour tous ont peu de chances d'être atteints.

69. Il convient de noter également que, dans les pays où le taux d'enfants occupés économiquement dans le groupe d'âge de 7 à 14 ans a augmenté (à savoir Côte d'Ivoire, Gambie, Malawi et Ouganda), la fréquentation scolaire a elle aussi augmenté ou, du moins, est restée constante, ce qui semble montrer que les enfants combinant travail et école sont plus nombreux. Bien sûr, cela ne veut pas dire que l'augmentation du nombre d'enfants occupés économiquement n'a pas eu de conséquence en termes d'éducation, car les exigences liées au travail

Figure 11.  
Tendances du taux de scolarisation et d'emploi des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, région subsaharienne (pourcentage)



Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).

## Thème de discussion 4.

### Progrès accomplis dans la lutte contre le travail des enfants dans le cadre de la crise économique mondiale<sup>a</sup>

Les statistiques sur le travail contenu dans le présent rapport révèlent que, dans la plupart des régions, des progrès importants ont été réalisés dans la lutte contre le travail des enfants. Mais ces chiffres datent d'avant la crise financière mondiale que nous traversons aujourd'hui et celle-ci pourrait renverser les tendances positives observées dans plusieurs pays et aggraver le problème dans certaines régions où le phénomène du travail des enfants s'est fait particulièrement ressentir.

#### En quoi la crise peut-elle avoir un impact sur le travail des enfants?

L'impact de la crise économique sur les décisions des ménages en matière de scolarité et de travail de leurs enfants peut revêtir différentes formes.

a) *Réduction des niveaux de vie (ou réduction de leur croissance)*: la réduction des niveaux de vie (ou le déclin de la croissance économique) peut obliger les ménages à envoyer leurs enfants travailler et/ou à les retirer de l'école afin de réduire les coûts et/ou d'augmenter leurs revenus. Toutefois, les pires conditions du marché du travail, aussi bien en termes de salaires réels (ou de faibles revenus tirés des activités économiques familiales) et/ou d'opportunités d'emploi peuvent entraîner une réduction des bénéfices découlant du travail effectué et inciter les parents à garder leurs enfants à l'école.

En se basant sur les faits existants, on peut s'attendre à ce que la crise économique entraîne une augmentation du travail des enfants dans les pays à revenu faible, en particulier pour les ménages les plus pauvres<sup>b</sup>. Pour les pays à revenu moyen, il semblerait qu'il y ait un équilibre entre l'impact de la baisse des niveaux de vie et la réduction des possibilités d'emploi<sup>c</sup>. Les résultats empiriques obtenus grâce à une analyse transnationale<sup>d</sup> et l'examen des preuves existantes<sup>e</sup> confirment ces prévisions établies pour les pays à revenu moyen et faible. Les preuves dont nous disposons indiquent que l'impact de la crise dépend des caractéristiques propres à chaque pays et, en particulier, des mesures prises par les pouvoirs publics.

b) *Accès aux marchés des capitaux*: l'accès au crédit est un facteur déterminant dans la décision prise par les ménages d'envoyer leurs enfants au travail, car un marché des capitaux qui fonctionne bien permet aux ménages d'investir

dans l'éducation de leurs enfants quelles que soient leurs ressources. Bien sûr, cette possibilité disparaît lorsqu'il existe des restrictions à l'accès au crédit. En outre, les ménages qui accèdent facilement au crédit risquent moins de s'en remettre au travail des enfants en cas de difficulté financière<sup>f</sup>. Étant donné le rôle important que joue l'accès au crédit pour déterminer s'il y a ou non travail des enfants, une réduction du crédit, en particulier pour les ménages pauvres, peut fort bien engendrer une augmentation sensible du travail des enfants. La crise actuelle est caractérisée non seulement par le déclin du taux de croissance des économies, mais également par une réduction sensible des flux de crédits<sup>g</sup>.

c) *Migration et mouvements des envois de fonds*: l'influence de la crise sur la migration peut avoir un impact sur le travail des enfants de deux manières principales. La première concerne la réduction des envois de fonds des migrants internationaux, et la seconde concerne surtout le retour des migrants dans leur région d'origine (principalement rurale), ou encore l'absence de migrations, les marchés du travail urbain devenant moins attractifs.

Les envois de fonds peuvent encourager les investissements en matière de scolarité et réduire le travail des enfants<sup>h</sup>. En réponse aux chocs économiques, les réseaux sociaux offrent des stratégies de diversification des revenus et d'autres mécanismes de prise en charge en vue du lissage de la consommation, par le biais des envois de fonds.

Les flux migratoires risquent aussi d'être touchés par la crise, de nombreux migrants devant retourner dans leur pays et/ou dans leur région d'origine. Ces retours peuvent avoir une incidence directe sur les enfants et les adolescents, car les migrants sont nombreux, en particulier à l'intérieur-même d'un pays, à se déplacer avec leur famille. Les migrants qui reviennent d'un pays étranger ou de zones urbaines vers des zones rurales se lanceront probablement dans une entreprise familiale, en particulier dans l'agriculture<sup>i</sup>, activité où il est souvent fait appel au travail des enfants.

d) *Transferts publics et flux d'aide internationale*: quand la crise commence à frapper, entraînant une chute des revenus tirés des impôts, les gouvernements subissent une pression pour couper (ou réduire la croissance) des dépenses publiques. Pendant les périodes de réduction fiscale, 

les dépenses sociales et/ou d'éducation sont en règle générale celles qui souffrent le plus<sup>l</sup>. Dans ce contexte, l'Etat et les donateurs devraient rechercher avant tout l'intérêt de l'enfant et réguler leurs dépenses de manière à réduire autant que possible les effets négatifs des réductions de dépenses publiques sur les enfants, tout en continuant à assurer un service minimum de base, réduisant ainsi la nécessité de faire appel au travail des enfants pour compenser les pertes des revenus des ménages.

e) *Augmentation du secteur économique informel*: l'analyse des marchés du travail montre que les activités informelles ont bien des chances d'augmenter suite à la tourmente économique. L'emploi informel peut faire office de régulateur lorsque les gens sont licenciés de leur emploi dans le secteur formel et sont dans l'obligation de trouver de nouvelles opportunités d'emploi. De plus, une économie qui entre dans une phase de récession risque de devoir passer du secteur exportateur au secteur non exportateur, ce qui à nouveau implique une expansion du secteur informel<sup>k</sup>. Selon les informations dont nous disposons, on constate que le travail des enfants domine dans le secteur informel des domaines économiques dans lesquels il est facile de trouver un emploi. Dans ce secteur, le niveau de technologie est tel que l'utilisation des enfants pour accomplir des tâches ne nécessitant pas de qualification est aisée.

### Mesures prises par les pouvoirs publics face à la crise

Il est important que les pouvoirs publics prennent des mesures efficaces pour réduire les effets négatifs de la crise économique sur le travail des enfants. Suite aux propos susdits, trois stratégies politiques semblent être particulièrement importantes: investissement dans le capital humain; protection sociale; et accès au crédit. On trouvera ci-après une description succincte de chacune de ces stratégies:

a) *Protéger et accroître l'investissement public dans l'éducation*: l'investissement dans l'éducation devrait être placé au centre du programme de la lutte contre la crise économique. En période de récession économique, les efforts déployés afin d'empêcher les enfants de travailler, ce qui passe par l'amélioration et le développement de la scolarité, doivent être maintenus de façon à ce que les familles aient la possibilité d'investir dans l'éducation de leurs enfants, et que cela en vaille la peine pour elles. Les mesures publiques destinées à éliminer le coût direct de l'éducation et à réduire le coût indirect de la scolarité, à accroître l'accès à l'école et à améliorer la qualité de la scolarité seront plus importantes que jamais.

b) *Mettre au point et renforcer des filets de sécurité et des systèmes de protection sociale*: la crise économique représente

des risques réels pour la réduction future de la pauvreté et expose les ménages pauvres et vulnérables à des pertes considérables potentiels de bénéfices sociaux<sup>l</sup>. Les politiques de protection sociale visant à améliorer la capacité des ménages à faire face aux chocs économiques et à réduire les contraintes budgétaires actuelles sont particulièrement importantes dans ce contexte<sup>m</sup>.

Dans plusieurs pays où les filets de sécurité sont faibles, bon nombre de ces éléments sont présents quoique mal coordonnés et fragmentaires. Il sera nécessaire de réviser ses politiques et de concevoir des programmes de sécurité sociale qui soient intégrés et incitatifs, compatibles et durables.

c) *Améliorer l'accès au crédit des ménages vulnérables*: l'accès au crédit est essentiel pour permettre aux ménages pauvres d'investir dans l'éducation de leurs enfants et de réduire leur engagement au travail. La crise financière mondiale que l'on connaît aujourd'hui révèle encore plus le besoin des pays en développement d'établir un cadre de réglementation, de contrôle et de gestion de la crise et d'atteindre l'objectif d'un secteur bancaire efficace. La nécessité de réformes du système formel de crédit offre une opportunité unique de mettre au point des mécanismes permettant de garantir que le crédit soit disponible également pour les ménages pauvres, leur permettant ainsi d'investir dans le capital humain que représentent leurs enfants. Les institutions internationales, par exemple, pourraient aider à garantir des sécurités pour financer des prêts à l'intention des ménages pauvres cherchant à investir dans l'éducation de leurs enfants. Ces prêts, associés à un système d'incitation approprié, pourraient inclure des taux d'impayés faibles, ne nécessitant en conséquence pas de primes élevées pour risques.

Les institutions de microfinancement sont aujourd'hui appelées à agir dans un paysage financier en pleine évolution, dans lequel les offres de financement se font plus rares et les moyens de financement structurés sont inexistantes. Les institutions de microfinancement doivent donc réévaluer leurs objectifs de croissance en termes de stratégies de financement et de liquidités, tout en veillant au maintien d'une structure de capitaux solide et de mesures efficaces en termes de liquidités<sup>n</sup>.

<sup>l</sup> Koseleci et Rosati (2009). <sup>h</sup> Guarcello, Mealli et Rosati (2009); Guarcello, Kovrova et Rosati (2008); Beegle, Dehejia, et Gatti (2003); Rucci (2003); Blanco et Valdivia (2006). <sup>c</sup> Duryea et Arends-Kuenning (2003); Schady (2002). <sup>d</sup> Flug, Spilimbergo et Wachtenheim (1998). <sup>e</sup> Ferreira et Schady (2008). <sup>f</sup> Jacoby et Skoufias (1997); Dehejia et Gatti (2002); Beegle, Dehejia et Gatti (2003); Guarcello, Mealli et Rosati (2009). <sup>g</sup> Institute of International Finance (2008). <sup>h</sup> Acosta (2006); Mansuri (2006); Cox-Edwards et Ureta (2003); Hanson et Woodruff (2003). <sup>i</sup> Fallon et Lucas (2002). <sup>j</sup> Knowles, Pernia et Racelis (1999). <sup>k</sup> OECD (2009); Banque mondiale (1995). <sup>l</sup> Banque mondiale (2009a). <sup>m</sup> Banque mondiale (2009c). <sup>n</sup> Standard et Poor's (2008).

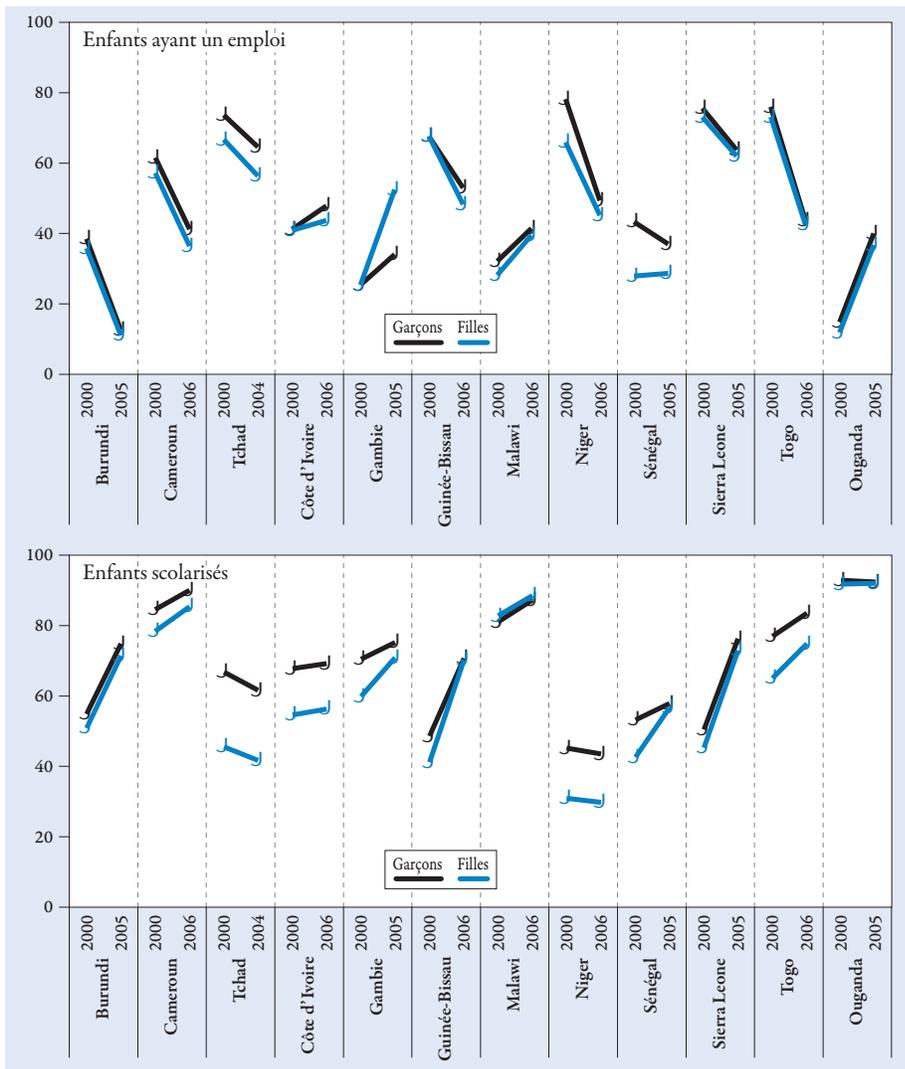


Figure 12. Tendances du taux de scolarisation et d'emploi des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, région subsaharienne (pourcentage)

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).

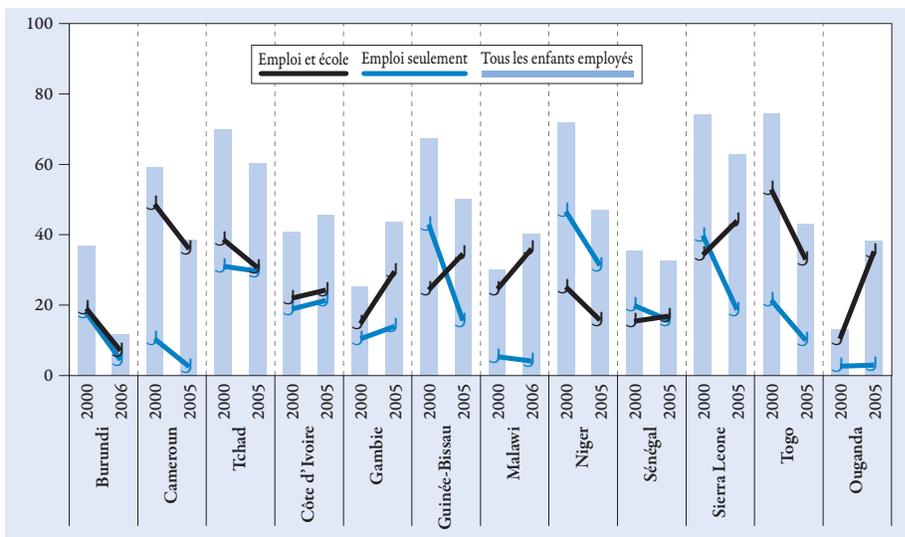


Figure 13. Tendances du taux d'emploi des enfants, répartis selon qu'ils soient ou non également scolarisés, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, par pays, région subsaharienne (pourcentage)

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).

impliquent logiquement que les enfants disposent de moins de temps et d'énergie à consacrer à leurs études, qu'ils abandonnent plus tôt l'école et que, d'une manière générale, ils atteignent des niveaux d'apprentissage inférieurs à ceux des enfants qui ne travaillent pas.

70. La Figure 13 donne une image plus approfondie des changements constatés dans la répartition du temps des enfants entre le travail et l'école. Elle montre que, dans les trois pays où le nombre d'enfants occupés économiquement a le plus augmenté (Gambie, Malawi et Ouganda), cette hausse était limitée principalement aux enfants qui travaillaient tout en étant scolarisés. En revanche, dans les trois pays en question, la proportion d'enfants qui travaillaient seulement a peu évolué pendant la première moitié de la décennie. Cette tendance est particulièrement prononcée en Ouganda, où la proportion d'enfants combinant travail et école s'est multipliée par trois, voire plus, entre 2000 et 2006, tandis que la proportion d'enfants qui travaillent sans aller à l'école est restée la même. Ceci veut dire que les familles qui sont obligées de faire travailler leurs enfants ont essayé de les garder à l'école, ou ont envoyé leurs enfants à l'école sans les retirer entièrement de leur travail, ce qui, dans une certaine mesure, limite les dégâts en termes d'éducation dus à un démarrage précoce du travail chez les enfants.

71. C'est dans les pays qui ont connu des baisses globales du travail des enfants que le groupe d'enfants seulement occupés économiquement a le plus baissé. Ceci veut dire que les enfants en situation de travail des enfants avaient plus de chances d'aller à l'école en 2005 qu'en 2000. Dans trois pays – à savoir Guinée-Bissau, Sierra Leone et Sénégal – le déclin global du travail des enfants masquait en fait une augmentation de la proportion d'enfants combinant travail et école. Ceci revient à dire que la proportion d'enfants dont les perspectives d'avenir risquent le plus d'être altérées par le travail des enfants – à savoir ceux qui sacrifient entièrement l'école au profit du travail – est celle qui diminue le plus vite.

72. En résumé, il semble donc que dans les pays étudiés, le pourcentage d'enfants qui ne font que travailler reste élevé, mais qu'il a baissé au cours de la période considérée. Dans la plupart des pays, le pourcentage d'enfants qui travaillent et vont à l'école a diminué, mais il est toutefois préoccupant de noter que, dans d'autres, il a tendance à augmenter à nouveau.

73. Il est impossible de comprendre entièrement les schémas travail des enfants et scolarité en Afrique subsaharienne si l'on ne procède pas parallèlement à l'étude de leur lien avec la crise que traverse la région en ce qui concerne les orphelins. Le nombre des orphelins à cause du sida est de presque 12 millions dans la région<sup>19</sup>, et pour chaque enfant orphelin à cause du sida, il faut compter un autre enfant qui prend soin d'un membre de la famille atteint par la maladie, de sorte que l'un comme l'autre risquent d'effectuer des tâches ménagères dangereuses, ou d'être contaminés d'une autre manière par la maladie. En raison de la perte de leurs parents, les soins de substitution délivrés aux enfants risquent d'être insuffisants ou inexistantes, ce qui augmente considérablement les taux de vulnérabilité. Sans structure familiale cohérente, il arrive souvent que cette vulnérabilité n'apparaisse pas dans les enquêtes auprès des ménages. Dans les pays subsahariens, les résultats des recherches montrent qu'en devenant orphelin, les enfants ont en général moins de chances d'aller à l'école, et plus de chances d'être soumis à des conditions difficiles de travail (voir Thème de discussion 5).

## Progrès accomplis en Amérique latine

74. Les données disponibles permettent également d'évaluer les tendances dans dix pays de la région d'Amérique latine. Toutefois, ces pays représentent là aussi seulement un sous-groupe des pays de la région et il convient donc de veiller à ne pas généraliser la discussion à l'échelle de l'ensemble de la région. Dans la plupart des pays où les niveaux d'emploi des enfants n'étaient

<sup>19</sup> ONUSIDA, UNICEF et OMS (2008).

## Thème de discussion 5.

### Travail des enfants, VIH/sida et la crise subie par les orphelins d'Afrique

La majorité des personnes atteintes par le VIH/sida sont des travailleurs de 15 à 49 ans<sup>a</sup>. L'impact de cette maladie sur les sources de revenu rurales, les systèmes de fermage et la sécurité alimentaire a été particulièrement grave. Les taux de mortalité augmentent et la chute de l'espérance de vie a entraîné la perte du transfert des compétences d'une génération à l'autre, et les moyens de subsistance ainsi que les capacités de production rurale ont eux aussi diminué.

D'ici 2010, on estime à 9 pour cent la réduction de la main-d'œuvre totale de la région subsaharienne due au VIH/sida; ce chiffre pourrait atteindre 20 pour cent dans les pays les plus touchés. D'ici 2015, les pertes pourraient atteindre 20 pour cent de la population totale, de sorte que l'offre de la main-d'œuvre pourrait être réduite de 30 à 40 pour cent dans les pays les plus touchés par ce fléau<sup>b</sup>.

L'augmentation du nombre d'orphelins due au VIH/sida en Afrique est telle que les familles, les communautés et les sociétés civiles et les gouvernements ne peuvent plus assurer la sécurité et le bien-être de ces enfants. Au Kenya, 10 000 enfants par mois se retrouvent orphelins à cause du VIH/sida; en Zambie et en Ouganda, 20 pour cent de l'ensemble des enfants sont des orphelins, en majorité directement à cause du VIH/sida.

Les recherches qui pourraient nous éclairer sur les liens réels existant entre le VIH/sida, le fait d'être orphelin et

le travail des enfants sont rares. Il est pourtant indispensable que ceux-ci soient bien assimilés afin de mobiliser les efforts et de guider les actions politiques à prendre en faveur de ces enfants orphelins. Selon une évaluation rapide effectuée par le BIT en Zambie, le pourcentage de l'augmentation du travail des enfants en raison du VIH/sida serait compris entre 23 et 30 pour cent tandis qu'une estimation semblable effectuée en 2004 en Ouganda a révélé que 95 pour cent des enfants vivant dans des ménages touchés par le VIH/sida travaillaient, que ce soit d'une manière ou d'une autre<sup>c</sup>.

Une étude récente a été menée dans le cadre du Programme UCW afin d'apporter des éclaircissements sur les liens existant entre la perte de parents en raison du VIH/sida, d'une part, et le travail des enfants et leur scolarité d'autre part, sur la base des données fournies par les enquêtes auprès des ménages représentatifs à l'échelle nationale, dans 10 pays de la région sud-africaine<sup>d</sup>.

Les résultats de cette étude montrent qu'en général, en devenant orphelin, l'enfant a moins de chances d'aller à l'école et plus de chances d'être exposé aux dures conditions de travail. Parmi ces 10 pays, l'ampleur et la portée de ces effets varient considérablement d'un pays à l'autre. Dans les 10 pays concernés, les orphelins de père et de mère sont particulièrement touchés par l'abandon 

déjà pas élevés, ces derniers ont encore baissé au cours de la première moitié de la décennie (dans sept des dix pays considérés). On observe pourtant également des fluctuations (voir la Figure 14 et la Figure 16) qui montrent que des dégradations importantes, voire des revirements, de la situation ne sont pas à exclure. Ces résultats s'appliquent aux filles comme aux garçons (Figure 15).

75. Les avancées les plus nettes ont été constatées en Equateur, où l'emploi des enfants a chuté d'environ 4 pour cent; ailleurs, les progrès étaient moins sensibles. Le Venezuela, où le taux d'emploi des enfants n'était que de 5 pour cent en 2000, a pu maintenir ce taux bas, mais n'a pas été en mesure de le réduire davantage. Au Mexique, le nombre d'enfants qui travaillent a aussi été maintenu apparemment stable, bien que les données comparables qui ont été fournies ne concernent que les enfants de 12 à 14 ans. La Figure 16 montre que si le nombre des enfants qui travaillent seulement a diminué, celui des enfants qui travaillent et vont à l'école a, quant à lui, augmenté. Des progrès en termes de fréquentation scolaire ont été constatés dans l'ensemble des dix pays d'Amérique latine. Les deux pays qui étaient le plus en retard en 2000 – à savoir la Bolivie et le Guatemala – sont ceux qui ont le plus progressé, ce

scolaire et l'exposition au travail, ce qui souligne combien il est important, lorsqu'il s'agit de définir les politiques à suivre, que l'on fasse une distinction entre les orphelins qui ont perdu un parent et ceux qui ont perdu les deux.

Les résultats de l'étude effectuée dans le cadre du Programme UCW indiquent que la perte des deux parents réduit particulièrement les chances d'un enfant d'aller à l'école. L'ampleur de cet impact est dans de nombreux cas considérable. En Colombie, le fait de devenir orphelins de père et de mère réduit de 21 pour cent la probabilité des enfants d'être scolarisés à plein temps, au Burundi, de quatre pour cent et en Angola, en Côte d'Ivoire et au Kenya, d'environ 10 pour cent. Bien que l'importance sur la participation à l'école soit plus faible lorsque les orphelins ont perdu un seul parent, elle est toutefois assez importante pour que l'on se penche sur le problème.

Les conséquences du décès d'un/des parent(s) sur le travail des enfants sont différentes selon l'un ou l'autre de ces 10 pays. C'est en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire que les conséquences du décès d'un/des parent(s) sur le travail des enfants sont les plus grandes. Dans ces pays, le fait d'être orphelin de père et de mère augmente, respectivement, de 6 et de 8 pour cent le risque d'être obligé de travailler; dans ces deux pays, le fait d'être orphelin d'un seul parent augmente, respectivement, de 4 et de 5 pour cent les chances d'être engagé dans un emploi.

Il semble également que le fait d'être orphelin a un effet important sur la probabilité qu'un enfant a d'être inactif, c'est-à-dire qu'il n'aille pas à l'école, qu'il n'ait pas d'emploi et qu'il ne passe pas beaucoup de son temps à accomplir des tâches ménagères. Là aussi, l'ampleur de cet impact est souvent grande. Par exemple, le fait d'être orphelin de père et

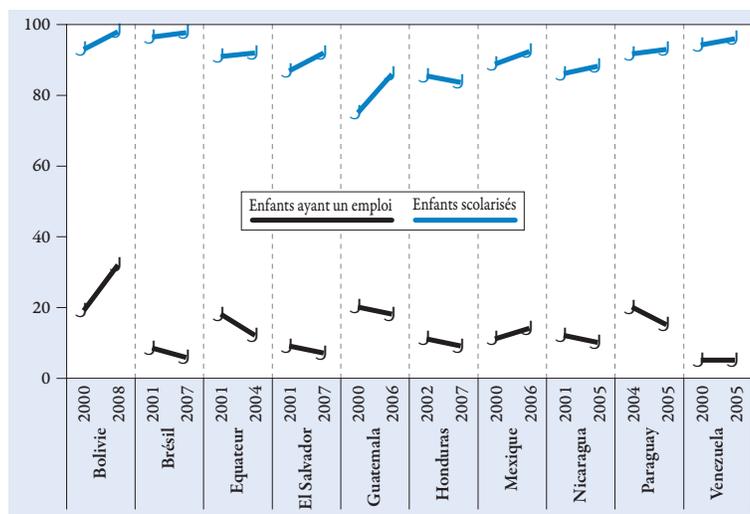
de mère augmente de 19 pour cent les chances qu'un enfant a d'être inactif au Burundi, de 13 pour cent les chances qu'il soit inactif en Angola, et d'environ 10 pour cent les chances qu'il soit inactif en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

Les résultats présentés ci-dessus semblent montrer qu'il arrive souvent que les enfants soient retirés de l'école à la suite du décès de leur(s) parent(s), mais que tous les enfants ayant ainsi abandonné l'école sont obligés de travailler. Tandis que certains d'entre eux s'engagent dans un emploi ou passent plus de temps aux tâches ménagères, d'autres restent à la maison, sans emploi et sans aller à l'école, a priori inactifs.

Les raisons du lien qui semblent exister entre le fait d'être orphelin et l'inactivité n'apparaissent pas tout de suite. Elles méritent donc que l'on s'y penche un peu plus. Il se peut que certaines familles retirent leurs enfants de l'école au décès de la personne qui apportait les revenus du ménage en raison du fait qu'elles ne peuvent plus assumer les frais de scolarité, sans pour autant que l'on ait nécessairement besoin d'eux dans les activités de production. Une autre possibilité, plus inquiétante, est que cette catégorie «inactive» corresponde aux enfants qui se sont livrés aux pires formes de travail, qui ne sont pas répertoriés. En effet, il y a peu de chances que les chefs de famille reconnaissent auprès des personnes procédant aux enquêtes que des enfants faisant partie de leur ménage sont engagés dans ce type de travail dangereux ou dans ces formes de travail inacceptables. Ils décideront donc plutôt de les signaler comme étant simplement inactifs.

<sup>a</sup> BIT (2006c). <sup>b</sup> CEA-ONU (2004). <sup>c</sup> BIT et gouvernement de l'Ouganda 2004; IPEC (2007c). <sup>d</sup> Guarcello et autres (2004).

Figure 14.  
Tendances du taux d'emploi et de scolarité des enfants, groupe d'âge 7-14 ans<sup>a</sup>, année de référence et année la plus récente, par pays, région de l'Amérique latine (pourcentage)



Note: <sup>a</sup> A l'exception du Paraguay et du Venezuela, où le groupe d'âge est 10-14 ans, et du Mexique, où le groupe d'âge est 12-14 ans.

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).

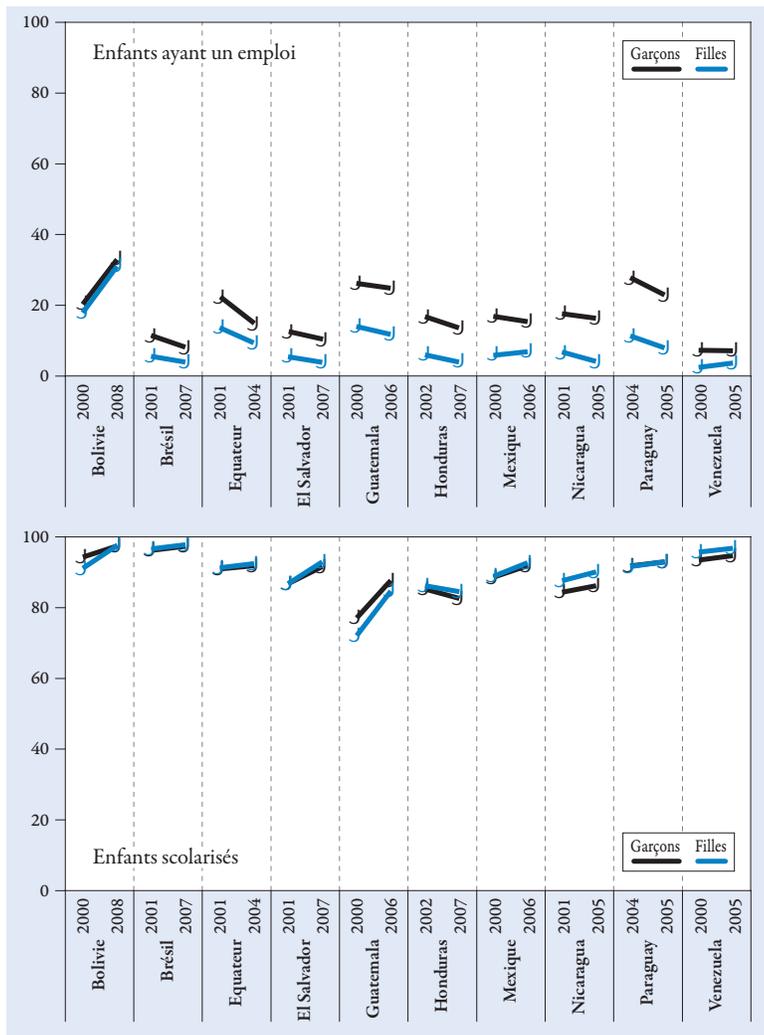


Figure 15. Tendances du taux d'emploi et de scolarité des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, par sexe et par pays, région de l'Amérique latine (pourcentage)

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).

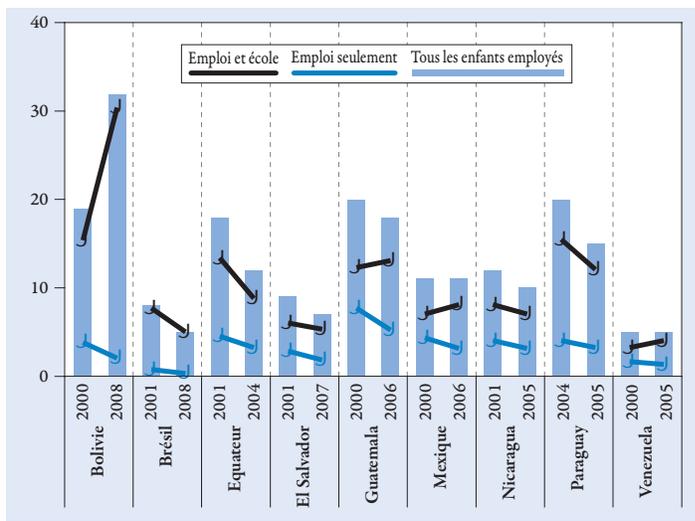


Figure 16. Tendances du taux d'emploi des enfants, répartis selon qu'ils soient ou non également scolarisés, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, par pays, région de l'Amérique latine (pourcentage)

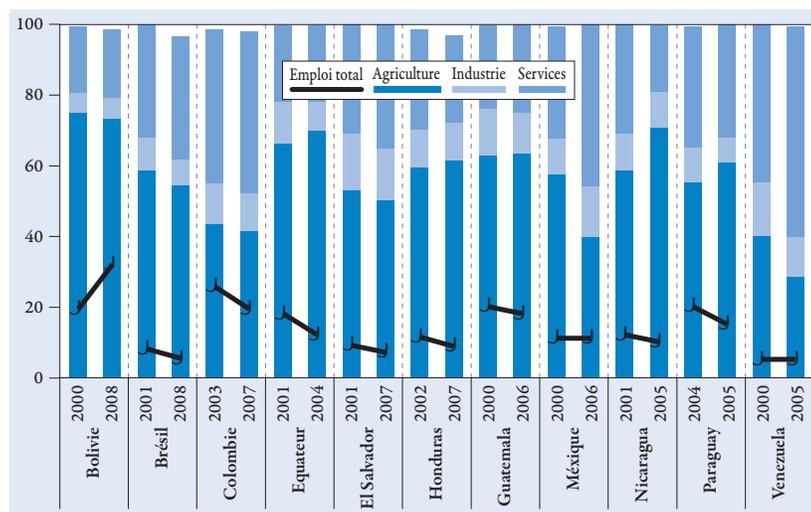
Note: \* A l'exception du Paraguay et du Venezuela, où le groupe d'âge est 10-14 ans, et du Mexique, où le groupe d'âge est 12-14 ans.

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).

**Figure 17.**  
Tendances de la composition de l'emploi des enfants, groupe d'âge 7-14 ans<sup>a</sup>, année de référence et année la plus récente, par pays, région de l'Amérique latine (pourcentage)

Note: <sup>a</sup> A l'exception du Paraguay et du Venezuela, où le groupe d'âge est 10-14 ans, et du Mexique, où le groupe d'âge est 12-14 ans.

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).



qui leur a permis de combler les écarts qu'ils avaient avec les autres pays de la région en termes de fréquentation scolaire.

76. Dans les pays d'Amérique latine où des progrès étaient enregistrés, d'où provenaient les déclinés de nature générale? Là encore, la situation variait quelque peu d'un pays à l'autre. En Bolivie, au Guatemala et au Mexique, la part des enfants travaillant tout en allant à l'école a largement augmenté, phénomène qui s'accompagnait d'une réduction du nombre d'enfants travaillant sans aller à l'école. Dans les autres pays, la diminution globale de l'emploi des enfants résultait à la fois de la réduction de la part des enfants travaillant et allant à l'école, et de celle des enfants travaillant seulement. Dans la majorité des pays d'Amérique latine, les enfants qui travaillaient et allaient à l'école représentaient en 2005 une proportion plus grande de la population constituant le travail des enfants qu'en 2000, bien que cette tendance soit moins prononcée qu'elle ne l'était en Afrique subsaharienne.

77. Les données relatives à l'Amérique latine permettent aussi d'évaluer l'évolution de la composition sectorielle de l'emploi des enfants. Comme le montre la Figure 17, la quasi-totalité des pays ont connu des changements dans la composition du travail des enfants, mais ceux-ci ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre. Le Mexique a connu une augmentation de l'importance relative du travail dans le secteur industriel et dans celui des services, et une diminution de l'importance relative du travail agricole. Le Brésil et le Venezuela ont eux aussi connu une évolution du travail agricole vers le travail dans le secteur des services. Dans quatre autres pays (Bolivie, Equateur, Nicaragua et Paraguay), c'est l'inverse qui s'est produit – alors que, dans l'ensemble, le travail des enfants diminuait, le travail des enfants dans le secteur agricole a pris de l'importance par rapport au travail dans l'industrie et dans les services.

78. Un ensemble plus restreint de pays, dans lesquels des données comparables sont disponibles à deux repères différents dans le temps, montre que les progrès de lutte contre l'emploi des enfants peuvent s'inverser, ce qui prouve qu'il faut rester prudent même lorsque les tendances à court terme sont à la baisse. En outre, même si dans de nombreux pays, le nombre global d'enfants qui travaillent a diminué, ceci a souvent été le résultat de tendances différentes concernant les enfants qui travaillent seulement ou ceux qui à la fois travaillent et vont à l'école. Le fait d'aller à l'école ne suffit pas pour assurer de bons résultats scolaires; lorsqu'ils doivent supporter le fardeau d'un emploi, auquel s'ajoutent des tâches ménagères dangereuses, les élèves ont moins de temps et d'énergie à consacrer à leurs études, ce qui entraîne des résultats moins bons et des taux de redoublement plus élevés.

## Thème de discussion 6.

### Progrès accomplis dans la lutte contre le travail des enfants au Brésil

Les données tirées d'un programme d'enquêtes sur plusieurs années au Brésil (Pesquisa Nacional por Amostra de domicílios (PNAD) (Enquête nationale auprès des ménages) ont permis d'effectuer une analyse détaillée des tendances constatées dans le pays dans le domaine du travail des enfants et de leur scolarité. L'analyse montre que des progrès sensibles ont été réalisés à la fois dans la réduction du travail des enfants et dans le nombre croissant des enfants suivant une scolarité. Une comparaison des résultats de la PNAD de 1992 à 2008 permet de constater un déclin global de l'emploi des enfants de plus de 10 pour cent pour les enfants de 7 à 15 ans, puisque celui-ci est passé de 18 à 7 pour cent pendant cette période. Au cours de cette même période et pour le même groupe d'âge, le nombre d'enfants scolarisés a augmenté pour passer de 85 pour cent à 97 pour cent. Les progrès constatés en termes de réduction de l'emploi des enfants sont stables, à l'exception de deux périodes de temps pendant lesquelles les chiffres se sont légèrement inversés, à savoir 1998-1999 et 2004-2005.

Les Figures A et B montrent que le déclin de l'emploi des enfants et l'augmentation du nombre d'enfants allant à l'école s'appliquent à l'ensemble du groupe d'âge de 7 à 15 ans, mais que la baisse de l'emploi des enfants et l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés était particulièrement prononcée pour les enfants âgés de 12 à 15 ans.

Non seulement le niveau de l'engagement dans l'emploi a baissé de façon significative, mais l'âge d'entrée sur le marché du travail s'est accru de presque deux ans. En 1992, les taux de participation étaient positifs pour les enfants âgés de huit ans et plus, tandis qu'en 2008, la participation des enfants dans l'emploi restait dans l'ensemble négligeable jusqu'à l'âge de 10 ans, pour commencer à augmenter par la suite.

Une tendance similaire peut être observée pour les taux de présence scolaire – puisque non seulement le niveau de scolarité a cru au fil des années, mais les enfants commencent l'école plutôt et la terminent plus tard qu'il y a 16 ans.

La Figure C et le Tableau A fournissent une image plus détaillée des changements survenus sur cette période de 16 ans. On y voit que la réduction de l'emploi est très importante pour les enfants qui sont seulement occupés économiquement. Le pourcentage d'enfants occupés économiquement sans aller à l'école, a diminué sur la période comprise entre 1992 et 2008, puisqu'il est passé de 6 pour cent à seulement 0,5 pour cent. En 2008, suite à cette évolution, le travail des enfants s'est limité presque exclusivement aux enfants qui vont également à l'école.

Selon certains résultats préliminaires d'une étude effectuée dans le cadre du Programme UCW sur les causes des tendances susmentionnées au Brésil, il semblerait que plusieurs facteurs ont contribué à réduire le travail des enfants dans le pays. Des programmes conçus pour des objectifs spécifiques, tels que le programme PETI (programme fédéral d'élimination des pires formes de travail des enfants) et, de manière plus générale, les politiques de protection sociale telles que Bolsa Escola et le programme Bolsa Família qui s'en est suivi, ont joué un rôle important dans la mesure où ils ont permis de réduire la pauvreté des ménages, leur vulnérabilité et les inégalités des revenus. Un meilleur accès aux services de base, en particulier l'eau, était aussi un élément déterminant, en particulier dans les zones rurales. L'amélioration de la qualité des écoles a également joué un rôle important, mais elle ne s'inscrit pas parmi les facteurs les plus importants. De plus, l'offre du travail des enfants suit un mouvement cyclique, qui fluctue en fonction du marché local de la main-d'œuvre. Dans des périodes ou des zones où le chômage est faible, les enfants, en particulier les plus âgés, ont tendance à prendre un emploi, sans pour autant quitter l'école. Fournir plus de détails à ce sujet dépasserait le cadre de cette note, mais il est toutefois important de voir comment, même dans un pays où le gouvernement a été très actif en matière de lutte contre le travail des enfants (notamment en ce qui concerne les droits des enfants à la sécurité sociale, à l'éducation et à la santé), c'est une combinaison de stratégies, et non pas une seule stratégie, qui a permis d'obtenir les succès constatés. 

Figure A. Tendances du taux d'emploi des enfants, par âge, 1992, 1999 et 2008 (pourcentage)

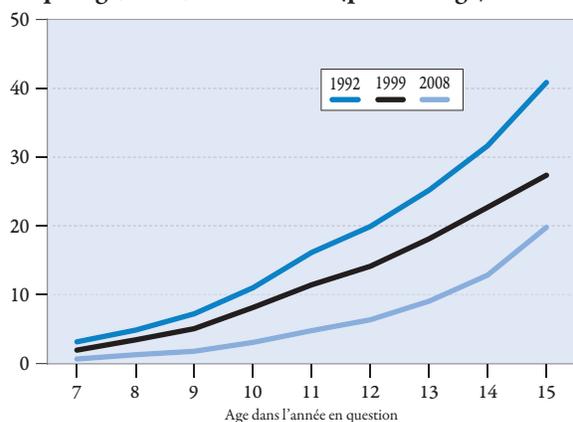


Figure B. Tendances de la scolarité des enfants, par âge, 1992, 1999 et 2008 (pourcentage)

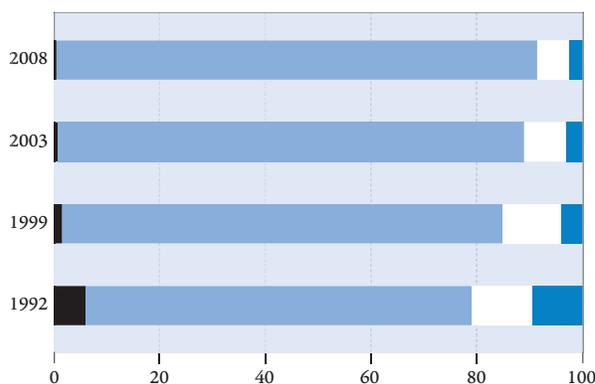
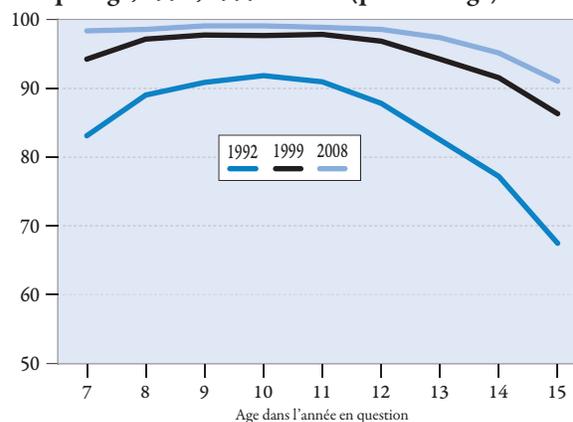


Figure C. Tendances de la répartition du temps des enfants entre l'emploi et l'école, groupe d'âge 7-15 ans, 1992, 1999, 2003 et 2008 (pourcentage)

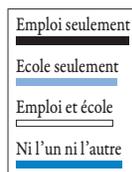
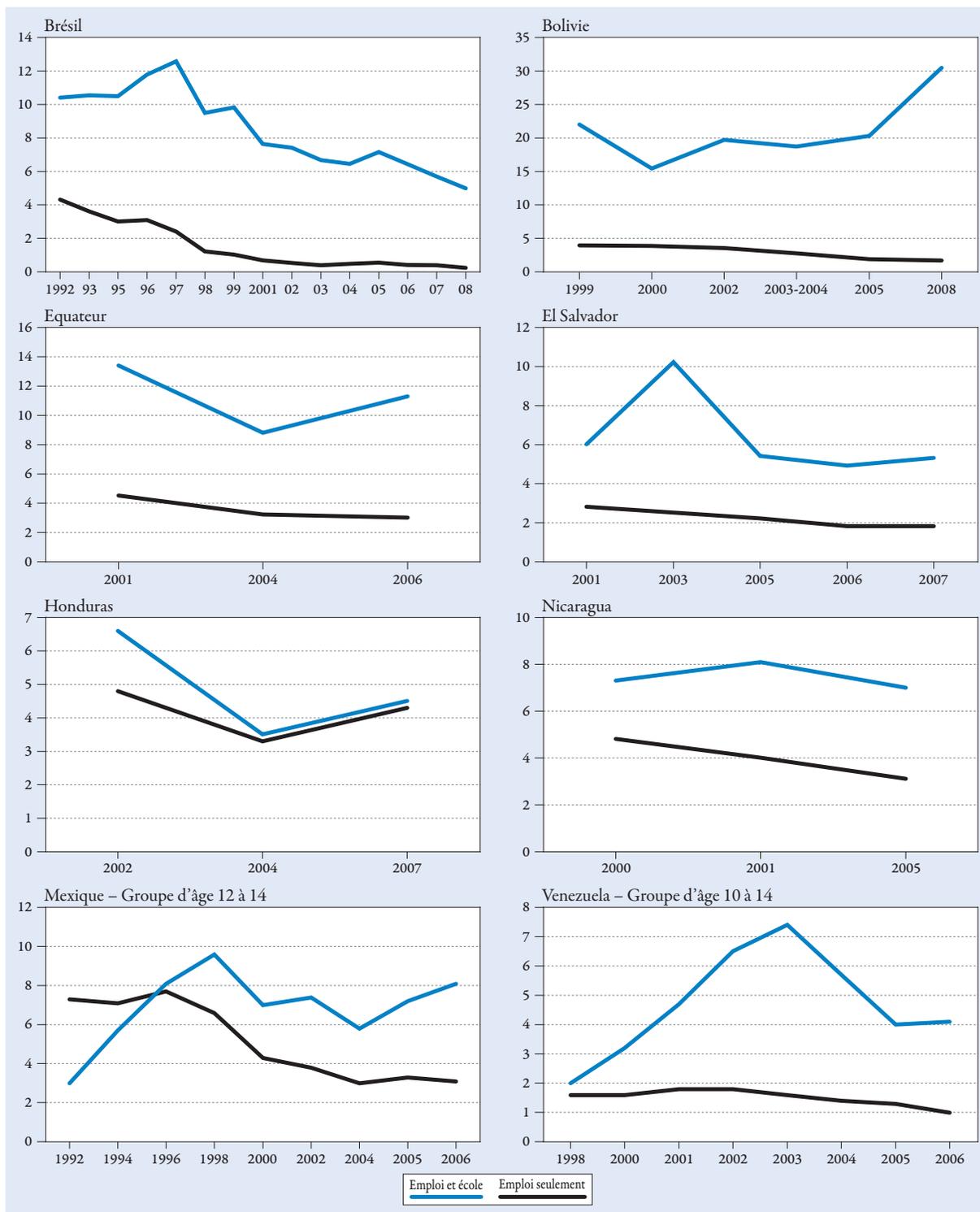


Tableau A. Tendances de la répartition du temps des enfants entre l'emploi et l'école, groupe d'âge 7-15 ans, par type de résidence et par sexe, 1992, 1999 et 2008

Activité	Sexe						Résidence						Total		
	Garçons			Filles			Urbaine			Rurale			1992	1999	2008
	1992	1999	2008	1992	1999	2008	1992	1999	2008	1992	1999	2008			
Emploi seulement	7,9	2,2	0,8	4,1	1,1	0,3	3,4	1,0	0,5	13,9	3,6	0,9	6,0	1,6	0,5
Ecole seulement	68,4	79,7	89,0	78,2	87,4	93,2	81,1	89,3	93,3	48,8	65,1	80,4	73,2	83,5	91,0
Emploi et école	15,1	14,6	8,0	7,8	7,6	4,2	7,6	6,2	4,0	23,5	26,8	16,0	11,5	11,1	6,1
Ni l'un ni l'autre	8,7	3,5	2,2	10,0	4,0	2,4	7,9	3,5	2,2	13,9	4,6	2,6	9,3	3,7	2,3
<b>Total emploi<sup>a</sup></b>	<b>23,0</b>	<b>16,8</b>	<b>8,8</b>	<b>11,9</b>	<b>8,7</b>	<b>4,5</b>	<b>11,0</b>	<b>7,2</b>	<b>4,5</b>	<b>37,4</b>	<b>30,4</b>	<b>16,9</b>	<b>17,5</b>	<b>12,7</b>	<b>6,6</b>
<b>Total école<sup>b</sup></b>	<b>83,5</b>	<b>94,3</b>	<b>97,0</b>	<b>86,0</b>	<b>95,0</b>	<b>97,4</b>	<b>88,7</b>	<b>95,5</b>	<b>97,3</b>	<b>72,3</b>	<b>91,9</b>	<b>96,4</b>	<b>84,7</b>	<b>94,6</b>	<b>97,1</b>

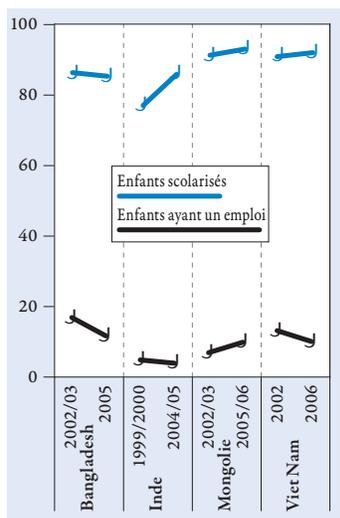
Notes: <sup>a</sup> Tous les enfants ayant un emploi, qu'ils soient scolarisés ou non; <sup>b</sup> Tous les enfants scolarisés, qu'ils aient un emploi ou non.

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes nationales auprès des ménages (PNAD) du Brésil, 1992, 1999 et 2008.



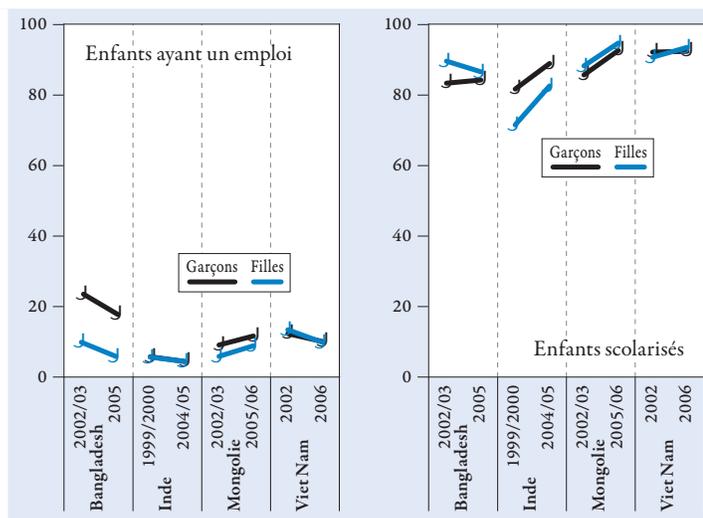
Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).

Figure 18. Tendances des activités des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, par pays (pourcentage)



**Figure 19.** Tendances du taux de participation des enfants à l'emploi et à l'école, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, par pays, région d'Asie (pourcentage)

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).



**Figure 20.** Tendances du taux de participation des enfants à l'emploi et à l'école, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, par sexe et par pays, région d'Asie (pourcentage)

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).

## Progrès accomplis en Asie

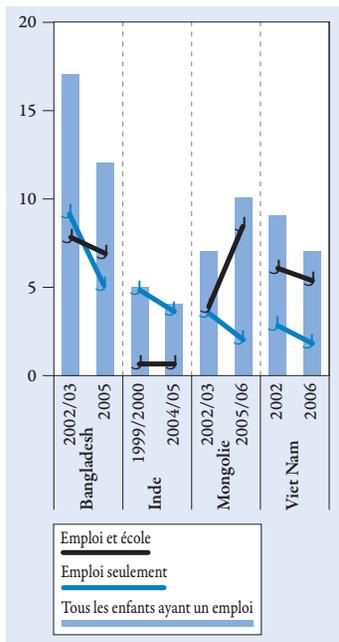
79. L'Asie possède encore le plus grand nombre d'enfants en situation de travail des enfants et la tâche en vue de l'abolition du travail des enfants reste ample, malgré les tendances à la baisse décrites ci-après. Les données dont nous disposons<sup>20</sup> sur les tendances ne concernent que quatre pays d'Asie, mais trois d'entre eux – Bangladesh, Inde et Viet Nam – regroupent ensemble une part importante de la population infantile du monde en développement<sup>21</sup>. C'est pourquoi on ne peut parler de progrès en vue de l'abolition du travail des enfants s'il n'y a pas de progrès dans ces pays d'Asie.

80. Le Bangladesh et le Viet Nam ont l'un comme l'autre connu des réductions importantes du travail des enfants dans la première partie de la décennie, bien que ces progrès ne se soient pas traduits par une augmentation de la fréquentation scolaire. Le travail des enfants en Inde a également légèrement baissé, après un déclin beaucoup plus rapide à la fin de la précédente décennie (voir Figure 19). Les progrès en termes de fréquentation scolaire en Inde étaient plus notables, puisque celle-ci a augmenté de neuf pour cent entre 2000 et 2006. La Mongolie était le seul de ces quatre pays à connaître un recul en termes de travail des enfants, mais celui-ci n'a pas eu lieu aux dépens de la fréquentation scolaire, qui, elle, a continué à augmenter. La ventilation des résultats entre garçons et filles montre que ces derniers s'appliquent aux uns comme aux autres (Figure 20).

<sup>20</sup> L'analyse est fondée sur des données comparables fournies dans le cadre du Programme UCW en novembre 2009. Les données sur le Pakistan sont aujourd'hui disponibles, mais n'ont pas pu être insérées dans le présent rapport pour des raisons de contraintes liées au temps.

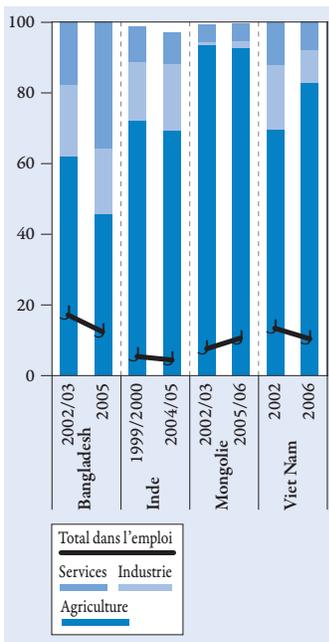
<sup>21</sup> A elle seule, l'Inde compte environ 20 pour cent de la population infantile du monde. [http://www.unicef.org/india/media\\_5885.htm](http://www.unicef.org/india/media_5885.htm).

**Figure 21.** Tendances du taux de participation des enfants à l'emploi, selon qu'ils soient également scolarisés ou non, groupe d'âge 7-14 ans, année de référence et année la plus récente, région d'Asie (pourcentage)

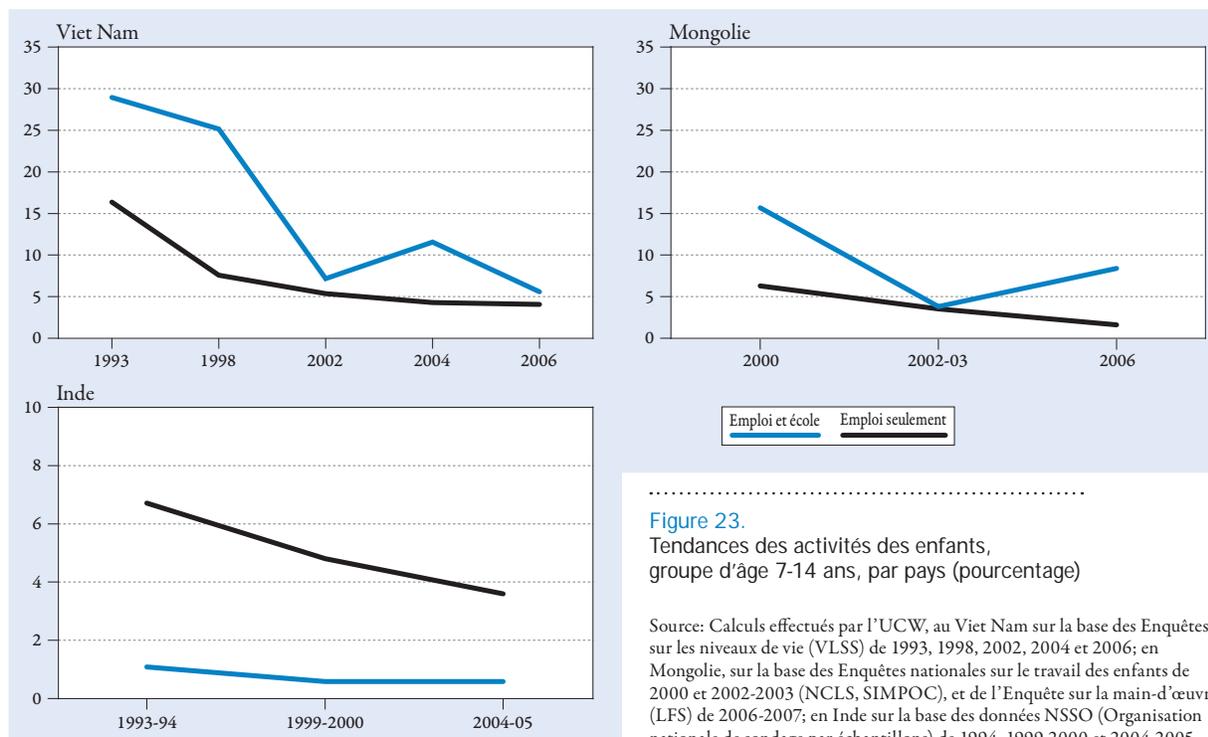


Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).

**Figure 22.** Tendances dans la composition de l'emploi des enfants, année de référence et année la plus récente, par pays, région d'Asie (pourcentage)



Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).



**Figure 23.** Tendances des activités des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, par pays (pourcentage)

Source: Calculs effectués par l'UCW, au Viet Nam sur la base des Enquêtes sur les niveaux de vie (VLSS) de 1993, 1998, 2002, 2004 et 2006; en Mongolie, sur la base des Enquêtes nationales sur le travail des enfants de 2000 et 2002-2003 (NCLS, SIMPOC), et de l'Enquête sur la main-d'œuvre (LFS) de 2006-2007; en Inde sur la base des données NSSO (Organisation nationale de sondage par échantillons) de 1994, 1999-2000 et 2004-2005.

81. En dépit de ces progrès et des taux de travail des enfants plutôt bas comparés à ceux de l'Afrique subsaharienne, le problème que pose le travail des enfants en Asie reste de taille compte tenu du nombre considérable d'enfants victimes du travail des enfants dans la région.

82. Les progrès accomplis au Bangladesh et au Viet Nam dans la lutte contre le travail des enfants sont le résultat d'une réduction à la fois du nombre d'enfants qui travaillent seulement et de ceux qui travaillent et vont à l'école. En Inde, où il semble que peu d'enfants combinent travail et école, la réduction de l'emploi des enfants était le résultat de la diminution du nombre d'enfants qui travaillent uniquement. La hausse globale du travail des enfants en Mongolie masquait un déclin de la proportion d'enfants travaillant seulement; la hausse était donc le produit d'une augmentation du nombre d'enfants travaillant et allant à l'école (Figure 21).

83. Comme le montre la Figure 22, l'évolution constatée dans la composition sectorielle de l'emploi des enfants varie d'un pays à l'autre parmi ces quatre pays. Au Bangladesh, le déclin global de l'emploi des enfants était lié au fait que les enfants étaient moins nombreux à travailler dans le secteur agricole, tandis que le travail dans le secteur des services a plutôt augmenté. L'Inde aussi a connu une légère tendance vers une réduction du travail des enfants dans l'agriculture en faveur d'une hausse de l'importance relative de l'industrie. En revanche, au Viet Nam, le nombre d'enfants occupés économiquement semble avoir diminué principalement dans les secteurs des services et de l'industrie, de sorte que l'importance relative du travail dans le secteur agricole a plutôt augmenté.

84. Une série d'enquêtes menées précédemment auprès des ménages au Viet Nam donne un aperçu de l'évolution des activités des enfants, en particulier de la participation des enfants à l'emploi, de 1993 à 2006 (Figure 23). La participation des enfants à l'emploi a nettement baissé ces quinze dernières années au Viet Nam: de plus de 45 pour cent en 1993, elle est tombée à tout juste un peu moins de 10 pour cent en 2006. C'est dans la dernière partie des années 90 que la réduction la plus forte a eu lieu. Cela étant dit, la réduction de l'emploi des enfants n'a pas été constante tout au long de la période considérée. La fréquentation scolaire a connu une augmentation rapide dans la période 1993-1998, et une hausse plus faible à partir de 1998.

85. L'Inde a mis en place depuis longtemps un programme d'enquêtes qui lui permet d'effectuer une analyse plus détaillée des tendances en matière d'emploi des enfants. Une comparaison des résultats des enquêtes sur les périodes de référence 1993-1994, 1999-2000 et 2004-2005 révèle que la participation à l'emploi des enfants indiens a connu dans l'ensemble une baisse importante, accompagnée d'une hausse de la fréquentation scolaire. Mais l'évaluation de ces tendances doit se faire avec une certaine prudence, car l'instrument d'enquêtes nationales par sondages utilisé en Inde risque de ne pas rendre compte de façon satisfaisante du groupe d'enfants qui combinent école et travail<sup>22</sup>. Une analyse concernant Andhra Pradesh, état où l'incidence de l'emploi des enfants est la plus élevée, effectuée sur la base des données de l'enquête, indique que l'évolution de l'emploi des enfants et de la fréquentation scolaire dans les zones urbaines était due principalement à l'évolution des niveaux de vie et de la demande en main-d'œuvre locale. En revanche, dans les zones rurales, l'accès plus facile à l'école semble avoir été l'élément moteur de la réduction très nette du travail des enfants. L'amélioration des niveaux de vie a également joué un rôle, mais celui-ci ne semble pas aussi flagrant que dans les zones urbaines (voir Thème de discussion 7).

<sup>22</sup> En fait, les données provenant de l'enquête NFHS-3 conduisent à des estimations différentes de la fréquence de l'emploi des enfants. Tandis que la fréquence des enfants ayant un emploi seulement est très similaire dans les deux enquêtes, les estimations de la fréquence des enfants qui travaillent tout en étant scolarisés, établies sur la base de la NFHS-3 est nettement plus élevée que celle tirée de la NSSO.

## Thème de discussion 7. Le travail des enfants en Inde

Des progrès ont été réalisés en Inde afin de retirer les enfants du monde du travail et de les scolariser. Une comparaison des résultats des enquêtes de la «National Sample Survey Organization» (Organisation nationale d'enquêtes par sondages) (NSSO) pour les périodes de référence 1993-1994, 1999-2000 et 2004-2005 montre une diminution globale du nombre d'enfants occupés économiquement (de 8 à 4,2 pour cent), celle-ci s'accompagnant d'une augmentation de 14 pour cent du nombre d'enfants scolarisés (qui passe ainsi de 72 à 86 pour cent). Ces résultats portent sur tout le groupe d'âge de 7 à 14 ans (Figures A et B).

Bien que certains défis importants subsistent, l'Inde va dans le bon sens et s'achemine vers la scolarisation universelle pour une éducation de base et l'abolition du travail des enfants parmi les groupes d'enfants qui sont encore difficiles à atteindre. Toutefois, il convient de garder à l'esprit le fait que ces chiffres sous-estiment peut-être

l'importance réelle de la tâche qu'il reste à accomplir. Par exemple, selon l'enquête NFHS3, 2005-2006, environ 15 pour cent des enfants sont toujours occupés économiquement<sup>a</sup> et le travail des enfants reste un grave sujet de préoccupation<sup>b</sup>.

La Figure C montre que l'école et le travail représentent en Inde deux activités qui s'excluent mutuellement – on note que rares sont les enfants qui font les deux à la fois, et ce déjà en 1994 où la première des enquêtes de comparaison a eu lieu (bien que ceci soit en partie illustré dans l'instrument d'enquête, voir l'Annexe I). Les enfants sont donc nombreux à être passés d'une situation de travail seulement à une situation de scolarisation seulement.

Cela dit, la catégorie des enfants occupés économiquement ne représente qu'une partie de l'augmentation de la scolarisation. On note également sur cette période de 10 ans un mouvement important d'enfants passant de l'«inactivité»

Figure A. Tendances du taux d'emploi des enfants, par âge, 1994, 2000 et 2005 (pourcentage)

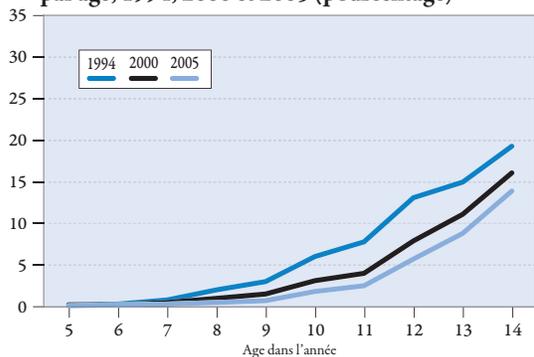


Figure B. Tendances de la fréquentation scolaire des enfants, par âge, 1994, 2000 et 2005 (pourcentage)

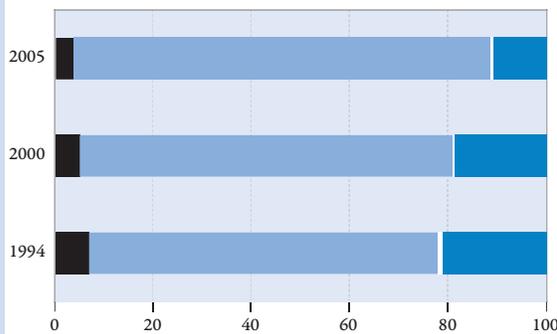
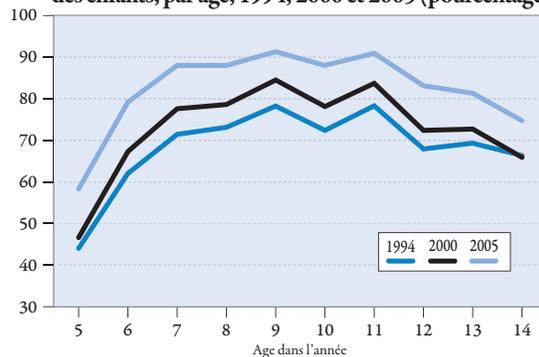
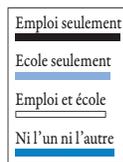


Figure C. Tendances de la répartition du temps des enfants entre travail et école, 1994, 2000 et 2005 (pourcentage)



à l'école. Bon nombre de ces enfants qui étaient manifestement inactifs étaient probablement occupés à d'autres formes de production, en particulier à l'exécution de tâches ménagères auprès de leurs familles.

Le Tableau A indique que les progrès accomplis ces dix dernières années aussi bien en termes d'augmentation de la scolarisation que de réduction du travail des enfants en Inde ont eu une vaste portée. Ils touchent à la fois les garçons et les filles, et aussi bien les enfants habitant dans les zones rurales que ceux des zones urbaines. Cela étant

dit, la fréquence de l'emploi des enfants reste relativement élevée chez les enfants plus âgés.

On constate toutefois que pendant cette période, les disparités des enfants en fonction du sexe, du lieu de résidence et de la région n'ont pas été éliminées. En 2005, les filles avaient toujours moins de chances que les garçons d'être scolarisées, et les enfants vivant dans des zones rurales avaient toujours plus de chances d'être économiquement actifs et moins de chances d'être scolarisés que les enfants qui vivent dans les villes ou les cités. 

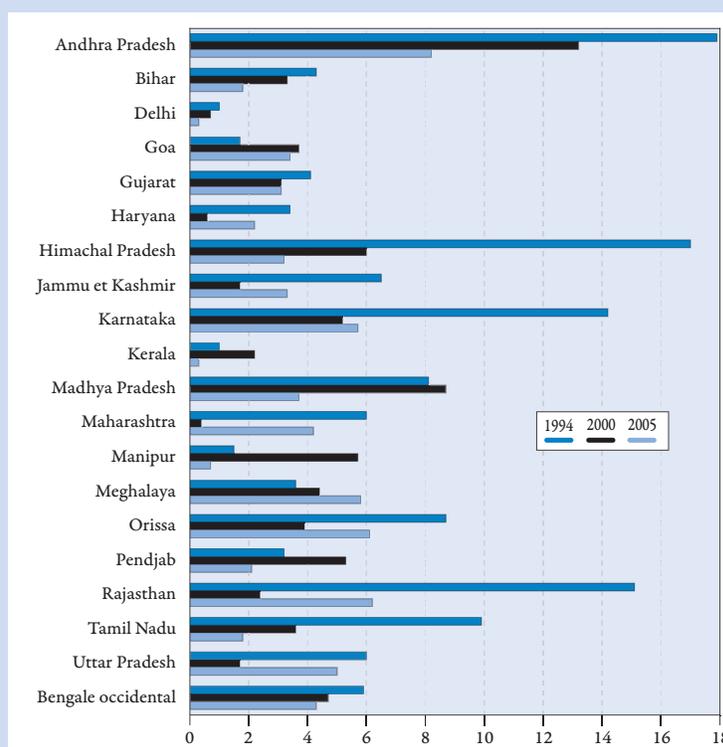
**Tableau A. Tendances de la répartition du temps des enfants entre travail et école, groupe d'âge 7-14 ans, 1994, 2000 et 2005; par sexe et par lieu de résidence**

Type d'activité	Sexe						Résidence						Total		
	Garçons			Filles			Ville			Campagne			1994	2000	2005
	1994	2000	2005	1994	2000	2005	1994	2000	2005	1994	2000	2005			
Emploi seulement	6,6	4,9	3,5	6,8	4,7	3,6	3,3	2,6	2,5	7,8	5,5	3,9	6,7	4,8	3,6
Ecole seulement	77,5	80,9	88,0	63,7	70,6	81,7	84,8	85,3	90,0	66,7	73,2	83,6	71,1	76,0	85,0
Emploi et école	1,4	0,6	0,7	0,7	0,6	0,6	0,4	0,3	0,3	1,3	0,7	0,7	1,1	0,6	0,6
Ni l'un ni l'autre	14,6	13,7	7,8	28,7	24,0	14,1	11,5	11,8	7,2	24,2	20,6	11,8	21,2	18,6	10,8
<b>Total dans l'emploi<sup>a</sup></b>	<b>8,0</b>	<b>5,5</b>	<b>4,2</b>	<b>7,5</b>	<b>5,4</b>	<b>4,2</b>	<b>3,7</b>	<b>2,9</b>	<b>2,8</b>	<b>9,1</b>	<b>6,2</b>	<b>4,6</b>	<b>7,8</b>	<b>5,4</b>	<b>4,2</b>
<b>Total dans l'école<sup>b</sup></b>	<b>78,8</b>	<b>81,5</b>	<b>88,7</b>	<b>64,4</b>	<b>71,3</b>	<b>82,3</b>	<b>85,2</b>	<b>85,6</b>	<b>90,4</b>	<b>68,0</b>	<b>73,9</b>	<b>84,3</b>	<b>72,1</b>	<b>76,6</b>	<b>85,7</b>

Notes: <sup>a</sup> Tous les enfants occupés économiquement, qu'ils soient scolarisés ou non; <sup>b</sup> Tous les enfants scolarisés, qu'ils travaillent ou non.

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des Enquêtes NSSO 1993-1994, 1999-2000, 2004-2005.

**Figure D. Tendances du taux d'emploi des enfants, par Etat, 1994, 2000 et 2005 (pourcentage)**



La Figure D montre les tendances constatées dans la plupart des Etats indiens. Les Etats où la fréquence du travail des enfants était la plus élevée en 1994 étaient ceux dans lesquels cette fréquence a chuté le plus vite. Il est à noter que sur l'ensemble des tendances à la baisse, une augmentation du pourcentage des enfants occupés économiquement a été constatée soit en 2000, soit en 2005. Ceci indique que, même si la tendance à la baisse du pourcentage des enfants occupés économiquement semble s'être stabilisée, on ne peut pour autant exclure totalement le danger d'un retournement de situation.

Quels sont les facteurs qui pourraient expliquer la baisse de l'emploi des enfants et l'augmentation des inscriptions des enfants à l'école pendant la période allant de 1994 à 2005? Le cas d'Andhra Pradesh, qui est l'Etat où l'emploi des enfants est le plus élevé, offre peut être des leçons qui sont transposables à l'ensemble du pays. Une étude effectuée récemment dans le cadre du Programme UCW était précisément axée sur cet Etat. Même s'ils ne peuvent être directement appliqués à l'ensemble de l'Inde, les résultats de cette étude laissent entrevoir les principaux facteurs qui pourraient expliquer les tendances constatées.

En premier lieu, on peut conclure de cette analyse le fait que les contextes urbains et les contextes ruraux sont très différents quant aux interventions à prévoir et à l'impact des tendances macroéconomiques, ce qui a des implications importantes en termes de politiques à suivre.

Dans les zones urbaines, les changements constatés dans le domaine du travail des enfants et de la scolarisation sont dus principalement à l'évolution des niveaux de vie et de la demande en main-d'œuvre locale. L'augmentation des revenus joue un grand rôle pour expliquer l'amélioration observée dans la situation des enfants. En revanche, la demande en main-d'œuvre locale semble influencer les décisions des ménages, en particulier les pauvres, dans

leurs décisions concernant l'organisation du temps de leurs enfants. L'impact positif des niveaux de vie sur le travail des enfants dans les zones urbaines est contrebalancé par l'impact de l'augmentation de la demande en main-d'œuvre, ce qui limite le pourcentage de réduction du travail des enfants.

Une image toute différente se présente dans les zones rurales, où un meilleur accès à l'école semble avoir été l'élément moteur de la forte réduction du travail des enfants. L'amélioration des niveaux de vie a également joué un rôle important, mais moins que dans les zones urbaines<sup>c</sup>.

Les implications politiques des expériences menées récemment en Inde pour réduire le travail des enfants sont très claires. Dans les zones urbaines, le soutien apporté à l'amélioration du niveau de vie des groupes vulnérables est essentiel. En même temps, grâce à des mesures appropriées destinées à améliorer les bénéfices que l'on peut tirer de l'éducation (aussi bien les bénéfices réels que ceux qui sont perçus), il s'agit de faire plus d'efforts afin d'empêcher les enfants d'entrer trop tôt sur le marché du travail qui serait du à des périodes de forte demande en main-d'œuvre. Dans les zones rurales, l'accès des enfants à des écoles de qualité semble être la plus grande priorité, surtout s'il s'accompagne de mesures de protection à l'attention des plus vulnérables. Outre ces politiques d'ordre général, le rôle des politiques ciblées spécifiquement sur le travail des enfants est aussi très important et devrait éventuellement être intégré dans les stratégies plus générales destinées à encourager la scolarisation des enfants et leur maintien dans le système scolaire.

<sup>a</sup> Ministère de la santé et des affaires familiales; Gouvernement indien; Institut international pour les sciences de la population (IIPS). 2007. <sup>b</sup> [http://www.unicef.org/india/media\\_5885.htm](http://www.unicef.org/india/media_5885.htm). <sup>c</sup> Toutefois, cette dernière conclusion doit être examinée avec soin en raison des erreurs des mesures et du caractère endogène du problème, que l'on a plus de chances d'observer dans les zones rurales que dans les zones urbaines.



## Partie II

# Le travail des enfants et les objectifs de développement national

---

86. La Partie II du présent rapport met l'accent sur le coût élevé que représente le travail des enfants en termes humains et sur son lien avec les objectifs plus vastes de développement national. Le Chapitre 3 étudie les conséquences du travail des enfants sur l'éducation, en soulignant que ce dernier rend difficile la fréquentation scolaire et le maintien à l'école de l'enfant, de même qu'il pose des difficultés en termes d'apprentissage efficace en classe. Le Chapitre 4, qui traite des liens entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes, montre en quoi un enfant exposé au travail des enfants risque d'avoir plus de difficultés à passer en tant que jeune adulte à un travail décent. Le Chapitre 5 étudie l'importance de plus en plus grande de la migration sur les résultats relatifs au travail des enfants. Enfin, le Chapitre 6 montre que le travail des enfants représente non seulement une menace immédiate à la santé et la sécurité des enfants, mais peut aussi avoir des conséquences à long terme sur la santé, celles-ci apparaissant plus tard dans le cycle de vie. Pris dans leur ensemble, les effets négatifs du travail des enfants ralentissent les progrès réalisés à grande échelle en faveur de la réduction de la pauvreté, ce qui va au-delà de leur seul impact sur les enfants.

## Chapitre 3. Le travail des enfants et l'Éducation pour tous

### Résumé

- Parvenir à l'éducation pour tous et abolir le travail des enfants sont deux objectifs étroitement liés – s'efforcer d'en atteindre un sans tenir compte de l'autre semble voué à l'échec.
- Le travail des enfants va de pair avec un taux élevé de non-scolarisation, de scolarisation tardive ou encore d'abandon de la scolarité.
- Le travail des enfants implique une moindre réussite scolaire.

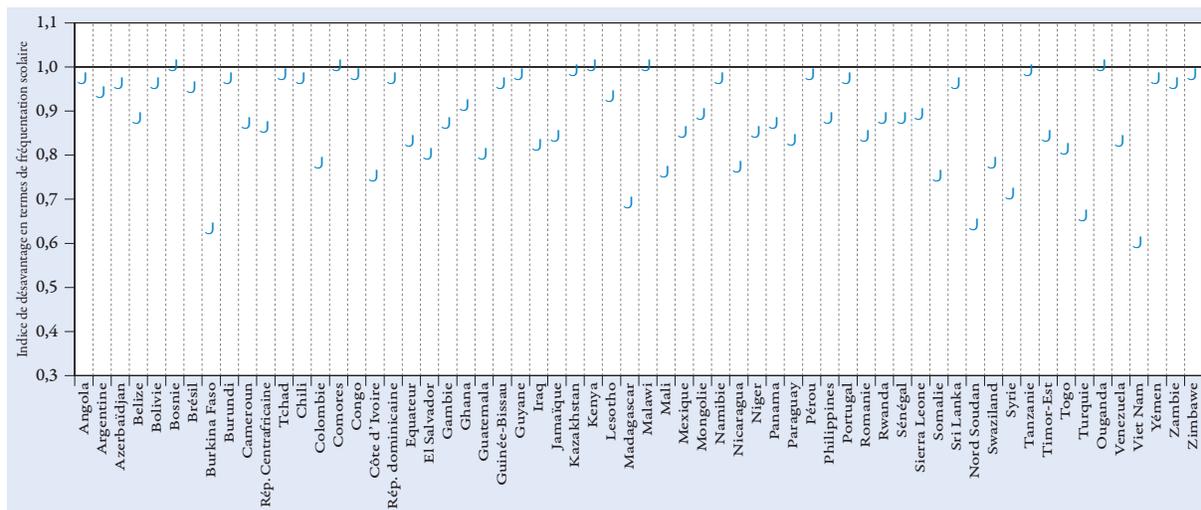
87. Il est indispensable de bien comprendre l'interaction qu'il y a entre l'éducation et le travail des enfants pour atteindre l'objectif de l'éducation pour tous et celui de l'abolition du travail des enfants. Le travail des enfants et l'éducation (la fréquentation et la réussite scolaire) sont tous deux tributaires des décisions des ménages ayant trait à l'utilisation du temps des enfants. Ces décisions dépendent, elles, des coûts et avantages relatifs, des ressources dont dispose le ménage et de considérations culturelles et sociales. Dans ce chapitre, nous nous employons à montrer que le travail des enfants et l'éducation sont des activités tout à fait incompatibles – en d'autres termes, que l'activité économique d'un enfant ne peut aller de pair avec sa réussite scolaire. Parvenir à l'éducation pour tous et abolir le travail des enfants sont donc deux objectifs étroitement liés – s'efforcer d'en atteindre un sans tenir compte de l'autre semble voué à l'échec.

88. Plusieurs facteurs, comme les convictions culturelles et les avantages attendus du travail des enfants, influent sur l'offre de main-d'œuvre enfantine. Toute politique visant à parvenir à l'éducation pour tous qui ne tiendrait pas compte de ces motivations risquerait d'être inefficace. Par ailleurs, les coûts et les avantages de l'éducation ont aussi une incidence considérable sur l'offre de la main-d'œuvre enfantine et les politiques visant à éliminer le travail des enfants qui ne tiendraient pas compte de ces considérations liées à la scolarité seraient elles aussi inefficaces. Afin d'élaborer des politiques appropriées, il importe de tenir compte de l'ensemble des facteurs qui influent sur le travail des enfants et sur l'éducation.

### 3.1. Le travail des enfants et le taux de fréquentation scolaire

89. La comparaison simple du taux de fréquentation scolaire des enfants qui travaillent avec celui des enfants qui ne travaillent pas donne à penser que les premiers ont plus de mal à aller à l'école. Comme en témoigne la Figure 24, dans un échantillon de 60 pays en développement provenant des statistiques par pays du Programme UCW<sup>23</sup>, les enfants qui exercent un emploi

<sup>23</sup> Les statistiques par pays de l'UCW comprennent toute une série d'indicateurs relatifs au travail des enfants et à la scolarisation, pour plus de 70 pays. Elles reposent sur des enquêtes nationales auprès des ménages conduites dans le cadre du programme SIMPOC de l'IPEC, des MICS de l'UNICEF, des LSMS de la Banque mondiale et de programmes nationaux d'enquêtes auprès des ménages. Les statistiques par pays figurent sur le site web de l'UCW ([ucw-project.org](http://ucw-project.org)).



**Figure 24.** Désavantage en termes de fréquentation scolaire<sup>a</sup> pour les enfants ayant un emploi, groupe d'âge 7-14 ans, pays sélectionnés

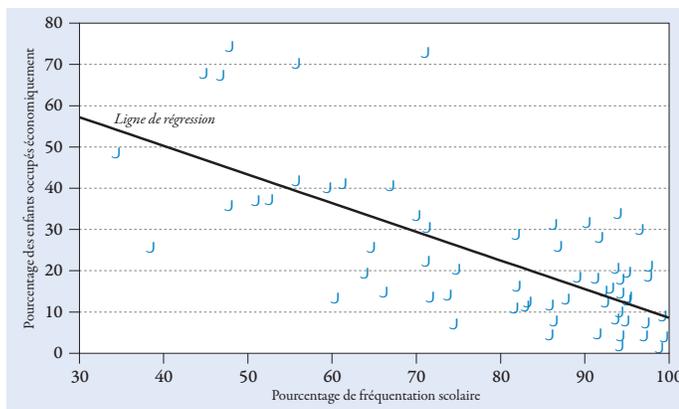
Notes: <sup>a</sup> L'indice du désavantage en termes de fréquentation scolaire concerne le taux de fréquentation scolaire des enfants ayant une activité économique, exprimé sous la forme d'un rapport entre le taux de fréquentation scolaire des enfants qui n'ont pas d'activité économique et le taux de ceux qui en ont une. Plus la valeur de l'indice est faible, plus grand est le désavantage subi par les enfants qui ont une activité économique, en comparaison de ceux qui n'en ont pas.

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).

**Figure 25.** Fréquentation scolaire<sup>a</sup> et emploi des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, pays sélectionnés

Notes: <sup>a</sup> Le taux de fréquentation scolaire concerne les enfants scolarisés du groupe d'âge 7-14 ans, exprimé sous forme de pourcentage du nombre total d'enfants de ce groupe d'âge.

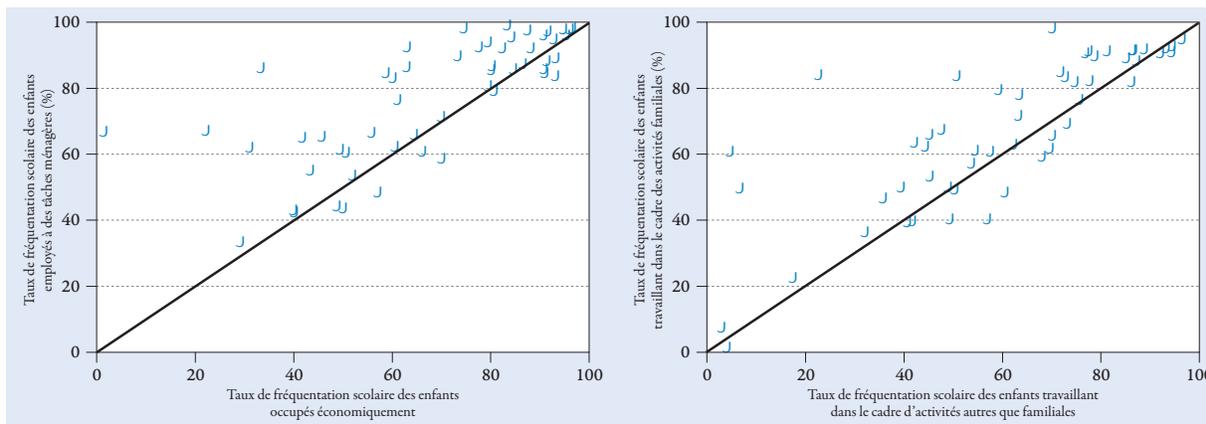
Sources: Guarcello, Lyon et Rosati (2006c).



enregistrent une baisse du taux de fréquentation scolaire d'au moins 10 pour cent dans 30 pays, 20 pour cent dans 16 pays et 30 pour cent dans 10 pays. D'autres éléments de preuve descriptifs font état d'une incompatibilité certaine entre le travail des enfants et leur éducation. Comme l'indique la Figure 25, qui établit une représentation graphique du taux de fréquentation scolaire en fonction du taux d'activité économique des enfants, pour un groupe de pays<sup>24</sup>, les taux les plus élevés d'activité économique des enfants correspondent aux taux les plus bas de fréquentation scolaire.

90. Les grandes variations enregistrées d'un pays à l'autre dans le succès relatif de la fréquentation scolaire des enfants qui travaillent témoignent des différences fondamentales qu'il y a dans la nature ou l'intensité du travail effectué par les enfants, dans les politiques mises en place par les gouvernements ou des différences structurelles entre les systèmes éducatifs (comme les

<sup>24</sup> Pour plus de détails, se référer à Guarcello, Lyon et Rosati (2006c).



Notes: \* Enfants effectuant des tâches ménagères pendant au moins une heure au cours de la semaine de référence.

Sources: Guarcello, Lyon et Rosati (2006c).

Figure 26. Fréquentation scolaire, type de production (emploi ou tâches ménagères)<sup>a</sup>, et conditions de travail (familiales ou non), groupe d'âge 7-14 ans, par pays sélectionnés

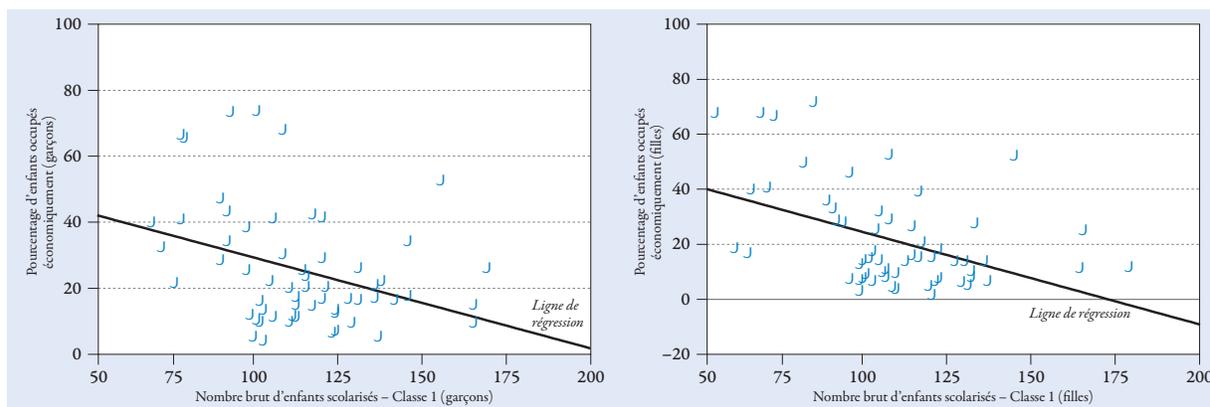
critères d'admission, la durée de la journée scolaire, les groupements d'élèves par aptitudes, etc.)<sup>25</sup>. Dans la mesure où cette dernière explication est fondée, ces variations sensibles entre les pays laissent une grande marge de manœuvre aux pouvoirs publics dans la stratégie à adopter pour inciter les enfants à aller à l'école et pour les inciter à y rester.

91. Les chiffres qui précèdent laissent entendre que les objectifs de l'éducation pour tous ne pourront être atteints, dans de nombreux pays, s'ils ne s'accompagnent pas d'une diminution parallèle du travail des enfants. Mais il est important de définir quelles catégories ou contextes de travail sont les moins compatibles avec la fréquentation scolaire afin d'orienter les politiques vers l'éducation pour tous. La Figure 26 examine les différences de fréquentation scolaire selon la catégorie de production (l'emploi à proprement parler ou les tâches domestiques) et le contexte de travail (familial ou non familial) dans un certain groupe de pays.

92. La Figure 26 montre que les deux distinctions peuvent avoir leur importance<sup>26</sup>. Dans la plupart des cas, l'occupation à des tâches ménagères semble poser moins d'obstacles à la fréquentation scolaire qu'un emploi, peut-être parce que ces tâches peuvent être pratiquées de manière plus souple et donc compatible avec les exigences scolaires. Il existe aussi des différences de fréquentation scolaire selon que l'emploi s'effectue dans le contexte familial ou non, la première option constituant un avantage. Mais les enfants peuvent à la fois occuper un emploi et s'adonner aux tâches ménagères ou travailler à la fois dans un contexte familial et non familial, ce qui signifie que ces résultats doivent être interprétés avec prudence. Il se peut aussi que les tâches ménagères et l'emploi familial soient pratiqués quelques heures seulement par semaine, laissant davantage de temps à l'enfant pour aller à l'école (la question de l'intensité du travail et de la fréquentation scolaire fait l'objet d'une discussion ci-après). D'autres études vont permettre de brosser un tableau plus complet de l'incidence des différentes formes de travaux sur la fréquentation scolaire.

<sup>25</sup> Le lecteur notera également que les différences constatées dans les sources de données et les instruments d'enquête signifient que les comparaisons entre pays doivent être faites avec prudence.

<sup>26</sup> Le graphique de gauche porte le taux de scolarisation des enfants qui ont une activité économique en abscisse et celui des enfants qui effectuent des tâches ménagères en ordonnée, et le graphique de droite porte le taux de fréquentation scolaire des enfants qui travaillent en dehors de la famille en abscisse et celui des enfants qui travaillent dans le cadre familial en ordonnée. Pour chaque graphique, les informations qui figurent le long de la ligne des 45 degrés indiquent que le taux de fréquentation scolaire des deux groupes représentés est le même. Si les observations figurent au-dessus de la ligne de 45 degrés, le taux de fréquentation scolaire du groupe représenté en ordonnée est supérieur à celui du groupe représenté en abscisse, alors que si les observations figurent en dessous de cette ligne, c'est l'inverse qui vaut.



**Figure 27.**  
Nombre brut d'enfants scolarisés<sup>a</sup> et emploi des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, par sexe, pays multiples

Notes: <sup>a</sup> Le nombre brut d'enfants scolarisés – Classe 1 concerne le nombre de nouveaux élèves inscrits en classe 1 de l'école primaire, quelque soit leur âge, exprimé sous la forme d'un pourcentage de la population officiellement en âge de rentrer à l'école primaire.

Sources: Guarcello, Lyon et Rosati (2006c).

93. Les données sur le parcours scolaire des enfants qui travaillent et qui ne sont pas scolarisés ont également leur importance pour comprendre les liens qu'il y a entre le travail des enfants et leur fréquentation scolaire. Pour les enfants qui travaillent sans être scolarisés, il importe dans ce contexte de faire la distinction entre les enfants qui n'ont jamais été et ne seront jamais scolarisés, ceux qui le seront mais plus tardivement et ceux qui ont quitté prématurément le système scolaire. Le premier groupe est sans aucun doute le plus mal loti car les enfants se voient refuser purement et simplement le bénéfice d'une éducation traditionnelle et il constitue donc un domaine prioritaire d'action. Le fait d'être scolarisé tardivement et le fait de quitter prématurément le système scolaire sont étroitement liés car les enfants qui commencent une scolarité tardive éprouvent souvent des difficultés à achever un cycle complet<sup>27</sup>.

94. Comme l'indique la Figure 27, les pays qui connaissent des taux élevés de main-d'œuvre enfantine enregistrent en général des proportions moindres d'enfants scolarisés, quel qu'en soit l'âge. Les Figures 28 et 29 montrent que le travail des enfants va de pair avec une proportion moindre d'enfants qui entrent à l'école à l'âge légal (Figure 28) et une proportion supérieure d'enfants qui quittent l'école prématurément (Figure 27). Ces trois facteurs réunis – non-scolarisation, scolarisation tardive et abandon scolaire prématuré – participent à la diminution de l'espérance de vie scolaire des enfants qui travaillent (Figure 29). Ces résultats soulignent le fait qu'il importe d'analyser l'influence du travail des enfants sur la scolarisation aux deux bouts de la chaîne scolaire, c'est-à-dire sur la non-scolarisation ou la scolarisation tardive d'une part, et sur l'abandon scolaire prématuré d'autre part.

95. Un autre groupe d'enfants travailleurs non scolarisés, qui est souvent passé sous silence, est celui des enfants qui fréquentent l'école de manière irrégulière (comme les enfants qui sont officiellement inscrits à l'école mais qui n'y vont pas pendant de longues périodes). Les écarts souvent importants entre les estimations du taux officiel de scolarisation (qui rendent compte du nombre d'enfants officiellement inscrits) et les estimations du taux de fréquentation scolaire (qui rendent compte du nombre d'enfants qui vont effectivement en classe) qui ressortent des enquêtes auprès des ménages donnent à penser que ce groupe d'enfants qui vont irrégulièrement en classe est considérable dans de nombreux pays. Certaines enquêtes sur l'éducation révèlent aussi que les enfants qui travaillent ont plus de difficultés à aller régulièrement en

<sup>27</sup> Guarcello, Lyon et Rosati (2006c).

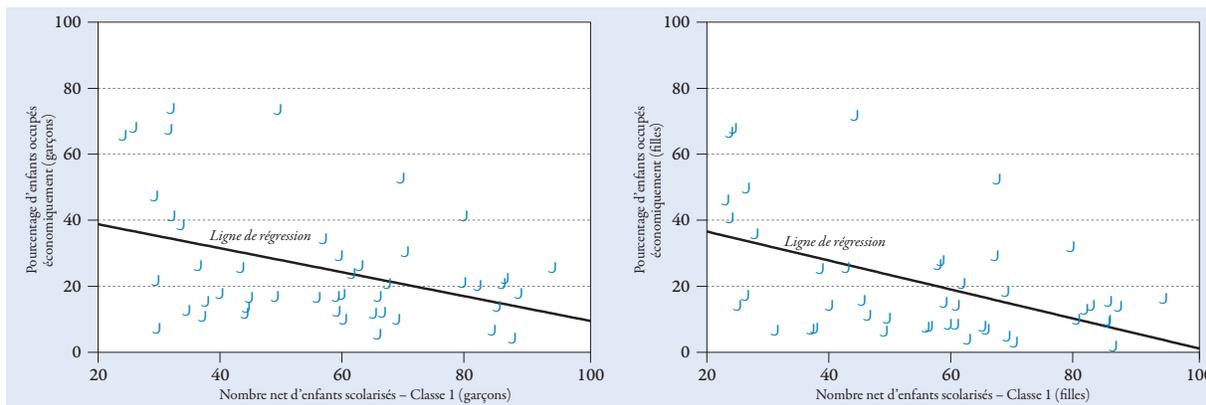


Figure 28. Nombre net d'enfants scolarisés<sup>a</sup> et emploi des enfants, groupe d'âge 7-14 ans, par sexe, pays multiples

Notes: <sup>a</sup> Le nombre net d'enfants scolarisés - Classe 1 concerne le nombre de nouveaux élèves inscrits en classe 1 de l'école primaire, dont l'âge correspond à l'âge officiel d'entrée à l'école primaire, exprimé sous la forme d'un pourcentage de la population dont l'âge correspond à l'âge officiel d'entrée à l'école primaire.

Sources: Guarcello, Lyon et Rosati (2006c).

classe, dans certains contextes<sup>28</sup>. Il va sans dire que si les enfants qui travaillent vont moins à l'école, comme l'indique la Figure 24, c'est en partie parce qu'ils sont contraints de manquer plus fréquemment l'école que ceux qui ne travaillent pas.

96. L'intensité du travail explique également la moindre fréquentation scolaire. Le travail et les études sont des activités qui demandent toutes deux du temps à l'enfant et plus l'enfant travaille, plus la probabilité qu'il aille à l'école diminue<sup>29</sup>. Quelques indications portent à croire que de longues heures de travail baissent en effet le taux de fréquentation scolaire. Ainsi en Chine, l'Enquête chinoise sur la nutrition et la santé<sup>30</sup> révèle que les tâches ménagères et autres activités hors marché ont une incidence très néfaste sur la fréquentation scolaire des enfants âgés de 7 à 17 ans<sup>31</sup>. Mais il semblerait aussi que la relation entre le nombre d'heures effectuées dans des activités hors marché et la fréquentation scolaire soit très différente selon les régions et les secteurs de travail au sein des pays.

### 3.2. Le travail des enfants et les acquis scolaires

97. La discussion précédente met en évidence que les enfants qui travaillent sont en général moins scolarisés que les autres et que, lorsqu'ils le sont, ils vont tardivement à l'école et la quittent prématurément. Pourtant un nombre significatif d'enfants qui travaillent arrivent à fréquenter l'école pendant un certain temps du moins, malgré les impératifs de leur travail et quoique l'on constate une grande hétérogénéité selon les pays. Cela nous amène à nous poser une autre question importante sur l'impact du travail des enfants sur l'éducation: dans

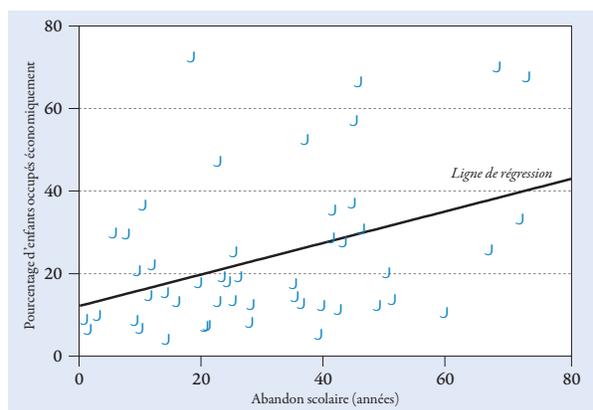
<sup>28</sup> Guarcello, Lyon et Rosati (2005).

<sup>29</sup> Guarcello, Lyon et Rosati (2005).

<sup>30</sup> L'Enquête chinoise sur la nutrition et la santé repose sur un échantillon aléatoire à plusieurs degrés qui couvre 3 800 ménages et quelque 16 000 individus. L'échantillon couvre les neuf provinces chinoises suivantes: Guangxi, Guizhou, Heilongjiang, Henan, Hubei, Hunan, Jiangsu, Liaoning et Shandong. L'enquête contient des informations sur la démographie, l'économie, l'utilisation du temps, la participation au marché du travail, la propriété des biens et les dépenses. De plus, des données détaillées relative à la communauté ont été recueillies. L'enquête a été menée respectivement en 1989, 1991, 1993 et 1997 (avec des tailles d'échantillon similaires quoique légèrement différentes).

<sup>31</sup> Guarcello et autres (2005).

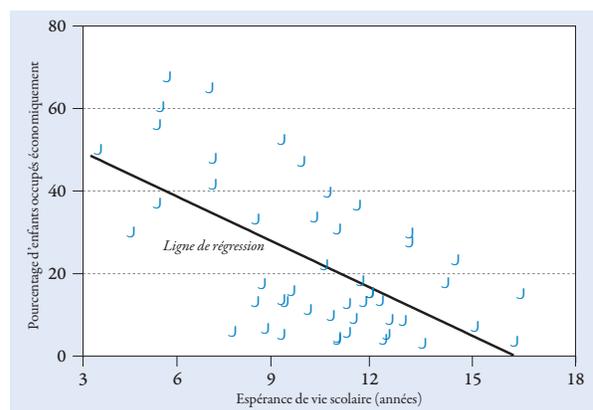
Figure 29.  
Abandon scolaire<sup>a</sup> et emploi  
des enfants, groupe d'âge 7-14 ans,  
par sexe, pays multiples



Notes: <sup>a</sup> Le taux d'abandon scolaire à l'école primaire correspond au pourcentage d'élèves ou d'étudiants qui ont quitté l'école à une classe donnée. C'est la différence entre 100 pour cent et la somme des taux de promotion et des taux de redoublement.

Sources: Guarcello, Lyon et Rosati (2006c).

Figure 30.  
Espérance de vie scolaire<sup>a</sup> et emploi  
des enfants, groupe d'âge 7-14 ans,  
par sexe, pays multiples



Notes: <sup>a</sup> L'espérance de vie scolaire correspond au nombre d'années qu'un enfant en âge de commencer l'école devrait passer, selon les prévisions, à l'école ou à l'université, y compris les années de redoublement.

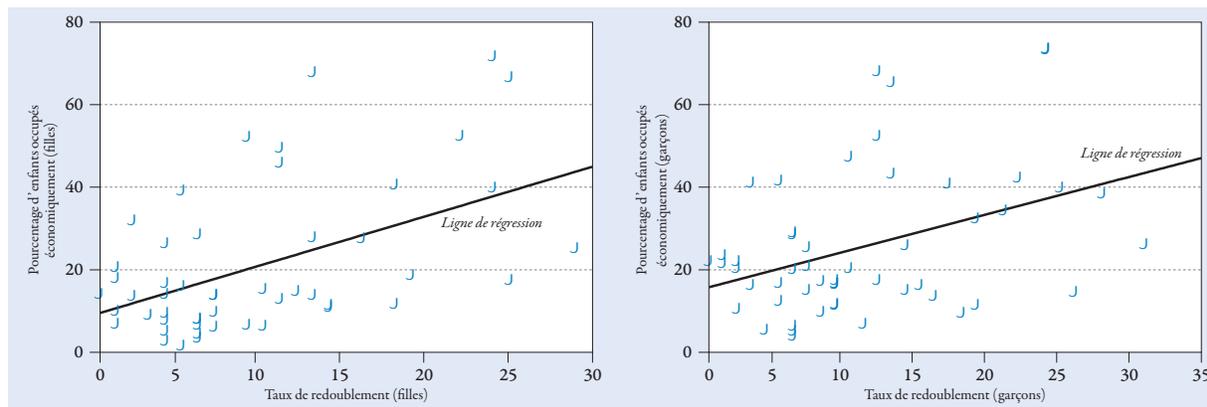
Sources: Guarcello, Lyon et Rosati (2006c).

quelle mesure le travail des enfants est-il un obstacle à l'apprentissage scolaire des enfants? Si le groupe des écoliers qui travaillent a fait l'objet de relativement peu de recherches, il va de soi que des enfants qui sont épuisés par les contraintes de leur travail ou dont les horaires ne leur laissent que peu de temps à consacrer à leurs devoirs, sont moins à même de retirer un bénéfice quelconque de leur scolarité que les enfants qui ne travaillent pas. Les écoliers qui travaillent risquent aussi d'être amenés à perdre tout intérêt aux études ou à accorder moins de valeur à l'apprentissage formel.

98. Toutes ces raisons font que la fréquentation scolaire en elle-même est un indicateur incomplet de la compatibilité entre l'éducation et le travail des enfants. Il importe également de mesurer l'impact du travail des enfants sur l'apprentissage scolaire lui-même. Du point de vue de mesures politiques, les principaux objectifs à atteindre sont donc la fréquentation scolaire et l'obtention d'acquis scolaires. Tout porte à croire que des enfants qui ont de mauvais résultats scolaires ou qui sont contraints de redoubler sont plus à risque de quitter prématurément le système éducatif<sup>32</sup>.

99. Les taux de redoublement dans les pays couverts par les statistiques par pays du Programme UCW établissent indirectement un lien entre le travail des enfants et les résultats scolaires. La Figure 31, qui trace une représentation graphique du travail et des taux de redoublement dans le cycle primaire, montre qu'il y a bien une corrélation entre le travail des enfants et le redoublement, aussi bien pour les filles que pour les garçons. Ces statistiques sont la preuve que les enfants qui travaillent sont désavantagés dans leur apprentissage scolaire et plus prédisposés à redoubler, ce qui met à mal non seulement les enfants concernés mais aussi l'efficacité des systèmes d'éducation. Cependant, le redoublement est un indicateur imprécis des résultats scolaires; les critères utilisés pour déterminer si les élèves sont aptes à passer dans la classe supérieure peuvent différer sensiblement d'un pays à l'autre et même d'une circonscription scolaire ou d'une école à l'autre, ou au sein-même des pays.

<sup>32</sup> Manacorda (2008).



Notes: <sup>a</sup> Le taux de redoublement à l'école primaire est le nombre d'élèves qui sont dans la même classe que l'année précédente, exprimé sous forme de pourcentage par rapport à tous les enfants inscrits à l'école primaire.

Sources: Guarcello, Lyon et Rosati (2006c).

Figure 31.  
Redoublement de classe<sup>a</sup>  
et emploi des enfants,  
groupe d'âge 7-14 ans,  
par sexe

100. C'est pour cette raison que les tests d'aptitude sont un indicateur bien plus fiable pour établir les liens entre le travail des enfants et les acquis scolaires. La première enquête comparative internationale qui évalue les acquis des élèves en langues, mathématiques et matières associées (FCIS) et la Troisième enquête internationale sur les performances scolaires en mathématiques et en sciences (TIMSS) font partie des enquêtes les plus importantes parmi le nombre d'enquêtes très limité qui contient des informations sur les aptitudes acquises par les élèves au regard du travail. Les instruments d'enquêtes auprès des ménages habituellement utilisés pour analyser les informations sur le travail des enfants comme les enquêtes de l'IPEC dans le cadre du programme SIMPOC, les enquêtes LSMS (mesure des conditions de vie) de la Banque mondiale et les enquêtes MICS (enquêtes en grappes à indicateurs multiples) de l'UNICEF, sont guère appropriées à la collecte d'informations sur les acquis scolaires, ce qui signifie que les données internationalement comparables sont très restreintes en dehors des enquêtes FCIS et TIMSS.

101. Les calculs basés sur l'ensemble des données des enquêtes FCIS<sup>33</sup> font très nettement ressortir des caractéristiques communes aux neuf pays dans le cadre des deux tests de niveau inclus dans l'enquête: les élèves en fin de cycle primaire (8-10 ans) qui n'effectuent «presque jamais» de travail rémunéré en dehors de leur famille<sup>34</sup> ont de meilleurs résultats que les élèves qui n'en effectuent «que quelquefois» qui, à leur tour, ont de meilleurs résultats que les élèves qui en effectuent «souvent». Les différences de résultats en fonction de la situation au regard du travail sont sensibles. En mathématiques, les enfants qui ne travaillent presque jamais, dans les neuf pays, ont des résultats supérieurs de 13 pour cent aux enfants qui travaillent quelquefois et de 22 pour cent aux enfants qui travaillent souvent. Les différences constatées dans les aptitudes en langue sont également importantes<sup>35</sup>.

<sup>33</sup> Gunnarsson, Orazem et Sánchez (2006).

<sup>34</sup> Les auteurs expliquent qu'ils n'ont pas inclus le travail à domicile dans leur analyse empirique parce que l'absence de variation significative dans le travail à domicile signifiait que le rapport entre les aptitudes acquises et l'intensité du travail à la maison risquait de ne pas être fiable.

<sup>35</sup> L'incidence très négative reste valable même si l'on élimine les facteurs possibles de confusion liés à l'enfant, à la famille et à l'école (comme la participation à un enseignement préprimaire, l'éducation parentale, l'environnement intellectuel, la durée de la scolarité, le milieu d'apprentissage scolaire, la législation en matière de scolarité obligatoire, etc.) et si l'on prend en compte l'éventuelle endogénéité du travail (c.-à-d. la variable travail déterminée dans le système).

102. D'autres enquêtes par pays parviennent à des conclusions semblables à celles de l'enquête TIMSS. En Turquie<sup>36</sup>, alors que le fait d'exercer un emploi ne semble pas affecter les résultats scolaires des enfants, l'intensité du travail a, elle, une incidence significative sur les aptitudes acquises. Ainsi, un enfant qui travaille dix heures par semaine en dehors de l'école augmente sa probabilité d'être «médiocre» en mathématiques de presque 4 points (en pourcentage). Au Ghana, alors que leur capacité innée de perception telle qu'elle est mesurée dans le test de Raven a été vérifiée, les jeunes qui occupent un emploi connaissent de réelles difficultés d'apprentissage de la lecture et des mathématiques. En Tanzanie aussi, le fait que les élèves consacrent du temps à exercer un emploi a des répercussions négatives sur leurs aptitudes en lecture et en mathématiques<sup>37</sup>.

103. Au Cambodge<sup>38</sup> les résultats d'une enquête nationale portant sur les écoles primaires montrent que le travail des enfants se fait au détriment de leurs acquis scolaires, notamment pour les élèves de fin de cycle primaire (classe 4). Selon des grilles d'évaluation du niveau acquis en littérature et en mathématiques (compte tenu des caractéristiques propres aux enfants, aux parents, au ménage et à la scolarisation), il semblerait que le fait de travailler chaque jour avant d'aller à l'école réduirait les résultats de 9 points (en pourcentage) tant en littérature qu'en mathématiques pour les élèves cambodgiens en fin de cycle primaire (classe 4).

104. On peut dire en conclusion que l'apprentissage est, sous la plupart de ses aspects (assiduité scolaire, début de la scolarisation, achèvement du cycle et réussite scolaire) difficilement compatible avec le travail des enfants. C'est pourquoi les politiques en matière d'éducation ne peuvent être efficaces que si elles contribuent à réduire effectivement le travail des enfants.

<sup>36</sup> Guarcello, Lyon et Rosati (2005).

<sup>37</sup> Akabayashi et Psacharopoulos (1999).

<sup>38</sup> Banque mondiale (2005).

## Chapitre 4. Le travail des enfants et ses effets sur le marché du travail des jeunes

### Résumé

- Les efforts déployés pour offrir aux jeunes des possibilités d'emploi de qualité ne peuvent être dissociés des efforts déployés pour lutter contre le travail des enfants.
- L'exposition au travail des enfants est un désavantage pour les ceux qui se trouvent sur le marché du travail en tant que jeunes adultes.
- Lorsque les retombées de l'éducation sont faibles, ou perçues comme telles par les parents, l'investissement dans l'éducation des enfants en souffre.

105. Le travail des enfants et les désavantages qu'il entraîne sur le marché du travail des jeunes peuvent les uns comme les autres entraîner une vulnérabilité et une marginalisation sociales, tout en nuisant pour toujours à l'accomplissement du potentiel tant personnel que productif. Une telle situation a à son tour des répercussions sur l'emploi et les revenus tout au long de la vie de ceux qui ont été soumis au travail des enfants. C'est pourquoi ces deux sujets constituent de graves entraves aux objectifs de développement national. Et pourtant, une attention relativement faible a été accordée à l'interaction du travail des enfants avec ses conséquences néfastes sur le marché du travail des jeunes.

106. Dans un premier temps, le présent chapitre passe en revue les éléments d'information dont nous disposons sur la façon dont le travail des enfants (et en même temps la faible accumulation de capital humain) peut entraver la réussite de la transition des adolescents et des jeunes vers la vie professionnelle (voir Figure 32). Il étudie ensuite les liens existant entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes dans l'autre sens, à savoir en quoi les faibles perspectives d'emploi, les rendements faibles des investissements en capital humain et les difficultés rencontrées lors du passage sur le marché du travail peuvent participer à dissuader les parents d'investir dans la scolarité de leurs enfants et les pousser plutôt à les envoyer prématurément au travail. Le contexte social et économique des ménages semble avoir une grande influence sur l'évaluation des bienfaits de l'éducation, qui est la base sur laquelle la prise de décisions en matière d'investissements dans le domaine de l'éducation est effectuée. Les jeunes gens provenant de régions pauvres, en particulier des zones rurales, doivent faire face au défi double que représentent les faibles retours perçus de l'éducation, et les désavantages dus au fait qu'ils sont issus de ménages à revenus bas. La sous-estimation des bénéfices de l'éducation<sup>39</sup> pourrait s'expliquer par le fait que l'on perçoit mal la relation existant entre les qualifications en termes d'éducation et les revenus réels.

<sup>39</sup> Jensen (2006).

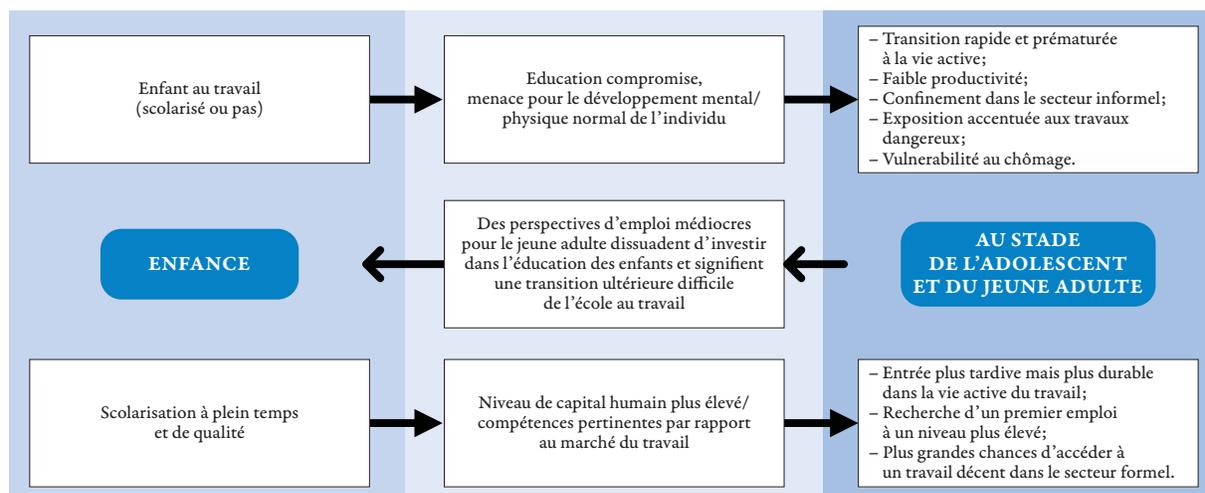


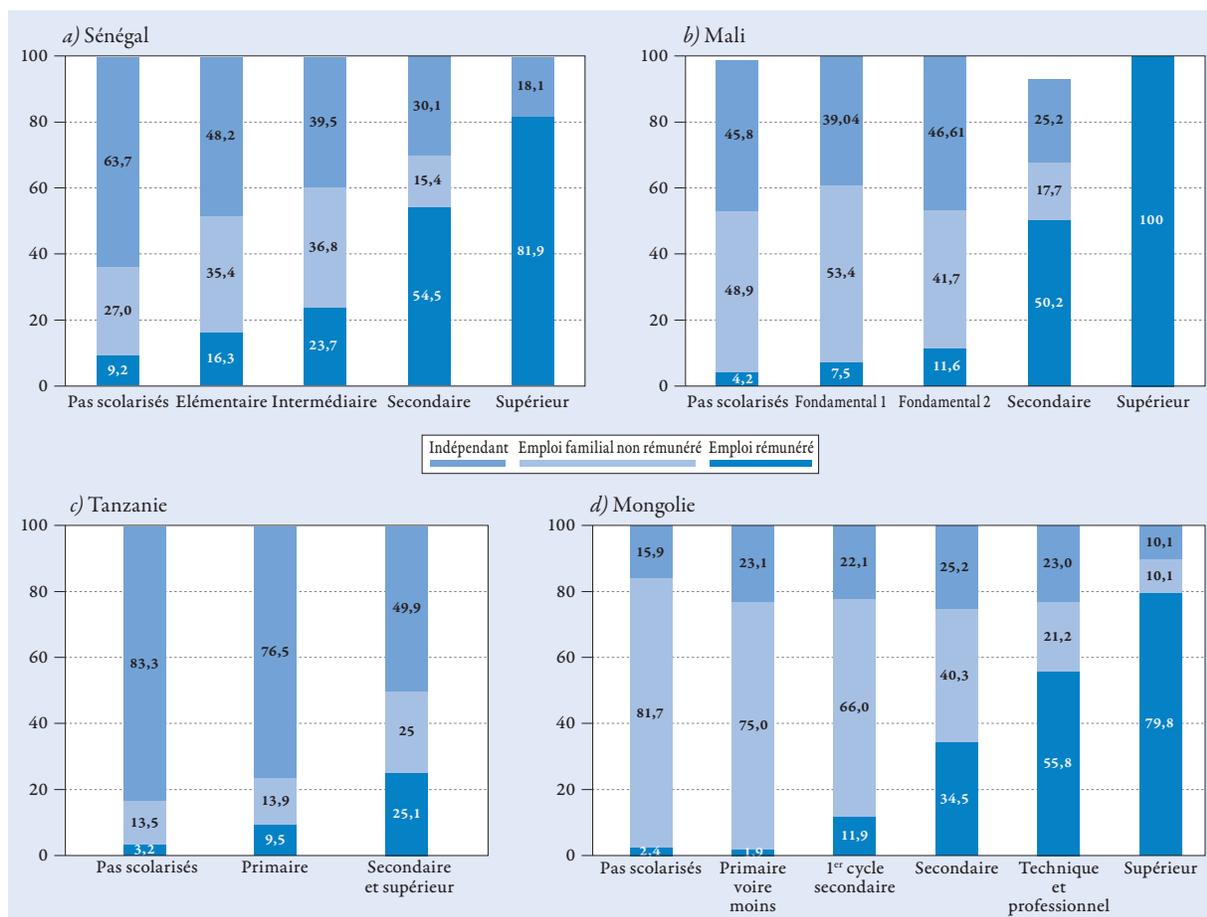
Figure 32.  
Relations entre le travail des enfants et la performance des jeunes sur le marché du travail

#### 4.1. Le travail des enfants en tant que facteur intervenant dans les résultats du marché du travail

107. En quoi la participation au travail des enfants affecte plus tard dans le cycle de vie les résultats de l'emploi? Le lien le plus évident tient au fait qu'elle compromet l'éducation. Dans le précédent chapitre, nous avons vu comment le travail des enfants empêche l'accès des enfants à l'éducation et les freine dans leur capacité d'apprendre efficacement en classe. Les informations tirées de la recherche accomplie dans le cadre du Programme UCW et d'autres sources, présentées ci-après, montrent ensuite comment une éducation compromise rend les jeunes plus vulnérables à un travail moins rémunéré et précaire, voire au chômage. Mais une éducation compromise n'est pas le seul lien entre le travail des enfants et les effets sur l'emploi des jeunes. D'autres éléments d'information traités ci-après laissent entendre que le travail des enfants entraîne plus tard dans le cycle de vie des désavantages en termes d'emploi, qui vont même au-delà de ses effets sur l'éducation.

108. Les travailleurs dont le niveau d'éducation est plus élevé ont beaucoup plus de chances d'avoir un emploi rémunéré et moins de chances d'avoir un emploi indépendant ou un emploi non rémunéré au sein de leur famille (Voir la Figure 33 qui donne des exemples tirés de pays donnés). Même si le type de travail ne donne bien sûr qu'une indication très faible de la qualité de l'emploi, il n'en reste pas moins que les travailleurs qui ont un emploi rémunéré ont plus de chances de bénéficier de la protection que leur apporte un contrat de travail légal, des avantages de la sécurité sociale et d'autres caractéristiques associées à un emploi de qualité. En revanche, les jeunes qui ont un niveau d'éducation moins élevé risquent a priori beaucoup plus de se retrouver dans l'économie informelle, avec des emplois peu rémunérés et précaires, qui laissent peu de chances à la promotion. Très souvent, les jeunes travaillent au sein de l'économie informelle, par intermittence et dans la précarité, ce qui veut dire productivité, gains et protection sociale faibles, voire même simplement sous-emploi<sup>40</sup>.

<sup>40</sup> La population sous-employée est une sous-catégorie de population employée, identifiée en comparant la situation actuelle en matière d'emploi et une situation d'emploi «de remplacement» que cette population souhaite et qu'elle est disposée à favoriser. En termes simples, les personnes en situation de sous-emploi sont toutes celles qui travaillent ou ont un emploi au cours de la semaine de référence, mais qui souhaitent et sont disposées à travailler «de façon plus satisfaisante» (www.ilo.org).



Source: Sénégal, Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal, 2005-2006; Mali, Enquête permanente auprès des ménages, 2007; Tanzanie, Enquête intégrée sur la main-d'œuvre, 2006; Mongolie, Enquête sur la main-d'œuvre en Mongolie, 2006-2007.

Figure 33. Type de profession et type d'enseignement, groupe d'âge 15-24 ans (pourcentage)

109. De plus, une éducation compromise a tendance à conduire à des emplois plus exposés à des fluctuations sur le marché du travail. Par exemple, en Mongolie<sup>41</sup> et en Ethiopie<sup>42</sup>, une baisse de la demande en main-d'œuvre locale entraîne une baisse de la probabilité que les jeunes trouvent un emploi, et cet effet est plus marqué chez les jeunes dont le niveau d'éducation est bas. En Afrique du Sud, il semble que l'éducation compense entièrement l'effet de la récession sur la probabilité d'emploi<sup>43</sup>. En conséquence, les conditions du marché de la main-d'œuvre locale sont en apparence particulièrement importantes pour les jeunes qui ont peu ou aucune éducation. Il n'est pas surprenant de voir que les conditions de l'offre et de la demande sont particulièrement importantes pour la main-d'œuvre moins qualifiée, qui est plus vulnérable au cycle économique. En cela, la plupart des facteurs qui rendent l'emploi moins sensible au cycle économique sont beaucoup moins efficaces pour ce qui est de cette catégorie.

110. De plus, le travail des enfants peut avoir ultérieurement un effet sur l'emploi, qui va au-delà de l'effet défavorable qu'on lui connaît sur l'éducation. Il s'agit notamment de la baisse

<sup>41</sup> UCW (2009a).

<sup>42</sup> UCW (2006a).

<sup>43</sup> Leung, Stampini et Vencatathellum (2009).

de la productivité, de la déconsidération, et d'aspirations moins grandes en termes d'emploi. En Tanzanie, par exemple, l'on a constaté que la productivité au travail baisse si le salarié est entré tôt sur le marché du travail, ce qui montre bien les conséquences négatives à moyen terme du travail des enfants<sup>44</sup>. Au Brésil, les personnes qui commencent à travailler à un jeune âge finissent avec des salaires plus bas lorsqu'ils sont adultes<sup>45</sup>. On constate que les filles sont plus touchées par l'entrée précoce dans le monde du travail que ne le sont les garçons; plus un enfant commence à travailler tôt, plus la différence entre garçons et filles est marquée<sup>46</sup>.

111. Etant donné les résultats sur le marché du travail d'une éducation compromise, il est bien probable que le travail des enfants perdure d'une génération à l'autre. Les enfants risquent plus de travailler si leurs parents ont eux-mêmes commencé à travailler jeunes et n'ont atteint qu'un niveau d'instruction bas. Ayant plus de risque d'être pauvres, les adultes qui, lorsqu'ils étaient enfants, étaient en situation de travail des enfants ont aussi plus de chances de devoir dépendre du travail ou de la productivité de leurs propres enfants pour assurer la survie de leur ménage, perpétuant ainsi le cycle travail des enfants-pauvreté<sup>47</sup>.

#### 4.2. Conditions relatives au marché du travail des jeunes et décisions relatives à l'investissement en capital humain

112. En quoi les conditions du marché du travail des jeunes peuvent-elles avoir une influence sur le travail des enfants? Là encore, le principal lien est l'éducation. Si les perspectives d'emploi des jeunes sont maigres (ou si la scolarité est de mauvaise qualité, voir le Chapitre 10), tout investissement dans l'éducation des enfants peut paraître inutile. Lorsque la situation est telle que l'enfant ayant atteint l'âge minimum de travail a peu de chances de trouver un travail décent et productif, et qu'une longue période de transition s'écoule entre l'école et le travail, les parents risquent d'être moins motivés pour renoncer au coût d'opportunité du travail des enfants et d'investir plutôt dans la scolarité de leur enfant (Figure 34).

113. Le Programme UCW a permis l'élaboration d'un ensemble d'outils qui permette de mieux analyser le passage des jeunes vers le marché du travail, en particulier dans le cadre de l'Afrique subsaharienne<sup>48</sup>. Les données de l'enquête menée dans 10 pays de l'Afrique subsaharienne semblent montrer que, dans la plupart de ces pays, les jeunes qui quittent l'école passent au moins une année avant de trouver un emploi. Cette estimation du temps écoulé entre l'école et le travail varie beaucoup d'un pays à l'autre, et peut même aller dans certains cas jusqu'à cinq ans. Parmi les jeunes, les filles ont tendance à quitter l'école plus tôt et à attendre plus longtemps pour commencer à travailler que les garçons. En outre, les jeunes des zones rurales ont tendance à commencer plus tôt cette période de transition et à trouver un emploi plus rapidement que ceux des zones urbaines.

114. Le chômage des jeunes et des recherches d'emploi qui se prolongent sont avant tout des phénomènes urbains. Le chômage n'est pas une option viable; ce n'est pas non plus une préoccupation économique très significative dans les zones rurales. Il n'empêche que cette réalité masque le fait que les enfants des zones rurales sont plus susceptibles de se diriger vers des emplois peu productifs du secteur agricole, éventuellement dans l'exploitation agricole familiale, ou de migrer vers les zones urbaines où ils feront la queue pour obtenir des emplois rationnés.

<sup>44</sup> Beegle et autres (2008).

<sup>45</sup> Ilahi, Orazem et Sedlacek (2000); Emerson et Souza (2007).

<sup>46</sup> Gustaffson-Wright et Pyne (2002).

<sup>47</sup> Emerson et Souza (2003).

<sup>48</sup> Fares et al. (2005).

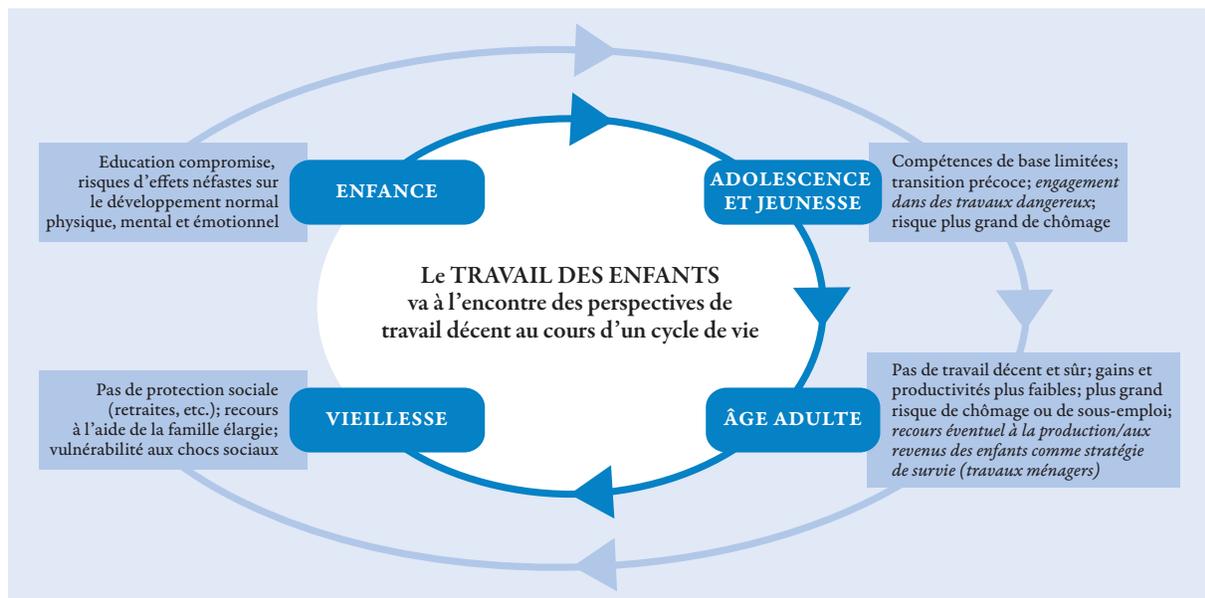


Figure 34. Travail des enfants et travail décent au cours d'un cycle de vie

115. La durée de la période de transition et le moment où elle a lieu ne rendent pas forcément compte de son "succès", c'est-à-dire de la qualité de l'emploi qui aura été trouvé. Très souvent, les jeunes travaillent dans l'économie informelle, par intermittence ou dans la précarité, ce qui veut dire faible productivité, faibles gains et protection limitée de l'emploi. Il se peut aussi qu'ils soient simplement sous-employés. En Mongolie, par exemple, seulement 1 pour cent des jeunes ont réussi leur transition vers un "travail décent"<sup>49</sup>, c'est-à-dire vers un travail offrant des revenus suffisants et respectant les droits au travail tout en assurant la protection sociale. En revanche, presque 60 pour cent des jeunes de ce pays sont toujours en période de transition, ce qui veut dire qu'ils sont toujours à la recherche d'un travail décent, qu'ils soient techniquement employés, au chômage ou inactifs<sup>50</sup>.

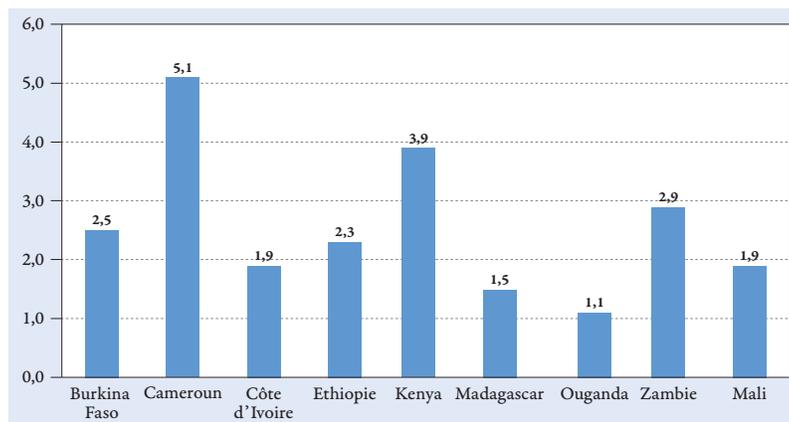
116. Les difficultés que rencontrent les jeunes pour entrer sur le marché du travail apparaissent également clairement dans le fait que les taux de chômage des jeunes sont plus élevés que ceux des travailleurs plus âgés. Comme l'indique la Figure 35, le taux de chômage des jeunes est supérieur à celui des travailleurs plus âgés – avec souvent un coefficient d'au moins deux – dans l'ensemble des pays de l'Afrique subsaharienne représentés dans la base de données des enquêtes effectuées dans le cadre du Programme UCW.

117. Dans plusieurs pays, les jeunes sont représentés de façon disproportionnée parmi les chômeurs de longue durée, ce qui indique à nouveau les difficultés qu'ils rencontrent à franchir le cap du monde du travail. Une grande partie des jeunes chômeurs peuvent être classés comme chômeurs de longue durée, définis comme étant des personnes sans emploi depuis plus d'une année. A titre d'exemple, les chômeurs de longue durée représentent une large part de la totalité des jeunes chômeurs du Bangladesh et de la Mongolie. Comme le montre la Figure 37, plus de

<sup>49</sup> Le travail décent s'articule autour de quatre objectifs stratégiques: principes et droits fondamentaux au travail et normes internationales du travail; possibilités d'emploi et de revenus; protection sociale et sécurité sociale; et dialogue social et tripartisme. Ces objectifs concernent tous les travailleurs, hommes ou femmes, quelque soit le milieu dans lequel ils exercent leur activité – formel ou informel; leur statut – salarié ou indépendant; leur lieu de travail – champs, bureau, usine; leur engagement – privé ou collectif ([www.ilo.org](http://www.ilo.org)).

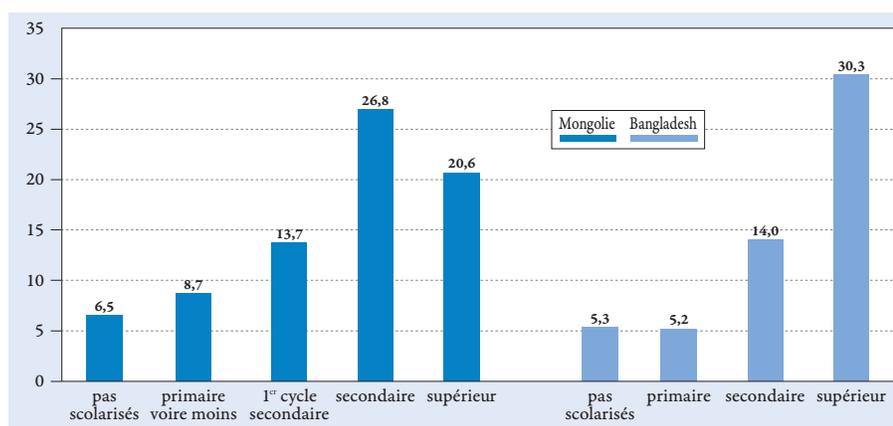
<sup>50</sup> La population des jeunes concerne les jeunes de 15 à 29 ans. Les calculs sont effectués sur la base de l'enquête «School-to-work Transition Survey» (Enquête sur la période de transition de l'école au travail), qui a été effectuée en Mongolie, d'octobre à décembre 2006. Pour plus de détails, voir Pastore (2008).

Figure 35.  
Rapport taux de chômage  
des jeunes/des adultes, pays  
de l'Afrique subsaharienne



Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des ensembles de données fournis par les fichiers et indicateurs types (SFSI) de la Banque mondiale.

Figure 36.  
Taux de chômage, groupe  
d'âge 20-24 ans, par niveau  
d'éducation atteint



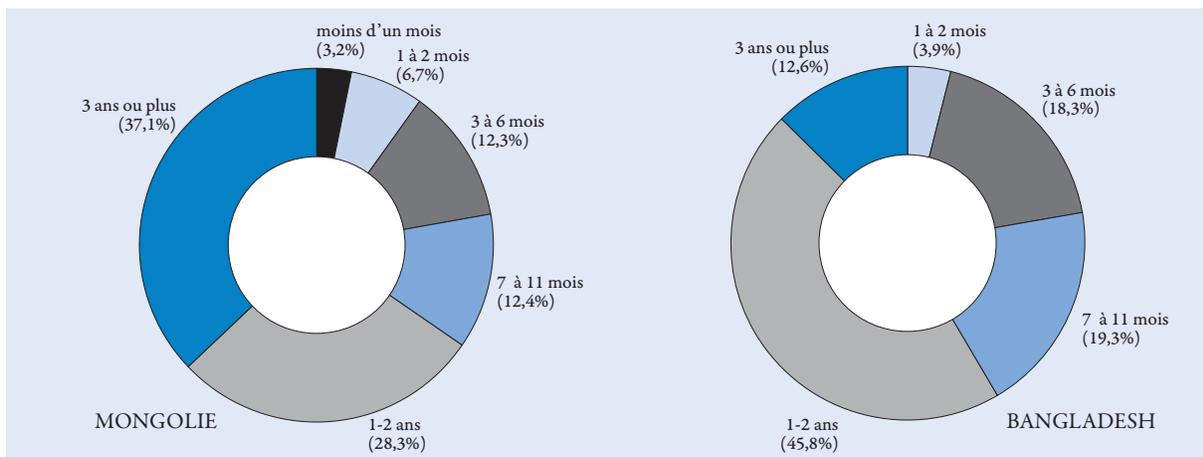
Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base de l'Enquête sur la main-d'œuvre en Mongolie de 2006-2007 et de l'Enquête annuelle sur la main-d'œuvre au Bangladesh de 2005-2006.

45 pour cent des jeunes au chômage au Bangladesh sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an et 10 pour cent de plus sont à la recherche d'un emploi depuis plus de trois ans. Dans l'ensemble, plus de 55 pour cent des jeunes au chômage sont des chômeurs de longue durée. En Mongolie, la situation est similaire, puisque plus de 65 pour cent des jeunes chômeurs sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an. Les risques élevés de chômage constatés semblent avoir un impact négatif important sur la fréquentation scolaire. Au Mexique, par exemple, les adolescents qui s'attendent à une probabilité de chômage élevée ont tendance à ne pas mener à terme leur scolarité secondaire<sup>51</sup>.

118. En général, les taux de chômage élevés des jeunes ne sont pas un signe que les jeunes qui ont reçu un enseignement seront désavantagés toute leur vie. Ils peuvent toutefois avoir des effets dissuasifs importants pour les jeunes qui viennent de ménages pauvres et vulnérables. En fait, ces derniers qui rencontrent souvent des difficultés dans l'accès au crédit n'auront peut-être pas les moyens de "financer" la longue période de transition entre l'école et le travail de leurs enfants. Par conséquent, ils préféreront peut-être les faire commencer un emploi à un âge précoce sans avoir à investir dans leur éducation.

119. De fait, les ménages pauvres risquent de définir leurs perspectives en matière d'emploi en observant l'incidence élevée de chômage parmi ceux qui, actuellement, ont des niveaux élevés d'éducation (Figure 36). En effet, le taux de chômage observé chez les jeunes diplômés

<sup>51</sup> Attanasio et Kauffman (2009).



Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base de l'Enquête sur la main-d'œuvre en Mongolie de 2006-2007 et de l'Enquête annuelle sur la main-d'œuvre au Bangladesh de 2005-2006.

Figure 37.  
Répartition de la durée  
de chômage, groupe  
d'âge 15-24 ans

risque de décourager les enfants peu éduqués à poursuivre leur scolarité et de les pousser au contraire à quitter l'école à un âge précoce pour entrer sur le marché du travail.

120. Les bénéfices de l'éducation tels qu'ils sont perçus dépendent non seulement des difficultés rencontrées sur le marché du travail, mais aussi des salaires escomptés. En effet, des données récentes montrent que les salaires escomptés jouent un rôle déterminant dans le choix des enfants de poursuivre leur scolarité et que les enfants tout comme leurs familles risquent fort de sous-estimer gravement les bénéfices qu'ils pourraient tirer de la poursuite de leur éducation. Au Mexique, parmi les jeunes de 15 à 25 ans, les bénéfices escomptés de la scolarité sont nettement inférieurs à ceux qui sont réellement obtenus, en particulier parmi les enfants dont les pères ont un niveau d'éducation bas<sup>52</sup>. En République dominicaine, une enquête menée en 2001 a montré que les garçons inscrits en dernière année de l'école primaire ont de loin sous-estimé les bénéfices qu'ils pourraient tirer de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. Ceci est dû au fait que ces enfants basaient leurs estimations sur l'étude des salaires uniquement des jeunes qui restaient dans les environs à la fin de leur scolarité secondaire. Les élèves de certaines écoles sélectionnées au hasard ont ensuite reçu des informations concernant les profils estimés des salaires réels. Les enquêtes de suivi effectuées en 2005 ont montré que les élèves qui ont reçu ces informations avaient 12 pour cent de chances de plus d'être scolarisés l'année suivante que ceux qui ne les avaient pas reçues<sup>53</sup>.

121. Les données d'information examinées ci-dessus montrent bien que les stratégies destinées à offrir aux jeunes une chance d'accès à un travail décent ne sauraient être dissociées des efforts de lutte contre le travail des enfants. En dépit des progrès considérables qui ont été faits pour mieux comprendre les liens existant entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes, l'importance relative et l'interaction de meilleures perspectives en matière d'emploi des jeunes avec le travail des enfants sont toujours peu comprises. Des recherches seront donc nécessaires à l'avenir pour tenter de mieux comprendre ce phénomène. En outre, de nombreuses questions concernant les expériences en matière d'emploi d'enfants qui étaient auparavant des enfants en situation de travail des enfants restent encore sans réponse.

<sup>52</sup> Attanasio et Kauffman (2009).

<sup>53</sup> Jensen (2006).

122. En conséquence, le présent chapitre insiste sur le fait que le travail des enfants et les effets sur le marché du travail des jeunes sont étroitement liés, l'accent étant mis sur la nécessité d'adopter des politiques intégrées. Il arrive parfois aux décideurs d'aborder les problèmes liés à l'emploi des jeunes sous un angle bien particulier, en omettant de tenir compte du fait que les difficultés que les jeunes rencontrent pour accéder à un travail décent sur le marché du travail trouvent souvent leur origine dans le travail des enfants et dans une éducation compromise.

123. Pour améliorer les possibilités d'emploi des jeunes, une des priorités consiste à éliminer l'exclusion de certains enfants de l'éducation et des opportunités de formation. Les politiques à adopter devraient avoir pour objectif de permettre aux jeunes vulnérables (y compris les anciens enfants travailleurs et ceux qui ont quitté l'école prématurément) d'avoir accès à un travail décent en renforçant leurs possibilités d'emploi grâce à une formation en compétences professionnelles, en compétences pour la vie, ainsi qu'en esprit d'entreprise. Les programmes et les politiques visant les jeunes défavorisés seront d'autant plus efficaces s'ils traitent les causes propres à ce désavantage. En conséquence, les efforts déployés pour réduire les problèmes du travail des enfants et du chômage ou du sous-emploi des jeunes ne peuvent être dissociés les uns des autres, pas plus qu'ils ne peuvent être traités sans que l'on tienne compte de l'ensemble des efforts déployés pour promouvoir de façon durable les chances d'un travail décent. Pour ce faire, il faut davantage d'interventions ciblées destinées à mettre fin au travail des enfants.

## Chapitre 5. Le travail des enfants et la migration

### Résumé

- Pour les enfants qui restent chez eux, lorsque leurs parents émigrent, il importe de mettre en équilibre les avantages pécuniaires que représentent les fonds transférés par leurs parents et les effets psychologiques négatifs dus à l'absence de leurs parents.
- Il est plus difficile de faire la part des avantages et des inconvénients pour les enfants qui émigrent avec leur famille.
- Les avantages nets sont négatifs pour la plupart des enfants qui émigrent seuls.

124. Des millions d'enfants et d'adolescents se déplacent ou sont laissés chez eux par leurs parents qui émigrent. Selon les estimations du PNUD, il y aurait quelque 740 millions de migrants internes et 200 millions de migrants internationaux dans le monde aujourd'hui. Ce chapitre examine quelles peuvent être les incidences de la migration sur la scolarité des enfants et sur leur participation au travail des enfants. Il s'intéresse à trois groupes d'enfants touchés par la migration – ceux qui sont laissés chez eux par leurs parents qui émigrent, ceux qui émigrent avec leurs parents, et ceux qui émigrent seuls, sans parents ni tuteurs – chaque groupe étant confronté à des difficultés et à des menaces bien spécifiques.

125. Les études sur la migration et le développement reconnaissent que la migration peut aider les migrants et leurs familles à améliorer leur niveau de vie et leur bien-être. Parallèlement, la migration peut être source de nouvelles vulnérabilités et de nouvelles charges pour les migrants, leur famille et leur communauté d'origine. Il ne faut pas que le droit d'un enfant de grandir au sein de sa propre famille, d'avoir des relations familiales, de jouir d'une identité légale, d'être éduqué dans sa propre langue, d'être familiarisé avec sa propre culture et d'être protégé contre l'exploitation et les mauvais traitements soit hypothéqué par le fait que ses parents sont contraints de faire des choix économiques susceptibles d'améliorer la vie de l'enfant et de sa famille. Quant à savoir si ces enfants vont bénéficier de ces avantages économiques attendus, cela va dépendre de leurs possibilités d'accès aux autres ressources, éducatives et autres, compte tenu de leur âge, de leur sexe, du contexte et de l'environnement affectif auquel ils doivent renoncer.

126. Or, la question de savoir de quelle manière les enfants sont affectés par la migration est souvent passée sous silence et l'on ne sait que peu de choses sur l'impact de la migration sur les enfants dans les pays en développement<sup>54</sup>. Il importe donc de collecter davantage d'informations pour pouvoir relever l'un des défis majeurs que pose la migration, à savoir veiller à ce qu'elle soit plus bénéfique que préjudiciable aux membres les plus jeunes de la société.

<sup>54</sup> Les organisations internationales et les ONG ont récemment entrepris une étude sur l'incidence de la migration sur les enfants dans les pays en développement.

### 5.1. Les enfants laissés chez eux par leurs parents qui émigrent

127. Le nombre d'enfants qui restent chez eux tandis que leurs parents émigrent est déjà très important et ne cesse de croître dans de nombreux pays en développement. De quelle manière ces enfants sont-ils touchés par l'émigration? Certes les fonds envoyés par leurs parents absents peuvent leur permettre de consommer davantage, de financer leur scolarité, de payer les soins de santé et de se procurer un meilleur logement. Ils peuvent aussi diversifier les sources de revenus et mettre les familles à l'abri de revers, comme la maladie, ou de bouleversements à plus grande échelle comme une récession économique, un conflit politique ou des aléas climatiques<sup>55</sup>. Mais, en même temps, la migration risque de perturber la vie familiale et d'avoir des conséquences sur le développement psychosocial des enfants, sur leurs résultats scolaires et leur participation à l'emploi. Cette section examine le peu d'éléments d'information dont on dispose en ce qui concerne les avantages et les inconvénients que représente, pour les enfants, l'émigration de leurs parents.

128. Il est difficile de faire une estimation du nombre d'enfants touchés par l'émigration de leurs parents. Toutefois, certains résultats préliminaires d'études menées à l'échelon national et portant sur les enfants qui restent seuls chez eux, soulignent l'ampleur de ce phénomène. Au Sri Lanka, un million d'enfants environ seraient abandonnés par leurs mères<sup>56</sup> qui émigrent pour trouver du travail. Aux Philippines, quelque neuf millions d'enfants, soit près de 27 pour cent de tous les enfants du pays, vivraient séparés de l'un de leurs parents, voire des deux<sup>57</sup>. En Moldavie, 31 pour cent des enfants de moins de 14 ans auraient été laissés derrière eux par l'un de leurs parents, en 2006, et 5 pour cent par leurs deux parents<sup>58</sup>.

129. La médiocrité des revenus et l'absence d'accès au crédit jouent un rôle important dans les décisions des ménages concernant l'éducation des enfants. En augmentant les revenus des ménages et en remédiant à la pénurie de financements, les envois de fonds des migrants augmentent les chances des enfants d'acquérir un capital humain. Plusieurs études récentes ont souligné à quel point les envois de fonds contribuaient à parer au manque de moyens financiers, permettant de fait d'investir dans le capital humain des enfants. Ainsi, au El Salvador, grâce aux envois de fonds, la probabilité que les enfants abandonnent leurs scolarité est plus faible<sup>59</sup>; au Mexique, les municipalités qui reçoivent le plus de fonds d'émigrés enregistrent des taux d'alphabétisation et une fréquentation scolaire plus élevés parmi les enfants âgés de 6 à 14 ans<sup>60</sup>; aux Philippines, l'augmentation des envois de fonds entraîne une augmentation de la scolarisation des enfants et une diminution du travail des enfants<sup>61</sup>; en Equateur<sup>62</sup> et au Pakistan<sup>63</sup>, les envois de fonds ont des incidences positives sur le nombre d'enfants scolarisés et contribuent à diminuer le travail des enfants, particulièrement chez les filles des zones rurales.

130. Si les envois de fonds permettent, semble-t-il, aux ménages de surmonter leurs problèmes de financement, la migration peut avoir des effets perturbateurs sur la vie d'un ménage, et notamment des répercussions négatives en termes de scolarité des enfants et d'offre de main-d'œuvre infantine. L'absence des parents peut conduire à une désintégration de la famille, les enfants se trouvant moins encadrés (voir le Thème de discussion 8). Lorsque les absences

<sup>55</sup> PNUD (2009).

<sup>56</sup> Save the Children de Sri Lanka (2006).

<sup>57</sup> Reyes (2008).

<sup>58</sup> UNICEF (2008).

<sup>59</sup> Cox-Edwards et Ureta (2003) et Acosta (2006).

<sup>60</sup> Lopez Cordova (2005).

<sup>61</sup> Yang (2005).

<sup>62</sup> Calero, Bedi et Sparrow (2008).

<sup>63</sup> Mansuri (2006).

## Thème de discussion 8.

### L'impact émotionnel de la migration sur les enfants qui restent au pays: le cas de l'Amérique latine et des Caraïbes

Les analyses et discussions portant sur les coûts et les avantages de la migration pour les familles n'ont accordé que peu d'attention à l'impact émotionnel de la migration sur les enfants. En Jamaïque, au Mexique et au Nicaragua, on a pu observer certains effets de la migration, comme la désintégration familiale, les problèmes d'éducation des enfants, l'adoption de comportements à risques de la part des enfants et des adolescents qui souffrent d'un manque d'autorité parentale et qui sont plus vulnérables à la violence, à la maltraitance et à l'exploitation.

#### Désintégration de la famille et problèmes d'éducation des enfants

Au Mexique, il semblerait que la migration soit un facteur important de la désintégration familiale, et les exemples ne manquent pas de mères laissées seules dans la communauté d'origine avec la trop lourde tâche de s'occuper des enfants et des autres membres dépendants de la famille. Au Nicaragua et au Mexique, les enfants supportent mal l'absence de leur père; et les mères disent avoir de plus en plus de mal à éduquer leurs enfants. Plus la séparation est longue entre les parents qui émigrent et leurs enfants, plus les enfants oublient que c'est aux parents que revient le rôle de gérer le ménage, d'exercer l'autorité parentale et de veiller à leur bien-être affectif et matériel. Les parents sont peu à peu remplacés par d'autres membres de la famille, notamment les grand-mères et les tantes lorsque c'est la mère qui a émigré (comme indiqué ci-dessus, rares sont les mères qui émigrent en emmenant leurs enfants).

#### Détresse psychologique

Les effets de la migration sur les enfants et les femmes qui restent au sein des communautés d'origine sont liés à l'attachement, à la séparation et à la perte. Au Mexique, une majorité de femmes ont déclaré être passées par des périodes de dépression et 30 pour cent considéraient que leurs problèmes de santé étaient dus au stress causé par l'absence de leur partenaire ou d'autres membres de leur famille. Une étude entreprise au Nicaragua – intitulée «Quelles ont été les répercussions de la migration sur ma famille» – dans les municipalités dont sont originaires d'un grand nombre de migrants, révèle que la plupart des enfants expriment des sentiments de tristesse, même s'ils comprennent les raisons qui ont motivé le départ d'un

membre de leur famille et qu'ils reconnaissent que leur bien-être matériel s'en est trouvé amélioré. Plusieurs enfants ont indiqué que le plus gros problème venait de la séparation de leurs parents, l'un des deux ayant émigré. Ils font donc les frais d'une double séparation – mère/père et parent/enfant. En Jamaïque, les effets psychosociaux immédiats de la migration sur les enfants vont du sentiment d'abandon, de responsabilisation en ce qu'ils assument le rôle de parents – car les enfants ont la responsabilité de veiller sur eux-mêmes et parfois sur leur père et leurs frères et sœurs – à un sentiment de déstabilisation. Comme la période de séparation entre parents et enfants peut varier de trois à dix ans, pour la Jamaïque, les enfants laissés sur place par leurs parents passent parfois leur vie à lutter contre des sentiments de rejet, d'abandon et de perte.

#### Comportements à risques

Des formes plus graves de détresse psychologique, telles que les comportements à risques, ont pu être observées chez les adolescents qui ont été laissés sur place par un parent qui a émigré. En Jamaïque, l'absence des mères est un facteur déterminant dans l'implication des jeunes dans des actes de violence: 80 pour cent des enfants qui contreviennent à la loi ont une mère absente (contre 30 pour cent seulement pour les autres) et la migration est la deuxième cause expliquant l'absence des mères. Au Mexique, les problèmes liés à l'abus de drogues et d'alcool sont davantage le fait d'adolescents dont le père a émigré. Le manque d'attention à la scolarité et davantage de tâches ménagères ont aussi été cités comme étant les résultats de la migration.

#### Vulnérabilité aux abus

En Jamaïque, la migration augmente sensiblement le risque encouru par les enfants d'être victimes de maltraitance ou d'être exploités. La migration des mères est un facteur bien plus déterminant que celle des pères dans la violence physique ou les abus sexuels dont sont victimes les jeunes. Par ailleurs, on observe un nouveau phénomène qui établit un lien entre la migration et le trafic de drogues impliquant les mères et la criminalité, ce qui augmente le nombre d'adultes et d'enfants qui rentrent chez eux dépourvus de moyens légaux de subsistance.

Extrait de: D'Emilio et autres (2007).

parentales sont nombreuses et prolongées, les structures familiales ainsi éclatées peuvent affecter en profondeur le bien-être des enfants, ceux-ci se retrouvant délaissés, à la merci de mauvais traitements et victimes des conséquences préjudiciables de leurs comportements à risques. En revanche, si la famille élargie se mobilise, elle peut combler les manques dus à l'absence des parents et atténuer le coût social que représente l'absence parentale<sup>64</sup>.

131. Les enfants dont les parents sont absents ont sans doute moins de chances de recevoir une forme quelconque d'éducation et sont plus susceptibles d'exercer un emploi afin de remplacer la main-d'œuvre adulte dans certaines circonstances. Cet impact particulier de l'absence parentale sur l'investissement dans le capital humain des enfants, dans les ménages comptant des travailleurs émigrés, reste un domaine relativement inexploré. En Thaïlande, l'absence des parents porte préjudice à la scolarisation des enfants restés au pays. L'absence prolongée des mères notamment semble réduire sensiblement les chances de scolarisation de ces enfants<sup>65</sup>. La probabilité de scolarisation semble également être moindre chez les enfants Viet Namiens issus de familles où certains membres sont partis travailler à l'étranger, et qui se retrouvent plus fréquemment à exercer un emploi<sup>66</sup>.

132. Pour résumer, il importe de noter que toute une série d'études a relevé que la situation économique des familles s'améliorait, après le départ des travailleurs migrants, grâce à leurs envois privés de fonds. Toutefois, cette incidence positive des transferts de fonds peut être entachée par l'absence parentale. Cette absence parentale due à l'émigration peut se traduire par un moindre investissement des parents dans l'éducation de leurs enfants et peut nécessiter des enfants qu'ils prennent en charge les tâches ménagères ou qu'ils exercent un emploi. Pour qu'il y ait un effet net sur les investissements dans le capital humain des enfants restés au pays, il faut que les bénéfices tirés des transferts de fonds compensent les effets perturbateurs dus au bouleversement familial. Compte tenu du grand nombre d'enfants affectés par les flux migratoires, il est indispensable de définir les différentes stratégies susceptibles de protéger les enfants vulnérables. Il convient de souligner que les pays n'ont pas toujours réuni les informations relatives aux impacts de la migration, à court et à long terme, sur le bien-être psychologique et social des enfants qui restent dans leur région d'origine. De telles informations seraient indispensables pour mieux comprendre tout ce qui touche à l'éducation et à la participation à l'emploi des enfants qui sont restés au pays.

## 5.2. Les enfants qui émigrent avec leur famille

133. Les enfants qui émigrent avec leur famille constituent un autre groupe important affecté par la migration. Même si, là encore, les informations sont peu nombreuses, il s'agit sans doute du plus grand groupe d'enfants affectés par la migration. Il importe d'établir une distinction très claire entre la situation des migrants économiques et celle des ménages déplacés pour cause de conflits armés, de changements environnementaux, de catastrophes naturelles ou autres. Dans la plupart des cas, ces derniers se retrouvent dans des situations extrêmement difficiles et leurs enfants doivent parfois faire l'objet d'interventions spéciales destinées à garantir leur survie. En général, les migrants économiques espèrent améliorer leur bien-être par rapport à leur situation initiale, et ils y parviennent le plus souvent. Toutefois, il se peut que certains ménages rencontrent des difficultés dans leur nouvel environnement, lors de la phase de transition et d'intégration, notamment s'ils n'ont pas de statut légal. Par ailleurs, les migrants ne «réussissent» pas tous et se retrouvent parfois dans une situation de vulnérabilité.

<sup>64</sup> Bryant (2005).

<sup>65</sup> Jampaklay (2006).

<sup>66</sup> Booth et Tamura (2009).

134. En dehors des facteurs qui rendent les ménages migrants vulnérables, il existe un certain nombre d'autres facteurs qui augmentent la vulnérabilité des enfants qui accompagnent leur famille. En abandonnant le filet de sécurité que représente leur village ou leur ville d'origine ainsi que leurs réseaux habituels de solidarité, les familles qui se retrouvent dans des régions inconnues courent le risque d'être exclues socialement, que ce soit dans leur pays d'origine ou au-delà des frontières de leur pays. Les enfants de familles migrantes risquent de souffrir d'exclusion sociale et d'échouer à l'école en raison des difficultés que rencontre leur famille, notamment pendant la période initiale de transition qui précède l'intégration. De plus, les enfants des migrants peuvent ne pas parler la langue locale, ce qui peut causer des problèmes de scolarité; ils peuvent appartenir à un groupe ethnique ou être d'une nationalité différente, ce qui les expose à la discrimination; ils peuvent se voir refuser toute identité officielle pour défaut de certificat de naissance, alors qu'ils sont loin de leur lieu de naissance. Le statut légal de la famille migrante va influencer de manière sensible sur les droits des enfants. Ces difficultés peuvent constituer un obstacle de taille, empêchant la famille d'avoir accès aux services de base, et notamment à la scolarisation et aux services de santé. Ce facteur dissuasif, associé aux nombreuses possibilités de travail qu'offrent les zones urbaines (dans lesquelles se rendent la majorité des migrants) peut inciter les enfants à travailler, ceux notamment des familles qui viennent d'émigrer et qui sont encore dans la phase de transition, dans l'attente d'être intégrées dans leur nouveau lieu de résidence. Les enfants qui ne vont pas à l'école – que ce soit parce qu'ils n'ont pas accès aux services de base ou parce que leur famille leur demande de contribuer aux revenus du ménage – se tournent vers le marché du travail, et sont de fait exposés aux pires formes de travail des enfants.

135. Le phénomène de la migration a des effets complexes, comme en témoignent les expériences fort diversifiées des pays. Ainsi, en Mongolie, des statistiques provenant d'une enquête sur la main-d'œuvre, représentative du pays, ne disent pas que les enfants vivant dans des familles d'émigrés sont particulièrement désavantagés par rapport à ceux vivant dans des familles de non-émigrés<sup>67</sup>. En effet, la fréquentation scolaire est supérieure et le taux d'activité économique est sensiblement inférieur chez les migrants par rapport aux non-migrants dans ce groupe d'âge, sur les lieux de destination (Tableau 3). Ces résultats se recourent avec ceux d'autres études sur les migrations internes qui soulignent une amélioration dans l'éducation des enfants de migrants à Ulanbaatar et à Orkhon. En revanche, comme l'indique le Tableau 4, à Addis-Abeba (Ethiopie), les enfants qui ont émigré avec leur famille sont désavantagés par rapport aux enfants de familles non émigrées, sur les lieux de destination. En effet, la fréquentation scolaire est inférieure et le taux d'activité économique est sensiblement supérieur chez les migrants par rapport aux non-migrants dans ce groupe d'âge. Bien sûr, cette comparaison risque de surestimer les difficultés rencontrées par les enfants de migrants puisque nous les comparons aux enfants de non-migrants sur les lieux de destination et non aux enfants de non-migrants sur les lieux d'origine.

136. Une autre catégorie de migrants qui n'a jusqu'à présent reçu que peu d'attention, bien qu'elle soit particulièrement vulnérable, est celle des enfants de migrants saisonniers. La migration saisonnière de la main-d'œuvre est l'une des stratégies auxquelles les habitants des zones rurales ont recours pour se procurer d'autres sources de revenus. Dans certains pays ce sont des familles entières qui émigrent, pendant plusieurs mois de l'année, pour trouver du travail. Les enfants se déplacent en général avec leurs parents et sont confrontés aux problèmes que soulève une constante mobilité. Dans la plupart des cas, il n'y a pas de scolarisation possible sur les lieux de destination et les enfants participent aux travaux, dans le cadre familial. Ainsi, dans certains pays, lorsqu'ils rentrent dans leur région d'origine, les enfants sont non seulement en retard sur le cursus scolaire, mais ils ne disposent pas des documents officiels nécessaires, ce qui ne leur permet pas de réintégrer un cycle d'enseignement traditionnel.

<sup>67</sup> UCW (2009a).

**Tableau 3.** Activités des enfants en Mongolie, groupe d'âge 7-14 ans, selon qu'ils soient migrants ou non

Type d'activité	Migrants			Non-migrants		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Emploi seulement	0,6	1,4	1,0	2,1	1,3	1,7
Ecole seulement	90,8	88,5	89,7	82,3	87,1	84,6
Emploi et école	3,7	7,5	5,4	10,0	7,2	8,7
Ni l'un ni l'autre	5,0	2,6	3,9	5,7	4,4	5,1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source: Calculs effectués dans le cadre du Programme UCW, sur la base de l'Enquête sur la main-d'œuvre, 2006-2007.

**Tableau 4.** Activités des enfants à Addis-Abeba – Ethiopie, groupe d'âge 7-14 ans, selon qu'ils soient migrants ou non

Type d'activité	Migrants			Non-migrants		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Emploi <sup>a</sup>	16,8	23,1	21,5	3,8	2,6	3,3
Ecole <sup>b</sup>	88,4	72,2	76,1	94,9	97,1	96,1

Source: <sup>a</sup> Calculs effectués par l'UCW sur la base de l'Enquête sur la main-d'œuvre (LFS) d'Ethiopie de 2005.

<sup>b</sup> Calculs effectués par l'UCW sur la base de l'Enquête sur la migration rurale-urbaine en Ethiopie de 2008.

137. Des données provenant d'Inde<sup>68</sup> révèlent la grande vulnérabilité des enfants de migrants saisonniers. La migration saisonnière est un phénomène croissant dans presque toutes les contrées arides de l'Inde. La sécheresse et la pénurie de travail dans les zones rurales contraignent des familles entières à émigrer plusieurs mois par an pour trouver du travail, uniquement pour survivre. Les enfants n'ont pas d'autre choix que d'accompagner leurs parents. Selon des estimations de portée générale, le nombre d'enfants impliqués dans les migrations saisonnières se chiffrerait entre 4 et 6 millions. Les migrations ont pour cible toute une série de secteurs industriels et agro-industriels comme la fabrication de briques, la fabrication de sel, la récolte de canne à sucre, l'exploitation de carrières de pierres, la construction, les plantations et la pêche. Sur les lieux de destination, c'est par les employeurs et les fournisseurs de main-d'œuvre que les enfants sont le plus souvent recrutés pour le travail, mais aussi par leurs parents. Alors que les enfants ne sont pas officiellement «embauchés», les employeurs bénéficient néanmoins de cette main-d'œuvre gratuite qui est classée sous la rubrique «main-d'œuvre familiale».

138. Il importe de mentionner que la participation des enfants de migrants à l'agriculture commerciale est aussi très répandue dans les pays développés. Ainsi, aux Etats-Unis, l'un des segments les plus vulnérables de la population, à savoir les enfants de travailleurs agricoles migrants et de travailleurs résidant aux Etats-Unis, compte quelque 800 000 enfants<sup>69</sup>.

139. Comme en témoigne la discussion qui précède, les risques auxquels sont confrontés les enfants qui émigrent avec leur famille et les vulnérabilités qui sont les leurs n'autorisent pas de généralisation facile, mais nécessitent une évaluation en fonction de la nature de l'émigration, de ses circonstances et de sa destination.

<sup>68</sup> Smita (2008).

<sup>69</sup> BIT (2006d).

### 5.3. Les enfants qui émigrent seuls

140. Les enfants qui sont contraints d'émigrer seuls sont de loin le groupe le plus vulnérable des enfants affectés par la migration. Malheureusement, les données statistiques et les recherches portant sur ce groupe font sévèrement défaut. La plupart des recherches sur ce sujet proviennent d'études à petite échelle et ne sont donc pas nécessairement représentatives.

141. Les raisons économiques et familiales qui incitent les parents à envoyer leurs enfants dans d'autres régions ou qui poussent les enfants à partir, que ce soit de leur plein gré ou non, sont diverses. L'émigration des enfants peut être considérée comme une stratégie permettant de faire face à l'adversité et une façon pour la famille de se procurer des revenus. Cette pratique permet en fait de réduire les dépenses du ménage et d'augmenter ses revenus. Par ailleurs, les enfants émigrent seuls lorsqu'il leur faut gagner davantage d'argent pour subvenir à leurs besoins et avoir plus d'indépendance.

142. Le fait d'être orphelins peut conduire les enfants à se déplacer, comme c'est le cas notamment en Afrique subsaharienne. L'Afrique connaît une grave «crise des orphelins» due à la pandémie du VIH, sida. L'augmentation dramatique du nombre d'orphelins dépasse largement les capacités des familles, des communautés, des sociétés civiles et des gouvernements à assurer la sécurité et le bien-être de ces orphelins<sup>70</sup>. La migration de certains membres de la famille modifie la composition du ménage et requiert des membres de la famille élargie qu'ils gèrent les conséquences du VIH et du sida. Il est probable que les orphelins exécutent certains travaux, dans les régions de destination, pour subvenir à leurs besoins et/ou à ceux de leur famille, ce qui gêne ou empêche leur scolarité. Les plus mal lotis sont contraints de vivre dans la rue où ils risquent d'être victimes d'exploitation sexuelle ou d'autres formes de travail préjudiciables.

143. Le placement des enfants, tradition de longue date et largement répandue en Afrique de l'Ouest, suscite une importante mobilité de la part des enfants du fait qu'ils sont envoyés dans la famille élargie, ou que celle-ci les réclame<sup>71</sup>. Les filles, et parfois les garçons, peuvent être recrutés par un parent éloigné (qui réside aussi à l'étranger) ou par une personne de leur village pour travailler chez le parent en question ou chez une connaissance du parent.

144. La violence domestique est aussi un facteur qui pousse les enfants à émigrer. L'envie de s'affranchir de parents/tuteurs qui les délaissent et/ou qui se montrent violents à leur égard, que ce soit sur le plan physique ou sexuel, peut motiver la décision d'émigrer ailleurs dans le pays ou à l'étranger. Ainsi, une étude sur les enfants qui vivent dans la rue au Bangladesh<sup>72</sup> indique que la plupart des garçons et des filles déclarent avoir subi des violences domestiques l'année qui a précédé leur départ. La plupart d'entre eux ont fait état de multiples formes de violence qu'ils ont subies de manière répétée, pendant cette période, allant des menaces, de l'isolement, de la réclusion, de la confiscation de leur argent à des préjudices physiques, à des coups et du harcèlement sexuel pratiqués sous la menace.

145. Les conflits armés semblent être l'une des raisons majeures pour lesquelles les enfants émigrent seuls (voir le Thème de discussion 9), surtout s'ils ont perdu leurs parents/tuteurs. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a estimé que dans les années quatre-vingt-dix, 2 millions d'enfants au moins sont morts et des millions d'autres ont été déplacés pour cause de guerre et de violence politique. Le chaos de la guerre qui appauvrit et disperse les familles et affaiblit sérieusement les autorités gouvernementales est un contexte qui incite les enfants à émigrer seuls. Les enfants sont souvent contraints de s'occuper de membres de leur famille, si

<sup>70</sup> Beegle, De Weerd et Dercon (2009); Guarcello et autres (2004).

<sup>71</sup> Kielland et Tovo (2006); Pillon (2003).

<sup>72</sup> Conticini et Hulme (2006).

## Thème de discussion 9.

### Les enfants dans les conflits armés

Les conflits modernes entraînent de plus en plus d'importants mouvements de population. Si certaines personnes déplacées peuvent partir vers des destinations plus éloignées comme l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale ou l'Australasie, beaucoup d'autres restent à l'intérieur, voire à proximité de leur pays d'origine. C'est la destination des fugitifs qui va déterminer s'ils vont devenir des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI), dans leur propre pays, ou des réfugiés qui ont franchi les frontières de leur pays<sup>a</sup>.

L'Afrique et l'Asie sont les continents qui ont été les plus touchés par les déplacements massifs de population, mais aucune région n'a vraiment échappé au phénomène proprement dit ou à ses répercussions. Fin 2008, on comptait quelque 42 millions de personnes dans le monde qui avaient été déplacées de force, dont 15,2 millions de réfugiés, 827 000 demandeurs d'asile et 26 millions de PDI<sup>b</sup>.

Les PDI ont besoin, sur pratiquement tous les points, de la même protection et de la même aide que les réfugiés; et pourtant leur situation peut s'avérer bien pire. Si les réfugiés ont souvent quitté la zone de guerre, les PDI restent en général à l'intérieur ou à proximité de la zone de conflit et elles sont souvent obligées de se déplacer à plusieurs reprises.

Les enfants en âge scolaire (5-17 ans) représentent en moyenne un tiers des réfugiés et des demandeurs d'asile, des PDI et des PDI rentrées chez elles, et 40 pour cent des réfugiés rentrés au pays.

A une période cruciale de leur vie où ils sont extrêmement vulnérables, ces enfants ont été brutalement déracinés et exposés à des dangers et à l'insécurité. Au cours de ces déplacements, des millions d'enfants ont été séparés de leur famille, maltraités physiquement, exploités et enlevés par des groupes militaires, lorsqu'ils ne sont pas morts de faim ou de maladie.

Déjà affectées par cette situation d'insécurité, les personnes déplacées ont aussi beaucoup de mal à s'assurer un revenu décent, surtout lorsqu'elles n'ont pas de papiers d'identité. La plupart du temps, les personnes déplacées à l'intérieur du pays souffrent de malnutrition, ont peu accès

à l'eau potable et aux soins de santé et n'ont pas de papiers d'identité ni de droits de propriété.

Les enfants déplacés à l'intérieur du pays sont confrontés à un problème grave: la difficulté d'accès aux services de santé et d'éducation. Par ailleurs les PDI ont souvent du mal à obtenir de l'aide humanitaire. Même s'il y a des écoles, les enfants ne peuvent pas toujours s'y inscrire du fait qu'ils ne possèdent pas les papiers nécessaires, qu'ils ne sont pas considérés comme des habitants de la région ou qu'ils ne sont pas en mesure de payer les frais de scolarité. Le sentiment d'exclusion, de même que la lutte pour la survie et la protection peuvent inciter les enfants à rejoindre des parties au conflit ou à devenir des enfants des rues.

Outre ces facteurs de risque liés à l'environnement, la vulnérabilité des enfants due à certaines défaillances en matière de protection peut être aggravée par des facteurs relevant de leurs circonstances personnelles. Les enfants qui sont le plus exposés aux risques sont les enfants non accompagnés et séparés de leur famille, ceux notamment dont le ménage est dirigé par un enfant<sup>c</sup>.

Les enfants non accompagnés sont ceux qui sont séparés de leurs deux parents et qui n'ont pas été confiés à un autre adulte qui, selon la loi ou la coutume, s'est engagé à les prendre en charge. Ces enfants se retrouvent souvent séparés de leurs parents dans le chaos du conflit, lors de la fuite ou du déplacement. C'est aux parents ou à ceux qui ont la garde principale des enfants qu'incombe la tâche de leur apporter la sécurité physique, affective et émotionnelle, et c'est pourquoi la séparation de leur famille peut avoir des conséquences sociales et psychologiques dévastatrices. La réunification familiale est reconnue comme un droit fondamental et est devenue une priorité pour plusieurs organisations internationales. Ces enfants sont tout particulièrement vulnérables et courent souvent le risque d'être enlevés et recrutés par des groupes rebelles, des forces paramilitaires ou gouvernementales<sup>d</sup>.

<sup>a</sup> PNUD (2009). <sup>b</sup> UNHCR (2009). <sup>c</sup> UNHCR (2007). <sup>d</sup> Voir les études détaillées sur les enfants soldats: IPEC (2007b); IPEC (2003d); IPEC (2002b).

leurs deux parents ont été tués ou s'ils cherchent du travail pour subvenir aux besoins de leur famille. Les enfants n'ont parfois pas d'autre choix que celui de travailler, devant renoncer à leur scolarité avec ce que cela comporte comme conséquences à long terme pour leur situation sociale, économique et sanitaire. Les filles en particulier peuvent avoir à assumer des rôles qui les exposent davantage au harcèlement sexuel, à des grossesses non désirées et au virus du VIH/sida.

146. Les enfants domestiques constituent une proportion importante du groupe des enfants qui émigrent seuls. Il ressort des enquêtes auprès des ménages que les enfants domestiques sont souvent des migrants issus des zones rurales qui sont envoyés à la ville pour aider leur famille d'origine à joindre les deux bouts<sup>73</sup>. Ainsi, au Paraguay, 13 pour cent des enfants domestiques vivant dans les zones urbaines disent venir de zones rurales tandis que la proportion des migrants dans d'autres types d'emploi n'est que de 2 pour cent (Tableau 5). De même, en Ouganda, les enfants migrants sont bien plus nombreux dans les services domestiques (46 pour cent) que dans les autres secteurs (11 pour cent) (Tableau 6). Les enfants domestiques sont particulièrement exposés aux risques d'exploitation, contraints notamment d'effectuer un nombre excessif d'heures de travail en étant peu ou pas rémunérés, et à des sévices physiques, psychologiques et sexuels<sup>74</sup>. Le travail domestique a lieu chez des employeurs privés; il est donc dissimulé aux yeux du public et échappe à toute inspection. Compte tenu de leur très lourde charge de travail, les enfants sont souvent dans l'impossibilité d'aller à l'école ou de terminer leur scolarité. Dépourvus de toute forme de protection sociale ou juridique, ces enfants dépendent, pour leur bien-être, des caprices de leur employeur<sup>75</sup>.

147. Comme indiqué précédemment, on ne dispose pas de données exhaustives sur l'ampleur et les caractéristiques du phénomène de migration des enfants seuls. Toutefois, il semble bien que ces enfants soient présents dans la main-d'œuvre des secteurs clés de l'économie. Ainsi, au Honduras, on assiste à une migration interne des enfants qui viennent travailler dans les secteurs du melon et du café<sup>76</sup>; les enfants émigrent de Bolivie en Argentine pour travailler comme ouvriers agricoles saisonniers; au Ghana et en Côte d'Ivoire, les enfants se déplacent à l'intérieur du pays pour travailler dans les exploitations de cacao<sup>77</sup>; et au Mali et au Burkina Faso, un grand nombre d'enfants émigrent pour travailler dans les mines d'or.

148. Pour illustrer la vulnérabilité des enfants qui émigrent seuls, nous vous présentons quelques exemples de l'Éthiopie et du Mali (Figure 38). Certains des enfants migrants vont à l'école mais peu s'en sortent sans travailler. Ainsi, en Éthiopie<sup>78</sup> les enfants qui ont émigré et qui vivent à Addis Abeba sont désavantagés par rapport aux non-migrants, mais les enfants qui ont émigré seuls sont encore plus mal lotis que les enfants qui ont émigré avec leur famille. Les enfants qui ont émigré seuls sont plus amenés à occuper une forme quelconque d'emploi au détriment de leur scolarisation que les enfants qui ont émigré avec leur famille. Il en va de même pour les enfants de 10 à 14 ans qui ont émigré à la capitale du Mali.

149. Les enfants migrants qui se retrouvent à travailler et à vivre dans la rue sont encore plus mal lotis. Ils trouvent tout simplement un ménage ou quelqu'un qui les héberge. Certains d'entre eux deviennent mendiants. A Dakar<sup>79</sup>, par exemple, presque tous les enfants qui mendient viennent soit des régions les plus pauvres du Sénégal, comme Kolda ou Kaolack, soit des pays voisins, principalement la Guinée-Bissau, le Mali et la Gambie. Compte tenu de la diversité

<sup>73</sup> UCW, disponible prochainement (c).

<sup>74</sup> IPEC (2003a).

<sup>75</sup> UNICEF (2004).

<sup>76</sup> IPEC (1999).

<sup>77</sup> IPEC (2007d).

<sup>78</sup> Guarcello, Rosati et Ruggeri-Laderchi, disponible prochainement.

<sup>79</sup> UCW (2007a).

**Tableau 5.** Enfants migrants, pourcentage d'enfants domestiques et d'enfants occupés économiquement (à l'exclusion des enfants domestiques) qui se sont déplacés au cours des trois dernières années de régions rurales vers leur lieu de résidence actuel, Paraguay

Sexe	Enfants domestiques	Enfants engagés dans d'autres formes d'emploi (à l'exception des enfants domestiques)
Garçons	0,0	2,5
Filles	14,6	1,3
Total	13,0	2,2

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base de l'Enquête permanente auprès des ménages au Paraguay, 2004.

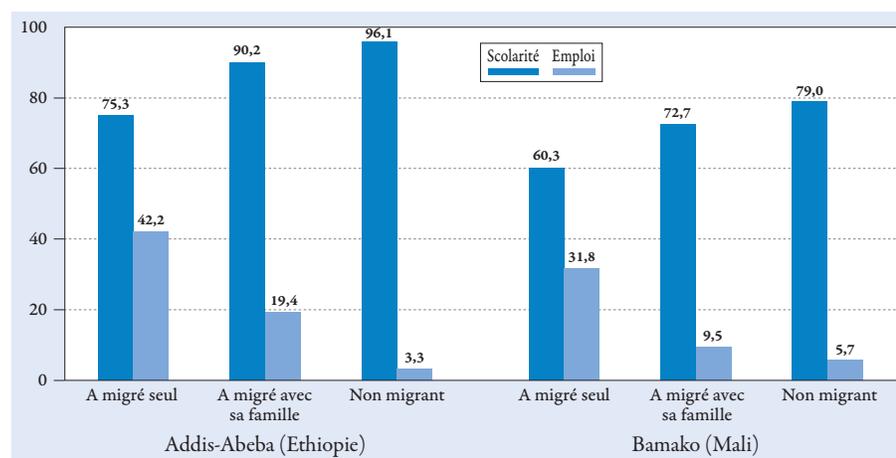
**Tableau 6.** Enfants migrants, pourcentage d'enfants domestiques, de travailleurs et d'enfants occupés économiquement (à l'exclusion des enfants domestiques) qui se sont déplacés au cours des cinq dernières années de régions rurales vers leur lieu de résidence actuel, Ouganda

Sexe	Enfants domestiques	Enfants engagés dans d'autres formes d'emploi (à l'exception des enfants domestiques)
Garçons	42,4	9,5
Filles	47,7	12,5
Total	46,1	11,0

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base de l'Enquête nationale auprès des ménages en Ouganda, 2005/2006.

**Figure 38.**  
Emploi et scolarité des enfants, selon les caractéristiques de leur migration. Addis Abeba (Ethiopie), groupe d'âge 7-14 ans; Bamako (Mali), groupe d'âge 10-14 ans

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base de l'Enquête sur les migrations rurales-urbaines de 2008 en Ethiopie et de l'Enquête permanente Emploi auprès des ménages (EPAM), 2007, du Mali.



des situations dans lesquelles les enfants migrants peuvent se trouver, des risques auxquels ils peuvent être exposés et des différentes causes de leur vulnérabilité, il importe d'adopter des politiques tout particulièrement adaptées à ces circonstances. Ainsi, si les personnes qui viennent d'émigrer ont du mal à accéder aux systèmes d'éducation, il peut s'avérer nécessaire d'élaborer des systèmes ciblés de protection sociale. D'autre part, afin de s'attaquer aux problèmes des travailleurs domestiques migrants, il convient d'adopter des mesures spéciales pour soutenir les ménages vulnérables dans les régions d'origine, afin de susciter un changement de comportement tant dans les ménages d'origine que dans les ménages d'accueil, de les intégrer dans un système éducatif traditionnel ou de rattrapage et de promouvoir la liberté syndicale.

150. Ce qu'il ressort du débat qui précède, c'est qu'il importe de tenir compte des besoins particuliers des enfants migrants, dont l'histoire est différente, lors de l'élaboration des politiques et stratégies régissant le travail des enfants.

## Chapitre 6. Travail des enfants et santé des enfants

### Résumé

- L'exposition des enfants au travail a des implications immédiates sur leur santé et leur sécurité ainsi que des conséquences à plus long terme sur leur santé une fois qu'ils sont devenus adultes.
- L'impact du travail sur la santé des enfants est fonction du secteur dans lequel ce travail s'exerce et de l'intensité selon laquelle il s'exerce.
- Le secteur agricole, qui est celui dans lequel le travail des enfants est le plus courant, semble présenter un bilan particulièrement piètre sur le plan de la sécurité au travail.

151. L'impact du travail sur la santé chez les enfants est l'un des considérants fondamentaux dans la détermination des formes de travail constitutives du travail des enfants. Le fait est que l'impact sur la santé est au cœur des normes juridiques internationales relatives au travail des enfants. La convention de l'OIT n° 138 proclame (à son article 3)<sup>80</sup> qu'aucun enfant ne doit être admis à un emploi ou un travail qui, par sa nature ou les circonstances dans lesquelles il s'exerce, est susceptible de porter atteinte à sa santé, à sa sécurité ou à sa moralité. La convention de l'OIT n° 182, apparue après la convention de l'OIT n° 138, appelle (à son article 1)<sup>81</sup> les Etats membres à prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants et ce, de toute urgence, et elle identifie (à son article 3)<sup>82</sup> les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant comme un élément constitutif des pires formes de travail des enfants.

152. L'étude de la question du travail des enfants et de la santé des enfants soulève deux questions. Tout d'abord, le travail de l'enfant affecte-t-il directement la santé de l'enfant?

<sup>80</sup> Le texte intégral de l'article 3 (1) est le suivant: «L'âge minimum d'admission à tout type d'emploi ou de travail qui, par sa nature ou les conditions dans lesquelles il s'exerce, est susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des adolescents ne devra pas être inférieur à dix-huit ans.»

<sup>81</sup> Le texte intégral de l'article 1 est le suivant: «Tout Membre qui ratifie la présente convention doit prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants et ce, de toute urgence.»

<sup>82</sup> Le texte intégral de l'article 3 est le suivant: «Aux fins de la présente convention, l'expression les pires formes de travail des enfants comprend:

- a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;
- b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques;
- c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes;
- d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Deuxièmement, l'état de santé des enfants qui travaillent est-il plus mauvais que celui des enfants du même milieu qui ne travaillent pas?

153. Dans une certaine mesure, la réponse à la première question est assez simple. Des enfants qui travaillent avec des matières dangereuses, comme l'amiante ou le verre pilé, dans des environnements malsains, comme les mines et carrières, ou pendant un nombre d'heures interminables, comme dans certains ateliers où la main-d'œuvre est exploitée sans scrupules, encourent des risques considérables pour leur santé. De même, les ravages du travail agricole sur les organismes jeunes, l'utilisation d'outils et de machines dangereuses, l'exposition aux engrais et aux pesticides et, tout simplement, l'épuisement qu'entraîne une journée (ou parfois une nuit) de travail interminable ont indéniablement un impact négatif sur la santé. Cependant, pour les besoins de la formulation d'une politique, du ciblage des interventions et de la sensibilisation des populations, une information plus précise est indispensable quant au lien souvent complexe entre les types et arrangements de travail des enfants, d'une part, et les problèmes de santé qui les concernent, d'autre part. Il est important de connaître la gravité des risques posés par les différents secteurs d'activité par rapport à la santé et au développement physique, psychologique et intellectuel de l'enfant. Or, on ne dispose pratiquement pas de données en la matière dans le contexte des pays en développement alors que de telles données sont indispensables pour la détermination des priorités.

154. La deuxième question est nettement plus difficile. S'il est évident que le travail peut avoir un impact sur la santé de l'enfant, l'inverse peut aussi se vérifier en ce sens que la santé de l'enfant peut constituer un facteur déterminant dans la décision de sa famille de le mettre au travail. Un enfant valétudinaire (à cause de son expérience de travail antérieure ou pour d'autres raisons) peut être incapable de travailler. Ce facteur, selon lequel la bonne santé devient un facteur qui détermine la mise au travail, peut masquer l'impact négatif du travail sur la santé des enfants en faisant apparaître à tort dans les évaluations de la santé des populations<sup>83</sup> que des enfants qui travaillent sont dans un meilleur état de santé que d'autres qui ne travaillent pas. Qui plus est, la contribution des enfants qui travaillent aux revenus du ménage – ce qui permet l'allocation à des soins de santé et à une nourriture convenable – peut avoir une incidence positive sur la santé de ces enfants ménage par rapport aux enfants d'un ménage où il n'y a pas d'enfants qui travaillent<sup>84</sup>. Il y a, par contre, des preuves irréfragables de problèmes de santé qui se déclarent à plus long terme chez les personnes qui ont travaillé pendant leur enfance, comparées aux personnes qui n'ont pas eu le même destin.

155. Le reste du présent chapitre reprend plus en détail ces deux questions. Il étudie tout d'abord les éléments d'information limités dont nous disposons au sujet des conséquences immédiates en termes de santé que l'on peut attribuer au travail, pour étudier ensuite les éléments d'information disponibles au sujet des conséquences à long terme sur la santé des anciens enfants travailleurs.

<sup>83</sup> Le fait est que, dans les descriptions simples, à deux variantes, de la corrélation entre travail des enfants et santé des enfants, c'est le résultat que l'on obtient. Une étude menée dans le cadre du programme UCW sur la base de données recueillies dans 18 pays, par exemple, aboutit à conclure qu'il n'y a pas de corrélation systématique entre le pourcentage des enfants ayant des problèmes de santé et le taux de participation au travail. Dans cinq pays, les enfants qui travaillent le plus intensément étaient ceux qui avaient le plus de chance d'avoir des problèmes de santé mais dans cinq autres pays, ce groupe s'est avéré être le groupe des enfants ayant le meilleur état de santé. Dans sept cas, les enfants qui combinent travail et scolarité sont les plus susceptibles de déclarer des pathologies mais il y a trois pays dans lesquels les enfants qui vont à l'école (et qui ne travaillent pas) sont ceux qui sont en moins bonne santé (O' Donnel, Rosati et Van Doorslaer, 2004).

<sup>84</sup> Bhalotra (2003).

## 6.1. Conséquences immédiates du travail sur la santé chez les enfants

156. Quelle proportion d'enfants qui travaillent souffre de lésions corporelles ou de maladies comme conséquence directe de leur travail? Alors que de nombreuses études produisent des informations sur l'état de santé général des enfants qui travaillent (comparé à celui de leurs homologues qui ne travaillent pas), peu nombreuses sont les études qui produisent des informations sur les accidents ou les maladies liées au travail. Un sous-ensemble d'études menées sur le terrain dans le cadre du programme SIMPOC constitue une exception à ce titre, les enfants sondés dans ce cadre ayant été interrogés sur les maladies ou les lésions corporelles subies en rapport avec le travail. Les éléments de faits recueillis grâce à sept de ces enquêtes SIMPOC permettent de faire une évaluation des risques sanitaires relatifs (d'après l'incidence des lésions corporelles) du travail dans différents secteurs (Tableau 7).

157. D'une manière générale, l'agriculture est de loin le principal secteur d'emploi des enfants, si bien que l'impact du travail sur la santé dans ce secteur d'activité revêt un intérêt particulier. Des résultats provenant de sept enquêtes dans le cadre du programme SIMPOC font apparaître que l'agriculture a un bilan particulièrement piètre du point de vue de la santé des travailleurs. L'agriculture pose plus de problèmes que les activités manufacturières dans cinq des sept pays considérés et elle comporte des risques d'accidents ou de maladies du travail plus élevés que les services dans six pays. Ces résultats sont confirmés par des études plus ciblées sur les dangers du travail agricole pour les enfants. Des éléments de faits recueillis aux Philippines, par exemple, montrent que les enfants qui travaillent dans les exploitations agricoles familiales présentent des problèmes de santé imputables à une exposition aux infections, à la manipulation de charges lourdes, à l'absence de vêtements de protection<sup>85</sup>, et que les enfants travaillant dans l'agriculture courent cinq fois plus de risques d'accident du travail par heure œuvrée que les enfants qui travaillent dans les autres secteurs<sup>86</sup>. Même aux Etats-Unis, c'est dans l'agriculture que les statistiques des décès liés au travail chez les jeunes travailleurs sont les plus élevées<sup>87</sup>.

158. Un aspect que les chiffres présentés ci-dessus ne montrent pas est la gravité des accidents des enfants au travail. Cette donnée, elle aussi, est capitale pour établir les priorités et définir les cibles, puisqu'il se pourrait que les secteurs d'activité dans lesquels des problèmes de santé liés au travail sont les plus courants ne soient pas les mêmes que ceux qui connaissent le plus souvent des accidents graves liés au travail. Une étude menée dans le cadre du Programme UCW au Cambodge a abordé cette question<sup>88</sup> à partir du traitement consécutif à un accident du travail en tant qu'indicateur de la gravité de cet épisode<sup>89</sup>. Les résultats indiquaient que les enfants travaillant dans l'agriculture étaient moins exposés à un accident grave que les enfants travaillant dans d'autres secteurs, même si l'agriculture reste le secteur dans lequel le risque d'accidents est le plus élevé. Si l'on prend un tel résultat au pied de la lettre, la conclusion selon laquelle l'agriculture serait le secteur présentant le plus gros facteur de risque sanitaire pour les enfants dans le contexte cambodgien se trouve quelque peu nuancée<sup>90</sup>.

<sup>85</sup> IPEC (1997b).

<sup>86</sup> Castro, Gomly et Ritualo (2005).

<sup>87</sup> Bureau of Labor Statistics (2000).

<sup>88</sup> Guarcelo, Lyon et Rosati (2004a).

<sup>89</sup> En particulier, quatre événements possibles ont été identifiés comme pouvant faire suite à la survenue d'une maladie/d'une lésion corporelle: a) aucun traitement médical n'a été nécessaire; b) traitement médical avec libération immédiate; c) traitement et arrêt de travail temporaire; d) autres (hospitalisation; incapacité de travail permanente; autre). A l'évidence, il s'agit là d'un bien piètre moyen de lecture de la gravité de l'épisode morbide. La nature du traitement reçu est la résultante d'une décision du ménage: un même accident de santé peut, dans une certaine mesure, être traité de diverses manières en fonction du revenu, de l'éducation, des préférences, etc. du ménage et des caractéristiques de l'individu. Afin de tenir compte de tous ces facteurs, une série de correcteurs concernant le ménage et l'individu ont été introduits dans les estimations.

<sup>90</sup> Toutefois, la variable utilisée (le traitement) ne constitue qu'indirectement un indice de la gravité, si bien que les résultats doivent être interprétés avec prudence. La gravité de la morbidité liée au travail est un domaine qui nécessiterait des recherches plus approfondies.

Tableau 7. Taux estimatif d'incidence en heures ouvrées, et indice des risques relatifs, par secteur d'emploi, groupe d'âge 5-17 ans

	Agriculture		Production manufacturière		Services		Autre (mines et carrières, construction)	
	Accidents du travail, taux d'incidence (pour 100 personnes/heures ouvrées)	Risque relatif, par rapport à l'agriculture	Accidents du travail, taux d'incidence (pour 100 personnes/heures ouvrées)	Risque relatif, par rapport à l'agriculture	Accidents du travail, taux d'incidence (pour 100 personnes/heures ouvrées)	Risque relatif, par rapport à l'agriculture	Accidents du travail, taux d'incidence (pour 100 personnes/heures ouvrées)	Risque relatif, par rapport à l'agriculture
Burkina Faso 2006	0,0036	1,0	0,0163	4,5	0,0022	0,6	0,0181	5,0
Madagascar 2007	0,0248	1,0	0,0307	1,2	0,0174	0,7	0,038	1,5
Rwanda 2008	0,0220	1,0	0,0184	0,8	0,0162	0,7	0,0204	0,9
Sénégal 2005	0,0031	1,0	0,0014	0,4	0,0033	1,1	0,0095	3,1
Bolivie 2007	0,0458	1,0	0,0356	0,8	0,0260	0,6	0,0311	0,7
Equateur 2006	0,0043	1,0	0,0030	0,7	0,0029	0,7	0,0049	1,1

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).

159. L'intensité – en termes de durée – du travail des enfants détermine la durée d'exposition des enfants à des risques sanitaires sur le lieu de travail, si bien qu'elle est un autre facteur important de la relation entre travail et santé. Au Cambodge et au Bangladesh, comme on pouvait s'y attendre, la probabilité d'accident ou de maladie croît avec l'intensité du travail, mais selon des taux différents (Figure 39)<sup>91</sup>. Au Cambodge, la probabilité d'un accident ou de maladie s'accroît le plus fortement avec un rythme allant jusqu'à 36 heures de travail par semaine, la courbe ascendante étant la plus marquée dans la plage de zéro à 24 heures par semaine. Les différences de risque d'accident ou de maladie lié au travail d'un sexe à l'autre sont minimes. Au Bangladesh, la probabilité de lésions corporelles pour les enfants de sexe masculin est beaucoup plus élevée que pour les enfants de sexe féminin, et elle accuse une hausse marquée à partir de 20 heures de travail par semaine. Chez les enfants de sexe féminin, il faut que la durée du travail soit plus longue avant que l'on constate la même incidence de lésions corporelles, ce qui indiquerait que les filles seraient occupées à des activités moins dangereuses que les garçons.

160. D'autres estimations plus complexes des causes menées dans le cadre de la même étude confirment que la durée du travail exerce dans l'un et l'autre pays un effet significatif sur la probabilité d'événements de santé négatifs liés au travail. Chaque heure de travail accomplie au cours de la semaine ajoute environ 0,3 points de pourcentage à la probabilité de tomber malade au Cambodge et 0,2 points de pourcentage au Bangladesh. Ceci implique qu'au Cambodge, par exemple, un enfant qui travaille huit heures par jour six jours par semaine court un risque d'épisode de santé défavorable plus élevé de huit points de pourcentage qu'un enfant qui travaille quatre heures par jour. De même, au Bangladesh, un enfant qui travaille huit heures par jour six jours par semaine court un risque de lésions corporelles plus élevé de cinq points de pourcentage qu'un enfant qui travaille quatre heures par jour six jours par semaine.

161. Il convient de noter que les estimations des causes révèlent aussi que le niveau d'éducation atteint par l'enfant se traduit dans les deux pays par une réduction correspondante de la probabilité de contracter un problème de santé liée au travail, ce qui porte à croire qu'un niveau d'éducation plus élevée permet à l'enfant de mieux contrôler l'environnement dans lequel il évolue et/ou qu'un niveau d'éducation plus élevée mène à un travail moins dangereux. L'effet est le plus marqué au Cambodge, où, par exemple, un enfant qui a achevé le primaire court un risque d'accident ou de maladie lié au travail inférieur de quatre points de pourcentage par rapport à un enfant qui n'a pas achevé le primaire. Il est également intéressant d'observer que l'utilisation d'équipements de protection au Cambodge, seul pays pour lequel

<sup>91</sup> Guarcello, Lyon et Rosati (2004a).

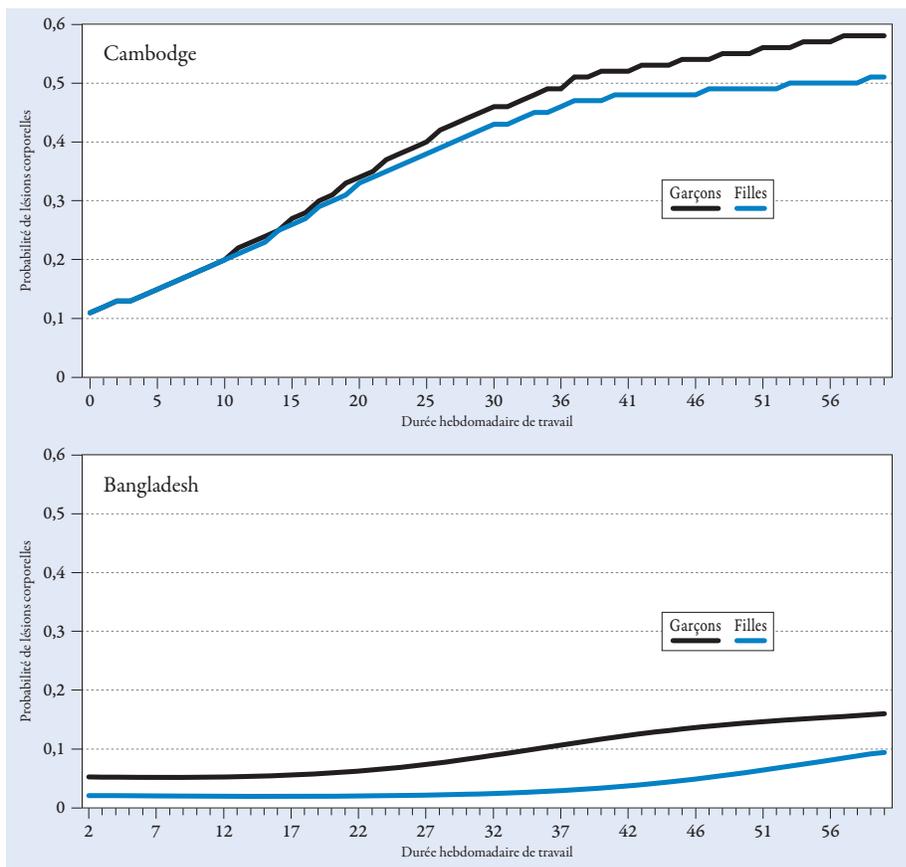


Figure 39. Morbidité liée au travail et durée du travail, données concernant le Cambodge et le Bangladesh

Source: Guarcello, Lyon et Rosati (2004a).

ce type d'information est disponible, est associée à une augmentation de près de sept points de pourcentage de la probabilité de lésions corporelles. Ceci n'est surprenant qu'en apparence. En fait, les équipements de protection sont susceptibles d'être utilisés dans les emplois dangereux. Cette variable indiquerait que l'utilisation d'équipements de protection n'est pas suffisante pour compenser entièrement les risques supplémentaires inhérents au travail.

162. La discussion qui précède permet de souligner l'importance à la fois du secteur considéré et de l'intensité du travail – en termes de durée – dans la survenue d'un accident ou de maladie liée au travail. Mais quel est le poids relatif du secteur par rapport à celui de la durée du travail? Cette question est importante puisqu'elle est liée à la question de savoir s'il est plus approprié de cibler, dans l'identification du travail dangereux, des secteurs spécifiques ou bien une combinaison à la fois de secteurs et de la durée du travail. Dans l'étude UCW basée sur les données recueillies au Cambodge et au Bangladesh, pour aborder ce problème, on a calculé les combinaisons «isométriques» de risques, c'est-à-dire les combinaisons secteur/durée du travail qui produisent le même risque global d'accident ou de maladie. Les résultats, tels qu'ils apparaissent au Tableau 8, montrent que pour être exposés au même niveau de risque d'un secteur à l'autre, les enfants doivent comptabiliser des durées hebdomadaires du travail sensiblement différentes. Par conséquent, la dimension sectorielle et l'intensité [en termes de durée] du travail des enfants sont deux facteurs qui se combinent de manières diverses selon le secteur et selon le contexte national dans la détermination du niveau de risque d'accident et de maladie.

163. Avant de conclure les discussions sur l'impact immédiat du travail de l'enfant sur sa santé, il convient d'aborder la question de la mesure dans laquelle le travail d'un enfant peut

**Tableau 8.** Durée hebdomadaire du travail correspondant à un niveau constant de probabilité de lésions corporelles, par secteur

Secteur	Cambodge		Bangladesh	
	Durée hebdomadaire nécessaire pour un niveau de probabilité de lésions de 50%	Durée hebdomadaire nécessaire pour un niveau de probabilité de lésions de 40%	Durée hebdomadaire nécessaire pour un niveau de probabilité de lésions de 20%	Durée hebdomadaire nécessaire pour un niveau de probabilité de lésions de 10%
Agriculture	18,7	–	78,8	48,8
Industries manufacturières	56,9	23,9	66,9	36,9
Commerce	77,4	44,5	>80	70,4
Service	79,7	46,7	75,5	45,5

Source: Guarcello, Lyon et Rosati (2004a).

avoir une incidence sur la santé du reste de sa fratrie. La question doit être posée car de nombreux éléments indiquent que les ménages consacrent une part disproportionnée de ressources à l'entretien alimentaire et sanitaire des membres du ménage qui travaillent, aux dépens de ceux qui ne travaillent pas. Une étude en milieu rural menée au Guatemala montre que si l'on ne peut associer un déficit de croissance à la participation des enfants en âge d'être scolarisés à la production agricole, on peut y associer à un déficit de croissance chez les frères et soeurs plus jeunes<sup>92</sup>. Une étude en milieu rural faisant intervenir des données sur la prise alimentaire exprimée en calories en Indonésie montre qu'à l'intérieur d'un ménage, la ration alimentaire d'un enfant peut être fonction de sa contribution au travail. Par effet d'enchaînement, la ration alimentaire, lorsqu'elle baisse, peut être associée à des taux de morbidité plus élevés<sup>93</sup>. Une autre étude menée au Viet Nam aboutit à constater qu'il n'y a pas de différence de poids entre les enfants qui ne travaillent pas et ceux qui travaillent dans un ménage rural mais que les enfants qui travaillent contre rémunération hors du ménage ont un poids sensiblement plus élevé<sup>94</sup>.

## 6.2. Conséquences à plus long terme du travail des enfants sur leur santé

164. Si bon nombre des risques pour la santé encourus par les enfants qui travaillent ont un impact immédiat sur leur santé, il en est d'autres qui sont susceptibles d'agir au fil des ans et ne commencer à se manifester qu'à l'âge adulte. De fait, pour l'essentiel, la relation entre travail et santé est une dynamique que l'on ne saurait appréhender au moyen des seuls instruments de mesure de l'impact immédiat du travail sur la santé que nous avons étudiés dans la partie précédente. L'exposition aux pesticides, aux substances chimiques, aux poussières et aux agents cancérigènes dans l'agriculture, les industries extractives et les industries manufacturières accroît les risques encourus par le sujet de développer, plus tard, une maladie respiratoire, un cancer ou encore un large éventail d'autres maladies<sup>95</sup>. En Inde, les secteurs d'activité occupant des proportions élevées d'enfants sont également ceux qui accusent les taux les plus élevés de tuberculose et de silicose. Les tailleurs de pierre et les ardoisiers, par exemple, présentent des taux d'incidence de la silicose de 35 pour cent et de 55 pour cent respectivement<sup>96</sup>. Les risques de cancers à long terme augmentent considérablement en cas d'exposition à l'amiante dans les industries extractives et dans la construction, de même qu'en cas d'exposition aux peintures à

<sup>92</sup> Immink et Payongayong (1999).

<sup>93</sup> Ralston (1997).

<sup>94</sup> O'Donnell, Rosati et Van Doorslaer (2004).

<sup>95</sup> IPEC, Forestier (1997c); BIT (1998); Faussa et autres (2000).

<sup>96</sup> Parker (1997).

l'aniline dans les fabriques de tapis et de vêtements<sup>97</sup>. Des facteurs ergonomiques tels que la manipulation de charges lourdes ou des postures défectueuses augmentent les risques ultérieurs de problèmes musculosquelettiques<sup>98</sup>. Particulièrement insidieux, puisqu'ils tendent à être dissimulés et donc à ne pas être reconnus sont les effets psychosociaux du stress, de la violence, du harcèlement, de l'isolement, dont l'impact destructeur chez l'enfant ou l'adolescent peut avoir ensuite des effets cumulés et composés particulièrement graves sur la santé.

165. En raison des exigences qui s'attachent aux données, les données fiables dont nous disposons pour étudier de manière empirique les conséquences à long terme du travail de l'enfant sur la santé ultérieure de ce même individu sont extrêmement limitées. Au Brésil, deux études basées sur des séries de données différentes confirment l'existence d'un impact négatif du travail de l'enfant sur la santé du même individu à l'âge adulte<sup>99</sup>. La première indique que la probabilité d'avoir une moins bonne santé à l'âge adulte croît en raison inverse de l'âge d'entrée dans la vie active, même en tenant compte des effets de l'éducation, chez les hommes dans la primeur de l'âge (de 28 à 47 ans) et chez les femmes (de 18 à 27 ans et de 38 à 47 ans). La deuxième étude indique que l'entrée dans la vie active à l'âge de neuf ans ou avant a statistiquement une incidence négative significative et substantielle sur la santé à l'âge adulte<sup>100</sup>, à nouveau correction faite de l'éducation et d'une série d'autres facteurs.

166. Cependant, aucune des deux études ne peut expliquer la possibilité que les résultats soient le produit de différences de vécu de l'enfance qui sont étrangères au travail des enfants. Les individus qui ont travaillé dans leur enfance, par exemple, auront probablement grandi dans les ménages relativement plus pauvres, aux ressources faibles en soins de santé et en nutrition, handicap qui va probablement se répercuter sur leur état de santé à l'âge adulte. Les deux études ne peuvent pas expliquer non plus le phénomène, évoqué plus haut, des répercussions positives du travail sur la santé de l'enfant qui travaille. Si les enfants qui travaillent entrent dans la vie active en étant en meilleure santé que les autres qui ne travaillent pas, il se peut qu'ils soient plus résistants aux menaces que le milieu de travail fait peser sur la santé, et donc, à long terme, qu'ils aient moins de problèmes de santé à l'âge adulte.

167. Mais d'autres études, plus rigoureuses, corroborent les constatations faites dans le cadre de l'étude menée au Brésil sur les conséquences à long terme du travail accompli par l'individu étant enfant. Une étude en milieu rural menée dans le cadre du Programme UCW exploitant des données longitudinales relevées au Viet Nam a conduit à constater une plus forte incidence de morbidité dans les cinq ans chez les individus ayant travaillé pendant leur enfance. Le constat est confirmé même lorsque l'on intègre un éventail particulièrement étendu de paramètres relatifs aux individus, aux ménages et au milieu social ainsi que les déterminants non observables courants concernant les antécédents de travail et les états morbides en cours<sup>101</sup>. Des études fondées sur des données collectées au Guatemala, dans lesquelles on a intégré les caractéristiques des ménages (mais non des individus) non pris en considération, conduisent à

<sup>97</sup> BIT (1998).

<sup>98</sup> IPEC, Forastieri (1997c); BIT (1998); Fassa et autres (2000).

<sup>99</sup> Kassouf, McKee et Mossalios (2001); Giuffrida, Lunes et Savedoff (2005).

<sup>100</sup> Giuffrida, Lunes et Savedoff (2005) se fondent sur des modèles d'équations structurelles à variables latentes. Dans ces modèles, l'état de santé, la richesse, l'accès aux soins de santé sont traités comme des variables latentes (c'est-à-dire non observables) mesurées moyennant une marge d'erreur à travers des variables de substitution. Les variations des trois variables latentes, plus de l'utilisation des soins de santé, sont estimées de manière simultanée avec l'état de santé, spécifié en tant que fonction de la richesse (latente), plus des variables exogènes, la richesse une fonction de variables exogènes, l'accès à la santé une fonction de l'état de santé et de la richesse et de l'utilisation des soins de santé, une fonction de l'état de santé, de la richesse et de l'accès aux soins de santé. L'identification s'opère à travers des restrictions d'exclusion, des normalisations et des restrictions sur la matrice de variance – covariance. Pour l'état de santé objectif, on se base sur l'état de santé évalué par l'individu lui-même, les affections chroniques et la limitation de l'activité.

<sup>101</sup> O'Donnell, Rosati et Van Doorslaer (2004).

constater que le travail pendant l'enfance accroît la probabilité de santé fragile à l'âge adulte d'environ 40 pour cent<sup>102</sup>. Ainsi, au Guatemala, dans la mesure où ce sont les enfants en meilleure santé que l'on fait travailler, ce résultat risque de minorer l'incidence réelle à long terme du travail des enfants sur la santé.

168. Le travail de l'enfant peut également avoir une incidence sur le temps et l'énergie que celui-ci peut consacrer à l'éducation (voir discussion pertinente au Chapitre 3), ce qui peut avoir indirectement une incidence marquée sur sa santé ultérieurement. C'est-à-dire que même en l'absence de toute incidence directe de l'activité laborieuse sur la santé de l'enfant concerné, il peut encore y avoir une incidence indirecte à travers le sacrifice de l'éducation. Lorsque l'individu ne parvient qu'à un faible niveau d'éducation, cela peut avoir une incidence négative sur sa santé par le jeu de deux mécanismes. Premièrement, l'individu qui aborde l'âge adulte avec un niveau d'éducation faible peut s'attendre, toutes choses égales d'ailleurs, à gagner moins bien sa vie tout au long de son existence, ce qui aura une incidence sur sa santé<sup>103</sup>. Le deuxième mécanisme selon lequel l'éducation a une incidence sur la santé opère directement, à travers l'acquisition de connaissances concernant des pratiques favorables à la santé<sup>104</sup>. Des individus instruits ont toutes les chances d'être mieux informés sur les facteurs ayant une incidence sur la santé et de se montrer plus réceptifs aux messages de l'éducation pour la santé et à la formation axée sur la sécurité<sup>105</sup>.

169. En résumé, un nombre croissant d'éléments de fait montre que le travail des enfants a des effets négatifs à long terme sur la santé. A l'évidence, bon nombre de ces effets négatifs du travail des enfants sur la santé prennent du temps à se manifester, si bien que si l'on se borne à mesurer seulement l'impact immédiat du travail des enfants, on sous-estime substantiellement l'impact total de ce travail. En termes de politique, cela veut dire qu'un investissement dans la réduction du travail des enfants aura des retombées bénéfiques substantielles sur la santé à l'âge adulte. L'abaissement que l'on entrevoit ainsi des coûts sociétaux de la santé doit être pris en considération dans l'évaluation des mesures d'intervention axées sur le problème du travail des enfants.

<sup>102</sup> Rosati et Straub (2006).

<sup>103</sup> Steckel (1995); Smith (1999).

<sup>104</sup> Grossman (1972).

<sup>105</sup> Schultz (1984).

## Partie III

# S'attaquer au travail des enfants: élaborer une réponse politique intégrée

---

170. Nous abordons, dans cette Partie III du présent rapport, les priorités politiques dont dépend l'accélération de la lutte contre le travail des enfants, d'après les données sur les causes profondes du travail des enfants que l'expérience nous a apportées et les enseignements que nous pouvons tirer des efforts déployés jusque là. Comme illustré dans les sections qui précèdent, le travail des enfants est un phénomène complexe, qui touche à tous les domaines de la politique et, pour continuer de progresser contre celui-ci, il faut une réponse politique transversale. On sait que les piliers d'une telle réponse résident dans les politiques concernant l'éducation, le marché du travail, la protection sociale et la sensibilisation du public.

171. Mais avant d'ouvrir le débat, il convient de souligner qu'un cadre politique adéquat ne suffit pas en soi pour assurer le progrès contre le travail des enfants au niveau national. Une législation du travail satisfaisant aux normes internationales concernant le travail des enfants est nécessaire, à la fois en tant qu'expression de la volonté nationale et comme cadre légal et réglementaire des efforts dirigés contre le travail des enfants. La législation du travail doit être enchâssée dans le cadre protecteur d'une législation et d'une pratique respectant les droits des enfants. Il est également peu probable que des politiques puissent être mises en œuvre en présence de contraintes affectant les ressources et les capacités. Et, comme le travail des enfants est un problème qui touche tous les secteurs et tous les domaines de responsabilité ministérielle, il faut, pour progresser contre ce phénomène, que les rôles institutionnels soient clairement définis et que des structures efficaces de coordination et de partage de l'information soient mises en place.

172. Le plus difficile, dans l'action contre le travail des enfants, reste la prévention. À l'évidence, on ne saurait atteindre des progrès durables contre le travail des enfants sans s'attaquer aux facteurs en raison desquels les enfants sont mis au travail. En modifiant l'environnement économique et social et, avant tout, celui des enfants et de leur ménage, les politiques de prévention que l'on déploiera devront tendre à renverser le poids des avantages et inconvénients respectifs du travail des enfants et de la scolarisation des enfants en faveur de cette dernière. En d'autres termes, ces politiques de prévention devront influencer sur les facteurs qui déterminent la mise au travail des enfants au détriment de leurs droits à l'éducation (et à la protection, à la santé et aux loisirs). Les politiques de prévention sont également les plus pertinentes en termes de besoins en ressources. Mais, compte tenu du caractère intersectoriel du problème du travail des enfants, l'investissement dans la prévention de ce travail a des retombées positives en termes de concrétisation d'autres objectifs de développement social, et les coûts de la prévention de ce travail doivent être perçus en tenant compte de cet aspect.

173. Les politiques de «deuxième chance» en faveur des enfants déjà exposés au travail, même si elles sont moins probantes en termes de ressources, ne doivent pas être négligées. Elles sont déterminantes pour éviter qu'un grand nombre d'enfants entrent dans l'âge adulte dans une situation défavorable, affectés de manière permanente par une expérience prématurée du

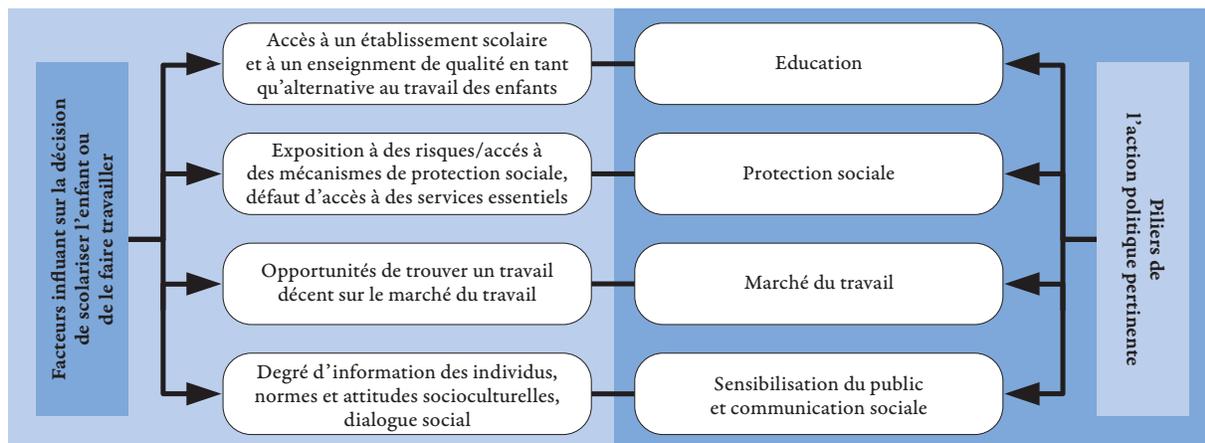


Figure 40. Les déterminants essentiels du travail des enfants et de la scolarisation et les piliers de l'action politique dans ces domaines

travail. Les enfants n'ayant été que très peu scolarisés ou ne l'ayant pas été du tout se retrouveront en situation de faiblesse sur le marché du travail et risqueront bien plus que les autres d'aller grossir les rangs des chômeurs et des pauvres. Laissés à leur sort, ces enfants et ces adolescents nécessiteront probablement d'autres mesures de rattrapage (plus coûteuses) à un stade ultérieur de leur existence. Non moins déterminantes, même si elles ne rentrent pas dans le champ du présent rapport, sont les interventions directes et immédiates visant à assurer le retrait des enfants du travail, leur réadaptation et leur réinsertion, lorsque leurs droits ont été gravement compromis. De telles actions s'imposent, principalement, dans toutes les situations de traite des enfants et dans toutes celles qui relèvent du travail forcé d'enfants, y compris l'exploitation sexuelle commerciale ou l'exposition d'enfants aux autres formes de travail dangereux sur les lieux de travail<sup>106</sup>.

174. Certains des facteurs clés déterminant la décision du ménage de faire travailler un enfant sont présentés dans la colonne de gauche de la Figure 40<sup>107</sup>. Des écoles plus accessibles et de meilleure qualité sont un élément important, qui peut déterminer le retour à l'école d'enfants mis au travail, dès lors que l'école apparaît comme plus attrayante que son alternative. Il arrive que les ménages qui n'ont pas une protection sociale adéquate comptent sur le travail des enfants pour subvenir à leurs besoins, si bien qu'ils ne sont pas en mesure de sacrifier l'apport immédiat que leur procure le travail des enfants en contrepartie de la scolarisation de ces derniers. Les ménages, ne sont pas incités à investir dans l'éducation des enfants ménagent l'absence de perspectives de travail décent sanctionnant la fin de scolarité. Enfin, lorsqu'ils n'ont pas suffisamment conscience des bienfaits de la scolarisation (ou bien des coûts induits par le travail des enfants), ou si la norme socioculturelle prévalente privilégie le travail des enfants, les ménages sont moins enclins à choisir pour leurs enfants l'école plutôt que le travail.

175. Dans la Figure 40, la colonne de droite présente les «piliers» de la politique à suivre par rapport aux déterminants économiques et socioculturels du travail des enfants que sont l'éducation, la protection sociale, le marché du travail, la communication et la sensibilisation. Les mesures propres à améliorer l'éducation et à la rendre plus accessible vont de la création d'écoles dans les communautés, à la formation des maîtres et à la réforme des programmes d'enseignement. Les mesures clés de protection sociale englobent les mécanismes d'assurance sociale, les systèmes de prestations conditionnelles et non conditionnelles en espèces et les

<sup>106</sup> BIT (2006c).

<sup>107</sup> Pour une discussion détaillée sur l'arrière-plan théorique, voir l'Annexe.

programmes ciblés de travaux publics. Les mesures pertinentes concernant le marché du travail recouvrent la formation professionnelle et l'acquisition des «compétences vitales», ainsi que l'introduction de mécanismes propres à faciliter la mise en adéquation de l'offre et de la demande. Les possibilités de «deuxième chance» d'apprentissage sont elles aussi critiques dans l'instauration de possibilités de travail décent et profitable pour les enfants qui ont dû travailler. Un large éventail d'efforts de communication et de sensibilisation stratégique s'impose à la fois pour construire un large consensus en faveur de l'abolition du travail des enfants et pour changer les attitudes des ménages à l'égard de cette pratique.

176. Ces quatre piliers constituent la composante majeure d'une politique intégrée de réponse au travail des enfants. Chacun d'eux va être examiné en détail dans les Chapitres 8 à 11 qui suivent. Mais, au préalable, on examinera au Chapitre 7 l'importance d'une amélioration de la réglementation du travail des enfants en tant que fondement d'une réponse politique intégrée. La Partie III du rapport se termine, au Chapitre 12, par une discussion des rôles des agences partenaires du Programme «Comprendre le travail des enfants» (UCW) dans l'élaboration d'une conception commune du travail des enfants et des approches à retenir face à ce phénomène.

## Chapitre 7. L'amélioration de la réglementation du travail des enfants comme base de l'action

### Résumé

- Une solide législation nationale sur le travail des enfants – conformément aux instruments internationaux pertinents – est la base fondamentale de toute action, en particulier, s'agissant de définir ce qu'est le travail des enfants qu'il faut abolir.
- Les législations sur le travail des enfants doivent être revues et mises à jour. Elles doivent être appliquées convenablement, et s'accompagner d'autres mesures.
- Le travail des enfants est une violation des droits des enfants, non seulement de leur droit d'être protégés contre l'exploitation économique mais aussi entre autres de leur droit à l'éducation et à la santé.

177. S'il était possible d'éradiquer le travail des enfants par le seul moyen de son interdiction dans la législation ou de la ratification des traités internationaux pertinents, il aurait disparu depuis longtemps de la surface de la Terre, puisque la plupart des pays ont aujourd'hui au minimum inscrit dans leur législation l'interdiction du travail des enfants et qu'il en reste que deux<sup>108</sup> à ne pas avoir ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. La législation à elle seule ne saurait éradiquer le travail des enfants. Néanmoins, il serait également impossible de s'attaquer à ce problème sans une législation adéquate. Une solide législation au niveau national peut constituer une base fondamentale d'action contre le travail des enfants en contribuant à cette action à plusieurs titres:

- Elle traduit dans le droit national les objectifs et les principes établis par les normes internationales.
- Elle fixe les principes, les objectifs et les priorités d'une action nationale de lutte contre le travail des enfants, notamment contre les pires formes de travail des enfants.
- Elle établit les mécanismes du déploiement de cette action.
- Elle donne une définition claire du travail des enfants qui doit être aboli.
- Elle énonce les droits et les responsabilités spécifiques dans ce domaine.
- Elle prévoit des sanctions pour les violateurs.
- Elle prévoit des voies légales de réparation pour les victimes.
- Elle exprime et formalise le devoir de l'Etat de protéger les enfants.
- Elle instaure une conception commune parmi tous les acteurs concernés.
- Elle fournit un élément de référence pour la collecte des statistiques et l'évaluation des performances.
- Elle fournit une base et une procédure pour les plaintes et pour les enquêtes<sup>109</sup>.

178. L'un des rôles importants de la législation est d'offrir une définition non ambiguë de ce en quoi consiste le travail des enfants qu'il faut abolir. Dans un régime de droit, une

<sup>108</sup> Les Etats-Unis et la Somalie.

<sup>109</sup> Adapté de BIT et l'Union interparlementaire (UIP) (2002).

définition précise est naturellement indispensable pour pouvoir appliquer des sanctions, mais elle sert aussi de base pour toutes les mesures d'ordre pratique qui visent à s'attaquer au problème du travail des enfants, depuis les études statistiques ou autres ou la recherche jusqu'à l'assistance directe. Comme on l'a vu dans la Partie I du présent rapport, ce ne sont pas toutes les situations de travail effectué par des enfants qui tombent dans le domaine constitué par le travail des enfants qu'il faut éradiquer. L'activité productive des enfants couvre un large spectre d'activités, depuis celles qui sont extrêmement bénéfiques pour leur épanouissement jusqu'à celles qui relèvent d'une exploitation impitoyable, qui foule aux pieds leurs droits les plus élémentaires. La première étape consiste donc à établir la démarcation entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Si on laissait le soin de trancher cette question à ceux qui exploitent des enfants, ils répondraient inmanquablement que ce travail est toujours acceptable puisque que les enfants tirent du travail un apprentissage et un revenu ou contribuent grâce à lui à la subsistance de la famille, et ainsi de suite. Pour parvenir à définir de manière objective le travail des enfants qui doit être éradiqué, nous disposons de normes juridiques internationales et nationales. La législation doit donc nous procurer un cadre complet pour l'action, couvrant intégralement les besoins depuis les études statistiques jusqu'à l'action répressive.

179. On peut dire à cet égard qu'un vaste consensus s'est dégagé au niveau international quant à définir ce qu'est le travail des enfants qu'il faut abolir. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a saisi en 2009 l'Assemblée générale d'un rapport dans lequel il est dit: «[le travail des enfants] est un travail qui est inacceptable parce que les enfants visés, trop jeunes, devraient être scolarisés, ou parce que même s'ils ont atteint l'âge minimum pour occuper un emploi, le travail qu'ils accomplissent est impropre à une personne de moins de 18 ans. Tout travail effectué par des enfants dans des conditions moins bonnes que celles énoncées dans la Convention des Nations Unies ou dans les normes de l'OIT est à considérer comme une forme d'exploitation économique. Et effectivement, telle est, depuis toujours, la position du Comité des droits de l'enfant lorsqu'il examine les rapports périodiques soumis par les Etats parties»<sup>110</sup>. Ces instruments juridiques internationaux sont la base légale essentielle de toute action nationale et internationale concernant le travail des enfants.

180. A ce stade, il convient de s'attacher à la différence entre le travail des enfants qu'il faut abolir (en raison de ses effets négatifs) et les termes dans lesquels le travail des enfants doit être défini (par référence, par exemple, à l'âge minimum d'admission au travail, etc.). Dans la Partie II qui précède, nous avons passé en revue les résultats des études qui démontrent quelles sont les conséquences du travail des enfants. Les effets de ce travail, cependant, ne sont pas toujours immédiats et il peut ne pas être toujours aisé d'établir dans ce domaine les rapports de cause à effet de manière systématique. Même les travaux les plus dangereux ne se traduisent pas nécessairement ni immédiatement pour l'enfant par un préjudice pour sa santé. Par conséquent, il est exclu que la définition du travail des enfants soit subordonnée au constat absolu des effets négatifs avérés pour chaque enfant qui travaille. La définition légale du travail des enfants reposera nécessairement sur la notion de travail identifié comme «de nature à» causer un préjudice ou avoir des conséquences négatives, au sens où l'entend la convention n° 182 de l'OIT. On conçoit donc, de ce fait, la nécessité d'une interaction constante entre la recherche sur les effets du travail des enfants et l'évolution de la législation portant sur ce travail. Dès lors que des connaissances nouvelles apparaissent, les dispositions légales concernant la définition du travail des enfants et son interdiction doivent être revues avec un œil critique, pour en tenir compte. Ce réexamen périodique revêt une importance particulière par rapport aux dispositions législatives qui concernent les travaux dangereux qui doivent être interdits en tant que tels aux enfants de moins de 18 ans, comme on le verra plus loin.

<sup>110</sup> Organisation des Nations Unies (ONU), 2009.

## Thème de discussion 10.

### Le travail des enfants en tant que violation des droits de l'enfant

L'article 32 de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 (CRC) établit le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social. Cet article dispose en outre, dans son deuxième paragraphe, que les Etats parties tiennent compte «des dispositions pertinentes des autres instruments internationaux» lorsqu'ils fixent un âge minimum et les autres conditions d'emploi applicables aux jeunes. Par conséquent, tout travail effectué par des enfants dans des conditions se situant hors de celles qui sont admises par la Convention des Nations Unies ou par les normes de l'OIT doit être considéré comme une exploitation économique portant atteinte aux droits de l'enfant<sup>a</sup>.

Le travail des enfants, cependant, touche également à de nombreux autres aspects des droits de l'enfant envisagés par la CRC; d'abord et avant tout, parce que nombre des causes et des conséquences du travail des enfants sont intrinsèquement des problèmes de droits de l'enfant. Par exemple, pour l'enfant, le travail porte atteinte à son droit à l'éducation (proclamé aux articles 27 et 28 de la CRC) en ce qu'il retarde et ampute cette éducation, limitant de ce fait l'accès de l'enfant à l'éducation et influant négativement sur ses chances d'épanouissement et de succès.

C'est pourquoi les efforts axés sur l'«éducation pour tous», c'est-à-dire sur la protection des droits de l'enfant à l'éducation, constituent un élément important des mesures à prendre pour s'attaquer au problème du travail des enfants et faire respecter le droit des enfants à être protégés contre l'exploitation économique. On peut faire valoir le même argument en ce qui concerne les droits de l'enfant à la santé (articles 24 et 25 de la CRC). L'omission de l'enregistrement de l'enfant dès sa naissance (droit prévu à l'article 7 de la CRC) est un obstacle majeur à la protection efficace de l'enfant contre le travail des enfants. S'attaquer

effectivement au travail des enfants en vue de parvenir à son éradication complète nécessite une approche holistique cohérente des droits de l'enfant. Une autre des raisons pour lesquelles le travail des enfants porte atteinte à plusieurs droits de l'enfant est que la définition du travail des enfants et, en particulier, de ses pires formes, ne se limite pas à l'exploitation économique (visée à l'article 32 de la CRC) mais recouvre aussi l'utilisation d'enfants aux fins de production illicite et de trafic de drogue (article 33), d'exploitation sexuelle (article 34) ou de trafic d'enfants (article 35), et leur utilisation dans des conflits armés (article 38). Il convient également de se rappeler qu'il existe deux protocoles facultatifs à la Convention: le Protocole relatif à la vente et à l'exploitation sexuelle d'enfants et le Protocole relatif à l'utilisation d'enfants dans des conflits armés, et que l'une et l'autre forme de mauvais traitements rentrent dans la définition internationalement admise de ce qu'il est convenu d'appeler les pires formes de travail des enfants au sens de la Convention n° 182 de l'OIT.

En outre, l'enfant a droit à une protection contre toute forme de violence (article 19), et le rapport sur la violence à l'encontre des enfants<sup>b</sup> présenté par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies consacre un chapitre à la violence à l'égard des enfants sur le lieu de travail. La violence au travail est un problème qui se pose non seulement dans le contexte du travail des enfants mais aussi dans celui du travail de tous les jeunes qui travaillent sans avoir légalement atteint l'âge d'admission au travail. Néanmoins, pour des millions d'enfants soumis à une situation de travail, notamment pour ceux qui sont pris dans l'une des pires formes de travail des enfants, la violence physique, la violence psychologique et même parfois la violence sexuelle font partie du quotidien.

La persistance du travail des enfants compromet systématiquement les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui sont l'expression des droits fondamentaux de l'homme, notamment du droit 

à l'éducation (objectif n° 2), de l'égalité entre les sexes (objectif n° 3), et du droit à la santé à travers la protection contre le VIH/sida (objectif n° 6).

Le travail des enfants a souvent ses racines dans la discrimination sexuelle et d'autres formes de discrimination. Les enfants qui y sont soumis appartiennent en majorité aux catégories économiques et sociales marginalisées – notamment aux populations indigènes, aux populations migrantes, aux réfugiés ou, dans certains pays, aux castes inférieures, situation qui ne fait que perpétuer le déni systématique des droits de ces catégories. Le travail des enfants affecte en particulier les droits des enfants de sexe féminin, en raison à la fois de la vulnérabilité des filles à l'exploitation sexuelle dans un tel contexte et de la difficulté supplémentaire que constitue l'appartenance au sexe féminin lorsqu'il s'agit d'obtenir le respect des droits fondamentaux et l'accès aux services de base, difficulté qui a une incidence grave sur le bien-être et les chances des filles dans l'existence. L'appartenance à l'un ou l'autre sexe est déterminante dans le choix entre la scolarisation ou la mise au travail de l'enfant. Dans toute l'Afrique subsaharienne, où un enfant sur trois travaille, 59 pour cent seulement des filles vont à l'école primaire. Malgré les progrès marqués de la scolarisation enregistrés depuis 2000, 57 pour cent des quelques 72 millions d'enfants déscolarisés sont des filles<sup>c</sup>. Des études réalisées sur les enfants qui travaillent ont fait apparaître de manière répétée que les filles accèdent moins à la scolarisation que les garçons<sup>d</sup> et que, dans les zones rurales, elles sont plus nombreuses à être mises au travail que les garçons qui, eux, n'y sont mis en moyenne que deux ans plus tard<sup>e</sup>. Et, même dans le cas où les filles sont scolarisées, il leur faut assumer le triple fardeau du travail domestique, du travail scolaire et du travail hors de la maison, rémunéré ou non. Fatalement, une telle charge de travail et, notamment, le temps passé à l'accomplissement de tâches non reconnues, affecte leur réussite scolaire et ainsi, statistiquement, les filles risquent beaucoup plus de se retrouver enfermées dans le travail des enfants et, suivant une fatalité inexorable, il en sera de même pour leurs propres filles<sup>f</sup>.

Beaucoup d'enfants qui travaillent, que ce soit dans la domesticité ou pour les travaux agricoles, sont obligés de vivre loin de leurs parents et de la famille élargie, se trouvant ainsi

privé de leur droit au réconfort de l'environnement familial, droit pourtant reconnu aux articles 9 et 20 de la CRC.

Le premier facteur causal de cette séparation génératrice de vulnérabilité à la violence et à l'exploitation, c'est la pauvreté. La plupart des enfants sont mis au travail en raison de la pauvreté du ménage, les parents n'étant pas en mesure de subvenir de manière adéquate à leurs besoins matériels et moraux. Lorsque les autorités publiques fournissent leur soutien conformément à l'article 27 de la CRC à travers des initiatives de protection sociale, le taux de travail des enfants décroît sensiblement. Ce n'est que lorsque les autorités publiques satisfont pleinement à leurs obligations au regard de l'article 4 de la CRC, notamment en faisant respecter la législation protectrice, que les droits et les intérêts ultimes de l'enfant – objectif prééminent de la Convention – se trouvent convenablement protégés.

On ne saurait en déduire pour autant que les acteurs autres que les pouvoirs publics n'ont aucune responsabilité par rapport aux droits des enfants et, en particulier, par rapport à celles des atteintes aux droits des enfants qui constituent la quintessence du travail des enfants. Dans ce contexte, le dialogue social ainsi que le fonctionnement satisfaisant des relations socioprofessionnelles jouent un rôle déterminant. Les sociétés multinationales sont tenues par le droit national et par les normes sociales internationales de veiller à ce que leur chaîne d'approvisionnement ne fasse pas intervenir le travail des enfants et à ce que leurs pratiques dans les pays en développement ne contribuent pas à un renforcement des conditions d'exploitation qui sont un facteur causal du travail des enfants. Compte tenu des incidences négatives multiples du travail des enfants et des atteintes aux droits des enfants que ce travail entraîne, seule une approche unifiée, cohérente, solidement ancrée dans le droit peut apporter une réponse adéquate au problème posé par le mépris des droits et du bien-être des millions d'enfants concernés.

<sup>a</sup> Voir, par exemple, Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, document A/64/172, paragraphe 9 (2009). <sup>b</sup> Voir Chapitre 6 dans Pinheiro (2006). <sup>c</sup> UNESCO (2007). <sup>d</sup> UNESCO (2003). <sup>e</sup> En Tanzanie, on a constaté que 60 pour cent des enfants travaillant dans l'agriculture commerciale étaient des filles, âgés de 10 à 13 ans (IPEC, Masudi, 2001). <sup>f</sup> Guarcello et autres (2005).

181. La ratification particulièrement étendue des instruments juridiques internationaux relatifs au travail des enfants et à ses pires formes (la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs, les conventions (n° 138) et (n° 182) de l'OIT, le Protocole de Palerme<sup>111</sup>) a donné lieu à une révision de la législation dans de nombreux pays. L'IPEC et l'UNICEF ont encouragé ces efforts dans le cadre des programmes de pays et des projets de coopération technique directe, ou par la publication de documents et de notes techniques ainsi que par une diffusion plus large en vue de l'élaboration de documents conçus pour faciliter les réformes législatives à entreprendre dans ce sens dans chaque pays<sup>112</sup>. L'idée à la base de ces initiatives, c'est que l'amélioration de la législation «peut aider à mettre en place un cadre juridique complet et solide, se prêtant à l'éradication effective du travail des enfants [sous ses pires formes] dans la pratique»<sup>113</sup>. Un aspect à ne pas minorer est l'effet de sensibilisation du public généré par toute révision majeure de la législation, notamment en termes de consultation appropriée des partenaires sociaux et l'implication plus large d'organismes ou de collectivités concernés.

182. Lorsqu'un Etat prend des mesures d'ordre législatif pour lutter contre le travail des enfants, la première étape<sup>114</sup> consiste à revoir l'ensemble de la législation en vigueur, afin de déterminer si elle interdit effectivement le travail des enfants dans sa totalité, notamment des pires formes de travail des enfants. Cette opération doit s'étendre non seulement à la législation du travail mais aussi au droit pénal, à la législation sur la défense (pour interdire le recrutement obligatoire d'enfants aux fins de conflits armés), et aux lois concernant la protection de l'enfance et les droits de l'enfant. Une attention particulière doit être accordée à la suppression des incohérences éventuelles entre les différentes lois (par exemple, entre la législation du travail et les lois sur les droits de l'enfant, s'agissant de définir ce qui est permis et ce qui est interdit), si bien qu'il peut s'avérer nécessaire de procéder à une consolidation de la législation.

183. Parmi les dispositions axées sur l'éradication effective du travail des enfants, celle qui concerne la détermination des «travaux dangereux» est extrêmement importante puisque, à défaut d'une telle détermination, le principe général de l'interdiction de tout travail susceptible de porter atteinte à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant ne peut trouver son expression dans la pratique à travers des mesures de contrôle de l'application de la législation. Il importe donc que ce en quoi consistent les «travaux dangereux» soit déterminé par la législation nationale ou par l'autorité compétente, après consultation des organisations d'employeurs et de travailleurs. La tenue de consultations appropriées et l'établissement d'une liste des travaux dangereux sont importants, mais il faut en outre que cette liste soit convenablement incorporée dans la législation qu'il appartient à l'autorité de faire respecter. Il est en outre indispensable d'assurer la diffusion de la teneur de la législation concernant le travail des enfants – et non simplement des règles concernant les travaux dangereux – et que cela soit fait de manière aisément compréhensible, aussi bien pour les employeurs que pour les jeunes travailleurs (ceux d'un âge compris entre l'âge minimum d'admission au travail et l'âge de 18 ans), et pour les personnes exerçant leur autorité sur eux.

184. Il s'ensuit que la législation nationale doit être contrôlée, de manière à déterminer qu'elle prévoit:

- l'accès gratuit de tous les enfants – y compris de ceux qui ont été soustraits aux pires formes de travail des enfants – à l'éducation de base et, le cas échéant, à la formation professionnelle;
- des voies légales adéquates de réparation pour les enfants ayant été soumis, notamment aux pires formes de travail, et pour leurs familles;

<sup>111</sup> Le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui a été ouvert à la signature en décembre 2000.

<sup>112</sup> IPEC, Yeboah, Y.; Panford, F. (2003e) et IPEC: *Les réponses politiques et législatives modernes au travail des enfants* (Genève, BIT, 2007).

<sup>113</sup> IPEC, Yeboah, Y.; Panford, F. (2003e).

<sup>114</sup> BIT et l'Union interparlementaire (UIP) (2002), pp. 77.

- des sanctions légales adéquates;
- une autorité ayant compétence pour faire appliquer la législation.

185. Une législation n'a aucune signification si elle n'est pas appliquée. Les mécanismes d'application doivent donc être revus et leur financement doit être garanti: les services d'inspection (l'inspection du travail et l'inspection académique), le personnel de la police et le personnel judiciaire doivent bénéficier régulièrement d'une formation. On s'attachera à identifier les obstacles majeurs à l'application pleine et entière des lois pertinentes et à s'attaquer à ces obstacles. Il est impératif de garantir que: les sanctions prévues en cas d'infraction à la législation dans ce domaine soient assez rigoureuses pour être dissuasives, et notamment de veiller à ce que le montant des amendes prévues ne diminue pas par effet de l'inflation et que ces sanctions soient réellement appliquées; une documentation aisément accessible aux enfants doit être établie pour garantir que les enfants aient connaissance de leurs droits; des voies légales de réparation doivent être prévues pour les enfants concernés et leur famille; le financement des mécanismes d'application de la législation doit être suffisant pour garantir un fonctionnement efficace, rapide et humain de ces mécanismes.

## Chapitre 8. Renforcer l'éducation comme alternative au travail des enfants

### Résumé

- Lutter contre le travail des enfants nécessite d'investir dans ce qui est l'alternative logique à ce travail: l'éducation des enfants.
- L'accès à l'éducation et la qualité de l'enseignement dispensé sont l'un et l'autre des facteurs déterminants dans la décision qu'un ménage prend de scolariser ses enfants ou bien de les mettre au travail.
- Investir dans les possibilités de développement du jeune enfant multiplie les chances de scolarisation de ces enfants en lieu et place de leur mise au travail.

186. Il est largement reconnu que l'un des moyens les plus efficaces de prévenir le travail des enfants est de renforcer la scolarisation et d'allonger la scolarité, pour que les familles aient la possibilité d'investir dans l'éducation de leurs enfants et que les bénéfices à en attendre en retour rendent cet effort profitable pour elles.

187. Dans ce chapitre, on examinera plus en détail comment renforcer l'éducation en tant qu'élément de solution au problème du travail des enfants. Son idée maîtresse repose sur la reconnaissance du principe selon lequel toute modification aussi bien du coût de la scolarisation que des bénéfices à attendre de la scolarisation peut influencer sur la décision d'un ménage d'envoyer son enfant à l'école plutôt que de le mettre au travail. On verra dans ce chapitre ce que l'expérience a apporté sur les liens spécifiques qui existent entre, d'une part, la facilité d'accès à la scolarisation et la qualité de l'enseignement reçu et, d'autre part, le travail des enfants. L'aptitude à la scolarisation a aussi son importance dans l'accès de l'enfant à l'éducation, et c'est pourquoi nous étudierons le rôle que peut avoir le développement du jeune enfant.

### 8.1. Réduire les coûts de l'éducation

188. Dans les ménages les moins favorisés, les droits de scolarité et les autres coûts liés à la scolarité peuvent constituer un sérieux obstacle à la scolarisation et, par voie de conséquence, augmenter le risque de voir l'enfant mis au travail. La suppression des droits de scolarité a pour but d'accélérer la marche vers l'Education pour tous et l'élimination du travail des enfants, en contribuant à l'élimination des obstacles à l'accès à une éducation de qualité. Le taux brut de scolarisation dans le primaire augmente sensiblement et très vite dans les pays qui ont supprimé les droits de scolarité (comme, par exemple, l'Éthiopie, l'Ouganda, le Kenya, le Ghana et le Malawi).

189. La suppression des droits de scolarité constitue une mesure déterminante sur le plan du droit à l'éducation et de la généralisation de l'enseignement primaire. Cependant, comme l'a souligné récemment une étude de l'UNICEF et de la Banque mondiale, il est important

## Thème de discussion 11.

## Développement des programmes d'alimentation à l'école

Les programmes d'alimentation à l'école sont conçus pour mettre en place un filet de sécurité dans les périodes de crise, pour parvenir à une amélioration des résultats sur le plan des apprentissages et pour améliorer la situation des enfants sur le plan nutritionnel<sup>a</sup>. Le bien-fondé de ces programmes d'un point de vue économique, c'est que les repas ou rations alimentaires ainsi fournies le sont sous réserve de la scolarisation de l'enfant (ce qui est particulièrement important en ce qui concerne ici, les filles, les orphelins et les enfants les plus vulnérables), dans l'objectif d'un accroissement des bénéfices nets de la scolarisation et d'une orientation positive des décisions des ménages dans ce domaine. Les mesures d'incitation alimentaires proposées pour les écoliers compensent le coût direct de la scolarisation pour les parents, de même que le coût d'opportunité de cette scolarisation, résultant du manque à gagner qu'elle entraîne par rapport au travail des enfants.

Les programmes d'alimentation à l'école peuvent contribuer à scolariser les enfants et à garantir qu'ils restent scolarisés, puisqu'ils sont un facteur d'incitation à la scolarisation et de réduction de l'absentéisme. De plus, une fois que l'enfant va régulièrement à l'école, le programme peut contribuer à l'acquisition des connaissances, en empêchant l'enfant de pâtir de dénutrition et, de ce fait, favoriser ses capacités cognitives. Un tour d'horizon des programmes d'alimentation agricole dans les pays à faible revenu<sup>b</sup> confirme que cette pratique a effectivement un impact positif sur la scolarisation et l'assiduité scolaire.

Ainsi, au Bangladesh, un programme d'alimentation agricole déployée dans des zones d'insécurité alimentaire a visiblement eu pour effet un accroissement du taux net de scolarisation et du taux d'assiduité et, probablement, un recul du taux de défection scolaire<sup>c</sup>. Une évaluation d'un programme d'alimentation au stade préscolaire au Kenya révèle un taux de fréquentation bien plus élevée dans les établissements qui offrent un petit déjeuner gratuit, que dans les établissements témoins qui n'en offrent pas<sup>d</sup>.

En outre, le déploiement de programmes d'alimentation à l'école a apparemment un impact important sur la scolarisation des filles. Bien souvent, ces programmes ont un retentissement considérable sur le plan de l'égalité entre les sexes. En Inde, par exemple, le taux de scolarisation des filles dans les écoles qui fournissent un repas à midi est supérieur de 15 pour cent à celui des écoles qui n'en proposent pas<sup>e</sup>.

Même si l'on dispose désormais d'une somme de connaissances appréciables sur les effets des programmes d'alimentation à l'école sur la scolarisation, il serait nécessaire de recueillir d'autres informations sur l'impact que ces programmes peuvent avoir sur l'emploi des enfants, de manière à en affiner la conception dans un sens propre à les rendre plus efficaces contre le travail des enfants.

<sup>a</sup> Bundy et autres (2009). <sup>b</sup> Kristjansson et autres (2007); Adelman, Gilligan et Lehrer (2008); Bundy et autres (2009). <sup>c</sup> Ahmed (2004). <sup>d</sup> Vermeersch et Kremer (2004). <sup>e</sup> Drèze et Kingdon (2001).

d'évaluer la mesure dans laquelle le coût de l'accès à l'éducation pour les familles pauvres a été allégé avec la suppression des droits de scolarité, ainsi que les mesures nécessaires pour assurer la scolarisation des enfants qui ne le sont pas encore, de même qu'il convient de considérer des stratégies de préservation de la qualité de la scolarisation au moment de la suppression de ces droits. De plus, la suppression des droits de scolarité doit s'accompagner d'un certain nombre d'autres réformes propres à en assurer la pérennité, à garantir que les retombées bénéfiques profitent aux catégories les plus défavorisées, et enfin à assurer le maintien de la qualité de l'enseignement et la poursuite de son amélioration<sup>115</sup>.

190. Les pays déploient de plus en plus des programmes qui permettent de couvrir les coûts indirects de l'éducation (voir Thème de discussion 11, à propos des programmes d'alimentation à l'école). Les programmes de réduction des coûts de la scolarisation passant par la fourniture gratuite des manuels scolaires et des uniformes peuvent avoir un impact significatif. Au Kenya, par exemple, un petit programme déployé en milieu rural consiste à fournir gratuitement les

<sup>115</sup> UNICEF et Banque mondiale (2009).

uniformes et les manuels scolaires, en même temps qu'à améliorer les salles de classe. Une évaluation consécutive à ce programme fait apparaître que le taux de défection scolaire a considérablement diminué dans les écoles concernées au bout de cinq ans, et que les élèves de ces écoles atteignent un taux d'achèvement dépassant de 15 pour cent celui des élèves des écoles témoins. L'amélioration de la disponibilité des manuels scolaires contribue elle aussi à une amélioration des résultats, mais seulement parmi les élèves les plus doués<sup>116</sup>.

191. Malgré les résultats encourageants que nous venons d'évoquer, il faudrait que les efforts de suppression des coûts directs de la scolarisation et de réduction de ses coûts indirects se poursuivent si l'on veut parvenir à toucher les groupes les plus marginalisés, notamment les jeunes enfants, les fillettes, les orphelins, les enfants vivant en milieu rural et les autres enfants particulièrement vulnérables.

## 8.2. Développer les opportunités de développement du jeune enfant

192. Il y a eu, ces dernières années, un intérêt croissant pour les programmes de développement et d'éducation du jeune enfant (PDEJE) dans les pays en développement à faible et moyen revenu<sup>117</sup>. Ces programmes contribuent à consolider l'épanouissement physique et intellectuel des jeunes enfants au moyen de toute une série de prestations: soins infantiles, pré-scolarisation, visites des familles par des professionnels dûment formés, soutien sanitaire et nutritionnel et éducation parentale. La prise en charge du jeune enfant peut bénéficier en particulier aux ménages défavorisés et contribuer ainsi à effacer les inégalités liées à la pauvreté.

193. Les informations dont nous disposons au sujet des pays en développement concernés portent à croire que ces programmes sont particulièrement efficaces pour s'attaquer aux problèmes qui peuvent se poser plus tard à propos des modalités selon lesquelles les enfants emploient leur temps. Les programmes PDEJE peuvent stimuler la réceptivité de l'enfant, encourager la scolarisation, faire baisser le redoublement et l'échec scolaire et, au final, se traduire par une capacité de gain plus élevée pour les individus qui en auront bénéficié dans leur jeune âge. Ces programmes peuvent aussi avoir pour effet d'éviter aux enfants d'être mis au travail pendant leurs jeunes années. Au Cambodge, par exemple, l'offre de structures de pré-scolarisation se traduit automatiquement par la suite par un taux plus faible de participation des enfants dans l'activité économique et un taux de scolarisation plus élevée<sup>118</sup>. En Uruguay, on a constaté que la pré-scolarisation a une incidence positive par la suite sur le nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire achevées, le taux de redoublement ainsi que le taux de défection scolaire<sup>119</sup>.

194. L'évaluation à laquelle donnent lieu les programmes PDEJE montre à l'évidence que les interventions auprès des jeunes enfants, notamment des enfants vulnérables appartenant à des familles pauvres à faible revenu, contribuent à améliorer leurs chances de réussite à l'école et dans la vie active. On évoquera à ce titre le programme de nutrition et d'éveil du jeune enfant lancé en 1998 en Ouganda avec pour objectif d'améliorer la croissance et l'épanouissement de l'enfant de moins de six ans sur les plans de la nutrition, de la santé, des liens psychosociaux et des capacités cognitives. Une évaluation consécutive à ce programme<sup>120</sup> a démontré son incidence positive non négligeable sur la scolarisation des enfants de trois à cinq ans et sur le

<sup>116</sup> Glewwe, Kremer, et Moulin (2002); Glewwe, Ilias, et Kremer (2003); Glewwe et autres (2004); Kremer, Miguel et Thornton (2004); Miguel et Kremer (2004).

<sup>117</sup> UNICEF (2001); Banque mondiale (2006); Schady (2006) et UNESCO (2006).

<sup>118</sup> UCW (2006).

<sup>119</sup> Berlinsky, Galliani et Manacorda (2008).

<sup>120</sup> Alderman et autres (2003).

déroulement ultérieur de leur scolarité. De même, aux Philippines<sup>121</sup>, un programme ayant consisté à doter les autorités locales des moyens d'assurer un éventail de services de prise en charge de la petite enfance plus large et de meilleure qualité s'est traduite par une amélioration du développement des facultés cognitives, sociales, motrices et d'expression des enfants, et par une amélioration à court terme de leur situation nutritionnelle.

195. Nous voyons donc, là encore, qu'il s'agit d'un terrain particulièrement propice à une stratégie contre le travail des enfants pour lequel des études plus approfondies sont nécessaires pour étayer la conception de programmes et d'autres formes d'intervention pertinentes pour les enfants qui sont à risque d'être mis au travail.

### 8.3. Développer la scolarisation

196. L'existence d'une école au sein du village/de la communauté et la distance jusqu'à l'école sont des éléments qui influent sur les décisions des ménages d'envoyer ou non leurs enfants à l'école (plutôt que de les mettre au travail). Pourquoi la facilité d'accès à l'école est-elle importante? Sur ce plan, des considérations économiques aussi bien que culturelles entrent en jeu. Un long parcours jusqu'à l'école entraînera une dépense de transports élevée et un temps de parcours considérable, facteurs qui, l'un et l'autre, accroissent le coût économique de la scolarisation. En raison aussi, des risques encourus par les enfants qui doivent se déplacer dans l'espace public, les familles peuvent être peu enclines à envoyer leurs enfants, notamment leurs filles, à l'école lorsque celle-ci se trouve loin de chez eux.

197. L'influence sur la scolarisation de l'implantation d'une école au milieu d'une communauté a été largement documentée. En Indonésie, ne serait-ce que pour citer cet exemple, l'évaluation consécutive à un programme de construction d'écoles primaires a révélé que chaque nouvelle école créée se traduit par un allongement de la scolarisation (et, plus tard, un accroissement de la capacité de gain) chez les enfants de la population desservie<sup>122</sup>.

198. On constate également que l'amélioration de l'accès à l'école se traduit par un recul du travail des enfants (comme on l'a vu, par exemple, dans des zones rurales de la Côte d'Ivoire<sup>123</sup>, du Ghana<sup>124</sup>, du Yémen<sup>125</sup>, du Maroc<sup>126</sup> et du Cambodge).<sup>127</sup> Cependant, l'amélioration de l'accès à l'école ne se traduit pas toujours par un recul du niveau du travail des enfants. Dans certains cas, les gains en termes de fréquentation scolaire résultant de l'amélioration de cet accès ne concernent essentiellement que les enfants «inactifs» (soit ceux qui étaient comptabilisés comme n'étant ni scolarisés ni au travail) plutôt que les enfants qui travaillent (par exemple, en Tanzanie<sup>128</sup> et parmi certains sous-groupes au Yémen<sup>129</sup>, au Maroc<sup>130</sup>, et au Cambodge<sup>131</sup>). Ce constat permet de penser que l'on ne parvient pas toujours à inverser la décision d'un ménage de mettre ses enfants au travail par le seul effet de la réduction des coûts indirects de la scolarisation. Le même constat peut se faire en ce qui concerne la distance à parcourir jusqu'à l'école: la réduction de cette distance et du temps de parcours ne se traduit pas nécessairement par un

<sup>121</sup> Armezin et autres (2006).

<sup>122</sup> Duflou (2001).

<sup>123</sup> Grootaert (1999).

<sup>124</sup> Vuri (2008).

<sup>125</sup> UCW (2003d).

<sup>126</sup> UCW (2003b).

<sup>127</sup> UCW (2006).

<sup>128</sup> Kondylis et Manacorda (2006).

<sup>129</sup> UCW (2003d).

<sup>130</sup> UCW (2003b).

<sup>131</sup> UCW (2006).

recul du travail des enfants, mais il s'avère cependant qu'elle se traduit par une augmentation de la fréquentation scolaire, principalement en réduisant le nombre d'enfants «inactifs».

199. L'impact engendré par la facilité d'accès à l'école semble avoir une incidence particulièrement marquée pour les filles. Au Guatemala, par exemple, la distance jusqu'à l'école primaire a une influence sur l'emploi du temps des filles mais pas sur celui des garçons<sup>132</sup>. Et l'ampleur de l'influence de ce facteur pour les filles est particulièrement marquée: pour 10 minutes de temps de parcours supplémentaire, la probabilité de scolarisation d'une fille dans le primaire décroît de 2,4 pour cent et celle de son affectation à des tâches ménagères s'accroît de 2,2 pour cent. Ce que l'on a constaté au Maroc, au Yémen et au Guatemala met en relief la dimension sexospécifique de la question de la scolarisation: dans ces trois pays, la facilité d'accès à l'école a un impact beaucoup plus marqué sur la scolarisation des filles que sur celles des garçons<sup>133</sup>.

200. Il ressort de certaines études que les contraintes d'accès à l'école, même lorsqu'elles ne se font sentir qu'aux niveaux les plus élevés de la scolarité, expliquent en partie qu'à l'âge de la scolarisation dans le primaire, les enfants sont mis au travail plutôt que d'être envoyés à l'école (voir, par exemple, en Tanzanie<sup>134</sup>, au Ghana<sup>135</sup> et au Viet Nam<sup>136</sup>). L'explication la plus immédiate de ce phénomène, c'est que les bénéfices de l'éducation apparaissent comme beaucoup plus élevés pour le (premier cycle du) secondaire que pour le primaire. Les parents se trouvent donc incités à envoyer leur enfant à l'école primaire plutôt que de le mettre au travail s'ils savent qu'il aura également accès, plus tard, à l'enseignement secondaire, niveau à partir duquel l'investissement initial dans l'effort d'éducation portera pleinement ses fruits.

201. Si l'on se fonde sur les éléments qui viennent d'être exposés, l'amélioration de l'accès à l'école constitue à l'évidence une stratégie décisive contre le travail des enfants. Dans cette optique, la proximité de l'école est un facteur déterminant en particulier lorsqu'il s'agit de filles, et un programme de construction d'écoles bien ciblé peut contribuer à la réalisation de conditions grâce auxquelles les enfants quitteront le travail pour l'école. La proximité d'une école n'éliminera pas nécessairement le travail des enfants dans sa totalité, mais elle accroît le nombre d'enfants à risque qui sont scolarisés, constituant une base essentielle pour la suite de l'action. L'expansion de l'accès à l'éducation au-delà du primaire est un facteur qui est lui aussi déterminant et auquel il conviendrait d'attacher toute son importance, étant donné que les parents seront plus enclins à ne pas mettre leur enfant au travail si la possibilité de lui faire suivre, plus tard, une scolarité dans le secondaire (premier cycle) existe au départ.

#### 8.4. Améliorer la qualité de la scolarité

202. L'amélioration de l'accès à l'école est importante mais, dans beaucoup de pays, la facilité d'accès à l'école n'est qu'une partie du problème. L'amélioration de l'accès à l'école doit se doubler d'une politique de l'offre qui vise l'amélioration de la qualité. La part d'influence de la qualité de l'enseignement scolaire sur le travail des enfants est théoriquement bien établie. La répartition du temps des enfants entre leurs différentes activités [école/loisirs/travail] dépend, entre autres, des bienfaits et bénéfices à attendre de chacune de ces activités. La qualité de l'enseignement dispensé, dans la mesure où elle détermine les bénéfices retirés de l'éducation, influe sur la décision d'un ménage d'investir dans l'éducation de son enfant.

<sup>132</sup> Vuri (2008).

<sup>133</sup> UCW (2003b), UCW (2003d) et UCW (2003a).

<sup>134</sup> Beegle et Burke (2004).

<sup>135</sup> Vuri (2008).

<sup>136</sup> Rosati et Tzannatos (2006).

203. Il existe une somme appréciable d'éléments qui tendent à démontrer que l'amélioration de la qualité des programmes se traduit, du moins d'après les tests effectués, par une amélioration des résultats au niveau des enseignements acquis<sup>137</sup>. Mais on a accordé beaucoup moins d'attention au rôle spécifique de la qualité de l'enseignement en ce qui concerne le niveau de scolarisation ainsi que la décision de mettre les enfants au travail. Cette question a des implications politiques considérables, puisqu'elle touche à la question de savoir si, pour développer la scolarisation et faire reculer le travail des enfants, il est déterminant d'offrir un enseignement «de qualité», en plus d'assurer l'accès à la scolarisation.

204. Or, l'étude de l'impact de la qualité se trouve handicapée par la divergence des points de vue à la fois quant au sens à attribuer à la qualité sur le plan strictement pratique et quant aux intrants les plus susceptibles de contribuer à cette qualité.

205. Lorsque l'on examine des données concernant les intrants liés à la qualité qui sont comparables d'un pays à l'autre (par exemple: dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire, par élève; ratio élèves/enseignant; pourcentage d'enseignants de sexe féminin) on commence à entrevoir un tableau assez convaincant de la relation entre la qualité de l'enseignement scolaire et le travail des enfants.

206. Le niveau des dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire par élève peut être considéré comme l'expression du montant de l'effort public investi dans le capital humain que représentent les enfants en âge d'aller à l'école primaire (Figure 41). On distingue nettement la corrélation inverse très nette entre travail des enfants et niveau des dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire. Ce constat porte à croire qu'investir dans l'enseignement scolaire peut contribuer à faire reculer le travail des enfants, à développer la scolarisation ou à prévenir l'abandon de la scolarité.

207. Il existe une corrélation étroite particulièrement marquée entre le ratio élèves/enseignant et le travail des enfants: dans chacun des pays considérés (Figure 42), plus le nombre d'élèves par enseignant est élevé, plus il y a d'enfants qui travaillent. De même, le sexe de l'enseignant a manifestement lui aussi une influence sur le niveau de travail des enfants. Il existe une relation inverse entre le pourcentage d'enseignantes et le pourcentage d'enfants qui travaillent moyennant, à nouveau, des différences importantes d'un pays à l'autre (Figure 43). Le rôle potentiel d'attraction et de maintien des filles dans la scolarité qu'exercent les enseignantes est facile à comprendre dans les pays où les stéréotypes sexistes dans le domaine de l'éducation revêtent une importance particulière. Mais cela va bien plus loin puisque, dans certaines circonstances, les femmes se révèlent de meilleurs enseignants, en particulier avec les jeunes enfants<sup>138</sup>.

208. D'autres données d'expériences particulièrement édifiantes concernant le Cambodge et le Yémen montrent que l'impact de la qualité de l'enseignement sur le recul du travail des enfants est d'une ampleur importante et non négligeable, même comparé à celui de l'augmentation de l'offre d'établissements scolaires<sup>139</sup>. Au Mexique<sup>140</sup>, un programme spécifique

<sup>137</sup> Des éléments issus d'observations faites en milieu rural au Kenya (Glewwe, Kremer, et Moulin (2002); Glewwe, Ilias, et Kremer (2003); Glewwe et autres (2004); Kremer, Miguel et Thornton (2004); Miguel et Kremer (2004)); et au Mexique (Gertler, Patrinos et Rubio-Codina (2006)), par exemple, démontrent l'influence positive de certains intrants liés à la qualité (manuels scolaires et encouragement des bons résultats, dans le premier cas, implication des associations de parents d'élèves, dans le second) sur la performance scolaire. Pour un tour d'horizon détaillé, voir UNESCO (2005).

<sup>138</sup> Postlethwaite (2004).

<sup>139</sup> Guarcello et Rosati (2007).

<sup>140</sup> Rosati et Rossi (2007).

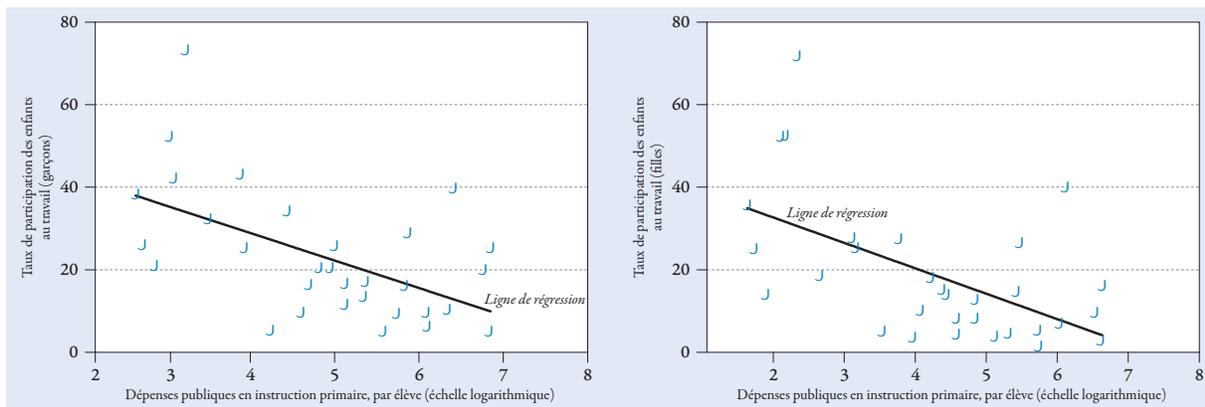


Figure 41. Dépenses publiques en instruction primaire, par élève, rapportées au taux de participation des enfants au travail

Sources: Guarcello, Lyon et Rosati (2006c).

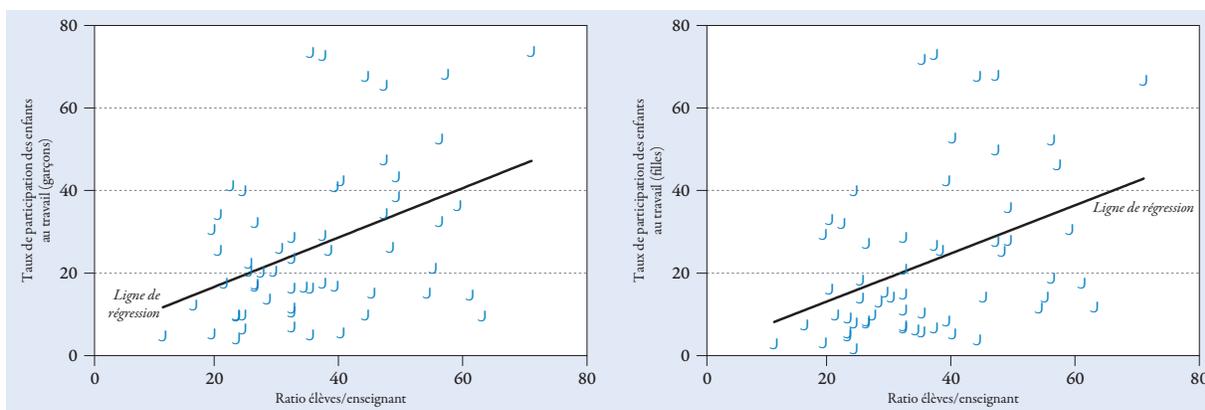


Figure 42. Ratio élèves/enseignant et taux de participation des enfants au travail, par sexe

Sources: Guarcello, Lyon et Rosati (2006c).

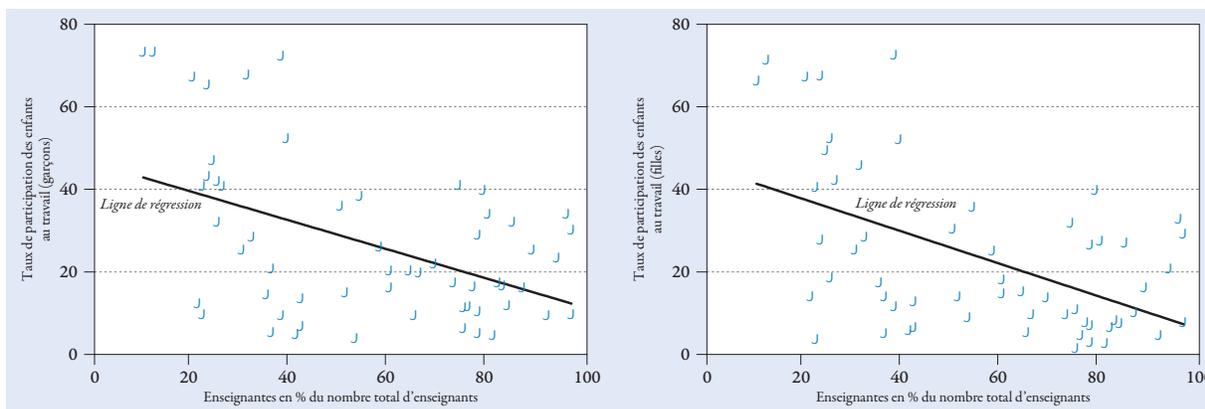


Figure 43. Présence d'enseignantes et taux de participation des enfants au travail, par sexe

Sources: Guarcello, Lyon et Rosati (2006c).

d'amélioration de la qualité de l'enseignement (CONAFE<sup>141</sup>) a démontré que la qualité de l'enseignement peut constituer une stratégie déterminante pour favoriser la scolarisation et, simultanément, décourager le travail des enfants, y compris lorsqu'un tel programme est mis en œuvre en même temps qu'un programme majeur agissant sur la demande, comme le PROGRESA/OPORTUNIDADES<sup>142</sup>. Le programme CONAFE se révèle manifestement très efficace en termes de retrait des enfants du travail (en particulier pour ceux qui ne faisaient que cela) et de scolarisation de ces enfants.

209. L'utilité (telle qu'elle est perçue) de l'éducation en termes d'enseignements acquis a manifestement une influence sur la décision des ménages en matière de travail des enfants et d'éducation. Il faudra néanmoins recueillir plus d'informations et de données d'expérience précises dans ce domaine. Les politiques d'amélioration de la qualité de la scolarité se révèlent manifestement pertinentes dans la lutte contre le travail des enfants. La difficulté consiste à identifier les aspects de qualité de la scolarité qui ont la plus grande part d'influence sur la décision des ménages en matière de scolarisation, de manière à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales d'amélioration de la qualité de la scolarité. Les éléments tirés de l'expérience présentés initialement mettent en relief le rôle potentiellement très important de ces politiques: il y a donc nécessité à réunir de manière plus systématique et plus détaillée des informations à ce sujet.

## 8.5. Options possibles

210. Le Tableau 9 nous présente de manière synthétique plusieurs mesures spécifiques de renforcement de l'éducation conçue comme une alternative au travail des enfants. L'éventail des mesures présentées ne prétend pas être exhaustif. Il vise à illustrer la diversité des interventions envisageables dans le domaine de l'éducation qui peuvent se révéler pertinentes contre le travail des enfants, en présentant la forme que ces interventions peuvent revêtir et leur interaction avec les autres politiques. Ces mesures sont axées sur trois grands objectifs politiques – élargir les possibilités de développement du jeune enfant; accroître la qualité et la pertinence de l'enseignement scolaire; étendre l'accès à l'école. Dans la perspective de chacun de ces trois objectifs, des informations sur le travail des enfants sont déterminantes pour garantir que les mesures mises en place touchent effectivement des enfants qui travaillent ou ceux qui sont à risque d'être entraînés dans le travail des enfants.

211. Les programmes de Développement du jeune enfant (ECD) déployés dans les pays en développement peuvent être très différents d'un pays à l'autre mais, en règle générale, ils se conforment à l'un des trois grands modèles courants. Premièrement, il y a le programme en institution, dans lequel les prestations de Développement du jeune enfant (ECD) sont dispensées d'une manière générale par les institutions éducatives ou religieuses et les ONG dans des centres autonomes publics ou privés ou des ménages locaux se consacrant à ces

<sup>141</sup> Le Mexique a commencé dans les années 1970 à s'attaquer au problème de l'accès à une éducation de qualité, en instituant le "Consejo Nacional de Fomento Educativo" (CONAFE) (Conseil national de promotion de l'éducation). Au début des années 1990, ce dernier a lancé le Programme d'éducation compensatoire (appelé ci-après le Programme CONAFE) dans le but d'améliorer la qualité de l'éducation des communautés défavorisées et de réduire les inégalités en matière de scolarisation. Le Programme CONAFE vise les écoles dont les résultats scolaires sont les plus bas, qui se situent au sein des communautés très défavorisées. Il touche aujourd'hui quelque 4 millions d'enfants de l'enseignement pré scolaire et primaire, et environ 300 000 élèves de l'enseignement secondaire, et ce dans 44 165 zones rurales et urbaines marginalisées situées dans l'ensemble des 31 Etats du Mexique.

<sup>142</sup> Lancé en 1997, le programme PROGRESA/OPORTUNIDADES a été le premier programme anti-pauvreté lancé au Mexique à offrir des «mesures conditionnelles de transfert de ressources» pour promouvoir les comportements positifs. On propose dans ce cadre de tels transferts au profit des familles pauvres à la condition que celles-ci participent à des programmes sanitaires et nutritionnels (soins prénataux, soins infantiles et vaccinations, suivi nutritionnel avec complémentation et contrôles préventifs), avec des mesures d'encouragement de la scolarisation des enfants.

Tableau 9. ÉDUCATION: options politiques possibles pour le renforcement de l'instruction publique comme alternative au travail des enfants

Objectifs politiques	Mesures de politique possibles	Applicabilité/pertinence	Considération de conception/ liens intersectoriels
<i>Accès élargi des ménages vulnérables à des possibilités d'épanouissement précoce de l'enfant</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Introduction ciblée/expansion de programmes locaux en établissement <i>Développement du jeune enfant</i> (ECD).</li> <li>– Introduction ciblée/expansion de programmes de sensibilisation sur le terrain auprès des ménages pour la consolidation du lien parental.</li> <li>– Introduction ciblée/expansion de programmes intégrés de soin du jeune enfant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Lorsque les enfants sont mal préparés à une scolarisation formelle en raison de l'absence de moyens d'épanouissement précoce.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Cartographie de la répartition des programmes ECD en cours par région géographique et groupe socio-économique.</li> <li>– Faire bénéficier les communautés vulnérables des programmes ECD.</li> </ul>
<i>Amélioration de la qualité et de la pertinence de la scolarisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Réforme des programmes d'enseignement scolaire.</li> <li>– Encouragement de la participation des parents et de la communauté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Lorsque des problèmes de qualité (par ex. de pertinence des programmes d'enseignement, de méthodes d'enseignement, de pénurie d'enseignants ou d'absentéisme chez les enseignants, de classes surchargées, d'absence de soutien scolaire, etc.) constituent des obstacles importants à la scolarisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Identifier les éléments de qualité pertinents pour les enfants au travail ou non scolarisés.</li> <li>– La réussite scolaire peut ne pas être la garantie d'un avantage suffisant sur le marché du travail.</li> <li>– L'absence d'enseignantes influe souvent sur les décisions concernant la scolarisation des filles.</li> </ul>
<i>Elargissement de l'accès à l'école pour les enfants appartenant à des ménages vulnérables</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Construction ciblée d'écoles et de salles de classe.</li> <li>– Etalement des heures de classe et offre d'activités en dehors des heures scolaires comme solution face au travail des enfants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Lorsque la distance à l'école constitue un obstacle à la scolarisation et/ou à l'assiduité.</li> <li>– Lorsque la journée scolaire est trop courte pour constituer un obstacle au travail des enfants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Des programmes de protection sociale peuvent être nécessaires pour garantir la prise en compte d'une offre.</li> <li>– Des critères fondés sur les besoins sont nécessaires pour garantir que l'on touche les groupes les plus défavorisés et les plus mal desservis.</li> <li>– Les écoles doivent être matériellement accessibles. Les ménages les plus vulnérables et les plus pauvres doivent être en mesure d'en profiter.</li> </ul>
<i>Réduction des coûts de l'éducation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Réduction/élimination des frais de scolarité.</li> <li>– Fourniture d'uniformes ou des manuels scolaires.</li> <li>– Développement des programmes d'alimentation à l'école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Lorsque les coûts de la scolarisation limitent l'accès des ménages vulnérables à celle-ci.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La suppression des frais de scolarité devrait profiter aux ménages les plus vulnérables.</li> <li>– La suppression des frais de scolarité ou leur réduction devrait préserver la qualité de l'enseignement.</li> </ul>

prestations. Deuxièmement, il y a les visites auprès des familles et les séances d'information conçues pour apporter aux parents les connaissances et compétences de base nécessaires pour le Développement du jeune enfant (ECD). Troisièmement, il y a l'offre de services ECD dans le cadre d'un éventail plus large d'interventions en faveur des jeunes enfants<sup>143</sup>.

212. Un certain nombre de mesures sont pertinentes en termes d'élévation de la qualité de la scolarité. Les réformes des programmes d'enseignement et les programmes de perfectionnement des enseignants entrepris dans le cadre de programmes sectoriels plus vastes contribuent de manière considérable au renforcement de la pertinence de l'enseignement dispensé et à la mise en place d'approches pédagogiques propices à un enseignement efficace. Le recrutement dans la communauté locale d'enseignantes et d'aides enseignantes de sexe féminin ayant une formation adéquate peut favoriser la scolarisation des filles. Associer plus

<sup>143</sup> Behrman, J.R.; Glewwe, P.; Miguel, E. (2007).

directement les parents à la vie de l'école peut aussi avoir des retombées notables sur le plan de la qualité et ce, à moindres frais.

**213.** Développer l'accès à l'école passe par un développement du réseau des écoles primaires permettant d'atteindre les communautés non desservies jusque-là. Dans ce contexte, un aspect non moins déterminant est le nombre de plages horaires au cours desquelles l'enfant a accès à l'école chaque jour. La journée scolaire doit être d'une durée suffisante pour réduire la possibilité que les enfants travaillent après être allés à l'école. L'accès à des programmes se déroulant après la journée scolaire ou à des activités hors programme peut également jouer un rôle important en offrant aux parents des possibilités autres que de faire travailler leurs enfants après les heures d'école.

## Chapitre 9. Réduire la vulnérabilité des ménages: le rôle de la protection sociale

### Résumé

- La vulnérabilité des ménages, l'existence de risques et la survenue d'événements traumatiques font de la protection sociale un instrument essentiel de la lutte contre le travail des enfants.
- Les systèmes de prestations conditionnelles ou inconditionnelles de ressources recèlent manifestement un potentiel spécifique de protection sociale pour les familles qui, à défaut, dépendent du travail des enfants.
- Les programmes d'ouvrages publics et d'amélioration de l'accès au crédit sont eux aussi potentiellement d'importants instruments de protection sociale par rapport au travail des enfants.

214. Il a été démontré que la vulnérabilité des ménages à la pauvreté, aux risques et aux événements traumatiques est l'un des principaux facteurs sous-jacents de la décision des ménages de mettre leurs enfants au travail. L'impossibilité d'accéder au crédit ou à des systèmes formels ou informels d'assurance exacerbe l'impact négatif de la pauvreté et des événements traumatiques sur l'investissement dans le capital humain. Face à un événement stressant, les familles qui n'ont pas accès au crédit ou à des systèmes de gestion des risques auront tendance à mettre leurs enfants au travail et/ou à les retirer de l'école dans ce but.

### 9.1. La protection sociale en tant que stratégie contre le travail des enfants

215. Si la pauvreté n'est pas le seul déterminant du travail des enfants, elle joue cependant un rôle important à ce titre. Toutes les études sur les déterminants du travail des enfants montrent que le revenu du ménage (quel qu'en soit la composition) joue incontestablement un rôle important<sup>144</sup>. Ce constat est étayé par des éléments de fait quasi expérimentaux. Par exemple, en Afrique du Sud, le travail des enfants décroît et la scolarisation s'accroît substantiellement dès que les ménages commencent à percevoir d'importantes prestations de ressources attendues<sup>145</sup>. En Inde, dans les zones rurales, la scolarisation et le travail des enfants ont considérablement évolué au début des années 1990 avec l'impact sur le revenu des réformes fiscales. S'il est vrai que l'ensemble de l'Inde a enregistré une croissance à la suite de l'abaissement des charges parafiscales et du lancement d'autres réformes, en 1991, les zones rurales à forte concentration d'emploi constitué antérieurement aux réformes dans les secteurs d'activité ayant perdu leur protection n'ont pas connu un recul de la pauvreté comparable à celui du reste de l'Inde. Il n'y a eu ni expansion comparable de la scolarisation des enfants ni un recul comparable du

<sup>144</sup> Pour un tour d'horizon de cette question, voir Edmonds (2008).

<sup>145</sup> Edmonds (2006).

travail des enfants non scolarisés dans ces zones caractérisées par un moindre niveau d'emploi constitué antérieurement aux réformes dans les secteurs d'activité fortement protégés<sup>146</sup>.

216. La nécessité de réduire la vulnérabilité des ménages pour éviter que les enfants ne servent d'instruments d'amortissement des conséquences des événements traumatiques a été largement documentée. Au Guatemala, les ménages frappés par des événements stressants ont plus tendance à mettre leurs enfants au travail et à ne pas les envoyer à l'école<sup>147</sup> (sans travailler). A la suite d'un événement stressant (séisme, inondations, incendie, etc.), la participation des enfants à l'activité économique s'accroît de près de six points de pourcentage. L'impact majeur est supporté par les enfants scolarisés, qui commencent à travailler sans pour autant abandonner l'école. Les événements stressants individuels (perte de l'emploi, faillite, etc.) ont en général des effets similaires aux événements stressants pour la collectivité.

217. Au Cambodge, dans les villages, une mauvaise récolte se traduit par un accroissement de la probabilité de la mise au travail des enfants et de l'abandon de leur scolarité. La Figure 44 illustre les différences d'incidence du travail des enfants selon que le village considéré a été frappé ou non par un événement stressant, par type d'événement de cet ordre. Manifestement, le travail des enfants présente une incidence considérablement plus élevée dans les villages qui ont été frappés par un événement stressant: au moins 16 points de pourcentage de plus que dans les villages épargnés<sup>148</sup>.

218. En Tanzanie, les ménages réagissent à des perturbations momentanées de leurs sources de revenus par une intensification du travail des enfants<sup>149</sup>. On a observé des effets similaires de réaction à des événements stressants composites sur l'offre de travail des individus de 14 à 17 ans en Argentine au cours de la période 1998-2002<sup>150</sup>.

219. Au Venezuela, à l'époque de la récession économique (2002–2003), le nombre des enfants au travail s'est accru de près de cinq points de pourcentage entre 2000 et 2003. Cette évolution des chiffres s'expliquait principalement par une baisse du nombre des enfants scolarisés ne travaillant pas et par une hausse du nombre des enfants combinant scolarité et travail, les taux globaux de scolarisation étant restés, quant à eux, inchangés (Tableau 10)<sup>151</sup>.

220. Au Brésil, dans six des zones métropolitaines, la situation de l'emploi du chef de famille, lorsqu'elle subit un effet négatif, se traduit par un effet sensible sur la participation des enfants au travail et le risque d'abandon de la scolarité. La perte de gain du chef de ménage accroît la probabilité d'entrée de l'enfant sur le marché du travail de 33 à 65 pour cent dans les quintiles de revenus les plus faibles<sup>152</sup>. Dans les quintiles de revenus les plus élevés, en revanche, l'emploi du temps des enfants reste largement insensible à ce genre d'événement. De même, la perte d'emploi du chef de famille au cours de l'année scolaire accroît les probabilités d'entrée des enfants dans la vie active et d'abandon de la scolarité et décroît les probabilités de poursuite de la scolarité<sup>153</sup>.

221. Le travail des enfants se manifeste également lorsqu'il est difficile pour le ménage d'accéder au crédit<sup>154</sup>. Les familles pauvres, dont le revenu est extrêmement volatile, cherchent

<sup>146</sup> Edmonds, Pavcnik, et Topalova (2007).

<sup>147</sup> Guarcello, Mealli et Rosati (2009).

<sup>148</sup> Guarcello, Kovrova et Rosati (2008).

<sup>149</sup> Beegle, Dehejia et Gatti (2003).

<sup>150</sup> Rucci (2003).

<sup>151</sup> Blanco et Valdivia (2006).

<sup>152</sup> Neri et autres (2005).

<sup>153</sup> Duryea (1998) et Duryea, Lam et Levison (2007).

<sup>154</sup> Jacoby et Skoufias (1997) et Baland et Robinson (2000).

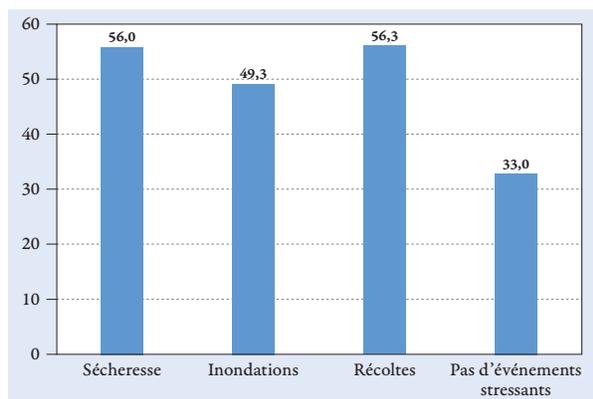


Figure 44. Taux de travail des enfants en fonction de l'exposition des enfants à un événement stressant, par type d'événement stressant, Cambodge

Source: Guarcello, Kovrova et Rosati (2008).

Tableau 10. Venezuela: situation des enfants de 10 à 14 ans, par occupation et par année

Année	Emploi seulement	Ecole seulement	L'un et l'autre	Ni l'un ni l'autre
2000	1,6	91,0	3,2	4,2
2001	1,8	89,8	4,7	3,8
2002	1,8	87,9	6,5	3,8
2003	1,6	87,0	7,5	3,9
2004	1,4	89,0	5,7	3,1

Source: Blanco et Valdivia, 2006.

naturellement à diversifier leurs sources de revenus en laissant leurs enfants travailler plutôt que d'aller à l'école. Dans la mesure où il peut aider une famille à s'adapter à des changements imprévisibles de ses gains, l'accès au crédit peut faire reculer l'incidence du travail des enfants et améliorer le taux de scolarisation.

222. L'accès au crédit peut se traduire par une incidence plus faible du travail des enfants. Les ménages qui ont facilement accès au crédit ont une propension plus faible à envoyer leurs enfants travailler lorsqu'il faut faire face à une dégradation du revenu. Les résultats d'observations basées sur toute une série de pays montrent que (après correction en fonction du PIB par habitant, de l'urbanisation, de la situation initiale sur le plan du travail des enfants, de la scolarisation, de la fertilité, des institutions légales, des inégalités et du degré d'ouverture des échanges commerciaux), les difficultés d'accès au crédit (en tenant compte de l'extension du développement financier dans le pays) et le travail des enfants sont étroitement liés<sup>155</sup>.

223. Dans les villages en Inde, les ménages n'ayant pas accès au crédit affichent une plus forte propension que les autres à retirer leurs enfants de l'école<sup>156</sup>. En Tanzanie, les ménages recourent relativement moins au travail des enfants à la suite d'un événement économique stressant lorsqu'ils ont plus largement accès au marché du crédit<sup>157</sup>. Au Guatemala, le rationnement du crédit se révèle d'une influence déterminante sur la décision du ménage d'investir dans le capital humain représenté par ses enfants, puisque les enfants des ménages défavorisés sur ce plan sont plus nombreux à être mis au travail ou à appartenir à la catégorie des «inactifs»<sup>158</sup>.

<sup>155</sup> Dehejia et Gatti (2002).

<sup>156</sup> Jacoby et Skoufias (1997).

<sup>157</sup> Beegle, Dehejia et Gatti (2003).

<sup>158</sup> Guarcello, Mealli et Rosati (2009).

## Thème de discussion 12.

### Le micro crédit comme moyen d'action contre le travail des enfants

L'accès au crédit est essentiel pour permettre aux ménages défavorisés d'investir dans l'éducation de leurs enfants plutôt que de les mettre au travail. Comme on l'a vu dans les sections précédentes, les ménages qui ont difficilement accès au crédit sont ceux chez lesquels le travail des enfants est le plus élevé. Des interventions qui favorisent l'accès des ménages au crédit et aux marchés financiers et qui permettent d'alléger leurs contraintes budgétaires peuvent avoir un impact significatif en termes de protection des enfants de ces ménages contre le travail des enfants et/ou l'abandon prématuré de leur scolarité. Dans ce contexte, les systèmes de micro crédit peuvent jouer un rôle déterminant en facilitant l'accès de ces ménages au crédit. Mais s'il est vrai que l'«industrie» du micro crédit s'est caractérisée par son essor impressionnant au cours des 30 dernières années, très peu d'études ne prouvent, cependant, qu'il ait eu une influence notable en termes d'investissement dans le capital humain.

Le lien entre l'accès au crédit et le travail des enfants peut également opérer dans des sens opposés, ce qui veut dire qu'il convient de se montrer vigilant dans la conception des programmes de micro crédit. L'accès au système de micro crédit peut avoir deux sortes d'effets différents sur la scolarisation des enfants et leur mise au travail. D'un côté, le micro crédit peut entraîner une augmentation de la demande en scolarisation par suite de l'élévation du revenu du ménage et de la plus grande facilité de gestion des risques que cela lui procure<sup>a</sup>. D'un autre côté, étant donné que le micro crédit favorise l'entreprise familiale, cadre dans lequel il est fortement recouru au travail des enfants, l'accès au micro crédit peut se traduire par une aggravation du travail des enfants. Les familles qui cultivent la terre ou qui exploitent des petites entreprises, à très forte intensité de main-d'œuvre, risquent d'accroître leur demande en travail des enfants, que ce soit pour les travaux agricoles, les travaux courants dans l'entreprise, ou encore pour s'occuper des enfants en bas âge pendant le temps que la mère se consacre à des activités lucratives nouvelles ou plus étendues.

Le bilan de l'impact du micro crédit sur la scolarisation des enfants et sur le travail des enfants est plutôt mitigé. On a constaté, par exemple, au Bangladesh, que la participation à un programme de micro crédit a un impact significatif sur la scolarisation des enfants, notamment des garçons<sup>b</sup>. Une augmentation d'un point de pourcentage dans le taux des crédits accordés aux femmes par la banque Grameen se traduit par une augmentation de 1,9 pour cent de la

probabilité de scolarisation des filles et de 2,4 pour cent de la probabilité de scolarisation des garçons. Des effets similaires ont été constatés en milieu rural au Népal et au Zimbabwe<sup>c</sup>.

Cependant, des éléments tirés de l'observation des systèmes de micro crédit dans les pays en développement en font ressortir certains impacts négatifs sur l'investissement dans le capital humain. D'après certaines données du FNUAP concernant un programme de micro crédit déployé au Guatemala, la relation entre l'accès au micro crédit et la scolarisation des enfants ne serait pas parfaitement univoque<sup>d</sup>. Certaines études ont montré que des familles ayant pu accéder à des prêts dans le cadre du micro crédit continuent de faire travailler leurs enfants plutôt que d'engager de la main-d'œuvre. Manifestement, la capitalisation de l'entreprise accroît la rentabilité du travail des enfants et, par voie de conséquence son coût marginal de substitution. L'observation d'expériences en Bolivie<sup>e</sup> et au Malawi<sup>f</sup> en milieu rural aboutit à des conclusions similaires. Les ménages boliviens deviennent plus exigeants en travail des enfants dès lors qu'ils cultivent la terre ou exploitent une micro-entreprise à forte intensité de main-d'œuvre. Au Malawi, en milieu rural, compte tenu des tâches lucratives ou des tâches domestiques auxquelles les enfants peuvent être affectés, l'accès au crédit accroît la probabilité de recours au travail des enfants pour les travaux domestiques, tout en n'ayant qu'un effet négligeable sur le recours au travail des enfants aux fins d'activités lucratives ainsi que sur leur scolarisation. Ce recours accru au travail des enfants pour les tâches domestiques s'explique par le fait que les adultes se soulagent ainsi de ces tâches pour mieux se consacrer à une activité plus lucrative.

L'impact des systèmes de micro crédit sur le travail des enfants se révèle donc mitigé. Il convient de noter cependant que tous les programmes évoqués ici permettraient aux ménages concernés d'accéder à des prêts visant à soutenir des activités génératrices de revenus. Seuls quelques programmes pilotes consistent à offrir des prêts pour favoriser l'investissement dans le capital humain, par exemple pour financer la scolarisation ou couvrir d'autres dépenses d'éducation. Il nous faut attendre l'évaluation de ces programmes pour savoir dans quelle mesure l'accès au crédit ciblé sur le capital humain peut contribuer à réduire le travail des enfants.

<sup>a</sup> Doorn et Churchill (2004). <sup>b</sup> Khandler (1998). <sup>c</sup> Ersado (2005).

<sup>d</sup> Wydick (1999). <sup>e</sup> Maldonado et Gonzales-Vega (2008). <sup>f</sup> Hazarika et Sarangi (2008).

## 9.2. Les instruments de protection sociale

224. Les politiques de protection sociale se définissent comme des interventions publiques conçues pour aider individus, ménages et collectivités à mieux gérer les risques et pour fournir un soutien aux personnes se trouvant dans un état de pauvreté critique<sup>159</sup>. Les données d'expériences décrites dans la section qui précède font ressortir clairement le potentiel que recèlent les mesures et politiques de protection sociale conçues pour alléger les contraintes budgétaires des ménages, atténuer leur vulnérabilité et améliorer leur capacité de faire face à des événements stressants. Ces mesures et politiques sont des éléments essentiels dans une stratégie de lutte contre le travail des enfants.

225. Un large éventail d'instruments de protection sociale s'offre au choix des gouvernements: ces instruments remplissent des fonctions diverses et n'ont donc pas nécessairement les mêmes finalités. Les politiques de protection sociale sont conçues pour réduire les risques, atténuer l'impact d'un événement stressant et aider les ménages à faire face à un tel événement.

226. Moyennant quelques simplifications, on peut dire qu'il existe trois catégories différentes de systèmes de protection sociale (avec plusieurs variantes dans chacune d'elles) qui présentent une pertinence particulière pour lutter contre le travail des enfants: i) les prestations de ressources non conditionnelles; ii) les prestations de ressources conditionnelles; iii) les programmes d'ouvrages publics. Naturellement, il existe d'autres instruments, tels que les prestations de chômage, les régimes d'assurance ou les prestations d'invalidité, qui peuvent également être efficaces dans la protection des ménages vulnérables et la promotion de l'investissement dans le capital humain.

227. Il existe une base de connaissances solidement établie sur les caractéristiques de ces programmes et leurs potentialités<sup>160</sup>, et le lecteur intéressé pourra se référer à la documentation citée. Les programmes de protection sociale doivent être adaptés à la situation du pays, taillés à la mesure des besoins spécifiques de la population vulnérable et, en particulier, intégrés dans la stratégie globale de développement et de lutte contre la pauvreté. Plutôt que de tenter d'élaborer une typologie de manière abstraite, nous centrerons notre attention, dans cette partie, sur les éléments tirés de l'expérience relatifs à l'impact de ces programmes de protection sociale sur le travail des enfants et nous mettrons en lumière certains éléments de conception auxquels il convient d'apporter toute l'attention voulue pour que ces programmes se révèlent plus efficaces sur ce plan.

### Les prestations non conditionnelles

228. Les prestations non conditionnelles se définissent comme une aide en espèces ou sous forme d'autres moyens financiers accordée aux catégories défavorisées et aux individus qui, à défaut de tels transferts, risquent fortement de tomber dans la pauvreté<sup>161</sup>. Le principal objectif des prestations en espèces est d'accroître le revenu des ménages démunis et vulnérables. Les exemples de cette forme de prestations sont, entre autres, l'aide sociale en fonction des besoins, les régimes de pension à caractère social ou encore les systèmes d'allocations familiales.

229. Les programmes de prestations en espèces sont utilisés dans beaucoup de pays pour répondre aux besoins des personnes démunies. L'évaluation de l'impact de ces programmes

<sup>159</sup> Holzmann et Jorgensen (2001); Banque mondiale (2009a).

<sup>160</sup> Voir Grosh et autres (2007) pour une discussion dans un esprit pragmatique et pour référence sur les études analytiques consacrées à cette question.

<sup>161</sup> Tabor (2002).

dans les pays en développement révèle une atténuation de la pauvreté, souvent une hausse de la participation sur le marché du travail et une élévation des niveaux de performance scolaire.

**230.** En Afrique du Sud, l'un des instruments conçus pour aider les ménages dans les efforts qu'ils déploient pour accroître leur investissement dans le capital humain que représentent leurs enfants consiste en des bourses accordées par l'Etat, notamment en une allocation pour le soutien de l'enfant («Child Support Grant»). Le principal objectif de ce système est de fournir une aide en espèces aux familles démunies et, notamment, à la mère, pour assurer le soin des enfants. La «Child Support Grant» produit manifestement ses effets dans le domaine de la performance scolaire et notamment sur le plan de la scolarisation. Pour les enfants des familles qui en bénéficient, le taux de probabilité de scolarisation au cours des années qui suivent l'attribution de cette allocation est beaucoup plus élevé que pour les enfants démunis du même âge qui n'en bénéficient pas<sup>162</sup>.

**231.** En Equateur, le programme «Bono de Desarrollo Humano»<sup>163</sup> a eu un impact positif particulièrement étendu sur la scolarisation, avec une progression de celle-ci de 10 points de pourcentage, et sur le travail des enfants, qui a reculé de 17 points de pourcentage. Les programmes de prestations en espèces ont des effets variables, avec notamment un impact plus fort sur le plan de la scolarisation chez les enfants des catégories les plus démunies<sup>164</sup>. En outre, l'impact d'un tel programme semble être concentré sur le travail rémunéré effectué hors du milieu familial<sup>165</sup>.

**232.** Les éléments tirés de la recherche sur les programmes de pension à vocation sociale font ressortir en général un impact positif de ces programmes pour les familles bénéficiaires<sup>166</sup>. Les programmes de pension à vocation sociale, même s'ils sont explicitement conçus pour la protection de personnes âgées démunies, ont également un impact non négligeable dans la stimulation de l'investissement du capital humain représenté par les enfants aussi bien que par les personnes âgées du ménage bénéficiaire<sup>167</sup>. En Ethiopie, au Lesotho, au Mozambique et en Zambie, ces programmes présentent manifestement un grand potentiel en termes de renforcement des capacités des familles à investir dans le capital humain représenté par leurs enfants<sup>168</sup>. De même, en Bolivie, le programme «Bono Solidario» a des effets positifs en termes de consommation du ménage et d'investissement dans le capital humain représenté par les enfants<sup>169</sup>. En Afrique du Sud, on observe une progression élevée de la scolarisation et, simultanément, un recul lui aussi élevé du travail des enfants dans les familles noires devenues bénéficiaires d'une allocation de revenu à caractère social qui est escompté<sup>170</sup>. Des résultats similaires ont été observés au Brésil. L'introduction d'un système de pensions de vieillesse s'est traduite par un recul du travail des enfants vivant chez leurs grands-parents et l'on a même constaté que, de ce point de vue, la pension versée à la grand-mère avait un impact plus fort pour la petite fille<sup>171</sup>.

<sup>162</sup> Samson et autres (2004).

<sup>163</sup> A la différence de la plupart des programmes de prestations en espèces déployés en Amérique latine, ce programme ne subordonnait pas explicitement l'octroi des prestations à un changement de comportement du ménage bénéficiaire. Pourtant, initialement, les décisionnaires avaient cette intention. Par suite, une campagne d'information a été lancée pour signaler que l'on attendait des bénéficiaires qu'ils envoient leurs enfants à l'école. En raison de contraintes administratives, le programme n'a pas prévu une surveillance du respect de cette condition de scolarisation et n'a pas sanctionné les ménages dont les enfants n'étaient pas scolarisés (Banque mondiale, 2009b).

<sup>164</sup> Araujo et Schady (2006).

<sup>165</sup> Edmonds et Schady (2009).

<sup>166</sup> Barrientos et Lloyd-Sherlock (2002); Holzmann, Robalino et Takayama (2009).

<sup>167</sup> Case (2001); Case et Deaton (1998); Duflo (2003).

<sup>168</sup> Devereux et autres (2005).

<sup>169</sup> Martinez (2005).

<sup>170</sup> Edmonds (2006).

<sup>171</sup> De Carvalho Filho (2008).

233. Que les programmes de pension à caractère social soient les instruments les plus efficaces ou non face au problème du travail des enfants reste naturellement sujet à débat. Les éléments de fait que nous venons d'évoquer font ressortir le fort potentiel que les programmes de prestations en espèces recèlent contre le travail des enfants.

## Les systèmes de prestations conditionnelles en espèces

234. Les systèmes de prestations conditionnelles en espèces (PCE) consistent à fournir aux ménages un revenu de substitution dont l'attribution est subordonnée à certains comportements (comme par exemple la scolarisation des enfants, avec le maintien d'un niveau adéquat d'assiduité, l'assiduité pour les soins prénataux et postnataux, l'assiduité dans le suivi de la croissance du jeune enfant, dans les vaccinations et dans les contrôles de santé périodiques). Les programmes de PCE ont pour but d'atténuer l'impécuniosité chronique (par des prestations en espèces) et, simultanément, de réduire le risque d'une perpétuation de cette pauvreté (grâce à une astreinte à des comportements axés sur le développement du capital humain représenté par les enfants).

235. Aujourd'hui, on met en avant les mérites des programmes de PCE en tant qu'instrument de protection sociale propre à améliorer les performances en termes de scolarisation et d'éradication du travail des enfants. Les programmes de PCE devraient faire baisser la prévalence du travail des enfants et le nombre des enfants qui travaillent grâce à deux grands principes d'action. D'abord, en raison de l'obligation de scolarisation et d'assiduité scolaire, le temps qui reste disponible pour faire travailler des enfants se trouve réduit d'autant. Les conditions liées à ces programmes peuvent aussi rendre les parents plus conscients de l'importance de la scolarité ce qui fait reculer d'autant le travail des enfants. Deuxièmement, les ménages qui perçoivent des prestations deviennent beaucoup moins dépendants d'un revenu généré par les enfants, ce qui est à même de faire reculer le travail des enfants<sup>172</sup>.

236. Expérimentés tout d'abord au Brésil et au Mexique au milieu des années 1990, les programmes de PCE se sont ensuite diffusés largement dans l'ensemble de l'Amérique latine, où presque tous les pays en ont adopté. Les nombreuses évaluations faites de ces programmes en ont estimé l'impact sur la base de tout un éventail d'indices: pauvreté et consommation alimentaire; scolarisation et performance scolaire; réduction des inégalités entre les sexes; répercussions démographiques; évolution des relations intrafamiliales<sup>173</sup>. Les bilans sont largement positifs, ce qui porte à croire que la démarche donne des résultats prometteurs quant aux principaux objectifs de développement social recherchés. Les programmes de PCE présentent donc un potentiel considérable comme instrument d'éradication du travail des enfants même si, dans la majorité des cas, tel n'est pas explicitement leur objectif<sup>174</sup>.

237. Il existe un grand nombre d'études qui illustrent l'impact des programmes de PCE sur l'éducation et le travail des enfants. L'impact de ces programmes sur l'éducation a été largement documenté. En revanche, leur efficacité par rapport au travail des enfants ne semble pas aussi évidente.

238. Au Mexique, la participation au programme Progres/Oportunidades est associée à une progression sur les plans de la performance scolaire, de la poursuite de la scolarité et à un recul de l'abandon de la scolarité<sup>175</sup>. Les retombées du programme en termes d'éducation des enfants sont beaucoup plus marquées en ce qui concerne ceux qui avaient jusque-là le moins de

<sup>172</sup> Banque mondiale (2009b).

<sup>173</sup> Banque mondiale (2009b).

<sup>174</sup> Tabatabai (2009).

<sup>175</sup> Schultz (2004).

chances d'être scolarisés<sup>176</sup>. Le programme s'avère également avoir eu pour effet de tarir l'offre en travail des enfants, le phénomène ayant été particulièrement marqué en ce qui concerne les plus âgés<sup>177</sup>. Le programme «Oportunidades» semble avoir un effet d'atténuation important par rapport aux incidences d'une crise sur l'investissement dans le capital humain. Il se révèle efficace pour prémunir les enfants contre l'abandon de la scolarité en cas d'événement stressant, encore qu'il ne parvienne pas, dans une telle éventualité, à empêcher qu'ils ne travaillent davantage<sup>178</sup>.

239. Au Nicaragua, le programme «Red de Proteccion Social» s'est traduit par une augmentation du taux de scolarisation de 18 pour cent et un recul de 5 pour cent du nombre des enfants qui travaillent<sup>179</sup>. De la même façon qu'au Mexique, les programmes instaurant un filet de sécurité sociale au Nicaragua ont joué un rôle déterminant dans la protection du bien-être des ménages et la promotion de l'investissement dans le capital humain représenté par les enfants à l'époque de la crise du café<sup>180</sup>.

240. En revanche, les analyses concernant certains autres pays montrent que, dans certains cas, les programmes de PCE ne sont pas parvenus à faire baisser l'incidence du travail des enfants. Par exemple, au Brésil, les programmes de PCE «Bolsa Escola» se révèlent moins efficaces sur le plan de la réduction du travail des enfants que sur celui de leur scolarisation<sup>181</sup>. Les enfants des ménages qui bénéficient de prestations en espèces ont statistiquement plus de chances d'être scolarisés que ceux des ménages témoins. Cependant, on ne constate pas un effet radical de ces programmes sur le travail des enfants. L'amélioration de la fréquentation scolaire semble correspondre à une évolution partant d'une situation dans laquelle les enfants ne faisaient que travailler pour parvenir à celle dans laquelle ils combinent école et travail. Une explication possible de ce constat pourrait être que l'amélioration du revenu est d'une valeur trop faible pour inciter le ménage à renoncer au complément de revenu dégagé par l'enfant. Cependant, il convient de mentionner qu'une récente étude menée au Brésil révélerait que le programme «Bolsa Escola» a un impact sur le travail des enfants. Contrairement aux constatations antérieures, on aurait constaté récemment que le programme «Bolsa Familia» diminue le risque de mise au travail des enfants de 6 à 15 ans aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural<sup>182</sup>.

241. En Colombie, le programme «Familias en Accion» s'est traduit par une augmentation substantielle des taux de scolarisation des enfants de 14 à 17 ans mais il a eu sur la scolarisation des plus jeunes des effets qui, sans être négligeables, n'ont pas été aussi marqués. Le programme n'a toujours pratiquement aucune influence sur la participation des enfants à des activités génératrices de revenus (alors qu'il semble en avoir eu une sur le nombre d'heures pour lesquelles les enfants sont employés à des tâches ménagères)<sup>183</sup>. Au Honduras, le programme d'«Asignación Familiar» (PRAF) s'est traduit par une augmentation du taux de scolarisation de 1 à 2 pour cent, par une baisse du taux de défection scolaire de 2 à 3 pour cent, par une augmentation de l'assiduité scolaire (condition d'attribution des prestations) d'environ 0,8 jours par mois et par une augmentation du taux de réussite annuelle de 2 à 4 pour cent. Malheureusement, le programme ne semble pas avoir eu beaucoup d'effets sur la participation des enfants à des activités génératrices de revenus<sup>184</sup>.

<sup>176</sup> Behrman, Sengupta et Todd (2005).

<sup>177</sup> Parker et Skoufias (2001); De Brauw et Hoddinott (2008).

<sup>178</sup> De Janvry et autres (2006).

<sup>179</sup> Maluccio et Flores (2004).

<sup>180</sup> Maluccio (2005).

<sup>181</sup> Cardoso et Souza (2004); Ferro et Kassouf (2005).

<sup>182</sup> Ferro, Kassouf et Levison (2007) et Ferro et Nicollela (2007). Pour un tour d'horizon de la documentation sur l'impact des programmes Bolsa Escola et Bolsa Familia au Brésil, voir le rapport UCW, prochainement disponible (f).

<sup>183</sup> Attanasio et autres (2006).

<sup>184</sup> Glewwe et Olinto (2004).

242. Nombre d'autres études ont permis d'évaluer l'impact des programmes de PCE<sup>185</sup>. Mais le bilan que l'on peut tirer des éléments disponibles semble bien mitigé en ce qui concerne la relation entre le travail des enfants et les programmes de PCE dans certaines circonstances, ce qui porte à croire que ces programmes à eux seuls ne suffisent pas pour faire reculer le travail des enfants. Même si les programmes de cet ordre se révèlent efficaces en termes d'accroissement de la scolarisation, il reste encore à trouver des éléments probants de leur impact sur le travail des enfants. La poursuite de l'éradication du travail des enfants sera subordonnée à des programmes plus spécifiques, ciblant des catégories sociales et des secteurs économiques particuliers.

243. Est-ce qu'une conditionnalité supplémentaire liée explicitement au travail des enfants améliore l'efficacité des programmes de PCE en termes de réduction de la participation des enfants au travail? Au Brésil, le PETI est apparemment le seul programme de prestations conditionnelles en espèces à avoir explicitement pour but de faire reculer le travail des enfants. Il a en effet pour objectif déclaré d'éradiquer les pires formes de travail des enfants au moyen de l'attribution de prestations en espèces accordées aux familles ayant des enfants d'âge scolaire (7 à 14 ans) en contrepartie de l'obligation pour les enfants d'aller à l'école et de suivre en plus la «Jornada Ampliada» (un programme d'activités après les heures d'école).

244. Les évaluations de l'impact du PETI montrent que ce programme a été une réussite quant à son objectif de réduction de l'incidence du travail des enfants<sup>186</sup>. Par exemple, pour les individus qui en bénéficient, la probabilité de travailler a baissé de 4 à 7 pour cent dans l'Etat de Pernambuco, de près de 13 pour cent dans celui de Sergipe et de près de 26 pour cent dans celui de Bahia, qui connaissait le plus fort taux de travail des enfants. De plus, le PETI a fait reculer l'incidence de la participation des enfants qui travaillent à des activités dangereuses. Par contre, le programme ne parvient pas à faire baisser la probabilité que les enfants travaillent 10 heures ou plus. Le programme semble avoir plus d'efficacité en ce qui concerne les enfants qui travaillent à temps partiel qu'en ce qui concerne ceux qui font des journées plus longues. Le PETI est conçu explicitement pour agir contre le travail des enfants en prévoyant une combinaison de prestations conditionnelles en espèces en faveur des ménages pauvres et d'activités périscolaires obligatoires pour les enfants de ces ménages. Le principal objectif de ces activités périscolaires est d'allonger la plage horaire pendant laquelle les enfants et les adolescents sont occupés à l'école, en instaurant une deuxième période de la journée qui est axée sur la culture, le jeu, l'art et les activités sportives en complément de l'instruction ordinaire. La journée d'école étendue tend à empêcher que les enfants ne travaillent et à pouvoir offrir des cours de rattrapage ainsi qu'une formation pour l'avenir. Les éléments du bilan du PETI suggèrent donc que des mesures incitatives ciblées explicitement sur le travail des enfants pourraient jouer un rôle déterminant en accélérant les changements de comportement<sup>187</sup>.

## Les programmes d'ouvrages publics

245. Les programmes d'ouvrages publics qui constituent une aide pour les actifs ou les chômeurs pauvres ont été utilisés dans de nombreux pays. Ces programmes procurent aux ménages concernés des revenus sous forme de prestations en échange de leur participation à des chantiers à forte intensité de main-d'œuvre. Les programmes d'ouvrages publics à forte intensité de main-d'œuvre ont un double objectif: procurer une source de revenus à des travailleurs pauvres et, deuxièmement, réaliser des infrastructures publiques ou remettre celles-ci en état<sup>188</sup>.

<sup>185</sup> Pour un panorama complet et voir IPEC (2007a); Paruzzolo (2009); IPEC, Tabatabai (2006a) et Banque mondiale (2009b).

<sup>186</sup> Banque mondiale (2001); Pianto et Soares (2004).

<sup>187</sup> Yap, Sedlacek et Orazem (2001).

<sup>188</sup> Grosh et autres (2007).

246. Ces programmes se conçoivent comme une forme d'assurance-chômage pour les pauvres. Ils peuvent comprendre une formation sur le tas permettant à leurs bénéficiaires de réintégrer la catégorie des ouvriers dotés d'une qualification élémentaire sur le marché du travail. Ils deviennent de plus en plus des filets de sécurité à caractère général, comme c'est le cas, par exemple, en Inde, en Ethiopie, au Kenya et au Sénégal.

247. Les programmes d'ouvrages publics peuvent cependant avoir des effets très divers sur l'investissement du ménage dans l'éducation des enfants. D'un côté, ils accroissent la demande en main-d'œuvre et peuvent donc constituer une incitation à une utilisation intensive du temps des enfants/une substitution du temps des enfants à celui des adultes dans l'accomplissement des tâches ménagères, du soin des enfants et du travail hors du ménage. D'un autre côté, comme ils procurent aux ménages une source supplémentaire de revenus, ils diminuent d'autant le besoin du ménage en travail des enfants et contribuent de ce point de vue à l'amélioration des chances de scolarisation de ceux-ci. En outre, ces programmes, lorsqu'ils sont bien conçus, procurent à la collectivité des infrastructures d'une nécessité avérée. Compte tenu de l'influence déterminante de l'accès aux services essentiels sur les décisions des ménages concernant l'investissement dans le capital humain, les ouvrages publics qui amènent un développement des infrastructures (par exemple, des écoles publiques, des dispensaires, des infrastructures de base) peuvent jouer un rôle déterminant (voir thème de discussion 13).

248. Bien qu'ils puissent atteindre une échelle considérable, pour certains d'entre eux, et qu'ils soient de plus en plus populaires auprès des gouvernements et des donateurs, les programmes d'ouvrages publics ont des incidences sur le travail des enfants et sur la scolarisation dont on sait très peu de choses. Le gouvernement éthiopien a adopté en 2005 un programme d'ouvrages publics et de soutien direct connu du grand public sous le vocable de «Productive Safety Net Programme» (PSNP). L'évaluation de ce programme fait apparaître que la participation à des ouvrages publics se traduit par une réduction modérée des heures de travail agricole accompli par des garçons d'un âge compris entre 6 et 16 ans et des heures de travail domestique accompli par les garçons plus jeunes, d'un âge compris entre 6 et 10 ans. Pour les filles, les effets constatables étaient moindres<sup>189</sup>.

### 9.3. Les choix de politiques possibles

249. Il n'existe pas une recette unique pour mettre en œuvre des programmes de protection sociale contre le travail des enfants. Le Tableau 11 offre une présentation synthétique de l'éventail des options ouvertes aux décisionnaires: prestations non conditionnelles en espèces de natures diverses, prestations conditionnelles en espèces, programmes d'ouvrages publics et systèmes de crédit.

250. Les prestations non conditionnelles en espèces, qui incluent diverses formes d'allocations pour l'entretien de l'enfant, d'allocations familiales, de pensions sociales et d'assistance sociale en fonction des besoins, permettent d'atténuer les contraintes budgétaires des ménages et de compléter les revenus des catégories démunies. Ces prestations peuvent être ciblées sur des groupes tels que les orphelins et sur les ménages touchés par le VIH/sida, qui recourent souvent au travail des enfants pour joindre les deux bouts. Les éléments tirés de l'expérience dans un certain nombre de pays que nous avons évoqués plus haut indiquent que ces formes de prestations peuvent contribuer grandement à un accroissement de l'effort consacré par les ménages à l'éducation des enfants, même si ces éléments ne permettent pas d'établir clairement dans quelle mesure ceci se traduit par une réduction concomitante du travail des enfants.

<sup>189</sup> Hoddinott, Gilligan et Taffesse (2009).

### Thème de discussion 13.

## En quoi les ouvrages d'infrastructure, y compris les infrastructures de services publics de base, peuvent-ils avoir une incidence sur le travail des enfants

L'amélioration de l'accès aux services publics de base peut constituer un puissant instrument de réduction du travail des enfants et d'amélioration de la scolarisation.

Les analyses à des déterminants du travail des enfants ont largement méconnu le rôle que joue l'accès aux services de base. Or, il y a en théorie d'excellentes raisons de penser que l'influence des services de base sur l'incidence du travail des enfants et sur la scolarisation est importante. L'existence des services de base peut avoir une incidence sur la valeur du temps dont les enfants disposent et, simultanément, sur les décisions des ménages concernant la répartition de ce temps entre l'école et le travail.

Deux types de services publics de base semblent être particulièrement pertinentes dans ce contexte – l'eau et l'électricité. L'absence d'accès à l'eau peut se traduire par une élévation de la valeur du temps disponible aux enfants pour les activités non scolaires, étant donné que ceux-ci peuvent être chargés de la responsabilité de l'approvisionnement du ménage en eau ou de contribuer à couvrir les coûts de l'achat de l'eau. La source d'énergie utilisée pour l'éclairage et à d'autres fins peut avoir une incidence sur le temps exigé des enfants pour l'accomplissement de tâches ménagères telles que la collecte de bois de chauffage.

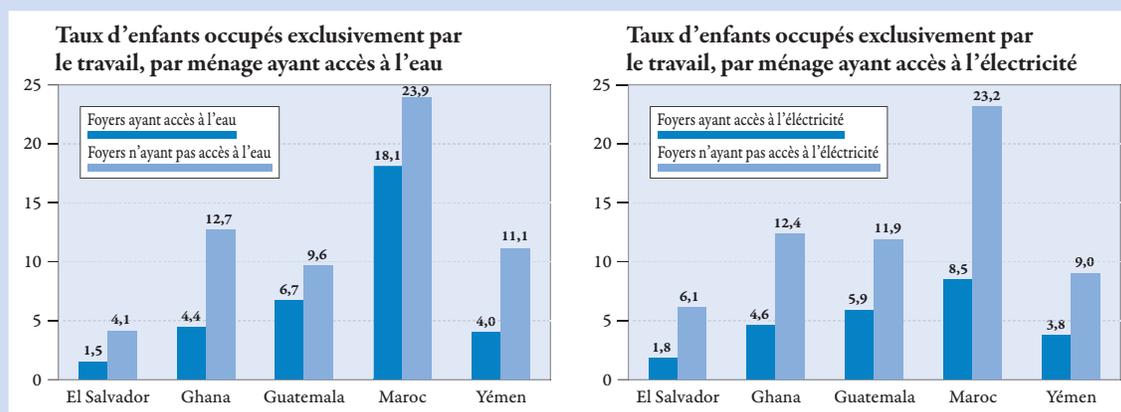
Le lien entre l'accès aux services de base et les activités des enfants a des implications évidentes sur le plan décisionnel. Lorsque ce lien est particulièrement fort, il souligne

l'importance que revêt l'expansion des infrastructures de ces services de base comme instrument de réduction du travail des enfants et d'accroissement de la scolarisation. Dans le cas bien précis de l'eau et de l'électricité, ce lien constitue un argument supplémentaire pour une accélération des efforts tendant à une couverture universelle de la desserte en eau et en électricité est, en conséquence, pour une intensification des investissements dans ce sens.

Au Salvador, au Ghana, au Guatemala, au Maroc et au Yémen, le pourcentage d'enfants qui travaillent à temps plein est beaucoup plus élevé, et le taux de fréquentation de l'école à temps plein est beaucoup plus bas parmi les enfants des ménages qui n'ont pas accès à l'eau ou à l'électricité<sup>a</sup>.

Exception faite du Guatemala, dans les cinq autres pays, le pourcentage d'enfants occupés exclusivement au travail est beaucoup plus élevé dans les ménages n'ayant pas l'accès à l'eau que dans ceux qui y ont accès. On relève également un pourcentage beaucoup plus élevé d'enfants classés comme «inactifs» dans les ménages qui n'ont ni l'eau ni l'électricité. Des textes plus approfondis de validité des constatations confirmer le lien entre l'accès aux services de base et le partage du temps disponible aux enfants<sup>b</sup>.

<sup>a</sup> Guarcello, Lyon et Rosati (2004b). <sup>b</sup> Estimations de propension et simulations du rôle des paramètres non observables.



Source: Guarcello, Lyon et Rosati (2004b)

251. Les prestations conditionnelles en espèces constituent un moyen à la fois d'atténuer l'impécuniosité chronique du ménage et de s'attaquer au cercle vicieux de la pauvreté résidant dans l'insuffisance de l'effort consacré aux enfants en tant que capital humain. Les éléments recueillis dans un large éventail de pays indiquent que les prestations en espèces subordonnées à la fréquentation scolaire se traduisent effectivement par une élévation des taux de scolarisation. Tout ce que l'on a pu recueillir sur leur impact contre le travail des enfants confirme leur potentiel mais révèle également qu'une certaine adaptation de ces instruments et leur intégration dans d'autres pourrait être nécessaire afin de les rendre plus efficaces contre le travail des enfants. Dans certains cas, la progression du taux de scolarisation résulte du fait que les enfants vont à l'école sans pour autant cesser totalement de travailler, c'est-à-dire qu'elle correspond à une évolution du travail à plein temps vers une situation de travail combiné à la scolarité. Il est plus difficile à la fois d'imposer et de contrôler une condition d'attribution des prestations fondée non seulement sur la fréquentation scolaire mais encore sur la non-participation au travail, surtout dans le cadre de programmes qui n'ont pas pour seule cible le travail des enfants. Néanmoins, dans le cadre d'un programme ou une telle conditionnalité était imposée (le PETI au Brésil) le programme s'est avéré plus efficace dans son action contre le travail des enfants.

252. Les programmes d'ouvrages publics sont des interventions de protection sociale conçues pour le court ou le long terme. Ils ont pour but premier de fournir une source d'emploi à des chefs de famille avant même que de contribuer à la remise en état d'infrastructures publiques et à l'expansion de services de base. L'un et l'autre but peuvent contribuer à ce que le ménage devienne moins dépendant du travail des enfants. Les programmes d'ouvrages publics peuvent aussi servir à améliorer ou développer les moyens de scolarisation ou encore aider à faire de l'école une alternative au travail des enfants plus viable. Il y a cependant deux grands pièges à éviter dans la conception des programmes d'ouvrages publics: premièrement, il faut éviter naturellement que leur réalisation ne prévoie la participation d'enfants au travail et, deuxièmement, que les enfants ne remplacent pas les parents dans l'emploi précédent de ces derniers ou ne soient pas chargés d'une part supplémentaire des tâches ménagères. L'un des rares programmes d'ouvrages publics à avoir été évalué quant à son incidence sur le travail des enfants, le Productive Safety Net Programme, déployé en Ethiopie, c'est effectivement traduit par une réduction des heures de travail œuvrées par certaines catégories d'enfants, encore qu'un approfondissement des recherches dans ce domaine est nécessaire.

253. Les systèmes de micro crédit constituent un moyen appréciable de rendre le crédit accessible aux ménages les plus démunis, facilité qui a pour effet d'atténuer les contraintes budgétaires de ces ménages et le risque social qu'ils encourent. Ce genre de prêt, accordé dans la plupart des cas pour créer une petite entreprise, permet à ces ménages de se constituer une source supplémentaire de revenus et de devenir, de ce fait, moins dépendants du travail de leurs enfants. Mais le micro crédit peut avoir des répercussions tout à fait contraires sur le travail des enfants, et accroître et renforcer ce dernier, lorsque les enfants sont directement associés au développement de la micro-entreprise ou doivent assumer le supplément de tâches ménagères laissé à faire par la mère, désormais occupée par cette micro-entreprise. Pour cette raison, l'impact des systèmes de micro crédit destiné à la création de petites entreprises sur la scolarisation et le travail des enfants est assez mitigé. Il convient donc de se montrer prudent dans la conception de ces systèmes. Il est possible que le micro crédit axé sur l'investissement dans le capital humain, c'est-à-dire pour couvrir les droits de scolarité et autre dépenses de cet ordre, recèlent un potentiel d'action contre le travail des enfants beaucoup plus élevé que les systèmes de micro crédit destiné à la création de petites entreprises, mais il n'a pas encore été mené d'évaluation à ce sujet.

Tableau 11. PROTECTION SOCIALE: politiques envisageables de réduction des risques encourus par les ménages et d'extension de la protection sociale des ménages

Objectifs politiques	Mesures de politique possible	Applicabilité/pertinence	Considérations de conception/ liens intersectoriels
<i>Accès élargi à des systèmes ciblés de transfert</i>	– Introduction de transferts inconditionnels en espèces.	– Pour atténuer les contraintes budgétaires pesant sur les ménages pauvres et compléter leur revenu.	– Le ciblage des ménages dans lesquels un ou plusieurs enfants travaillent ou sont exposés au travail des enfants (par ex., affectés par le VIH ou le sida) doit s'appuyer sur les données disponibles, les études faites et les connaissances acquises en matière de travail des enfants.
	– Introduction de transferts inconditionnels en espèces.	– Pour atténuer à la fois l'insuffisance de revenus (au moyen de prestations en espèces) et le risque de chute dans la pauvreté ou d'aggravation de cette dernière (inhérent aux conditions comportementales liées au développement du capital humain représenté par les enfants).	– Conditionnalité du travail des enfants difficile à observer et à maîtriser. – Une scolarisation plus élevée n'entraîne pas nécessairement un recul du travail des enfants. – De telles mesures doivent éventuellement être accompagnées d'intervention du côté de l'offre, en termes d'accès à l'école et/ou de qualité d'accès aux services de base.
<i>Elargissement de l'accès à des sources de revenus différentes</i>	– Introduction de programmes ciblés de travaux publics.	– Conçu pour cibler les ménages vulnérables ou les ménages éprouvés par un événement économique défavorable. Convient également lorsque l'absence d'accès des ménages à l'eau ou l'électricité, par exemple, fait peser une contrainte supplémentaire sur les enfants.	– Le travail ne doit pas concerner les enfants; il doit être conçu pour garantir que les enfants ne soient pas retirés de l'école et/ou soumis à l'emploi ou à des tâches ménagères intensives à la place de leurs parents. – Soutenir les ménages vulnérables. – Intervention à court terme ou de protection sociale structurelle. – La nature de l'infrastructure fournie (par ex: accès aux infrastructures de base, rénovation des écoles, etc.) peut renforcer l'impact du programme en termes de lutte contre le travail des enfants.
<i>Elargissement de l'accès des ménages au crédit</i>	– Introduction de systèmes ciblés de micro crédit.	– Lorsque l'absence d'accès au crédit signifie que les familles subissent une contrainte au niveau de leur budget et/ou ne sont pas en mesure d'investir dans une petite entreprise.	– Veillez à ce que le crédit pour la création d'entreprises et la génération de revenus n'engendre pas une demande d'implication supplémentaire du temps des enfants dans des activités économiques ou dans des tâches ancillaires. – Evaluer la faisabilité du crédit à la consommation et aux dépenses scolaires.

## Chapitre 10. Evoluer vers le travail décent: politiques de développement des compétences et de marché du travail

### Résumé

- Investir dans l'éducation de base et le développement des compétences est nécessaire pour que les enfants qui ont été mis au travail et les autres jeunes vulnérables soient dotés des compétences dont ils auront besoin sur le marché du travail.
- Investir dans l'éducation de «la deuxième chance» est nécessaire pour les enfants dont l'éducation a été compromise par le fait d'avoir été au travail.
- Les mesures relevant de l'action publique (programmes de formation intégrale, programmes de formation pour la création d'entreprises et services publics et de l'emploi) sont nécessaires pour améliorer le fonctionnement du marché du travail pour les jeunes, dans le cadre des contraintes de l'environnement macro-économique, afin que les ménages soient incités à se passer du travail des enfants et investir au lieu de cela dans l'éducation de leurs enfants.

254. Assurer que les enfants qui ont dû travailler ou les enfants qui risquent d'être mis au travail acquièrent les compétences nécessaires pour trouver, plus tard, un emploi lucratif est une mission essentielle pour parvenir à ce que le travail des enfants ne se traduise pas par un handicap irréversible et définitif, pour l'individu concerné comme pour le reste de la société. Il faut, aux pouvoirs publics, concevoir des réponses appropriées, afin d'améliorer les chances des jeunes travailleurs sur le marché du travail, en particulier pour les jeunes travailleurs qui auront subi ce handicap au départ.

255. Une politique qui favorise le développement des compétences est capitale pour la réalisation des perspectives que nous venons d'évoquer. Le développement des compétences va contribuer à prédisposer les ménages à investir dans l'éducation des enfants puisque les ménages vont en attendre des bénéfices plus élevés. L'accroissement de la demande de compétences va également jouer dans le même sens et, au final, contribuera à générer pour les jeunes des opportunités valables sur le marché du travail.

256. La possibilité d'acquérir les compétences nécessaires, cependant, ne suffit pas en soi pour garantir que les ménages les plus démunis et les plus vulnérables investiront dans l'éducation de leurs enfants. Un marché du travail qui fonctionne de manière satisfaisante pour les jeunes et qui peut garantir une évolution sans heurts de l'école à un travail décent peut jouer un rôle déterminant, comme il en a été débattu dans les parties précédentes, dans l'incitation des ménages les plus vulnérables à investir dans l'éducation de leurs enfants et à différer l'entrée de ceux-ci sur le marché du travail.

257. Alors que l'on commence à disposer d'éléments concernant l'efficacité de certaines approches axées sur le développement des compétences, on en sait beaucoup moins sur le lien entre la demande en main-d'œuvre d'adolescents, avec un marché du travail qui fonctionne

de manière satisfaisante pour les adolescents et, d'autre part, le choix des ménages entre l'éducation de leurs enfants ou leur mise au travail. La discussion que nous consacrons dans cette partie aux politiques à suivre reste dans une certaine mesure spéculative, soulignant un manque de connaissances substantiel, qu'il faut combler d'urgence.

258. La discussion sera axée sur les grandes lignes directrices suivantes: la promotion du développement des compétences, l'amélioration des opportunités offertes sur le marché du travail et le fonctionnement du marché du travail pour les jeunes grâce aux institutions appropriées. Il est important de souligner que la politique en faveur des jeunes doit suivre une approche intégrée, de sorte qu'un lien existe entre les préoccupations concernant l'éducation et le marché du travail et les mesures de politique macro-économique, y compris celles qui concernent la redistribution des revenus. S'il est un fait que ces mesures de politique peuvent bénéficier à la population jeune dans son ensemble, elles doivent également être taillées pour répondre aux besoins de jeunes confrontés à des difficultés spécifiques.

### 10.1. Le développement des compétences

259. Dans la plupart des pays, les jeunes qui ont le moins de formation scolaire et le moins de compétences sont les plus désavantagés sur le marché du travail. Le fait que, dans certains pays, le chômage des jeunes se révèle plus élevé dans la catégorie des travailleurs ayant le niveau de formation le plus élevé tient principalement à une transition plus longue jusqu'à la période d'activité professionnelle et ne semble pas avoir nécessairement des implications sur la qualité des emplois que les personnes ayant le niveau de formation le plus élevé finissent par obtenir.

260. L'éducation et la formation sont essentielles pour la conception d'une stratégie efficace tendant à aider les jeunes à mieux faire leur place sur le marché du travail et accroître leurs possibilités d'accéder à un emploi décent. Améliorer les compétences et les aptitudes à l'emploi des jeunes est déterminant pour assurer l'évolution harmonieuse et réussie de ces jeunes vers le travail décent.

261. Améliorer les compétences et les aptitudes à l'emploi des jeunes nécessite d'agir sur trois niveaux: renforcer la qualité de l'éducation de base et sa pertinence par rapport aux besoins des jeunes qui se dirigent vers le marché du travail<sup>190</sup>; deuxièmement, pour assurer une deuxième chance à ceux qui en ont besoin, une éducation de rattrapage s'adressant aux jeunes n'ayant pas bénéficié d'une éducation suffisante, catégorie qui inclut les enfants ayant été retirés de l'école à un âge prématuré pour être mis au travail; troisièmement, étendre l'efficacité et le périmètre d'action des programmes de formation professionnelle. Ensemble, toutes ces mesures devraient pouvoir contribuer à ce que les jeunes acquièrent des compétences adéquates et accèdent à une expérience professionnelle convenable leur assurant de s'épanouir professionnellement, que ce soit comme salariés ou comme travailleurs indépendants.

262. Il convient de noter que les interventions examinées ici interagissent avec le secteur de l'éducation et que nombre d'entre elles doivent en fait s'intégrer clairement dans le système éducatif formel. Nous nous efforçons de souligner, dans la présente discussion, la pertinence de ces interventions par rapport à l'intégration des jeunes dans le marché du travail, sans minorer pour autant leur pertinence pour le secteur éducatif.

<sup>190</sup> Il s'agit là d'un aspect qui a été amplement débattu et dont il est largement rendu compte dans plusieurs documents et analyses (voir, par exemple, Banque mondiale, 2007). Pour cette raison, cet aspect ne sera pas examiné de manière très détaillée dans la présente Partie, où nous nous bornerons à en souligner la pertinence.

## Améliorer la pertinence de l'éducation de base

263. Les systèmes éducatifs ne préparent souvent pas de manière adéquate les jeunes au marché du travail, notamment en ce qui concerne les jeunes des régions isolées et ceux qui appartiennent à des milieux socio-économiques défavorisés. Alors que programmes et méthodes d'enseignement restent souvent inchangés au fil des ans, les employeurs attendent de plus en plus de la part de leurs futurs salariés des compétences de réflexion, de communication et d'esprit d'entreprise – attentes auxquelles les systèmes éducatifs de nombreux pays en développement sont loin de répondre<sup>191</sup>. Les adolescents peuvent manquer des compétences qui sont les plus demandées sur le marché du travail et voir leurs performances en pâtir considérablement dans les procédures complexes et dans les tâches où il faut résoudre des problèmes, par comparaison avec les procédures et les tâches routinières ou faisant simplement appel aux savoirs. Cette inadéquation entre les compétences avec lesquelles les jeunes arrivent sur le marché du travail et celles qui y sont exigées risquent de se traduire par une transition très laborieuse de la fin de la scolarité à l'entrée dans la vie active, un chômage élevé, de longues périodes d'emploi dans des emplois moins qualifiés et précaires et potentiellement un handicap y relatif tout au long de la vie active.

264. Comme nous l'avons vu plus haut, il importe d'améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement scolaire. La nécessité d'élargir le champ d'action de la politique éducative afin que celle-ci ne se borne pas à garantir l'accès à l'école mais qu'elle cherche à améliorer la qualité et la pertinence des enseignements dispensés à l'école a été largement reconnue. Une approche consiste à adapter le contenu des enseignements dans un sens propre à mettre en valeur les compétences de réflexion et de comportement (communication, discipline au travail, réflexion critique, indépendance, esprit d'initiative et esprit d'équipe), sur la base de méthodes privilégiant une participation active de l'élève dans le processus d'apprentissage. Pour améliorer la qualité de l'éducation, les enseignants doivent disposer de moyens adéquats et, notamment, avoir accès aux technologies de l'information. Pour avoir une politique de l'éducation informée, il convient en outre de procéder régulièrement à des évaluations périodiques des élèves. Les efforts d'amélioration de l'éducation de base doivent être ciblés en priorité sur les zones rurales isolées, afin de réduire les disparités entre milieu rural et milieu urbain et d'une région à l'autre en matière d'accès à l'éducation, de base aussi bien que secondaire<sup>192</sup>.

## Apprentissage de deuxième chance

265. La situation des enfants qui entrent dans l'âge adulte sans avoir reçu une éducation suffisante pour pouvoir accéder à un travail décent est l'incarnation la plus criante du préjudice que les enfants mis au travail subissent pour le restant de leur existence. Le besoin de reconstruction du potentiel de capital humain que recèlent ces personnes, si l'on n'y répond pas, engendrera à son tour un nombre incalculable de ménages à risque qui perpétueront le cercle vicieux de la pauvreté, de l'absence d'instruction et du travail des enfants.

266. Cette situation pose un véritable défi, non seulement en raison des difficultés intrinsèques qui s'attachent à la conception et à l'administration d'interventions de deuxième chance, mais encore parce que de telles interventions doivent prendre en compte un nombre considérable d'enfants et adolescents. Bien des enfants qui travaillent ne sont jamais allés à l'école, ou alors ils ont cessé très tôt d'y aller. Le travail des enfants affecte les résultats scolaires de ce nombre incalculable d'enfants qui doivent combiner école et travail et contribue

<sup>191</sup> Banque mondiale (2006) et Fasih (2008).

<sup>192</sup> Pour une discussion plus approfondie sur la qualité de l'enseignement, voir UNESCO (2004).

à l'abandon prématuré de l'école ou au redoublement. En plus, un grand nombre d'enfants victimes du travail des enfants arrivent plus tard sur le marché du travail sans être dotés des compétences adéquates.

267. Le nombre des enfants et des adolescents qui ont besoin d'interventions de «deuxième chance» est donc très important. La Figure 45 développe cet aspect. Le premier graphique correspond au nombre important d'enfants qui n'ont jamais été scolarisés. En termes proportionnels, l'incidence de ce groupe est plus élevée en Afrique subsaharienne, alors que numériquement, ce groupe est plus important en Asie. Le deuxième graphique montre qu'une proportion considérable d'enfants n'ayant jamais été inscrits dans le système scolaire ne sont restés dans ce système que pendant le premier cycle ou moins et n'ont donc reçu qu'un niveau limité d'instruction.

268. Le double défi posé par les enfants non scolarisés et les enfants qui travaillent reste donc considérable. La nécessité de mettre en place des interventions de «deuxième chance» a été amplement formulée et documentée et des réponses politiques ont été mises en place dans un certain nombre de contextes (voir Thème de discussion 14). Cependant, au-delà des mérites relatifs des diverses approches suivies, le défi majeur qui se pose en termes d'action gouvernementale reste de mettre en place au niveau national une stratégie intégrée de deuxième chance. Dans la plupart des pays, les interventions de deuxième chance sont déployées de manière fragmentaire et limitée et ne répondent pas pleinement au problème.

269. La meilleure stratégie de déploiement d'opportunités de deuxième chance est fonction de l'âge de l'individu concerné. Pour les enfants les plus jeunes, une éducation de transition qui les aidera à réintégrer le système formel d'éducation et à acquérir un diplôme sera sans doute la meilleure stratégie. Pour les enfants moins jeunes et les adolescents, le développement des compétences à travers la formation professionnelle peut se révéler plus approprié. Nous allons examiner ci-dessous les mesures d'éducation de transition s'adressant aux enfants les plus jeunes. La formation professionnelle sera abordée dans la partie suivante.

270. Les programmes d'éducation de transition ont pour but de faciliter la transition vers le système scolaire courant pour les enfants qui travaillent et les autres enfants vulnérables. Ils reposent sur l'idée fondamentale qu'il est souvent difficile d'insérer (ou de réinsérer) directement les enfants qui travaillent dans le système scolaire courant, en raison de l'âge de ses enfants, de leur expérience différente de la vie et du fait qu'ils ne sont pas familiarisés avec l'environnement scolaire. Les enfants qui travaillent présentent des spécificités – perturbations de la croissance, lésions corporelles, état de santé et, notamment, maladies, y inclus le VIH ou sida, insécurité, comportement asocial, baisse de l'estime de soi, déficit de l'attention – dont les conséquences, sur les plans physique et psychosocial, sont sans doute directement imputables au travail des enfants et ont invariablement un impact négatif sur la capacité d'apprentissage et d'intégration sociale de l'enfant. De plus, leur retard en termes d'apprentissage a pour effet de les reléguer par rapport à leurs pairs et de les mettre dans une situation où ils doivent combler leur retard par leurs propres moyens. Les systèmes des programmes qui n'intègrent pas ces difficultés ont inévitablement pour effet de ne pas atteindre ces enfants ou de ne pas parvenir à les retenir dans la scolarisation. Les programmes d'éducation de transition ont donc pour mission déterminante de garantir que les enfants, une fois qu'ils ont intégré l'école, y restent et soient en mesure d'apprendre de manière effective.

271. Les programmes d'éducation de transition sont basés sur l'idée que l'offre d'une deuxième chance aux enfants pour lesquels cela est nécessaire ne doit pas devenir une solution de remplacement de la scolarisation ordinaire à la charge de l'Etat mais être simplement le moyen d'assurer l'intégration de ces enfants dans le tronc commun de scolarisation en fonction de leur aptitude à le faire. L'expérience de terrain faite par l'IPEC et d'autres partenaires du développement montre que si l'on se borne à apporter aux enfants les compétences de base

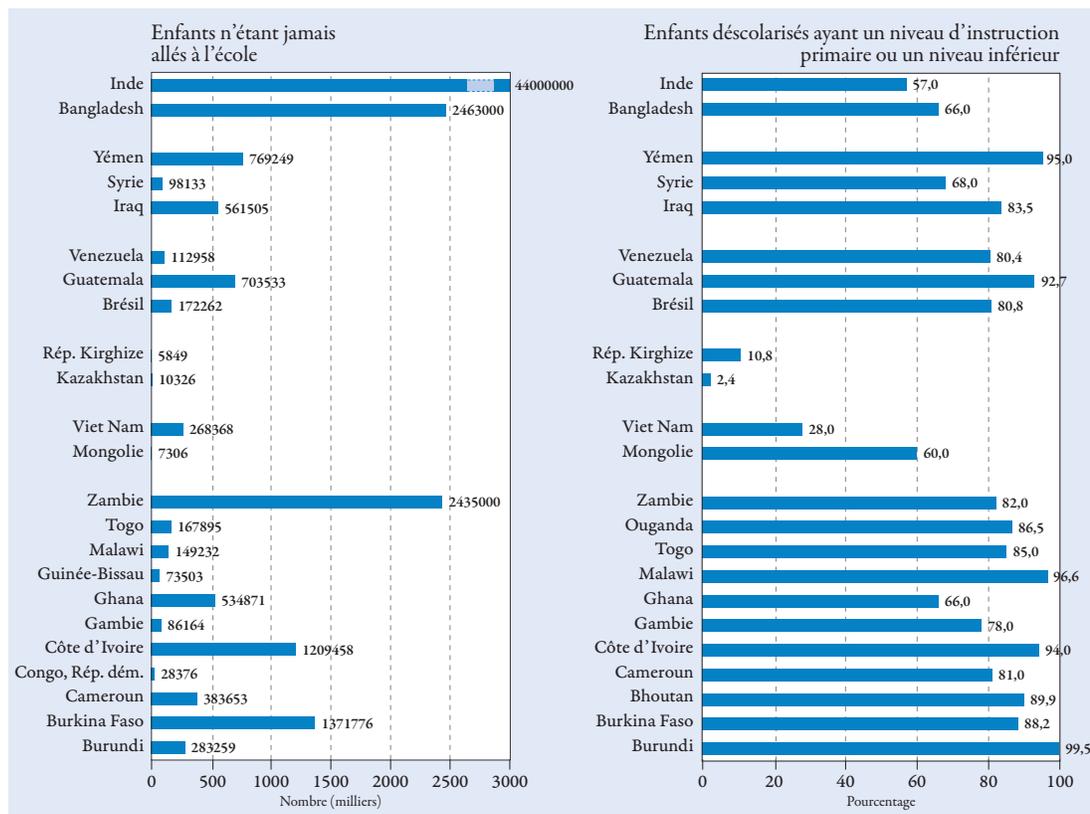


Figure 45.  
Enfants ayant besoin  
d'un rattrapage scolaire,  
groupe d'âge 9-17 ans

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages (voir l'Annexe II).

en lecture, écriture et calcul au moyen d'une éducation non formelle, on n'assure pas que ces enfants soient retirés du travail de manière permanente, si bien que l'intégration de ces enfants dans le tronc commun du système scolaire est déterminante pour assurer la poursuite de leur éducation et leur accès, au final, à un emploi lucratif qualifié.

272. L'éducation de transition suit deux grands modèles: le premier consiste à intégrer l'enfant directement dans le système ordinaire en le faisant bénéficier d'un soutien; le deuxième consiste en sessions périodiques «de passerelle/rattrapage» de courte durée, ayant lieu, parfois, hors du cadre du système scolaire ordinaire. Par ce fait, les programmes d'éducation de transition font apparaître des frontières artificielles entre ce qui est considéré traditionnellement comme la scolarisation «formelle» et les arrangements pédagogiques «non-formels».

273. Offrir aux enfants retirés du travail un soutien dans un milieu qui est celui de la scolarité ordinaire est tout à fait conforme au principe d'intégration des enfants défavorisés et de promotion d'une éducation inclusive. C'est aussi, probablement, une option viable à long terme et relativement économique. Cependant, l'intégration dans le tronc commun ne peut être efficace que si elle garantit une éducation efficace et de qualité. Deux problèmes potentiels requièrent notre attention. En premier lieu, les capacités du personnel enseignant; il se peut que les enseignants n'aient pas reçu une formation adéquate pour s'occuper davantage d'enfants qui ont des besoins substantiels de rattrapage. Affecter des aides enseignants bien formés dans les classes peut être une solution. Le deuxième problème potentiel est le nombre d'élèves. Lorsque les classes sont déjà extrêmement nombreuses, et que l'espace disponible se trouve limité, il peut s'avérer difficile d'accueillir des enfants en plus dans les salles de classe.

## Thème de discussion 14.

## Intégration dans le système scolaire des enfants qui travaillaient jusque-là: expériences et enseignements

Un tour d'horizon des expériences au niveau international permet d'examiner de nombreux exemples d'initiatives d'éducation de transition s'inspirant aussi bien des stratégies d'intégration dans le tronc commun que des stratégies d'adaptation.

## a) Expérience tirée de politiques axées sur le principe d'un tronc commun d'enseignement

*Les écoles de communauté*<sup>a</sup>: l'expérience de la Zambie révèle le potentiel considérable de ce genre d'établissement. Le nombre d'écoles de communauté dans ce pays avait atteint près de 3 000 en 2004. On estimait que ces écoles assuraient alors la scolarisation dans le primaire de près de 500 000 écoliers, répondant ainsi à 25 pour cent des besoins locaux en éducation de base. Ces établissements se sont révélés particulièrement efficaces dans la scolarisation des enfants orphelins en raison du VIH/sida et des autres enfants vulnérables appartenant aux catégories traditionnellement difficiles à toucher. D'après le ministre de l'éducation zambien, en 2004, les orphelins représentaient 13 pour cent des enfants scolarisés dans les écoles d'Etat mais près d'un tiers des enfants scolarisés dans les écoles de communauté. D'autres éléments montrent que les écoliers des communautés sont issus de ménages plus pauvres – par exemple, un tiers seulement des familles concernées vivent dans des structures permanentes, contre 46 pour cent des familles envoyant leurs enfants dans les écoles d'Etat, et les écoliers des écoles de communauté ont 13 pour cent de plus de chances d'être envoyés à l'école sans petit déjeuner. Les écoliers ayant dépassé la moyenne d'âge sont aussi plus nombreux dans les écoles de communauté. Par exemple, plus de la moitié d'entre eux ont dépassé l'âge de 14 ans, alors qu'ils ne sont que 28 pour cent à le faire dans les écoles d'Etat. Les données concernant la performance scolaire permettent de penser que les écoles de communauté ne fournissent pas un enseignement inférieur. En fait, d'après une évaluation globale des apprentissages effectuée en 2003 par le Conseil des examens de Zambie, les écoliers sortant de ces écoles ont à certains égards de meilleurs résultats que ceux qui sortent des écoles d'Etat. Cette année-là, 29 pour cent des écoliers sortant de ces écoles de communauté avaient atteint le niveau minimum en anglais, contre 18 pour cent seulement des écoliers sortant des écoles d'Etat; en mathématiques, 46 pour cent des écoliers sortant des écoles de communauté avaient atteint

le niveau minimum, contre 43 pour cent pour les autres écoliers. Le taux d'achèvement des études pour les écoles de communauté et de 72 pour cent, le même que pour les écoles d'Etat. En même temps, les coûts unitaires sont bien moins élevés dans les écoles de communauté: 39 \$ par écoliers, contre 67 \$ par écoliers dans les écoles d'Etat.

Un projet portant sur des écoles de communauté, mené en Egypte, a abouti à des résultats similaires, procurant aux enfants difficilement atteignables des zones rurales – en particulier aux filles – une équivalence en éducation de base qui leur a permis de poursuivre dans l'école préparatoire du système formel. Lancé par l'UNICEF, ce projet a consisté en la création de 200 écoles de communauté au cours des années 1990 et se trouve désormais intégré dans l'Initiative nationale pour l'Education des filles, qui avait pour but de toucher un demi-million de fillettes non scolarisées à la date buttoir de 2007.

*En Inde, le programme «Balsakhi»*, géré par l'ONG Pratham, privilégie le recrutement de jeunes femmes locales (les «Balsakhis») ayant un niveau équivalent à celui donnant accès aux études universitaires pour assurer un enseignement de rattrapage aux écoliers défavorisés ou retardataires au sein de la structure scolaire formelle. Ce programme, lancé en 1994, touche désormais plus de 161 000 enfants, dans plus de 20 grandes villes. Le Balsakhi est l'un des rares programmes éducatifs de rattrapage à avoir fait l'objet d'une évaluation systématique, laquelle révèle à la fois son efficacité remarquable et la modestie remarquable de son coût unitaire. Ce programme ne semble pas, cependant, avoir eu une incidence notable sur le taux de scolarisation.

*Au Cambodge, le programme «Mentors»* a pour but de réintégrer dans le système scolaire formel les enfants de Phnom Penh vivant dans la rue avec l'aide des mentors. Après une courte période de formation, ce personnel recruté localement assure un soutien de rattrapage pour les élèves qui ont été réinsérés dans le tronc commun de l'enseignement au cours de leur première année de scolarité.

*Au Bangladesh, un programme similaire déployé à Rangpour* avec le soutien du BRAC, du CB et de l'IPEC assure grâce à des enseignants n'appartenant pas au cadre général une orientation technique et un soutien moral à des enfants qui ont été retirés du travail. Les évaluations du programme

montrent que ces enfants, lorsqu'ils sont régulièrement supervisés et orientés, obtiennent des résultats satisfaisants et s'intègrent dans le système scolaire. Les enseignants recrutés pour les besoins de ce programme se sont révélés particulièrement utiles pour alléger la charge de l'enseignant principal, avec qui ils entretiennent de très bons rapports.

### b) Expérience tirée de politiques fondées sur le principe du rattrapage

En Inde, le programme *Janshala* qui est une initiative conjointe du gouvernement et des Nations Unies, consiste à mobiliser la société et à l'impliquer dans la scolarisation tout en introduisant des innovations sur le plan de l'enseignement et en répondant aux besoins des enfants les plus défavorisés. Depuis son lancement, en 1998, il a permis d'ouvrir 2 000 écoles alternatives, de former 58 000 enseignants et de constituer un Comité d'éducation au niveau de 15 000 villages.

*Un programme pilote de réintégration de la scolarité* couplé au programme *Janshala* et administré par le département de la Prévoyance sociale de l'Etat d'Andra Pradesh propose un enseignement de rattrapage aux enfants qui n'ont pas été scolarisés ou qui ont abandonné l'école très tôt afin qu'ils parviennent à un niveau d'assimilation des apprentissages leur permettant de réintégrer le système éducatif normal. Ce programme pilote a été lancé en 1997 et en 2000 il touchait déjà chaque année près de 100 000 enfants de 7 à 12 ans.

Au Bangladesh, le projet d'*Education de base des enfants déshérités des villes* représente un effort de scolarisation déployé sur une vaste échelle visant spécifiquement les enfants qui travaillent. Reposant sur une stratégie combinant la scolarisation et une activité lucrative, ce projet propose un programme de rattrapage (passerelle) sur deux ans permettant aux enfants qui travaillent d'obtenir à son terme une équivalence de troisième année et d'intégrer le système éducatif normal. Il prévoit deux heures d'enseignement par jour à raison de six jours par semaine, avec néanmoins un horaire flexible pour que les enfants puissent continuer de travailler. En 2001, le projet englobait 351 000 enfants économiquement actifs âgés de 8 à 14 ans dans six grandes villes, avec plus de 150 ONG partenaires.

### c) Enseignements tirés des expériences faites à travers les diverses politiques

Les expériences faites à travers ces politiques ont apporté un certain nombre d'enseignements utiles dans la perspective de leur réplcation dans un autre cadre.

*L'établissement de liens avec le système éducatif formel:* en l'absence de liens avec le système éducatif formel, les

programmes éducatifs informels risqueraient d'évoluer vers des systèmes éducatifs parallèles inférieurs s'adressant aux enfants défavorisés, plutôt que de jouer le rôle de passerelle fournissant à ses enfants un accès à l'éducation normale. Juridiquement, l'intégration de l'éducation non formelle dans le cadre de l'enseignement de base garantie que les écoliers scolarisés par ce moyen soient pris en compte dans les statistiques de l'éducation nationale et puissent évoluer ultérieurement du secteur non formel au secteur formel, à l'intérieur d'un système d'enseignement de base diversifié. Une telle intégration est aussi la garantie de normes minimales concernant la fourniture et l'évaluation des résultats des enseignements, et elle permet aux programmes d'éducation non formelle de bénéficier de la supervision du ministère de l'éducation, y compris en ce qui concerne les inspections, les programmes d'enseignement et la formation des maîtres.

*Qualifications des enseignants:* dans beaucoup de pays en développement, les enseignants ne sont pas suffisamment qualifiés et beaucoup d'entre eux n'ont pas reçu une formation suffisante, y compris en ce qui concerne les compétences pédagogiques de base. En outre, le plus souvent, ils sont médiocrement rémunérés et n'ont pas de perspectives de carrière, si bien qu'ils sont très peu motivés et qu'ils doivent trouver un complément de revenu dans une autre activité. Cet état des choses a pour conséquence que les enseignants peuvent difficilement faire face aux exigences supplémentaires que représente l'enseignement de transition et acquérir les méthodes d'enseignement participatif et de facilitation que nécessite cet enseignement de transition. Ce constat met en exergue la nécessité d'une sélection méthodique et d'une formation appropriée du personnel enseignant, ainsi que d'un soutien pédagogique approprié au niveau de la salle de classe. Intégrer le personnel d'appui à l'enseignement recruté localement dans la salle de classe, comme cela se pratique avec le programme *Balsakhi*, en Inde (voir plus haut) peut constituer l'un des moyens d'aborder le problème. Accorder aux enseignants du tronc commun un supplément de rémunération pour couvrir un enseignement de rattrapage dispensé en dehors des heures habituelles s'est également révélé positif, comme on l'a vu dans le cadre de projets déployés dans certains pays.

*Interventions conçues par rapport à l'âge:* les interventions éducatives de caractère transitoire s'adressant aux enfants qui ont été soustraits à un travail dangereux doivent être conçues en fonction de l'âge approximatif de l'enfant et être adaptées à son niveau d'alphabétisation et son degré de développement psychosocial. L'intégration dans le tronc commun ou la rescolarisation directe se révèle plus appropriée pour les plus jeunes, dont les besoins en

rattrapage et les difficultés d'adaptation sont moins sévères. Les systèmes d'éducation de transitoire non formels distincts du système ordinaire sont souvent mieux adaptés pour les enfants plus âgés du niveau élémentaire, qui éprouvent plus de difficultés de transition vers la scolarité normale et redoutent davantage la stigmatisation des autres lorsqu'ils se retrouvent dans la même classe que des écoliers plus jeunes. Quant aux enfants rescolarisés qui ont dépassé l'âge de l'enseignement primaire, la formation et l'orientation professionnelle, axées sur l'acquisition des compétences et des connaissances de base pertinentes au marché du travail et pour la vie en société se révèlent souvent plus appropriées.

*Un environnement propice à l'apprentissage:* des locaux scolaires et un matériel pédagogique appropriés sont des éléments déterminants dans la réussite des programmes

éducatifs transitoires. Dans les situations où les effectifs sont déjà très nombreux, ou encore lorsque l'espace manque, il peut s'avérer impossible d'accueillir des enfants en plus ou de prévoir des classes supplémentaires pour les élèves en rattrapage. Les programmes éducatifs transitoires reposant sur les établissements scolaires de communauté se heurtent souvent à une insuffisance de locaux, d'équipements ou de moyens d'enseignement/apprentissage alors que ceux-ci sont nécessaires à l'instauration d'un environnement propice à l'apprentissage.

<sup>4</sup> Les écoles de communauté se définissent comme étant des établissements d'enseignement implantés au sein d'une communauté, laquelle en est propriétaire et gestionnaire, ces établissements d'enseignement répondant aux besoins en éducation de base/primaire des écoliers qui, pour un certain nombre de raisons, n'ont pas accès aux écoles d'Etat.

274. Les cours de passerelle, qui consistent en cours intensifs de compensation ou de rattrapage, procurent aux élèves une introduction plus progressive au milieu scolaire, notamment grâce à un enseignant se consacrant exclusivement à leurs apprentissages. En règle générale, ces cours sont dispensés dans des établissements locaux d'enseignement ou des locaux scolaires ne relevant pas du système général, et se déroulent avant, pendant ou après les heures de classe ordinaires. Dans les deux cas ils consistent en cours intensifs concentrés sur de courtes périodes, conçus pour permettre d'accéder au système scolaire formel à un niveau qui soit en rapport avec l'âge de l'intéressé. Ces cours qui ont lieu séparément peuvent éviter la stigmatisation sociale qui se produit lorsque des élèves plus âgés doivent côtoyer de plus jeunes. Dans beaucoup de cas, ces cours sont assurés par des enseignants ordinaires, moyennant un léger supplément de rémunération.

## Programmes de formation professionnelle des jeunes

275. Les programmes de formation professionnelle des jeunes sont des instruments qui sont essentiels pour offrir à des enfants retirés du travail qui ont atteint l'âge minimum d'accès à l'emploi et qui ne peuvent pas réintégrer le système d'éducation courant avec des compétences indispensables pour bien entamer le marché du travail. Naturellement, les programmes de formation professionnelle s'adressent non seulement aux enfants qui ont été retirés du travail mais aussi aux adolescents d'une manière générale<sup>193</sup>. C'est pourquoi, dans la mesure où ils sont conçus et administrés correctement, ces programmes peuvent constituer un instrument majeur de prévention dans la mesure où ils incitent les adolescents à rester dans la filière éducative plutôt que de se mettre au travail à un stade prématuré de leur existence.

276. Les interventions relevant de la formation professionnelle sont en règle générale soutenues par le secteur public. Dans certains pays, c'est l'Etat lui-même qui organise la formation professionnelle, dans d'autres, le secteur privé y participe, favorisant une certaine émulation entre établissements de formation<sup>194</sup>.

<sup>193</sup> Pour un tour d'horizon des programmes de développement des compétences en Afrique subsaharienne, voir Johanson et Van Adams (2004).

<sup>194</sup> Puerto (2007).

277. Il existe un certain nombre de critères fondamentaux<sup>195</sup> sur la base desquels les programmes de formation professionnelle doivent être élaborés: i) une évaluation précise des compétences qui sont requises sur le marché du travail local et qui peuvent être absorbées par celui-ci; ii) une aide aux élèves permettant de savoir où et comment accéder aux services de soutien à la création d'entreprises, telles que les programmes de micro crédit, les services de protection sociale, le marketing et la comptabilité d'entreprise; iii) dans la mesure du possible, la formation professionnelle doit être assurée localement là où vivent les élèves; iv) la formation professionnelle doit être modulaire et permettre des solutions flexibles s'adaptant aux besoins locaux et individuels; v) une infrastructure efficace est en place pour assurer la qualité de la formation; vi) dans la mesure où cela est nécessaire et pertinent la formation doit comporter une mise à niveau des compétences en lecture, écriture et calcul; vii) la famille et le milieu social doivent être mobilisés pour empêcher que les adolescents ne soient à nouveau affectés à des travaux dangereux après leur formation; viii) les employeurs du secteur public, les organisations d'employeurs et les entrepreneurs locaux contribuent activement à développer des opportunités d'emploi après la formation; même les micro et petites entreprises sont une source potentielle d'apprentissage et d'emploi.

278. Un certain nombre de pays ont développé des programmes de formation professionnelle tendant à ce que les jeunes acquièrent des compétences réputées rentables sur le marché du travail et soient en mesure d'opérer sans difficulté leur transition de l'école à l'emploi. Un large tour d'horizon des différents programmes de politiques actives du marché du travail<sup>196</sup> montre que la plupart des interventions axées sur l'emploi dans les pays à revenu moyen ou faible sont fortement orientées sur les programmes de formation. L'impact de tels programmes est plus marqué dans les pays en développement qu'aux Etats-Unis ou en Europe<sup>197</sup>.

279. Des changements de comportement à tous les niveaux (notamment chez les jeunes des deux sexes, les parents, les enseignants et les employeurs) sont indispensables pour le succès et la réussite des programmes de formation professionnelle. Dans ce contexte, les programmes de sensibilisation du public sur la valeur des emplois techniques peuvent jouer un rôle important. Les médias peuvent constituer un instrument efficace de sensibilisation du public, par exemple, sur les méthodes de travail et les compétences qui s'attachent à certaines spécialités et sur le rôle de la formation professionnelle dans l'acquisition des compétences professionnelles et vitales voulues. Des services d'orientation professionnelle bien développés et bien organisés, ainsi que des services semblables, bien informés et sensibles dans les établissements scolaires, contribuent à promouvoir la formation professionnelle. Les services d'orientation et de choix des carrières doivent renseigner correctement sur les types d'emplois existants, les compétences requises, les évolutions de carrière, les barèmes de rémunération et les tendances du marché du travail et les opportunités offertes par celui-ci.

280. Les bilans de l'incidence des programmes de formation professionnelle sur l'emploi et sur les rémunérations sont généralement positifs. Les plus convaincants concernent l'Amérique latine et les Caraïbes. Cependant, dans les pays en développement, la plupart des évaluations d'impact ne tiennent pas compte des effets de ces programmes du point de vue de l'employabilité à long terme ou de la qualité des emplois, si bien qu'il convient de se montrer prudent dans leur interprétation<sup>198</sup>.

281. Les programmes de formation «Jóvenes» s'adressent aux jeunes défavorisés, offrant une combinaison de formation théorique, d'expérience sur le tas, de compétences vitales et assistance à la recherche de travail. Ils sont déployés sur une vaste échelle et en rapport étroit

<sup>195</sup> BIT (2006d).

<sup>196</sup> Betcherman et autres (2007).

<sup>197</sup> Ñopo, Robles et Saavedra (2002); Betcherman, Olivás et Dar (2004); Betcherman et autres (2007).

<sup>198</sup> Calderón-Madrid (2006).

avec la demande de main-d'œuvre; ils associent le secteur privé et débouchent sur des formations qualifiantes. Des évaluations non expérimentales menées en Argentine<sup>199</sup>, au Chili<sup>200</sup>, au Pérou<sup>201</sup> et au Mexique<sup>202</sup> montrent qu'ils se traduisent par un accroissement des probabilités d'emploi et/ou de gain à l'issue de la formation reçue.

282. Une évaluation randomisée<sup>203</sup> du programme de formation «Jóvenes en Acción» introduit en Colombie en 2005 montre que ce programme se traduit par un accroissement des gains et de l'emploi chez ceux (hommes ou femmes) qui en ont bénéficié, avec un effet beaucoup plus marqué chez les femmes. L'analyse coût-bénéfice de ces résultats suggère que le programme produise un grand gain net, notamment pour les femmes. Des effets positifs similaires ont également été constatés avec le programme Procájoven au Panama<sup>204</sup>.

283. D'autres programmes similaires, par contre, ne semblent pas avoir eu un impact substantiel. Par exemple, en République Dominicaine, de 2001 à 2005, les pouvoirs publics ont mis en œuvre un programme de formation («Juventud y Empleo») s'adressant aux jeunes des catégories défavorisées consistant en une formation théorique suivie d'un stage en entreprise. Une évaluation<sup>205</sup> consécutive à ce programme n'a pas permis d'établir que la formation dispensée avait eu un impact en termes d'accès à l'emploi. Néanmoins, ces estimations, ventilées par âge et par région, révèlent un certain impact positif pour le groupe des plus jeunes (17 à 19 ans) et pour les jeunes venant de l'Est et de Santo Domingo. Un impact à peine significatif a été observé sur les salaires et aussi quant aux termes d'avoir la couverture d'assurance maladie conditionnelle à l'emploi.

284. Ces bilans mitigés ont été confirmés à l'issue de récents exercices de passage en revue des programmes<sup>206</sup>, ce qui porte à croire que l'efficacité des programmes de formation professionnelle dépend de la situation économique du pays et de l'existence d'opportunités d'emploi adéquates à la fin de ces programmes.

285. L'évaluation thématique menée par l'IPEC<sup>207</sup> sur les programmes de formation professionnelle dans neuf pays<sup>208</sup> révèle également certaines faiblesses de conception dans ces programmes. Peu de programmes d'intervention ont été basés sur des études formelles du marché du travail devant faciliter le choix des compétences professionnelles à enseigner. Ces programmes n'offraient pas non plus, avant le commencement de la formation, des services d'orientation aux enfants concernés. En outre, le processus de choix des compétences pour la formation ne cherchait pas à déterminer si les compétences retenues étaient en rapport avec l'âge et le stade de développement des enfants<sup>209</sup>.

286. Tandis que les programmes de formation deviennent de plus en plus populaires, l'apprentissage (notamment dans l'économie informelle et dans les secteurs traditionnels) reste le principal moyen d'acquisition des compétences pour les jeunes dans les pays en développement. Par exemple, en Afrique subsaharienne, ces systèmes d'apprentissage restent largement dominants et se caractérisent par une formation sur le tas. Très souvent, il s'agit d'une formation

<sup>199</sup> Aedo et Nuñez (2001); Alzua et Brassiolo (2006).

<sup>200</sup> Aedo et Pizarro Valdivia (2004).

<sup>201</sup> Diaz et Jaramillo (2006).

<sup>202</sup> Delajara, Freije et Soloaga (2006).

<sup>203</sup> Attanasio, Kugler et Meghir (2008).

<sup>204</sup> Ibarrarán et Rosas Shady (2006).

<sup>205</sup> Card et autres (2007).

<sup>206</sup> Cunningham et autres (2008), Ibarrarán et Rosas Shady (2006).

<sup>207</sup> IPEC (2006b).

<sup>208</sup> Bangladesh, Cambodge, Colombie, Inde, Kenya, Pérou, Philippines, Sénégal et Turquie.

<sup>209</sup> Freedman (2008).

professionnelle, sans durée spécifique (mais qui peut prendre jusqu'à huit ans); ils ne sont pas sanctionnés par un diplôme, et dans un tel cadre, la dimension production l'emporte nettement sur la dimension apprentissage.

287. Les jeunes qui sont dans ces systèmes d'apprentissage risquent de se heurter à deux difficultés majeures: (i) le manque d'aptitude du personnel qui les forme à exprimer de la théorie ou de leur faire assimiler certaines notions techniques; (ii) l'absence d'une structure et processus pédagogique pour l'apprentissage. Dans la plupart des cas, les apprentissages traditionnels apparaissent déficients par rapport à l'intégration dans le secteur formel, avec le travail indépendant ou l'emploi informel rémunéré comme la seule issue viable.

288. La coordination de l'apprentissage informel avec le système scolaire courant et avec le système formel de formation professionnelle peut être utile pour définir des cheminements cohérents d'apprentissage, assurer une transition plus harmonieuse de l'école à l'emploi et faciliter l'accès des apprentis et des maîtres artisans à la formation professionnelle conventionnelle (par exemple, aux connaissances théoriques, aux techniques avancées et aux compétences en matière de gestion). Des moyens valables d'évaluation et de validation des savoirs et des compétences acquises dans l'apprentissage informel sont essentiels pour que la formation reçue dans ce cadre soit reconnue dans l'éducation formelle et dans les systèmes de formation conventionnelle, de même que sur le marché du travail formel<sup>210</sup>. L'exemple du Bénin, avec l'introduction de certificats de qualification professionnelle délivrés aux apprentis, pourrait être suivi par les autres pays dans lesquels l'apprentissage traditionnel reste prévalant.

## 10.2. Améliorer les possibilités offertes par le marché du travail pour les jeunes

289. Même pourvus de compétences solides, les jeunes éprouvent encore des difficultés à trouver un emploi rémunérateur. Notamment, les jeunes qui avaient été mis au travail étant enfants et les autres jeunes appartenant à des ménages vulnérables risquent d'être désavantagés au stade de leur entrée sur le marché du travail. Ces difficultés risquent de se faire ressentir en amont, au niveau de la décision des ménages concernant l'investissement à faire dans l'éducation de leurs enfants et de l'âge de leur entrée sur le marché du travail.

290. Les cycles économiques, la concurrence internationale et les politiques macro-économiques déterminent l'évolution et les caractéristiques de la demande de main-d'œuvre. Cependant, il existe toute une série d'instruments d'ordre politique qui sont propres à améliorer le fonctionnement du marché du travail pour les jeunes dans les limites des contraintes de l'environnement macro-économique. En fait, ces instruments, lorsqu'ils parviennent à leur objectif, peuvent contribuer à l'amélioration des perspectives de croissance du pays. Les mesures portant uniquement sur l'offre et la demande de main-d'œuvre et de compétences ne parviennent pas nécessairement à garantir une évolution positive du marché du travail ni l'accès des jeunes à un travail décent. Les institutions du marché du travail peuvent contribuer à développer les opportunités de travail décent, à offrir une protection adéquate aux jeunes travailleurs, et à améliorer les flux de l'information et la mise en correspondance entre l'offre et la demande de main-d'œuvre compte tenu de la diversité des compétences recherchées, et peuvent contribuer ainsi à améliorer le fonctionnement du marché du travail pour les jeunes. Il conviendrait en particulier de mettre l'accent ici sur des interventions axées sur la création d'entreprises par les jeunes, la promotion du travail décent dans l'économie informelle et l'amélioration des institutions du marché du travail.

<sup>210</sup> BIT (2006b).

## Promouvoir la création d'entreprises par les jeunes

291. Compte tenu de la proportion importante que représentent les jeunes qui travaillent dans des petites affaires familiales ou qui sont travailleurs indépendants, il est important d'agir en concertation avec l'environnement immédiat et les autorités locales pour aider les jeunes à démarrer leur propre entreprise. Promouvoir la création d'entreprises chez les jeunes est un moyen potentiel de création d'emplois.

292. L'absence de capital propre et les difficultés concernant l'obtention de prêts auprès des institutions financières courantes constituent non seulement un déterminant possible de travail des enfants mais aussi une contrainte importante pour les jeunes entrepreneurs. Pour faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs au financement, il est nécessaire de développer des instruments différents. Ces instruments peuvent consister en bourse, en prêts à taux de faveur, ou encore en soutenant des activités pour améliorer la qualité de demandes d'emprunt.

293. Les systèmes de micro crédit s'adressant à des groupes spécifiques de jeunes (migrants, chômeurs, femmes, etc.), assortis de mesures de soutien revêtant la forme d'une formation ou d'une assistance technique peuvent jouer un rôle important. Ces programmes peuvent être élargis de manière à inclure un vaste éventail de services d'appui aux jeunes entrepreneurs tels que: i) de l'espace de travail ou des pépinières d'entreprises; ii) des services de parrainage et de conseil de professionnels expérimentés; iii) une formation sur le tas et des ateliers centrés sur les problèmes de démarrage, et aussi sur l'aide à l'expansion de l'entreprise; iv) des chambres de commerce et des associations professionnelles pour les jeunes, des réseaux d'entrepreneurs qui aident les jeunes à trouver les bons partenaires pour trouver leur place dans les chaînes d'approvisionnement; v) des réseaux d'activité économique en ligne et des lieux de rencontres virtuelles générant de l'information et servant de plate-formes relationnelles d'accès facile et peu coûteux, toujours disponibles et toujours d'actualité.

294. Certains secteurs ont un potentiel élevé d'emploi des jeunes (technologies de l'information et de la communication; environnement; hôtellerie et tourisme; vente au détail et distribution en gros; autres services; production à forte valeur ajoutée; emplois verts), et leur développement peut procurer des possibilités d'emploi aux jeunes. Un bon exemple est constitué par un projet d'emploi des jeunes dans l'Etat de Goa, en Inde. Une combinaison d'interventions basées sur la motivation individuelle, le recours aux meilleures pratiques, les partenariats public/privé et des mesures d'ordre législatif se sont traduites par plus de 2 000 emplois pour des jeunes au cours des trois dernières années, dans la gestion et le recyclage des déchets, avec des possibilités d'expansion.

295. Malgré le déploiement très large de programmes d'entrepreneuriat dans le monde entier<sup>211</sup>, l'évaluation de l'impact de ces programmes – notamment en ce qui concerne les jeunes – reste lacunaire. Cependant, les éléments dont on dispose, aussi limités soient-ils, montrent que les programmes axés sur le travail indépendant peuvent accroître considérablement les chances des jeunes de trouver un travail, du moins à court terme, mais le rapport de leur efficacité à leur coût n'a pas été suffisamment exploré.

296. Au Pérou, le programme de qualification des jeunes dans la micro-entreprise est axé sur l'amélioration des gains des bénéficiaires à travers une assistance et une formation dans l'élaboration de plans d'entreprise et la création d'activités profitables. Une évaluation<sup>212</sup> du programme révèle une augmentation de 8 pour cent de la probabilité pour les participants de parvenir à une activité viable et un accroissement de 8 pour cent de leurs revenus moyens. Les déterminants du succès semblent être l'accès au crédit et la fréquence élevée des visites de

<sup>211</sup> Pour un tour d'horizon de ces évaluations, voir Dorenbos, Tanzer et Vossen (2002).

<sup>212</sup> Diaz et Jaramillo (2006).

conseil. De même, les constatations faites dans le cadre d'un programme d'accès au travail indépendant déployé en Bulgarie montrent une augmentation d'au moins 50 pour cent de la probabilité d'accès à une activité lucrative, avec des effets plus marqués pour les participantes de sexe féminin. Mais le coût par placement dépasse ceux des programmes de formation et d'emplois subventionnés<sup>213</sup>.

## Fournir du travail décent dans l'économie informelle

297. L'extension de l'économie informelle est considérable. Cette économie absorbe une proportion croissante de jeunes dans les pays en développement. Dans l'économie informelle, les emplois se caractérisent par le faible niveau et l'irrégularité des revenus, la longueur de la durée du travail et la précarité des conditions environnementales de travail, de même que par l'instabilité des formes d'emploi et l'absence de toute perspective de progression.

298. La protection des jeunes travailleurs dans l'économie informelle doit être l'un des principaux objectifs de la politique du marché du travail. A défaut, le nombre de ces «marginiaux» du marché du travail continuera d'augmenter, risquant de provoquer à moyen terme une cassure de l'ordre social et un échec de l'action de lutte contre la pauvreté et des stratégies de croissance accélérée.

299. Les priorités de l'action contre le déficit de travail décent dans l'économie informelle devraient également inclure la diffusion d'une information et d'une formation de nature à rendre le public conscient des réglementations, des droits et des obligations. Elles peuvent également inclure la création d'institutions formelles ouvertes aux participants de l'économie informelle et permettant par exemple à ces derniers d'accéder aux services de formation ou aux services de soutien à l'entreprise, de même que la création d'institutions de micro crédit procurant à ces personnes un accès aux ressources financières, à l'information, au marché, aux infrastructures publiques et aux services sociaux. L'expansion des moyens des organisations de travailleurs et leur présence dans l'économie informelle contribuerait à faire mieux entendre la voix des travailleurs de cette économie, et permettrait à ces derniers de faire valoir leurs droits et défendre leurs intérêts<sup>214</sup>.

300. Identifier les facteurs spécifiques qui contribuent à la dynamique de la formalité/informalité dans les contextes national et local et en comprendre la diversité est une étape nécessaire, même si elle est complexe, pour élaborer des réponses politiques appropriées. C'est pourquoi il est nécessaire d'améliorer la base de statistiques sur l'emploi dans l'économie informelle en se référant aux méthodologies et politiques nationales reconnues internationalement, de mener régulièrement des études sur les questions de protection sociale des enfants et des adultes qui travaillent dans les secteurs à haut risque et d'identifier les besoins en services sociaux publics. En Mongolie, le gouvernement a reconnu la réalité de l'économie informelle et le Parlement a adopté en 2006 une politique de l'économie informelle, qui a pour but de «formaliser» progressivement l'emploi de l'économie informelle aux moyens des services de l'Etat et de l'instauration de garanties légales, économiques, professionnelles et sociales pour ces travailleurs. Cette politique a été conçue dans le but, considéré comme essentiel, d'engager un processus de légalisation qui fera entrer progressivement les travailleurs de l'économie informelle et les entreprises de ce secteur dans le cadre légal, de manière à être enregistrés, reconnus et protégés.

<sup>213</sup> Betcherman et autres (2007) et Puerto (2007).

<sup>214</sup> BIT (2002b).

## Le renforcement des institutions du marché du travail

301. Une transition difficile vers le marché du travail peut être imputable en partie à l'insuffisance d'informations sur le marché du travail et à un manque de compétence de recherche d'emploi. Les services de l'emploi, l'orientation et les moyens d'orientation professionnelle tels que les informations sur le marché du travail doivent être accessibles aux jeunes. Cela passe par une amélioration des systèmes d'information sur le marché du travail qui permette aux étudiants, aux personnes à la recherche d'un premier emploi et aux jeunes chômeurs de faire des choix informés sur leur éducation et leur vie professionnelle, et d'accroître ainsi leurs chances d'entrer sur le marché du travail dans des conditions satisfaisantes.

302. Les systèmes d'information sur le marché du travail doivent être développés (nature et lieu de l'emploi proposé, salaires et autres conditions de travail, opportunités et assistance dans l'utilisation de l'information) grâce à une meilleure gestion de la documentation administrative, à des études qualitatives sur le court terme et à des enquêtes périodiques auprès des employeurs et des ménages. Disposer d'informations à jour sur le marché du travail est essentiel pour surveiller l'évolution de l'emploi et anticiper les besoins en main-d'œuvre.

303. Les services publics de l'emploi assurent, en tant que principale source de services et de politiques du marché du travail, une fonction d'intermédiation cruciale. Ils devraient jouer un rôle plus actif en fournissant de l'information, des conseils et une formation non seulement aux sans-emploi mais aussi aux travailleurs découragés et aux futurs demandeurs d'emploi qui n'ont pas encore achevé leur scolarité. Une telle évolution contribuerait à améliorer la quantité et la qualité des placements, à réduire les périodes de chômage et, d'une manière générale, à accroître l'efficacité du marché du travail. Aider les jeunes à trouver une place sur le marché du travail devrait être une priorité spécifique. Les résultats empiriques présentés antérieurement dans ce rapport montrent que les jeunes doivent traverser une période moyenne de deux ans et demi entre leur sortie de l'école et l'accès à un premier emploi et que le chômage de longue durée affecte un tiers des jeunes chômeurs.

304. Assurer que les jeunes les plus vulnérables sont en mesure de bénéficier de ces programmes de services de l'emploi est une question déterminante. Cela peut s'avérer difficile, puisque les jeunes les plus vulnérables vivent dans la périphérie des villes ou dans les zones rurales isolées, alors que la plupart des services de l'emploi sont offerts dans les lieux de centralité. L'une des critiques adressée aux services de l'emploi préconise que ceux qui en bénéficient sont en général les plus qualifiés et les mieux informés, donc ceux qui ont déjà le plus de chances d'être recrutés. Par conséquent, tous ces programmes devraient être ciblés soigneusement sur les jeunes les plus défavorisés, de manière à contenir les pertes à ce niveau et à assurer l'efficacité et la rentabilité du programme.

### 10.3. Options possibles

305. Parvenir à ce que les jeunes qui ont dû travailler pendant leur enfance acquièrent les compétences nécessaires pour accéder à un emploi rémunérateur est une priorité politique, et le nombre des jeunes concernés pourrait être considérable. Pour que le marché du travail fonctionne convenablement pour les jeunes, en revanche, il est essentiel de garantir que les ménages soient incités à investir dans l'éducation de leurs enfants et à éviter qu'ils n'entrent sur le marché du travail prématurément.

306. Renforcer la qualité et la pertinence de l'éducation de base est un point de départ déterminant pour que les jeunes soient bien préparés pour leur vie d'adulte. Il est particulièrement important, dans ce contexte, de réformer les programmes et les méthodes d'enseignement de telle sorte que les enfants acquièrent les connaissances et les compétences de base

**Tableau 12. MARCHÉS DU TRAVAIL: orientations possibles axées sur l'apport de qualifications et la garantie de la transition vers le travail décent**

Objectifs politiques	Mesures de politique possible	Applicabilité/pertinence	Considérations de conception/ liens intersectoriels	
<i>Développement des compétences</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Réforme des programmes d'enseignement.</li> <li>– Systèmes généralisés de contrôle des acquis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Lorsque le contenu de l'enseignement de base manque de pertinence par rapport aux besoins du marché du travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nécessité de créer un système intégré non fragmentaire.</li> <li>– Les apprenants, qu'ils viennent du corps enseignant ou de la communauté, doivent avoir reçu une formation sur l'enseignement de rattrapage.</li> <li>– Nécessite la mise au point de modules spéciaux d'enseignement/apprentissage permettant une progression accélérée.</li> <li>– Les programmes informels exigent un degré substantiel de mobilisation et d'organisation au niveau du terrain, ce qui les rend souvent difficiles à dimensionner et à soutenir.</li> <li>– En l'absence d'un lien avec le système éducatif officiel, les programmes éducatifs informels courent le risque d'évoluer vers des filières d'éducation parallèles souvent inférieures, s'adressant aux enfants défavorisés.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Introduction d'une scolarisation de transition visant à faciliter la réintégration dans le tronc commun d'enseignement.</li> <li>– Introduction d'une réinsertion avec un soutien de rattrapage pour les enfants ayant été soumis au travail.</li> <li>– Ecole au sein de la communauté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– En présence d'un nombre important d'enfants (déscolarisés ou jamais scolarisés) ayant été mis au travail et d'autres enfants déscolarisés n'ayant pas l'acquis nécessaire à leur réinsertion directe dans le tronc commun d'enseignement.</li> </ul>		
<i>Rendre le marché du travail plus performant pour les jeunes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Introduction de programmes de formation professionnelle.</li> <li>– Introduction de programmes d'apprentissage liés aux besoins du marché du travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– En présence d'un nombre important d'enfants ayant été soumis au travail trop âgés pour réintégrer le système scolaire ordinaire mais n'ayant pas les qualifications nécessaires pour évoluer avec succès vers le travail décent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nécessité de créer un système intégré non fragmentaire.</li> <li>– Les programmes doivent être étroitement alignés sur les besoins identifiés du marché du travail.</li> <li>– Des partenariats avec le secteur privé, sous forme d'apprentissages et de formations, facilitent souvent la transition vers l'emploi.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promouvoir l'initiative des jeunes vers l'entreprise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Lorsque l'économie informelle est très importante et que la progression de l'emploi est faible.</li> </ul>		
<i>Informar les ménages sur les avantages de l'éducation par rapport au marché du travail</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Intensifier la sensibilisation dans le secteur informel.</li> <li>– Adopter une législation instaurant un cadre juridique pour les jeunes dans l'économie informelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Lorsqu'une grande partie des jeunes est employée dans l'économie informelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mettre l'accent sur les secteurs concurrentiels à forte intensité de compétences.</li> <li>– L'option de partenariats public-privé.</li> <li>– Mettre au point des projets pilotes à évaluer en vue de leur réplcation.</li> <li>– Identifier les facteurs contribuant à la dynamique de l'économie informelle.</li> <li>– Identifier les règles susceptibles de faire progresser le degré de formalité.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Services publics de l'emploi.</li> <li>– Services d'information sur le marché du travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Lorsque l'absence d'information rend la transition vers le travail difficile.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Cibler les jeunes en situation de risque ou des zones isolées.</li> <li>– Observer l'efficacité des services.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Activités d'information et de sensibilisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Lorsque les jeunes et leurs familles ont une conception erronée sur les apports de l'éducation.</li> </ul>		

indispensables pour la poursuite de leurs apprentissages. Une deuxième chance de scolarité est indispensable pour les enfants dont l'éducation a été compromise par une exposition prématurée au travail. Les formules envisageables recouvrent notamment les systèmes de «passe-relle» avec un enseignement de rattrapage ayant pour but de favoriser la réinsertion des enfants déscolarisés dans la filière normale. La formation professionnelle constitue elle aussi un moyen de deuxième chance pour les jeunes qui ont travaillé pendant leur enfance et comme moyen plus étendu d'offrir aux jeunes des compétences professionnelles flexibles et transférables qui favoriseront leur aptitude à l'emploi tout au long de l'existence et de leur procurer des compétences professionnelles spécifiques facilitant l'entrée sur le marché du travail.

307. Un certain nombre d'options politiques sont ouvertes en ce qui concerne l'amélioration du fonctionnement du marché du travail pour les jeunes dans le cadre des contraintes de l'environnement macro-économique. Donner accès au micro crédit en même temps qu'à un large éventail de services de soutien à la création d'entreprises est un moyen d'aider les jeunes à démarrer une petite entreprise et à la développer. Instauration d'un cadre légal de protection pour le nombre croissant de jeunes qui travaillent dans l'économie informelle est non moins important. Les services de l'emploi et l'orientation professionnelle peuvent contribuer à résoudre les problèmes de transition imputable à l'absence de compétence pour la recherche d'emploi ou à l'absence d'informations sur le marché du travail. Enfin, comme discuté au Chapitre 4, fournir aux jeunes et à leurs familles des informations sur les bénéfices qu'un investissement dans l'éducation rapporte sur le marché du travail incite celles-ci à ne pas mettre prématurément leurs enfants sur le marché du travail.

## Chapitre 11. Bâtir un consensus en faveur du changement: diffusion des connaissances, sensibilisation et mobilisation de la société

### Résumé

- Une communication et une sensibilisation stratégiques sont nécessaires pour bâtir un consensus en faveur du changement au niveau des ménages, de la société civile, des partenaires sociaux et des dirigeants politiques au niveau national.
- Une action de communication véritablement stratégique doit aborder aussi bien les normes sociales que les considérations économiques sous-jacentes à la décision de faire travailler les enfants.
- Une sensibilisation est nécessaire pour mobiliser la société civile et les partenaires sociaux et construire un soutien politique en faveur de l'action contre le travail des enfants.

308. L'importance qui s'attache à la création d'un consensus en faveur du changement bénéficiant d'une large assise n'a pas encore été abordée dans ce rapport. Or, les réponses qui pourront être apportées sur le plan politique au travail des enfants, sans une sensibilisation des ménages et sans une participation active de la société civile et des partenaires sociaux à la mise en œuvre d'un engagement politique de haut niveau, risquent de ne pas être efficaces et de ne pas bénéficier de la priorité dans les programmes nationaux de développement. Nous examinerons dans ce chapitre le rôle attendu d'une communication et d'une action de sensibilisation stratégiques dans la construction d'un consensus en faveur du changement à chacun des quatre niveaux que sont: les ménages; la société civile; les partenaires sociaux et les dirigeants politiques nationaux.

### 11.1. Communication: aborder les normes sociales et les connaissances de la société

309. La base théorique de l'action de communication ciblant les comportements ancrés dans les normes sociales et dans les considérations économiques est bien établie. Plusieurs études démontrent que les divers phénomènes économiques peuvent être fortement influencés par les normes sociales<sup>215</sup>. «Les incitations économiques aussi bien que les normes sociales<sup>216</sup> influent sur les comportements individuels. Les normes sociales peuvent jouer un rôle déterminant dans certaines décisions que les gens prennent, tandis que d'autres décisions semblent obéir principalement à des incitations économiques. Néanmoins, certaines décisions subissent l'influence aussi bien des normes sociales que des incitations économiques»<sup>217</sup>. Et les deux ordres

<sup>215</sup> Akerlof (1980); Lindbeck et Snower (1988).

<sup>216</sup> Coleman (1990) définit les normes sociales comme des règles de comportement qui s'imposent de par des sanctions – comme l'approbation ou la disapprobation – de la société.

<sup>217</sup> Lindbeck, Nyberg et Weibull (1999).

de facteurs sont, naturellement, étroitement liés – les normes sociales jouent un rôle important dans les décisions d'ordre économique parce que les individus déterminent leurs actes sous l'influence du contexte social dans lequel ils vivent.

310. Le travail des enfants est un bon exemple d'une situation dans laquelle les normes sociales aussi bien que les considérations économiques influent fortement, et l'action de communication doit être conçue en ayant cela à l'esprit. Les ménages ont besoin d'information sur les coûts du travail des enfants et sur les bénéfices à attendre de la scolarité pour pouvoir prendre des décisions informées sur le sort de leurs enfants quant à leur emploi du temps. Une meilleure information peut donc changer la perception du coût et des bénéfices, respectivement, du travail des enfants et de l'éducation des enfants, et elle peut donc contribuer à modifier les comportements des ménages. Cependant, les facteurs qui influent sur les décisions concernant la scolarisation des enfants ou leur mise au travail peuvent aller bien au delà du simple cadre économique. Les normes sociales, les attitudes et perceptions culturelles, par exemple en ce qui concerne la scolarisation des filles ou leur mariage très jeune, peuvent aussi influencer fortement le comportement des ménages et s'opposer à la scolarisation, en faveur du travail des enfants. L'action de communication doit être ciblée sur ces éléments également.

311. L'importance des normes sociales et des connaissances en tant qu'influence du comportement est attestée par un large corpus d'études anthropologiques et sociologiques. Il existe également des preuves quantitatives – certes indirectes – de l'influence spécifique des attitudes, pratiques et savoirs locaux sur la décision de faire travailler les enfants. Des études menées au Mexique et au Venezuela, par exemple, prouvent qu'une plus large acceptation sociale du travail des enfants réduit la «stigmatisation sociale» associée au travail des enfants dans ces pays, et se traduit par des taux de travail des enfants plus élevés<sup>218</sup>. En Inde, dans certains districts, les décisions concernant l'emploi du temps des enfants se révèlent étroitement liées aux attitudes et normes sociales locales en la matière<sup>219</sup>.

312. En Inde et au Ghana, une large part de la décision concernant l'utilisation du temps des enfants reste inexplicée, même quand on prend en considération un large éventail de facteurs quantifiables concernant l'enfant, le ménage et l'environnement social. Ces éléments importants, qui restent inexplicés, sont probablement la résultante de perceptions, de savoirs et de pratiques impénétrables des ménages en ce qui concerne le travail des enfants et la scolarisation<sup>220</sup>.

313. Les résultats de constatations empiriques pointent constamment sur l'importance de l'éducation de la mère dans l'influence des décisions concernant la scolarisation et le travail. Des études menées au Guatemala et au Maroc, par exemple, montrent que les mères qui ont bénéficié au moins de l'enseignement primaire sont plus susceptibles d'envoyer leurs enfants à l'école que de les faire travailler<sup>221</sup>. Il existe de nombreuses interprétations possibles de ce constat. Le temps dont la mère dispose, par exemple, correspond, en termes économiques, à un apport à l'éducation des enfants et le niveau d'éducation que la mère a acquis se traduit par une plus forte productivité de cet apport. Mais les résultats de ce constat risquent aussi d'être le reflet, du moins en partie, d'une meilleure connaissance des coûts et avantages relatifs du travail des enfants, par rapport à ceux de la scolarisation, connaissance sur la base de laquelle est prise la décision concernant l'affectation du temps de l'enfant à l'une ou à l'autre activité.

314. Des différences d'approche en fonction du sexe, s'agissant du choix entre travail des enfants et scolarisation, font apparaître l'importance des facteurs socioculturels dans ce genre

<sup>218</sup> Freije et Lopez-Calva (2000).

<sup>219</sup> Chamarbagwala et Tchernis (2009).

<sup>220</sup> Deb et Rosati (2002).

<sup>221</sup> UCW (2003a); UCW (2003b).

de décision. Les recherches menées au titre du Programme UCW dans un certain nombre de pays révèlent le caractère «purement» sexospécifique des motivations de la décision de mettre l'enfant au travail plutôt que de l'envoyer à l'école, c'est-à-dire que le sexe auquel appartient l'enfant constitue un déterminant majeur même lorsque les autres facteurs déterminants possibles sont tenus constants<sup>222</sup>. S'il est vrai que ceci peut refléter en partie des préjugés bien connus quant aux bénéfices à attendre en retour de la scolarisation pour les garçons et pour les filles, c'est aussi, indubitablement, le reflet des normes sociales concernant les rôles respectifs des hommes et des femmes dans la société. D'autres éléments recueillis montrent qu'il est efficace de répondre à des préoccupations d'origine culturelle qui se posent dans le contexte de la scolarisation des filles pour favoriser leur scolarisation. Au Pakistan et au Bangladesh, par exemple, on a constaté que le recrutement d'enseignantes, la création d'écoles exclusivement féminines et la création, dans ces écoles, d'installations sanitaires adéquates et séparées peuvent avoir un impact déterminant contre des résistances ancestrales à la scolarisation des filles<sup>223</sup>.

315. L'appartenance ethnique semble également jouer un rôle important dans ce choix des ménages, même une fois faite la part de l'influence des différences de revenus et des autres facteurs. Par exemple, au Guatemala, pour une valeur constante du revenu ou de l'accès à l'établissement scolaire, chez les enfants indigènes, la probabilité de mise au travail est supérieure de neuf points de pourcentage et la probabilité de leur scolarisation sans travail est inférieure de huit points de pourcentage<sup>224</sup>. Au Cambodge, les enfants khmers ont beaucoup plus de chances d'être scolarisés et courent beaucoup moins le risque d'être mis au travail que les enfants appartenant aux minorités ethniques<sup>225</sup>. Dans la mesure où l'appartenance à des groupes ethniques différents se traduit par des attitudes et des pratiques culturelles différentes à l'égard de la scolarisation ou du travail des enfants, ces constatations suggèrent toute l'importance qui s'attache aux savoirs, aux attitudes et aux pratiques en ce qui concerne le travail des enfants.

316. Ces constatations, même si, à nouveau, elles sont indirectes, soulignent la part d'influence des normes sociales et du niveau des connaissances dans la décision de scolariser l'enfant ou de le mettre au travail, et elles soulignent en même temps le potentiel que représente la communication en tant que réponse. Cependant, même si le bien-fondé d'un investissement dans la communication apparaît théoriquement et empiriquement très clair, on n'a malheureusement beaucoup moins d'information sur l'impact qu'un tel investissement peut avoir sur le changement des conceptions et des comportements des ménages par rapport au travail des enfants. Il y a eu un très grand nombre d'actions de communication pilotes ciblant le travail des enfants, mais on n'en sait très peu sur l'efficacité comparée de ces différentes approches, dans tel ou tel contexte, si bien que l'on ne peut pas déterminer quelles sont les meilleures en vue de leur réplique sur une grande échelle.

317. Cette lacune résulte principalement des difficultés méthodologiques de mesure de changements de comportements et attitudes. De tels changements peuvent être difficiles à quantifier et peuvent être dus à un vaste nombre d'influences qui sont difficiles à démêler de manière empirique. En bref, il reste encore à mettre au point des indicateurs et des instruments spécifiques appropriés pour évaluer l'impact (notamment à long terme) de telles interventions<sup>226</sup>. S'efforçant de contribuer à combler cette lacune, l'IPEC et l'UNICEF s'attachent l'un et l'autre à définir des outils pour l'évaluation de l'impact des activités spécifiques de campagne, de sensibilisation, de promotion et de mobilisation sociale et pour l'évaluation du rôle que ces activités jouent dans la réalisation d'un impact général à long terme.

<sup>222</sup> Pour de récents exemples, voir les documents UCW (a) et (b) à paraître prochainement; UCW (2009a).

<sup>223</sup> Alderman, Kim et Orazem (1998) et Khandker (1996).

<sup>224</sup> UCW (2003a).

<sup>225</sup> UCW (2006).

<sup>226</sup> Coates et David (2002).

318. Nous allons présenter ci-après quelques exemples d'actions de communication concernant le travail des enfants, entreprises jusqu'ici, en indiquant le cas échéant ce que l'on sait de leur impact. Nous examinerons également l'impact de cette action de communication dans d'autres domaines, ainsi que les enseignements à en tirer pour des stratégies de communication contre le travail des enfants.

319. Les organisations internationales, les organisations d'employeurs et de travailleurs et les ONG soutiennent un large éventail d'activités de communication axées sur différents niveaux (par exemple, les ménages, le milieu social, les milieux décisionnaires). Les activités courantes de communication recouvrent: *a*) des études ayant un champ d'observation nettement circonscrit sur les savoirs, la sensibilisation et les comportements à l'égard du travail des enfants. Les études de ce type procurent une base de référence à partir de laquelle on peut évaluer les progrès du changement des attitudes; *b*) d'autres événements participatifs au niveau de la communauté: rassemblements et débats publics; *c*) des campagnes médiatiques (spots à la radio ou à la télévision; documentaires; utilisation des réseaux médiatiques nationaux ou locaux); *d*) utilisation des structures existantes pour la diffusion de messages sur le travail des enfants (par exemple: le système éducatif; organisations religieuses; autorités traditionnelles etc.); *e*) ateliers ou réunions de sensibilisation s'adressant à des groupes cibles divers; et *f*) mise au point, adaptation et diffusion de supports de sensibilisation tels que brochures ou affiches.

320. L'IPEC a procédé récemment à une évaluation des résultats de quelque 165 projets comportant des composantes de sensibilisation du public. Les résultats examinés dans le cadre de cette évaluation confirment la pertinence des activités de communication et montrent que ces activités ont eu un impact positif sur l'attitude des ménages à l'égard du travail des enfants. Au Bangladesh, par exemple, l'absence d'information est apparue comme l'un des principaux facteurs en raison desquels on envoie les enfants travailler dans des conditions dangereuses dans les fabriques de bidis. Dans le cadre d'un projet de l'IPEC, les parents ont été informés de ces dangers, après quoi il est apparu qu'ils se sont montrés de plus en plus conscients du caractère dangereux des travaux auxquels les enfants étaient affectés et se sont efforcés de leur trouver d'autres possibilités d'emploi<sup>227</sup>. Cependant, les rapports d'évaluation de l'IPEC indiquent également qu'il est difficile de déterminer et de mesurer l'impact des activités, notamment de communication, menées dans le cadre de ces projets.

321. Il existe des données d'expérience plus solides sur l'impact de la communication au niveau local dans des domaines autres que celui du travail des enfants, notamment en matière de santé publique, et l'on peut en tirer certains enseignements pour la communication au sujet du travail des enfants. Par exemple, au Kenya, une campagne d'information sur les risques associés au VIH/sida s'est traduite par une baisse de l'incidence des relations sexuelles sans protection chez les adolescents<sup>228</sup>. Des résultats similaires ont été observés en Ouganda, en particulier parmi les individus plus éduqués<sup>229</sup>.

322. Cette discussion met en lumière l'importance de la communication comme élément d'une stratégie plus large contre le travail des enfants. Les ménages peuvent faire travailler leurs enfants soit parce qu'elles sont sous l'influence de normes socioculturelles profondément ancrées, soit parce qu'elles n'ont pas d'information adéquate sur les coûts et bénéfices respectifs de la scolarisation et du travail des enfants. Dans l'un et l'autre cas, une information pertinente, diffusée par les voies appropriées, peut jouer un rôle déterminant dans les décisions des ménages à envoyer leurs enfants à l'école plutôt que de les mettre au travail. Mais la communication est un domaine dans lequel on peut affirmer sans risque d'être contredit qu'il y a eu un déploiement insuffisant de moyens à ce jour. Un effort de communication

<sup>227</sup> IPEC (2005b).

<sup>228</sup> Dupas (2009).

<sup>229</sup> De Walque (2007).

## Thème de discussion 15.

### Efforts de communication au niveau local ciblant le travail des enfants et la scolarisation: expériences sur le terrain au Brésil et au Guatemala

#### Brésil: changement des attitudes et concept de zones exemptes de travail des enfants

L'action de sensibilisation déployée au niveau local a souvent pour objectif d'encourager les changements d'attitude au sein de la population.

Soutenir un progrès durable à long terme, peut être favorisé par la mise en place de structures politiques locales susceptibles d'assurer la coordination et de soutenir l'action de changement des attitudes au niveau de la population locale. Ces dernières années, un certain nombre de pays ont développé le concept de zones exemptes de travail des enfants.

Le Brésil a un palmarès impressionnant dans le domaine de la prévention et de l'élimination du travail des enfants. Depuis 1990, le gouvernement, les partenaires sociaux et la société civile ont pris toute une série de mesures pour s'attaquer au problème. Ces mesures incluent des programmes de prestations conditionnelles en espèces qui ont eu un impact notable sur la scolarisation, la pauvreté et le travail des enfants. L'Etat de Bahia s'efforce de constituer un exemple en se fixant pour objectif de créer un modèle d'un «Etat exempt de travail des enfants», susceptible d'être répliqué dans l'ensemble du pays. L'Etat de Bahia est le plus important de la partie nord-est du Brésil, avec une population de 14 millions d'habitants. L'incidence du travail des enfants et l'exclusion de l'éducation y sont considérablement plus élevées que dans le reste du pays. Le projet financé par le département du travail des Etats-Unis (USDOL) et mis en œuvre par le programme IPEC du BIT s'intitulant «soutenons l'effort national pour un Etat exempt de travail des enfants, Bahia – Brésil», qui a été lancé récemment, a pour objectifs les suivants:

- élaborer une meilleure base de connaissances sur le travail des enfants à Bahia;
- changer les attitudes par rapport au travail des enfants dans les zones cibles, sur la base d'une stratégie de communication qualifiée;

- développer au niveau fédéral et à celui des Etats un cadre légal renforcé;
- renforcer les capacités des institutions nationales, de l'Etat et municipales ainsi que des organismes privés, des organisations d'employeurs et de travailleurs et de la société civile à contribuer à l'avènement d'un «Etat exempt de travail des enfants» à Bahia;
- prévenir le travail des enfants et retirer les enfants du travail dans les zones cibles de l'Etat de Bahia et favoriser la répllication des modèles dans d'autres zones.

Le concept de zones exemptes de travail des enfants peut être perçu comme un moyen de faire la synthèse des efforts de promotion, de sensibilisation et de mobilisation sociale en faveur de stratégies durables menées localement contre le travail des enfants.

#### Guatemala: l'initiative «Rotofolio»

Au Guatemala, une initiative s'appuyant sur le Programme UCW offre un autre exemple potentiellement utile de communications locales sur les thèmes du travail des enfants et de la scolarisation.

L'initiative Rotofolio reconnaît l'importance de la compréhension des connaissances et pratiques locales comme point de départ des efforts de communication et d'interventions programmatiques au niveau du terrain. A travers l'affinement d'un outil de formation, l'initiative vise à développer les capacités de commissions municipales de protection de l'enfance qui sont chargés de procéder à de simples exercices de diagnostic au niveau du terrain, de signaler les situations abusives auprès des institutions compétentes et de définir les interventions à faire localement pour freiner et prévenir le travail des enfants.

Là encore, on manque d'éléments solides d'évaluation de l'impact mais une première rétro information indiquerait que la démarche s'est avérée efficace en termes de changement des attitudes et des pratiques au niveau local.

plus hardi est indispensable, si l'on veut que les efforts initiés dans ce domaine par l'IPEC et d'autres organisations ne soient pas perdus. Les efforts de communication devraient être orientés par des données d'expérience solides permettant d'apprécier l'efficacité relative des différentes stratégies de communication par rapport au savoir, aux attitudes et aux pratiques locales concernant le travail des enfants.

## 11.2. Sensibilisation du public: mobiliser la société civile et susciter une volonté politique

323. Parvenir à faire reculer le travail des enfants de manière durable requiert un consensus allant bien au-delà du niveau des ménages. La société entière doit être mobilisée contre le travail des enfants et cesser d'être l'acteur – volontaire ou involontaire – de sa pérennité. Un engagement politique au plus haut niveau est également nécessaire pour que la lutte contre le travail des enfants occupe une place prééminente dans le programme de développement national et bénéficie de ressources budgétaires adéquates.

324. La mobilisation sociale vise à développer chez l'ensemble des parties intéressées une capacité de mener eux-mêmes une action de combat contre le travail des enfants et à soutenir la mise en place de structures formelles et informelles (ou à renforcer les structures existantes de cette nature) pour organiser les acteurs sociaux face au problème du travail des enfants. Les organisations religieuses, les institutions éducatives, les organisations d'enseignants, les ONG, les mass media, les organisations communautaires, les organisations d'employeurs et de travailleurs et les nombreuses associations doivent tous être engagés activement dans la lutte contre le travail des enfants. La création et le renforcement de structures institutionnelles telles que les réseaux de protection de l'enfant basés dans l'environnement communautaire sont autant de moyens utiles pour rassembler un large éventail de partenaires dans la lutte contre le travail des enfants.

325. Les stratégies de sensibilisation du public ont pour but de mobiliser un soutien politique en faveur de l'action contre le travail des enfants<sup>230</sup>. Le point central de ces stratégies est la nécessité de ratifier les normes internationales relatives au travail des enfants ainsi que la mise en œuvre des politiques et des programmes ciblés constituant une réponse adaptée à la prévention du travail des enfants. La ratification des normes internationales relatives au travail des enfants doit s'accompagner d'une stratégie de mise en œuvre de ces normes. C'est pourquoi, parallèlement à la campagne de ratification, une action de sensibilisation du public doit inciter les gouvernements à mettre en place des moyens de réponse sur les plans législatif, politique et des programmes qui permettent de faire face au travail des enfants. Un changement systémique tel que celui qu'offrirait un nouveau cadre législatif et politique, dans la mesure où celui-ci est effectivement mis en œuvre et appuyé par des services adaptés, contribuera grandement à faire évoluer les normes de la société. La Journée mondiale contre le travail des enfants, qui a été lancée par l'OIT en 2002, a joué un rôle majeur dans la sensibilisation et la mobilisation de la société contre le travail des enfants. Cette manifestation se tient, depuis l'origine, le 12 juin de chaque année, et elle continue à recueillir année après année un vaste soutien. Presque tous les ans, cette journée mondiale a attiré davantage que tout autre événement l'attention des médias sur le travail des enfants.

326. Une déclaration de politique nationale et/ou un plan d'action nationale sur le travail des enfants peut constituer le cadre d'une stratégie d'ensemble. Une telle déclaration ou un tel plan peut:

<sup>230</sup> Pour soutenir l'action de sensibilisation sur des questions de politique, le BIT a récemment publié un guide sur les réponses qui ont contribué à la lutte contre le travail des enfants, proposant des exemples d'initiatives et de démarches prises par des gouvernements (IPEC: *Les réponses politiques et législatives modernes au travail des enfants*, Genève, BIT, 2007). Parmi les sujets couverts, on aborde la question de la démarcation à faire en ce qui concerne certains types et arrangements de travail qui peuvent être considérés comme dangereux, les modalités selon lesquelles certains pays ont créé des institutions pour lutter contre le travail des enfants ou ont apporté une réponse dans le domaine de l'éducation.

- exprimer l'importance que le pays accorde au plus haut niveau au problème du travail des enfants et sa détermination de s'acquitter des engagements nationaux et internationaux que ce pays a souscrits dans différents cadres politiques, y compris au titre des conventions internationales ratifiées;
- constituer le cadre d'un vaste dialogue national sur le travail des enfants;
- constituer un mécanisme de définition des priorités, d'élaboration des décisions et d'allocation des ressources;
- identifier et définir les rôles et les responsabilités des différentes parties concernées; et
- fournir un mécanisme d'évaluation des progrès effectués dans le sens des buts et objectifs.

327. Les efforts de sensibilisation du public doivent aussi être centrés sur une approche transversale du problème du travail des enfants. Il s'agira de faire en sorte que des mesures soient prises pour empêcher ou atténuer le travail des enfants en s'attaquant à ses causes profondes au moyen de tout un éventail de politiques et de programmes; par exemple, au moyen de stratégies de réduction de la pauvreté, de réformes de l'agriculture, de planification de la protection sociale, de plans sectoriels d'éducation, et de programmes de protection sanitaire, de protection sociale et de protection de l'enfance. Comme on l'a dit clairement dans ce rapport, le problème du travail des enfants a des ramifications dans tous les domaines de l'action gouvernementale, et l'on ne saura progresser dans ce domaine sans prendre cela effectivement en compte dans toutes les décisions touchant au développement social.

### 11.3. Options de politiques

328. Le Tableau 13 nous propose une présentation synthétique des différentes interventions politiques discutées dans ce chapitre, en donnant des exemples de situations spécifiques dans lesquelles elles seraient pertinentes, ainsi que des considérations clés pour la conception de ces politiques.

329. Les efforts de communication stratégique déployés au niveau national comme au niveau local sont efficaces pour toucher les ménages par une information sur les bienfaits de la scolarisation et sur les coûts et les risques liés au travail des enfants. Ces efforts de communication doivent être basés sur la connaissance des facteurs économiques ainsi que des normes sociales sous-jacentes au travail des enfants et aux décisions des ménages concernant la scolarisation. L'utilisation d'un large éventail de moyens de communications conventionnels (la radio, télévision et la presse) et non conventionnels (les chefs religieux et tribal, les enseignants, le personnel des soins de santé) est déterminante pour toucher le maximum de personnes. Les études localisées qui se penchent sur les savoirs, la sensibilisation et les comportements concernant le travail des enfants permettent de disposer d'une base de référence à partir de laquelle il sera possible de mesurer les progrès accomplis en termes de changement des attitudes.

330. La mobilisation sociale joue un rôle important en ce qu'elle associe un large éventail d'acteurs sociaux dans les efforts de lutte contre le travail des enfants. Les fournisseurs de soins au contact direct des enfants, les enseignants et de personnels de santé sont particulièrement bien placés pour identifier et orienter les enfants qui travaillent; ils sont donc des alliés de poids dans la lutte contre le travail des enfants. Non moins importantes sont les organisations d'employeurs et de travailleurs, qui peuvent agir ensemble pour assurer que les enfants ne soient pas présents sur les lieux de travail. Les services de l'inspection du travail ont à ce titre un rôle déterminant à jouer. Associer les parents à la vie de l'école à travers, par exemple, des associations de parents d'élèves, est un moyen important de leur faire acquérir un rôle plus actif dans l'éducation de leurs enfants. Des initiatives telles que les réseaux de protection de l'enfance agissant dans l'environnement communautaire constituent un instrument efficace pour toucher un large éventail de parties intéressées – gouvernementaux et non gouvernementaux – contre le travail des enfants.

Tableau 13. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION SOCIALE: options possibles pour faire naître un consensus en faveur du changement

Objectifs politiques	Mesures de politique possible	Applicabilité/pertinence	Considération de conception/ liens intersectoriels
<i>Elargissement de l'accès à l'information sur les bienfaits de la scolarisation, et sur les coûts et les risques du travail des enfants</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Campagnes de communication de niveau national.</li> <li>– Campagnes de communication au niveau local.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Lorsque les conceptions et attitudes des ménages à l'égard de la scolarisation et du travail des enfants sont conditionnées par des informations inexactes ou par un manque d'information.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nécessité d'un large éventail de voies de communication pour toucher le public le plus large possible.</li> <li>– Une information de base sur les connaissances et attitudes culturelles locales à l'égard du travail des enfants est nécessaire pour adapter les messages de communication et pour évaluer le changement des attitudes et conscience résultant des efforts de communication.</li> </ul>
<i>Mobilisation des partenaires sociaux dans l'action contre le travail des enfants</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mobilisation sociale élargie, visant à impliquer un large éventail de partenaires (par ex.: organisations religieuses, établissements d'enseignement, organisations d'enseignants, ONG, mass media, organisations communautaires, organisations d'employeurs et de travailleurs) dans l'action contre le travail des enfants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Lorsque les partenaires sociaux ne sont pas des partenaires actifs dans l'action contre le travail des enfants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Evaluer les structures existantes qui peuvent aider à mobiliser les efforts, comme par exemple les comités directeurs et comités d'action nationaux sur le travail des enfants.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Introduction ou extension ciblée d'associations parents-enseignants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Lorsque la perception de la scolarité par les ménages est altérée par un manque de contact ou de communication avec le système scolaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Cartographier la couverture existante.</li> <li>– Identifier les stratégies de consolidation des associations parents-enseignants dans les communautés vulnérables.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Création de réseaux communautaires de protection et de mécanismes d'observation de l'enfant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Lorsque les systèmes publics d'inspection des lieux de travail et de contrôle du travail des enfants ne suffisent pas pour identifier et suivre le travail des enfants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Permettre aux inspecteurs du travail de collaborer avec d'autres représentants de l'Etat ou agents d'organismes non publics pour constituer des réseaux étendus de surveillance du travail des enfants au niveau local.</li> </ul>
<i>Susciter la volonté politique d'agir contre le travail des enfants</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Activités de sensibilisation pour la ratification des normes internationales.</li> <li>– Activités de sensibilisation pour une réponse efficace au travail des enfants sur les plans de la législation et de la politique des programmes.</li> <li>– Activités de sensibilisation pour l'intégration des questions de travail des enfants au cœur de toutes les politiques de développement national.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dans les pays qui n'ont pas encore ratifié les normes.</li> <li>– Tous les pays où le travail des enfants existe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Identification des stratégies actuellement mises en œuvre pour s'attaquer au travail des enfants et des efforts déployés pour inscrire le travail des enfants au cœur des stratégies de développement.</li> </ul>

331. L'action de sensibilisation conçue pour susciter une volonté politique est également déterminante pour obtenir une réponse efficace contre le travail des enfants. Les principaux domaines sur lesquels ces efforts doivent être centrés recouvrent la ratification des instruments juridiques internationaux relatifs au travail des enfants, ainsi que l'élaboration d'une législation, d'une politique et d'un programme efficace pour la mise en œuvre de ces instruments. L'action de sensibilisation en faveur d'une intégration des questions de travail des enfants au cœur de toutes les politiques de développement national revêt aussi une importance déterminante.

## Chapitre 12. De la planification à l'action contre le travail des enfants: le rôle de la coopération inter-agences

### Résumé

- Une réponse politique efficace au travail des enfants requiert une collaboration étroite et un engagement ferme de la part des gouvernements, des partenaires sociaux dans le pays et de la communauté internationale d'aide au développement.
- La coopération internationale sera la plus efficace si elle est bâtie sur une compréhension commune du travail des enfants et sur les meilleures approches propres à l'aborder.
- Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour intensifier l'action nationale contre le travail des enfants.

332. La responsabilité de la réaction au problème du travail des enfants repose principalement sur les gouvernements des pays, les organisations d'employeurs et de travailleurs ayant dans ce cadre un rôle important de soutien à jouer. Mais de quelle forme cette réaction devrait-elle revêtir? Comme on vient de le voir dans ce rapport, il n'existe pas de réponse évidente à ce problème. Il ne s'agit pas d'un problème isolé mais plutôt de la combinaison d'un grand nombre de facteurs qui dépassent les limites des domaines traditionnels de la politique. Le travail des enfants est étroitement lié à des objectifs de développement d'une plus vaste portée, ce qui justifie que ce problème soit intégré dans toutes les considérations touchant à la stratégie développement global d'un pays.

333. De ce fait, toute réponse politique nationale au problème du travail des enfants doit être intersectorielle et globale, traitant d'une manière intégrée l'ensemble des facteurs à l'origine du travail des enfants. Pour être efficace, toute réponse politique doit s'inscrire dans une stratégie cohérente et doit s'intégrer étroitement dans des plans de développement nationaux et sectoriels plus larges. Alors que la teneur exacte de la réponse politique au travail des enfants, notamment sous ses pires formes, sera nécessairement dépendante du contexte, les faits mis en lumière par les études et les expériences politiques antérieures indiquent un certain nombre de mesures et d'approches possibles. Les chapitres qui précèdent ont fait ressortir quatre piliers fondamentaux - l'éducation, la protection sociale, la politique du marché du travail et la stratégie de communication et de sensibilisation du public - en présentant des arguments de fait permettant de comprendre leur importance.

334. Comment les institutions internationales d'aide au développement devraient-elles soutenir les efforts nationaux déployés contre le travail des enfants, en vue de l'abolition totale des pires formes du travail des enfants d'ici 2016? Les partenariats noués avec les institutions internationales de développement peuvent contribuer, selon les compétences propres à chacune de ces institutions, à la fois à l'élaboration de stratégies nationales intégrées contre le travail des enfants et à la mise en œuvre de telles stratégies.

335. Dans le reste du présent rapport, nous examinerons brièvement les rôles que peuvent jouer les agences partenaires du Programme UCW pour soutenir les actions déployées contre le travail des enfants au niveau national. Trois considérations prioritaires doivent être abordées en préalable à cette discussion: i) une agence donnée n'abordera pas chacun des aspects du travail des enfants, si bien que la stratégie de travail en partenariat et de répartition des responsabilités s'imposera; ii) le rôle qui reviendra à chacune de ces agences sera nécessairement basé sur l'avantage comparatif de celle-ci; et iii) l'action contre le travail des enfants que chaque agence déploiera sera exploitée et intégrée dans les programmes fondamentaux existants de soutien aux partenaires nationaux.

336. Chaque agence participe déjà aux efforts relevant des grands piliers de l'action politique évoqués aux Chapitres 8 à 13, mais il serait important d'aller de l'avant dans la définition des lignes spécifiques de collaboration entre les trois agences si l'on veut améliorer les effets de synergie de leur action contre le travail des enfants. En outre, une compréhension commune de la notion de travail des enfants ainsi que des démarches les plus appropriées à suivre face à ce phénomène contribueraient à renforcer l'efficacité de cette action collective.

### Elaborer une somme de savoir pertinente pour l'action politique

337. Les conférences internationales d'Amsterdam et d'Oslo qui se sont tenues en 1997 ont fait ressortir l'importance d'une consolidation des savoirs pertinents pour l'action politique dans le domaine du travail des enfants. L'OIT, l'UNICEF et la Banque mondiale ont un rôle important à jouer dans ce domaine, à partir de la somme des recherches orientées vers l'action déjà entreprises sous l'égide du Programme UCW et des programmes de recherche spécifiques à chaque agence. Beaucoup a déjà été fait en termes d'élaboration d'une base de connaissances partagée et d'une vision partagée sur les causes et les conséquences du travail des enfants. Mais ces recherches devraient se poursuivre afin de combler les lacunes restantes et celles qui apparaissent en termes d'information, par exemple en ce qui concerne les travaux dangereux ou les interactions entre les marchés du travail et le travail des enfants. L'élaboration de cette base de connaissances et stratégie d'intervention commune, qui ne nécessitera pas une quantité considérable de ressources, pourrait avoir des retombées positives considérables, étant donné qu'une compréhension commune de la situation de la part des trois agences contribuera à renforcer l'efficacité de leur action de lutte commune contre le travail des enfants.

338. L'expérience acquise grâce au Programme UCW a également fait ressortir l'intérêt d'évaluations inter-agences au niveau de chaque pays, en collaboration avec les gouvernements, pour la définition des programmes et l'élaboration des décisions concernant les attributions de ressources. Des évaluations au niveau du pays favorisent l'intégration des préoccupations relatives au travail des enfants dans les opérations menées par les agences dans ce pays, et procurent une base commune pour les stratégies d'intervention contre le travail des enfants des différentes agences. Les évaluations contribuent alors à favoriser la cohérence de l'action des différentes agences contre le travail des enfants, ainsi qu'une utilisation optimale des avantages relatifs de chaque agence, dans le soutien de l'action gouvernementale. Dans la mesure où elles sont élaborées conjointement avec les gouvernements et sont largement diffusées auprès des partenaires locaux clés, les évaluations contribuent également à une sensibilisation plus large quant à la question du travail des enfants en tant que question prioritaire de développement et à stimuler le dialogue sur les moyens de le faire reculer.

### Renforcer le cadre de la politique d'action contre le travail des enfants

339. Nous avons mis en lumière le lien étroit entre la lutte contre le travail des enfants et tout un ensemble d'objectifs de développement national. Avec cette idée à l'esprit, et sur la base des conceptions communes et du cadre stratégique commun évoqué plus haut, les agences

ont également un rôle important à jouer dans la poursuite de l'intégration des préoccupations concernant le travail des enfants dans les programmes généraux de développement des pays, notamment dans les Programmes par pays de promotion du travail décent, dans les Documents de stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP), dans les plans sectoriels (EFA, protection sociale, marché du travail des jeunes, etc.) et dans les décisions concernant l'allocation des ressources budgétaires, à partir des expériences positives faites dans ce domaine.

340. Particulièrement importante dans ce contexte sera la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre le travail des enfants et, en collaboration avec les gouvernements nationaux, une intégration effective des préoccupations relatives au travail des enfants dans les programmes de soutien au niveau national déployés par chaque agence.

341. Par-delà ces domaines de soutien touchant aux programmes, des ressources supplémentaires seront nécessaires pour répliquer sur une plus grande échelle la diversité des actions pilote actuellement en cours. Le but du présent rapport n'est pas d'évaluer les besoins globaux en ressources pour l'élimination du travail des enfants. Néanmoins, les éléments recueillis montrent que les ressources nécessaires sont considérables mais ne sont pas pour autant hors de notre portée. Une étude de coûts menée au Cambodge, par exemple, a permis d'estimer que, même dans l'hypothèse la plus coûteuse, les ressources nécessaires pour la répliation sur une plus grande échelle des interventions visant l'élimination des pires formes de travail des enfants dans le délai de quelques années ne serait pas incommensurable – environ 10 millions de dollars des Etats-Unis par an, soit l'équivalent de 2 pour cent de l'aide officielle accordée annuellement pour le développement du pays<sup>231</sup>. Des ressources supplémentaires seraient également nécessaires pour garantir l'intégration centrale des préoccupations relatives au travail des enfants dans les programmes sectoriels déployés dans les domaines de l'éducation, de la protection sociale et des politiques du marché du travail.

## Enseignements

342. Le soutien de l'élaboration des politiques et du pilotage de l'action sera déterminant afin d'identifier les approches efficaces et promouvoir des modèles de répliation à grande échelle. Il sera particulièrement critique ici aussi de favoriser l'intégration des préoccupations concernant le travail des enfants dans les initiatives qui concernent l'éducation, la protection sociale et le marché du travail. A cette fin, l'évaluation des programmes pilote reflétant une telle intégration sera utile pour disposer de connaissances sur ce qui fonctionne effectivement. L'évaluation de l'impact des opérations pilotes sera une composante essentielle du processus qui permettra aux pays et aux agences partenaires d'identifier conjointement les stratégies les meilleures pour lutter contre le travail des enfants. Les politiques et les programmes ayant directement trait au travail des enfants et celles et ceux qui se rapportent aux autres piliers de l'action politique ayant une incidence sur le travail des enfants doivent être inclus dans les efforts plus larges de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de développement. Pour comparer l'efficacité relative des diverses approches, un soutien à l'évaluation des coûts est nécessaire.

## Le suivi des tendances du travail des enfants

343. En dernier lieu, un rôle potentiellement important pour l'action de programmation inter-agences réside dans le soutien aux systèmes nationaux pour le suivi de progrès accomplis vers les objectifs d'éradication du travail des enfants. Une extension du soutien technique aux offices de statistiques nationaux et/ou aux autres organes gouvernementaux compétents

<sup>231</sup> UCW (2009b).

contribuerait à mettre en place des systèmes fiables pour le suivi à moyen et à court terme de l'évolution du travail des enfants d'une manière qui soit intégrée avec les méthodes de suivi des autres priorités de développement. L'intégration des indicateurs du travail des enfants dans les programmes d'enquêtes en cours et l'élaboration de méthodologies adéquates pour saisir pleinement la réalité des pires formes de travail des enfants seraient particulièrement pertinentes dans ce contexte. De même, conformément à la résolution relative aux statistiques portant sur le travail des enfants, issue de la 18<sup>e</sup> conférence internationale des statisticiens du travail, pour faciliter des comparaisons plus significatives entre les pays et à l'intérieur des pays eux-mêmes dans le temps, il serait important de poursuivre les travaux de standardisation des statistiques concernant le travail des enfants et des enquêtes utilisées pour la collecte de ces statistiques, de même que d'améliorer l'éventail actuel des indicateurs de suivi.



# Références



- Acosta, P. 2006. *Labor supply, school attendance, and remittances from international migration. The case of El Salvador*, Policy Research Paper Series, No. 3903. (Washington, DC, Banque mondiale).
- Adelman, S.W.; Gilligan, D.O.; Lehrer, K. 2008. *How effective are food for education programs? A critical assessment of the evidence from developing countries*, IFPRI Food Policy Review No. 9 (Washington, DC, International Food Policy Research Institute).
- Aedo C.; Núñez, S. 2001. *The Impact of training policies in Latin America and the Caribbean: The case of "Programa Joven"*, Mimeo (Santiago de Chile, ILADES/Université de Georgetown).
- Aedo, C.; Núñez, S. 2004. *The impact of training policies in Latin America and the Caribbean: The case of «Programa Joven»*, Research Network Working Paper, No. R-483 (Washington, DC, Banque interaméricaine de développement).
- Aedo, C.; Pizarro Valdivia, M. 2004. *Rentabilidad económica del Programa de Capacitación Laboural de Jóvenes «Chile Joven»* (Santiago de Chile, INACAP et Mideplan).
- Ahmed, A.U. 2004. *Impact of feeding children in school: Evidence from Bangladesh* (Washington, DC, International Food Policy Research Institute).
- Akabayashi, H.; Psacharopoulos, G. 1999. «The trade-off between child labour and human capital formation: A Tanzanian case study», dans *Journal of Development Studies*, vol. 35, No. 5, pp. 120-140.
- Akerlof, G. 1980. «A theory of social custom, of which unemployment may be one consequence», dans *Quarterly Journal of Economics*, vol. 94, pp. 749-775.
- Alderman, H. et al. 2003. *Longitudinal evaluation of Uganda nutrition and early child development program*, rapport technique (Washington, DC, Banque mondiale).
- Alderman, H.; Kim, J.; Orazem, P.F. 1998. *Can cultural barriers be overcome in girls' schooling?: The community support program in rural Balochistan*, Working Paper Series on Impact Evaluation of Education Reforms, No. 10 (Washington DC, Banque mondiale).
- Alzúa, M.L.; Brassiolo, P. 2006. *The impact of training policies in Argentina: An evaluation of Proyecto Joven*, Working Paper, OVE/WP-15/06 (Washington, DC, Banque interaméricaine de développement).
- Appleton, S.; Song L. 1999. *Income and human development at the household level: Evidence from six countries*, document préparé pour le Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001.
- Araujo, M.C.; Schady, N. 2006. *Cash transfers, conditions, school enrollment, and child work: Evidence from a randomized experiment in Ecuador*, Policy Research Working Paper Series, No. 3930 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Armecin, G. et al. 2006. *Early childhood development through an integrated program: Evidence from the Philippines*, Policy Research Working Paper Series, No. 3922 (Washington, DC, Banque mondiale).

- Atkinson, A.B.; Micklewright, J. 1991. «Unemployment compensation and labor market transitions: A critical review», dans *Journal of Economic Literature*, vol. 29, No. 4, pp. 1679-1727.
- Attanasio, O. et al. 2006. *Child education and work choices in the presence of a conditional cash transfer programme in rural Colombia*, CEPR Discussion Papers, No.5792 (Londres).
- Attanasio, O.; Kaufmann, K. 2009. *Educational choices, subjective expectations, and credit constraints*, NBER Working Paper Series, No. 15087 (Cambridge, MA).
- Attanasio, O.; Kugler, A.; Meghir, C. 2008. *Training disadvantaged youth in Latin America: Evidence from a randomized trial*, NBER Working Paper Series, No. 13931 (Cambridge, MA).
- Baland, J.M.; Robinson, J.A. 2000. «Is child labor inefficient?», dans *Journal of Political Economy*, vol. 108, No. 4, pp. 663-679.
- Bales, K. 1999. *Disposable people: New slavery in the global economy* (Berkeley, CA, University of California Press).
- Bando, R.; Lopez-Calva, L.F.; Patrinos, H.A. 2005. *Child labor, school attendance, and indigenous households: Evidence from Mexico*, Policy Research Working Paper Series, No. 3487 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Banque mondiale. 1995. *Labor and economic reforms in Latin America and the Caribbean, Regional Perspectives on World Development Report 1995* (Washington, DC).
- Banque mondiale. 2001. *Eradicating child labour in Brazil, Report No. 20208-BR* (Washington, DC).
- Banque mondiale. 2004. *Reaching out to the child: An integrated approach to child development*, Report No. 29695 (South Asia Region, Human Development Sector).
- Banque mondiale. 2005. *Cambodia education quality For All* (Washington DC).
- Banque mondiale. 2006. *Rapport annuel de la Banque mondiale de 2006* (Washington, DC).
- Banque mondiale. 2007. *Rapport sur le développement dans le monde 2007: Le développement et la prochaine génération* (Washington, DC).
- Banque mondiale. 2009a. *Social protection and labour at the World Bank: 2000-2008* (Washington DC, R. Holzmann, Editor).
- Banque mondiale. 2009b. *Conditional Cash Transfers*, World Bank Policy Research Report, (Washington, DC).
- Banque mondiale. 2009c. *Swimming against the tide: How developing countries are coping with the global crisis*, Background Paper Prepared for the World Bank Staff for the G20 Finance Ministers and Central Bank Governors, Royaume-Uni, 13-14 mars 2009.
- Banque mondiale; UNICEF. 2009. *Abolishing school fees in Africa: Lessons from Ethiopia, Ghana, Kenya, Malawi, and Mozambique* (Washington, DC, Banque mondiale).
- Bansak, C.; Chezum, B. 2009. «How do remittances affect human capital formation of school-age boys and girls?», dans *American Economic Review*, vol. 99, No.2, pp. 145-148.
- Barrientos, A.; Lloyd-Sherlock, P. 2002. *Non-contributory pensions and social protection*, Issues in Social Protection Discussion Paper, No. 12 (Geneva, ILO).
- Basu K.; Van P.K. 1998. «The economics of child labour», dans *American Economic Review*, vol. 88, pp. 412-427.
- Basu, K. 1999. «Child labor: Cause, consequence and cure with remarks on international labor standards», in *Journal of Economic Literature*, vol. 37, pp. 1083-1119.
- Basu, K. 2002. «A note on multiple general equilibrium with child labor», dans *Economics Letters*, vol. 74, pp. 301-308.
- Beegle, K. et al. 2008. *The consequences of child labor: Evidence from longitudinal data in rural Tanzania*, Policy Research Working Paper Series, No. 4677 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Beegle, K.; Burke, K. 2004. «Why children aren't attending school: The case of Northwestern Tanzania», dans *Journal of African Economies*, vol. 13, No. 2, pp. 333-355.

- Beegle, K.; De Weerd, J.; Dercon, S. 2009. «The intergenerational impact of the African orphans crisis: A cohort study from an HIV/AIDS affected area», dans *International Journal of Epidemiology*, vol. 38, No. 2, pp. 561-568(8).
- Beegle, K.; Dehejia R. H.; Gatti, R. 2003. *Child labor, income shocks, and access to credit*, Policy Research Working Paper Series, No. 3075 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Beegle, K.; Dehejia R.H.; Gatti, R. 2002. *Do households resort to child labor to cope with income shocks?*, Discussion Papers Series, No. 0203-12, (New York, Université de Columbia).
- Beegle, K.; Dehejia R.H.; Gatti, R. 2004. *The education, labour market and health consequences of child labour*, CEPR Discussion Papers, No.4443 (Londres).
- Beegle, K.; Dehejia, R.H.; Gatti, R. 2005a. *Child labour, crop shocks and credit constraints*, CEPR Discussion Papers, No.4881 (Londres).
- Beegle, K.; Dehejia, R.H.; Gatti, R. 2005b. *Why should we care about child labor? The education, labor market, and health consequences of child labor*, Policy Research Working Paper Series, No. 3479 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Beegle, K.; Dehejia, R.H.; Gatti, R. 2006. «Child labor and agricultural shocks», dans *Journal of Development Economics*, vol. 81, No. 1, pp. 80-96.
- Beegle, K.; Frankenberg, E.; Thomas D. 1999. *The real costs of Indonesia's economic crisis: Preliminary findings from the Indonesia family life surveys*, Labour and Population Program Working Paper Series, DRU-2064-NIA/NICHD (Santa Monica, CA, RAND).
- Behrman, J. 1988. «Intrahousehold allocation of nutrients in rural India: Are boys favoured? Do parents exhibit inequality aversion?», dans *Oxford Economic Papers*, vol. 40, pp. 325-4.
- Behrman, J.R.; Glewwe, P.; Miguel, E. 2007. *Methodologies to evaluate early childhood development programs*, Doing Impact Evaluation Series, No. 9 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Behrman, J.R.; Sengupta, P.; Todd, P. 2005. «Progressing through PROGRESA: An impact assessment of a school subsidy experiment in rural Mexico», dans *Economic Development and Cultural Change*, vol. 54, No. 1, pp. 237-275.
- Berlinski, S.; Galiani, S.; Manacorda, M. 2008. «Giving children a better start: Preschool attendance and school-age profiles», dans *Journal of Public Economics*, vol. 92, No. 5-6, pp. 1416-1440.
- Betcherman, G. et al. 2007. *Global inventory of interventions to support young workers, synthesis report* (Washington, DC, Banque mondiale).
- Betcherman, G.; Olivas, K.; Dar, A. 2004. *Impact of active labor market programs: New evidence from evaluations with particular attention to developing and transition countries*, Social Protection Discussion Paper Series, No. 0402 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Bhalotra, S. 2003. *Is child work necessary?*, Discussion Paper No 03/554 (Bristol, Université de Bristol).
- Biggeri, M. et al. 2003. *The puzzle of "idle" children: Neither in school nor performing economic activity: Evidence from six countries*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- BIT. 1998. *Travail des enfants: le travail des enfants: l'intolérable en point de mire*, Rapport VI(1), Conférence internationale du Travail, 86<sup>e</sup> session, Genève, 1998 (Genève).
- BIT. 2002a. *Un avenir sans travail des enfants*, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, Conférence internationale du Travail, 90<sup>e</sup> session, Rapport I(B), Genève, 2002 (Genève).
- BIT. 2002b. *Le travail décent et l'économie informelle*, Rapport VI, Conférence internationale du Travail, 90<sup>e</sup> session, Genève, 2002 (Genève).
- BIT. 2006a. *HIV/AIDS and work: Global estimates, impact on children and youth, and response*, Programme VIH/SIDA de l'OIT et Le monde du travail (Genève).
- BIT. 2006b. *ILCCR: Examination of individual case concerning Convention No. 182, Worst Forms of Child Labour, 1999 United States (ratification: 1999)*. Disponible à: [http://bravo.ILO.org/ILolex/cgi-lex/pdconv.pl?host=status01&textbase=ILOeng&document=773&chapter=13&query=\(United+States\)%40ref&highlight=&querytype=bool&context=0](http://bravo.ILO.org/ILolex/cgi-lex/pdconv.pl?host=status01&textbase=ILOeng&document=773&chapter=13&query=(United+States)%40ref&highlight=&querytype=bool&context=0).

- BIT. 2006c. *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée*; Rapport I (B), Conférence internationale du Travail, 95<sup>e</sup> session, Genève, 2006 (Genève).
- BIT. 2006d. *Education as an intervention strategy to eliminate and prevent child labour: Consolidated good practices of the International Programme on the Elimination of Child Labour (IPEC)* (Genève).
- BIT. 2008a. *Forging linkages between child labour and youth employment programmes across Asia and the Pacific: Handbook for ILO field staff* (Genève).
- BIT. 2008b. *Apprenticeship in the informal economy in Africa*, rapport d'atelier, Genève, 3-4 mai 2007 (Genève).
- BIT. 2009. *Resolution concerning statistics of child labour*, Résolution II, Rpt. ICLS/18/2008/IV/FINAL, 18<sup>e</sup> Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Genève, 2009 (Genève).
- BIT; Bureau des statistiques de Bangladesh. 2009. *Report on Commercial Sexual Exploitation of Children (CSEC) Pilot Survey 2008*. (Dhaka, BIT).
- BIT; Gouvernement de l'Ouganda. 2004. *Child labour and armed conflict in Uganda*, Report of the Thematic Study. (Kampala, BIT).
- BIT; l'Union interparlementaire (UIP). 2002. *Eradiquer les pires formes de travail des enfants: guide pour la mise en œuvre de la convention n° 182 de l'OIT* (Guide pratique à l'usage des parlementaires, n° 3) (Genève).
- Blanco, F.; Valdivia, C. 2006. *Child labour in Venezuela: Children's economic vulnerability to macroeconomic shocks*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Blunch, N.H. et. al. 2005. «Children's work in Zambia: A comparative study of survey instruments», in *International Labour Review*, vol. 144, No. 2, pp. 211-235.
- Boas, M.; Huser, A. 2006. *Child labor and cocoa production in West Africa, The case of Cote d'Ivoire and Ghana*, Fafo Report 522, Fafo Research Programme on Trafficking and Child Labor.
- Bommier, A.; Dubois, P. 2004. «Rotten parents and child labor», dans *Journal of Political Economy*, vol. 112, No. 1, pp. 240-248.
- Booth, A. L.; Tamura, Y. 2009. *Impact of paternal temporary absence on children left behind*, Institute for the Study of Labor (IZA) Discussion Paper Series, No. 4381 (Bonn, IZA).
- Brueckner, J.K. 1990. «Analyzing third world urbanization: A model with empirical evidence», dans *Economic Development and Cultural Change*, vol. 38, No.3, pp. 587-610.
- Bryant, J. 2005. *Children of international migrants in Indonesia, Thailand and the Philippines: A review of evidence and policies*. Innocenti Working Paper 2005-05 (Florence, UNICEF Innocenti Research Centre).
- Bundy, D. et. al. 2009. *Rethinking school feeding: Social safety nets, child development, and the education sector* (Washington, DC, Banque mondiale).
- Bureau of Labor Statistics. 2000. *Report on the youth labor force* (Washington, DC, USDOL).
- Calderón-Madrid, A. 2006. *Revisiting the employability effects of training programs for the unemployed in developing countries*, Research Network Working Paper, R-522 (Washington, DC, Banque interaméricaine de développement).
- Calero, C.; Bedi, A.S., Sparrow, R. 2008. *Remittances, liquidity constraints and human capital investments in Ecuador*, Institute for the Study of Labor (IZA) Discussion Paper Series, No. 3358 (Bonn, IZA).
- Card, D. et. al. 2007. *The labour market impacts of youth training in the Dominican Republic evidence from a randomized evaluation*, NBER Working Paper Series, No. 12883 (Cambridge, MA).
- Cardoso, E.; Souza, A.P. 2004. *The impact of cash transfers on child labor and school attendance in Brazil*, Working Paper No. 04-W07 (Nashville, Université de Vanderbilt).
- Carneiro, P.; Heckman, J.J. 2003. «Human capital policy», dans J.J. Heckman; A. B. Krueger (eds): *Inequality in America: What role for human capital policies?* (Cambridge, MA, MIT Press).

- Cartwright, K.; Patrinos, H.A. 1999. «Child labor in urban Bolivia», dans C. Grootaert; H.A. Patrinos (eds): *The policy analysis of child labor, a comparative study* (Washington, DC, Banque mondiale).
- Case, A. 2001. *Does money protect health status? Evidence from South African pensions*, NBER Working Paper Series, No. 78495 (Cambridge, MA).
- Case, A.; Deaton, A. 1998. «Large cash transfer to the elderly», dans *Economic Journal*, vol. 108, No. 45, pp.1330-1361.
- Case, A.; Yogo, M. 1999. *Does school quality matter? Returns to education and the characteristics of schools in South Africa*, NBER Working Paper Series, No. 7399 (Cambridge, MA).
- Castro C.; Gormly S.; Ritualo A. 2005. «The SIMPOC Phillippine survey of children 2001: A data source for analyzing occupational injuries to children», dans *Public Health Reports*, vol. 120, No. 6, pp. 631-638.
- Chamarbagwala, R. 2008. «Regional returns to education, child labor, and schooling in India», dans *Journal of Development Studies*, vol. 44, No. pp. 233-257.
- Chamarbagwala, R.; Tchernis, R. 2006. *The role of social norms in child labor and schooling in India*, Center for Applied Economics and Policy Research Working Paper, No. 2006-016 (Bloomington, IN, Université de l'Indiana).
- Cigno, A. 1993. «Intergenerational transfers without altruism», dans *European Journal of Political Economy*, vol. 9, pp. 505-518.
- Cigno, A. 2006. «A constitutional theory of the family», dans *Journal of Population Economics*, vol. 19, No. 2, pp. 259-283.
- Cigno, A.; Rosati, F.C. 2000. *Why do Indian children work, and is it bad for them?*, Institute for the Study of Labor (IZA) Discussion Paper Series, No. 115 (Bonn, IZA).
- Cigno, A.; Rosati, F.C. 2005. *The economics of child labour* (New York, NY, Oxford University Press).
- Cigno, A.; Rosati, F.C.; Tzannatos, Z. 2001. *Child labour, nutrition and education in rural India: An economic analysis of parental choice and policy options*, Social Protection Discussion Paper (Washington, DC, Banque mondiale).
- Cigno, A.; Rosati, F.C.; Tzannatos, Z. 2002. *Child labor handbook*, Social Protection Discussion Paper; No. 0206 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Coates, B.; David, R. 2002. «Learning for change: The art of assessing the impact of advocacy work», dans *Development in Practice*, vol. 12, No. 3/4, pp. 530-541.
- Coleman, J. 1990. *Foundations of social theory* (Cambridge, MA, Harvard University Press).
- Conticini, A.; Hulme, D. 2006. *Escaping violence, seeking freedom: Why children in Bangladesh migrate to the street*, GPRG-WPS-047 (Global Poverty Research Group).
- Cox-Edwards, A.; Ureta, M. 2003. «International migration, remittances, and schooling: Evidence from El Salvador», dans *Journal of Development Economics*, vol. 72, No. 2, pp. 429-461.
- Cunningham, W. et al. 2008. *Supporting youth at risk a policy kit for middle income countries* (Washington, DC, Banque mondiale).
- D'Emilio A.L. et al. 2007. *The impact of international migration: Children left behind in selected countries of Latin America and the Caribbean*, UNICEF Working Paper Series (New York, NY, UNICEF, Division of Policy and Planning).
- Das Gupta, M. 1987. «Selective discrimination against female children in the rural Punjab, India», dans *Population and Development Review*, vol. 12, No. 1, pp. 77-100.
- De Brauw, A.; Hoddinott, J. 2008. *Must conditional cash transfer programs be conditioned to be effective? The impact of conditioning transfers on school enrollment in Mexico*, International Food Policy Research Institute Discussion Paper, No 757 (Washington, DC).
- De Carvalho Filho, I.E. 2008. *Household income as a determinant of child labor and school enrollment in Brazil: Evidence from a social security reform*, IMF Working Paper, No. WP/08/241 (Washington, DC).

- De Janvry, A. et al. 2006. «Can conditional cash transfers serve as safety nets in keeping children at school and from working when exposed to shocks?», dans *Journal of Development Economics*, vol. 79, No. 2, pp. 349-373.
- De Lange, A. 2005. *Child trafficking, exploitation, child labour migration. observations on Burkina Faso*, document élaboré pour la Conférence sur l'enfance, Oslo, du 29 juin au 3 juillet.
- De Walque, D. 2007. «How does the impact of an HIV/AIDS information campaign vary with educational attainment? Evidence from rural Uganda», dans *Journal of Development Economics*, vol. 84, No. 2, pp. 686-714.
- Deaton, A. 1992. «Household saving in LDC's: Credit markets, insurance, and welfare», dans *Scandinavian Journal of Economics*, vol. 94, No. 2, pp. 253-273.
- Deb, P.; Rosati, F.C. 2002. *Determinants of child labor and school attendance: The role of household unobservables*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Dehejia, R.; Gatti, R. 2002. *Child labour: The role of income variability and access to credit across countries*, NBER Working Paper Series, No. 9018 (Cambridge, MA).
- Delajara, M.; Freije, S.; Soloaga, I. 2006. *An evaluation of training for the unemployed in Mexico*, Working Paper, OVE/WP-09/06 (Washington, DC, Banque interaméricaine de développement).
- Dessy, S.; Pallage, S. 2005. «A theory of the worst forms of child labour», dans *Economic Journal*, vol. 115, No.500, pp. 68-87.
- Devereux, S. et al. 2005. *Making cash count: Lessons from cash transfer schemes in East and Southern Africa for supporting the most vulnerable children and households* (Save the Children, HelpAge International et Institute of Development Studies).
- Díaz, J.; Jaramillo, M. 2006. *An evaluation of the Peruvian Youth Labor Training Program «PROJOVEN»*, OVE Working Papers, No. 1006 (Washington, DC, Banque interaméricaine de développement).
- Doorn, J.; Churchill, C. 2004. *Technical guidelines: Microfinance against child labour* (Genève, BIT).
- Dorenbos, R.; Tanzer, D.; Vossen, I. 2002. *Active labour market policies for youth employment in Asia and the Pacific: Traditional approaches and innovative programmes*, élaboré pour la Réunion tripartite régionale BIT-Japon sur l'emploi des jeunes en Asie-Pacifique, Bangkok, 27 février-1 Mars, 2002 (Rotterdam, NEI Labor and Education).
- Drèze J.; Kingdon; G. 2001. «School participation in rural India», dans *Review of Development Economic*, vol. 5, No. 1, pp. 1-24.
- Duflo, E. 2001. «Schooling and labor market consequences of school construction in Indonesia: Evidence from an unusual policy experiment», dans *American Economic Review*, vol. 91, No. 4, pp. 795-813.
- Duflo, E. 2003. «Grandmothers and granddaughters: Old-age pensions and intrahousehold allocation in South Africa», dans *World Bank Economic Review*, vol. 17, No.1, pp. 1-25.
- Dupas, P. 2009. *Do teenagers respond to HIV risk information? Evidence from a field experiment in Kenya*, NBER Working Paper Series, No. 14707 (Cambridge, MA).
- Duryea, S. 1998. *Children's advancement through school in Brazil: The role of transitory shocks to household income*, Working Paper Series, No. 376 (Washington, DC, Banque interaméricaine de développement).
- Duryea, S.; Arends-Kuenning, M. 2003. «School attendance, child labor and local labor market fluctuations in urban Brazil», dans *World Development*, vol. 31, No 7, pp. 1165-1178.
- Duryea, S.; Lam D.; Levison D. 2007. «Effects of economic shocks on children's employment and schooling in Brazil», dans *Journal of Development Economics*, vol. 84, No. 1, pp. 188-214.
- Edmonds, E. 2006. «Child labor and schooling responses to anticipated income in South Africa», dans *Journal of Development Economics*, vol. 81, No.2, pp. 386-414.
- Edmonds, E. 2008. «Child labor» dans T. P. Schultz; J. Strauss (eds): *Handbook of Development Economics*, vol. 4 (Amsterdam, North-Holland).

- Edmonds, E.; Pavcnik, N.; Topalova, P. 2007. *Trade adjustment and human capital investments: Evidence from Indian tariff reform*, NBER Working Paper Series, No. 12884 (Cambridge, MA).
- Edmonds, E.; Schady, N. 2009. *Poverty alleviation and child labor*, NBER Working Paper Series, No. 15345 (Cambridge, MA).
- Elster, J. 1989. «Social norms and economic theory», dans *Journal of Economic Perspectives*, vol. 3, No. 4, pp. 99-117.
- Emerson, P.M.; Souza, A.P. 2003. «Is there a child labor trap? Intergenerational persistence of child labor in Brazil», dans *Economic Development and Cultural Change*, vol. 51, No.2, pp. 375-98 (Chicago, University of Chicago Press).
- Emerson, P.M.; Souza, A.P. 2007. *Is child labor harmful? The impact of working earlier in life on adult earnings*, Institute for the Study of Labor (IZA) Discussion Paper Series, No. 3027 (Bonn, IZA).
- Ersado, L. 2005. «Child labor and schooling decisions in urban and rural areas: Comparative evidence from Nepal, Peru and Zimbabwe», dans *World Development*, vol. 33, No. 3, pp. 455-480.
- Fallon, P.R.; Lucas, R.E. 2002. «The impact of financial crises on labor markets, household incomes, and poverty: A review of evidence», dans *World Bank Research Observer*, vol. 17, No. 1, pp. 21-45.
- Fares, J. et. al. 2005. *School-to-work transitions in Sub-Saharan Africa: An overview*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Fasih, T. 2008. *Linking education policy to labor market outcomes* (Washington, DC, Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), Banque mondiale).
- Fassa, A.G. et. al. 2000. «Child labor and health: Problems and perspectives», dans *International Journal of Occupational and Environmental Health*, vol. 6, No. 1, pp. 55-62.
- Ferreira, F.H.G.; Schady, N. 2008. *Aggregate economic shocks, child schooling and child health*, Policy Research Working Paper Series, No. 4701 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Ferro, A. R.; Kassouf, A.L.; Levison, D. 2007. *The impact of conditional cash transfer program on household work decisions in Brazil*, Mimeo, Université de Sao Paulo.
- Ferro, A. R.; Nicolletta, A.C. 2007. *The impact of conditional cash transfers programs on household work decisions in Brazil*, Mimeo, Université de Sao Paulo.
- Ferro, A.R.; Kassouf, A.L. 2005. «Avaliação do impacto dos programas Bolsa Escola sobre o trabalho infantil no Brasil», dans *Pesquisa e Planejamento Econômico*, vol. 35, p. 417.
- Flug, K.; Spilimbergo, A.; Wachtenheim, E. 1998. «Investment in education: Do economic volatility and credit constraints matter», dans *Journal of Development Economics*, vol. 55, No. 2, pp. 465-481.
- Freedman, D.H., 2008. *Improving skills and productivity of disadvantaged youth*, Employment Working Paper No. 7, Département des compétences et de l'employabilité (Genève, BIT).
- Freije, S.; Lopez-Calva, L.F. 2000. *Child labor, poverty and school attendance in Mexico and Venezuela*, Mimeo (El Colegio de Mexico).
- Gertler P.; Patrinos, H.; Rubio-Codina, M. 2006. *Empowering parents to improve education: Evidence from rural Mexico*, Policy Research Working Paper Series, No. 3935 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Giuffrida, A.; Iunes, R. F.; Savedoff W.D. 2005. *Health and poverty in Brazil: Estimation by structural equation model with latent variables*, Technical Note on Health No. 1/2005 (Washington, DC, Banque interaméricaine de développement).
- Glewwe, P. et. al. 2004. *Retrospective vs. prospective analyses of school inputs: The case of flip charts in Kenya*, NBER Working Paper Series, No. 8018 (Cambridge, MA).
- Glewwe, P.; Ilias, N.; Kremer, M. 2003. *Teacher incentives*, NBER Working Paper Series, No. 9671 (Cambridge, MA).

- Glewwe, P.; Kremer, M.; Moulin, S. 2002. *Textbooks and test scores: Evidence from a prospective evaluation in Kenya*, Mimeo (Cambridge, MA, Université de Harvard).
- Glewwe, P.; Olinto, P. 2004. *Evaluating the impact of conditional cash transfers on schooling: An experimental analysis of Honduras's PRAF Program*, rapport final présenté à USAID.
- Gouvernement de Ghana; Ministère du travail, de la jeunesse et de l'emploi (MMYE). 2007. *Livelihood employment against poverty (LEAP) social grants pilot implementation design (Ghana)*, résumé (Accra).
- Gouvernement de l'Inde; Ministère de la santé et de la famille; International Institute for Population Sciences (IIPS). 2007. *National Family Health Survey (NFHS-3) 2005-06: India: Volume I*.
- Gouvernement of Mongolia; Ministère de la protection sociale et du travail; Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA). 2009. *Mongolia: Internal migration dynamics and its consequences*.
- Grimsrud, B. 2001. *A comparison of survey instruments for collecting data on child labour*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Grimsrud, B. 2003. *Millennium development goals and child labour*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Grootaert C. 1999. «Child labor in Côte d'Ivoire», dans C. Grootaert; H.A. Patrinos (eds): *The policy analysis of child labor, a comparative study* (New York, NY, St. Martin's Press).
- Grosh, M. et. al. 2007. *For protection and promotion: The design and implementation of effective safety nets* (Washington, DC, Banque mondiale).
- Grossman, M. 1972. «On the concept of health capital and the demand for health», dans *Journal of Political Economy*, vol. 80, pp. 223-55.
- Guarcello L.; Rosati F.C. 2007. *Does school quality matter for working children?*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Guarcello, L. et al. 2009. *Towards consistency in child labour measurement: Assessing the comparability of estimates generated by different survey instruments*, projet, UCW Working Paper Programme Paper Series (Rome, UCW).
- Guarcello, L. et. al. 2004. *The influence of orphanhood on children's schooling and labour: Evidence from Sub Saharan Africa*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Guarcello, L. et. al. 2005. *Towards statistical standards for children's non economic work: A discussion based on household survey data*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Guarcello, L. et. al. 2006. *Child labour in the Latin America and Caribbean region: A gender based analysis* (Genève, BIT).
- Guarcello, L.; Kovrova, I.; Rosati, F.C. 2008. *Child labour as a response to shocks: Evidence from Cambodian Villages*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Guarcello, L.; Lyon, S. 2003. *Children's work and water access in Yemen*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Guarcello, L.; Lyon, S.; Rosati, F.C. 2004a. *Impact of working time on children's health*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Guarcello, L.; Lyon, S.; Rosati, F.C. 2004b. *Child labour and access to basic services: Evidence from five countries*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Guarcello, L.; Lyon, S.; Rosati, F.C. 2005. *Impact of children's work on school attendance and performance: A review of school survey evidence from five countries*, document de travail de l'UCW et du SIMPOC (Rome, UCW).
- Guarcello, L.; Lyon, S.; Rosati, F.C. 2006a. *The twin challenges of child labor and youth employment in Ethiopia*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Guarcello, L.; Lyon, S.; Rosati, F.C. 2006b. *Promoting school enrolment, attendance and retention among disadvantaged children in Yemen: The potential of conditional cash transfers*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).

- Guarcello, L.; Lyon, S.; Rosati, F.C. 2006c. *Child labour and Education For All: An issue paper*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Guarcello, L.; Mealli, F.; Rosati F.C. 2009. «Household vulnerability and child labour: The effect of shocks, credit rationing and insurance», dans *Journal of Population Economics*.
- Guarcello, L.; Rosati, F.C.; Ruggeri Laderchi, C. Forthcoming. *Migration in Addis Ababa: The conditions of children and youth*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Gunnarsson, V.; Orazem, P.F.; Sánchez, M. 2006. «Child labor and school achievement in Latin America», dans *World Bank Economic Review*, vol. 20, No. 1, pp. 31-54.
- Gustafsson-Wright, E.; Pyne, H.H. 2002. *Gender dimensions of child labour and street children in Brazil*, Policy Research Working Paper No. 2897 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Hanson, G. H.; Woodruff, C. 2003: *Emigration and educational attainment in Mexico*, Mimeo (San Diego, Université de California).
- Harris, J.; Todaro, M. 1970. «Migration, unemployment & development: A two-sector analysis», dans *American Economic Review*, vol. 60, No.1, pp. 126-142.
- Hashim, I.; Whitehead, A. 2005. *Children and migration*, document préparé pour le Groupe de travail sur la migration de la DFID, mars.
- Hazarika G.; Sarangi S. 2008. «Household access to credit and child work in rural Malawi», dans *World Development*, vol. 36, No. 5, pp. 843-859.
- Hazarika, G.; Bedi, A. S. 2003. «Schooling costs and child work in rural Pakistan», dans *Journal of Development Studies*, Vol.39, No. 5, pp. 29-64.
- Hazarika, G.; Bedi, A.S. 2006. *Child work and schooling costs in rural northern India*, Institute for the Study of Labor (IZA) Discussion Paper Series, No. 2136 (Bonn, IZA).
- HCR. 1998. *Rapport du Groupe de travail sur les formes modernes d'esclavage* (Genève).
- HCR. 2007. *Children at risk*, Paper EC/58/SC/CRP.7, 22 février, Genève, disponible à: <http://www.internal-displacement.org>.
- HCR. 2009. *2008 Global trends: Refugees, asylum-seekers, returnees, internally displaced and stateless persons*. (Genève).
- Heady, C. 2000. *What is the effect of child labour on learning achievement? Evidence from Ghana*, Innocenti Working Papers, No. 79 (Florence, UNICEF Innocenti Research Centre).
- Heckman, J.J. 2000. «Policies to foster human capital», dans *Research in Economics*, vol. 54, No. 1, pp. 3-56.
- Heckman, J.J. 2006. *Investing in disadvantaged young children is an economically efficient policy*, document présenté lors du Forum «Committee for Economic Development/PEW Charitable Trusts/PNC Financial Services Group» on «Building the economic case for investments in preschool», New York, 10 janvier, disponible à: [http://www.partnershipforsuccess.org/docs/2006conference/report\\_2006prek\\_heckman.pdf](http://www.partnershipforsuccess.org/docs/2006conference/report_2006prek_heckman.pdf).
- Hoddinott, J.; Gilligan, D.O.; Taffesse, A.S. 2009. *The impact of Ethiopia's productive safety net program on schooling and child labor*, Mimeo.
- Holzmann, R.; Jorgensen, S. 2001. «Social risk management: A new conceptual framework for social protection, and beyond», dans *International Tax and Public Finance*, vol. 8, No. 4, pp. 529-556.
- Holzmann, R.; Robalino, D.; Takayama, N.(eds) 2009. *Closing the coverage gap: Role of social pensions and other retirement income transfers* (Washington, DC, Banque mondiale).
- Holzmann, R.; Sherburne-Benz, L.; Tesliuc, E. 2003. *Social risk management: The World Bank's approach to social protection in a globalizing world* (Washington, DC, Banque mondiale).
- Ibarraran, P.; Rosas Shady, D. 2006. *IDB's job training operations: Thematic report of impact evaluations*, projet, octobre. (Washington, DC, Banque interaméricaine de développement).

- Ilahi, N.; Orazem, P.; Sedlacek, G. 2000. *The implications of child labor for adult wages, income and poverty: Retrospective evidence from Brazil*, document de travail non publié (Washington, DC, Banque mondiale).
- Immink, M.D.C.; Payongayong, E. 1999. «Risk analysis of poor health and growth failure of children in the central highlands of Guatemala», dans *Social Science and Medicine*, vol. 48, pp. 997-1009.
- Institute of International Finance (IIF). 2008. *Capital flows to emerging market economies*, rapport IIF (Washington, DC).
- IPEC. 1997a. *Child labour in commercial agriculture in Africa*, atelier technique sur «Le travail des enfants dans l'agriculture commerciale en Afrique», 27-30 août 1996, Dar es Salaam, Tanzanie (Genève, BIT).
- IPEC. 1997b. *Defining hazardous undertakings for young workers below 18 years of age: A country report* (Manille, BIT).
- IPEC. 1997c. Forastieri V. *Children at work: Health and safety risks* (Genève, BIT).
- IPEC. 1999. *Prevention and progressive elimination of child labour in the coffee industry in Honduras*, proposition de projet, HON/99/05/050 (Genève, BIT).
- IPEC. 2001. Masudi, A. et. al. *Tanzania, child labour in commercial agriculture – tobacco: A rapid assessment* (Genève, BIT).
- IPEC. 2002a. Cagoco-Guiam, R. *Philippines child soldiers in Central and Western Mindanao: A rapid assessment*, Investigating the Worst Forms of Child Labour No. 21 (Genève, BIT).
- IPEC. 2002b. *Every child counts: New global estimates on child labour*. Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) (Genève, BIT).
- IPEC. 2002c. Nchahaga, G.S. *Children working in commercial agriculture – coffee: A rapid assessment* (Genève, BIT).
- IPEC. 2003a. *Facts on domestic child labour* (Genève, BIT).
- IPEC. 2003b. Gunawardena, C. et al. *Child work, school attendance and performance: Case study, Colombo* (Genève BIT).
- IPEC. 2003c. *Manuel de planification de l'action pour les programmes assortis de délais (MPA PAD)* (Genève, BIT).
- IPEC. 2003d. *Wounded childhood: The use of children in armed conflict in Central Africa* (Genève, BIT).
- IPEC. 2003e; Yeboah, Y.; Panford, F. *Eliminer les pires formes de travail des enfants: Principes directeurs du renforcement de la législation, de la mise en application et du cadre juridique général*. Etude IV-03 du Manuel de planification de l'action (MAP) des programmes assortis de délais (PAD). (Genève, BIT)
- IPEC. 2004. Van Doorn, J.; Churchill, C. *Microfinance against child labour*, directives techniques (Genève, BIT).
- IPEC. 2005a. *Trabajo infantil en la agricultura en cifras* (San Jose, BIT). Disponible à : <http://www.oit.org.pe/IPEC/pagina.php?seccion=6&pagina=123>.
- IPEC. 2005b. *Report on Impact Assessment Study in Bidi Sector of BGD/00/P50/USA* (Dhaka, BIT).
- IPEC. 2006a. Tabatabai, H. *Eliminating child labour: The promise of conditional cash transfers* (Genève, BIT).
- IPEC. 2006b. *Thematic evaluations of skills training interventions to prevent and eliminate child labour* (Turin, BIT).
- IPEC. 2007a. *Child labour and conditional cash transfers programmes in Latin America* (Genève, BIT).
- IPEC. 2007b. *Prévention du recrutement et réintégration des enfants associés aux forces et groupes armés: Cadre stratégique pour combler le retard économique* (Genève, BIT).

- IPEC. 2007c. *Rapid assessment report on HIV/AIDS and child labour in Zambia* (Lusaka, BIT).
- IPEC. 2007d. *Rooting out child labour from cocoa farms, Paper No. 1, A Synthesis Report of Five Rapid Assessments* (Geneva, BIT).
- IPEC. 2010 (prochainement). *Researching the unconditional worst forms of child labour: A review of quantitative and qualitative approaches* (Genève, BIT).
- Jacoby, G; Skoufias, E. 1997. «Risk, financial markets, and human capital in a developing country», dans *Review of Economic Studies*, vol. 64, pp. 311-335.
- Jampaklay, A. 2006. «Parental absence and children's school enrollment: Evidence from a longitudinal study in Kanchanaburi, Thailand», dans *Asian Population Studies*, vol. 2, No. 1, pp. 93-110.
- Jaramillo, M. 2006. *Youth at risk in Latin America and the Caribbean: Supporting youth facing labor market risks*, Policy Note (Lima, Group for the Analysis of Development (GRADE)).
- Jensen, R. 2006. *The Perceived returns to education and the demand for schooling*, Mimeo (Providence, RI, Université de Brown).
- Johanson, R.K.; Adams, A.V. 2004. *Skills development in Sub-Saharan Africa* (Washington, DC, Banque mondiale).
- Kassouf, A.L.; McKee, M.; Mossialos, E. 2001. «Early entrance to the job market and its effect on adult health: Evidence from Brazil», dans *Health Policy and Planning*, vol. 16, No.1, pp. 21-28.
- Khandker, S.R. 1996. *Education achievements and school efficiency in rural Bangladesh*, World Bank Discussion Papers, No. 319 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Khandker, S.R. 1998. *Fighting poverty with microcredit: Experience in Bangladesh* (New York, NY, Oxford University Press).
- Kielland, A., Tovo, M. 2006. *Children at work in Africa: Child labor practices in Africa*, (Lynne Rienner Publishers).
- Knowles, J.C.; Pernia, E.M.; Racelis, M. 1999. *Social consequences of the financial crisis in Asia*, Asian Development Bank Economic Staff Paper, No. 60 (Manille).
- Kondylis, F.; Manacorda, M. 2006. *School proximity and child labour: Evidence from rural Tanzania*, CEP Working Paper, No. 1537 (Londres, London School of Economics and Political Science, Centre for Economic Performance).
- Koseleci, N.; Rosati, F.C. 2009. *Child labour and the global financial crisis: An issue paper*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Koseleci, N.; Rosati, F.C.; Tovo, M. 2008. *Measuring the worst forms of child labour: The case of begging children in Dakar*. UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Kremer, M.; Miguel, E.; Thornton, R. 2004. *Incentives to learn*, NBER Working Paper Series, No. 10971 (Cambridge, MA).
- Kristjansson, B. et al. 2007. «School feeding for improving the physical and psychosocial health of disadvantaged student», dans *Cochrane Database of Systematic Reviews*, Issue 1.
- Lavy, V. 1996. «School supply constraints and children's educational outcomes in rural Ghana», dans *Journal of Development Economics*, vol. 51, No. 2, pp. 291-314.
- Leung, R.; Stampini, M.; Vencatachellum, D. 2009. *Does human capital protect workers against exogenous shocks? South Africa in the 2008-2009 crisis*, Institute for the Study of Labor (IZA) Discussion Paper Series, No. 4608 (Bonn, IZA).
- Lindbeck, A.; Nyberg, S.; Weibull, J.W. 1999. «Social norms and economic incentives in the welfare state», dans *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 114, No. 1, pp. 1-35.
- Lindbeck, A.; Snower, D. 1988. «Cooperation, harassment and involuntary unemployment», dans *American Economic Review*, vol. 78, No.1, pp. 167-188.

- Lopez Cordova, J.E. 2005. «Globalization, migration, and development: The role of Mexican migrant remittances», dans *Economía*, vol. 6, No. 1, pp. 217-256.
- Lyon, S.; Rosati, F.C. 2006a. *Tackling child labour. Policy options for achieving sustainable reductions in children at work*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Lyon, S.; Rosati, F.C. 2006b. *Non-formal education approaches for child labourers: An issue paper*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Maldonado, J. H.; Gonzalez-Vega C. 2008. «Impact of microfinance on schooling: Evidence from poor rural households in Bolivia», dans *World Development*, vol. 36, No. 11, pp. 2440-2455.
- Maluccio J.A. 2005. *Coping with the coffee crisis in Central America: The role of the Nicaraguan Red de Protección Social*, IFPRI FCND Discussion Paper, No.188 (Washington, DC, International Food Policy Research Institute, Food Consumption and Nutrition Division).
- Maluccio, J.A.; Flores, R. 2004. *Impact evaluation of a conditional cash transfer program: The Nicaragua Red de Protección Social*, FCND Discussion Paper, No. 184 (Washington, DC, International Food Policy Research Institute, Food Consumption and Nutrition Division).
- Manacorda, M. 2006. «Child labor and the labor supply of other household members: Evidence from 1920 America», dans *American Economic Review*, vol. 96, No. 5, pp. 1788-1801.
- Manacorda, M. 2008. *The cost of grade retention*, CEP Discussion Paper, No. 878 (Londres, London School of Economics and Political Science, Centre for Economic Performance).
- Manacorda, M.; Rosati, F.C. Forthcoming (a) «Local labour demand and child work», dans *Research in Labour Economic, IZA*.
- Manacorda, M.; Rosati, F.C. Forthcoming (b) «Industrial structure and child labour: Evidence from the Brazilian Population Census», dans *Economic Development and Cultural Change*.
- Mansuri, G. 2006. *Migration, school attainment, and child labor: Evidence from rural Pakistan*, Policy Research Working Paper Series, No. 3945 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Martinez, S. 2005. *Pensions, poverty and household investments in Bolivia*, projet.
- Miguel, E.; Kremer, M. 2004. «Worms: Identifying impacts on education and health in the presence of treatment externalities», dans *Econometrica*, vol. 72, No. 1, pp. 159-217.
- Neri, M. et. al. 2005. *The responses of child labour, school enrolment, and grade repetition to the loss of parental earnings in Brazil, 1982-1999*, Social Protection Discussion Paper Series, No. 512 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Nopo, H.; Robles, M.; Saavedra, J. 2002. *Una medicion del impacto del Programa Capacitacion Laboral Juvenil PROJoven*, document de travail, No. 36 (Lima, GRADE).
- OCDE. 2009. *Informal employment and the economic crisis*, disponible à: [www.oecd.org](http://www.oecd.org).
- O'Donnell, O.; Rosati, F.C.; Van Doorslaer, E. 2002. *Child labour and health: Evidence and research issues*, UCW Working Paper Series (Florence, Innocent Research Centre).
- O'Donnell, O.; Rosati, F.C.; Van Doorslaer, E. 2004. *Health effects of child work: Evidence from rural Vietnam*, CEIS Tor Vergata Research Paper Series, vol. 18, No. 53 (Rome).
- ONU. 1998. *Debt Bondage*, Conseil économique et social (ECOSOC), Groupe de travail sur les formes modernes d'esclavage (Genève).
- ONU. 2009. *Situation de la convention des droits de l'enfant*, Rapoport du Secrétaire général, No. A/64/172, juillet.
- ONU; Economic Commission for Africa (ECA). 2004. *Labour supply threatened by HIV/AIDS*, ECA, communiqué de presse, No. 28/2004, disponible à: [http://www.uneca.org/eca\\_resources/press\\_releases/2004\\_pressreleases/pressrelease2804.htm](http://www.uneca.org/eca_resources/press_releases/2004_pressreleases/pressrelease2804.htm).
- ONUSIDA; UNICEF; OMS. 2008. *Children and AIDS: Second stocktaking report* (New York, NY, UNICEF).

- ONUSIDA; UNICEF; USAID. 2002. *Children on the Brink 2002: A joint report on orphan estimates and program strategies* (Washington, DC, TvT Associates/The Synergy Project, U.S. Agency for International Development).
- Parker, D. 1997. «Health effects of child labor», dans *The Lancet*, vol. 350, No. 8, pp. 1395-1396.
- Parker, S.W.; Skoufias, E. 2001. *Conditional cash transfers and their impact on child work and schooling: Evidence from the PROGRESA program in Mexico*, FCND discussion papers, No. 123, (Washington, DC, International Food Policy Research Institute, Food Consumption and Nutrition Division).
- Paruzzolo, S. 2009. *The impact of programs relating to child labor prevention and children's protection: A review of impact evaluations up to 2007*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Pastore, F. 2008. *School to work transitions in Mongolia*, Employment Working Paper No.14 (Genève, BIT).
- Patrinos, H.A. 2007. *The living conditions of children*, Policy Research Working Paper Series, No. 4251 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Patrinos, H.A.; Barrera-Osorio, F.; Guaqueta, J. 2009. *The role and impact of public-private partnerships in education*, (Washington, DC, Banque mondiale).
- Pianto, D.; Soares, S. 2004. *Use of survey design for the evaluation of social programs: The PNAD and PETI*, document présenté lors de la réunion annuelle de la Latin American and Caribbean Economic Association, Puebla, octobre 2003.
- Pillon M. 2003. *Confiance scolaire en Afrique de l'Ouest*, document préparé pour le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003-2004, 2004/ED/EFA/MRT/PI/58 (UNESCO).
- Pinheiro, P.S. 2006. *Rapport mondial sur la violence contre les enfants*, Etude sur la violence contre les enfants du Secrétaire général de l'ONU (Genève, ONU).
- Pitt, M.M., Rosenzweig, M.R.; Hassan, Md.N. 1990. «Productivity, health and the intrahousehold distribution of food in the low-income countries», dans *American Economic Review*, vol. 80, pp. 1139-1156.
- PNUD. 2009. *Lever les barrières: mobilité et développement humains*, Rapport mondial sur le développement humain 2009 (New York, NY).
- Postlethwaite T.N. 2004. *What do international assessment studies tell us about the quality of school systems?*, document préparé pour le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2005 (UNESCO).
- Pouliot, W. 2006. «Introducing uncertainty into Baland and Robinson's model of child labour», dans *Journal of Development Economics*, vol. 79, No. 1, pp. 264-272.
- Puerto, O.S. 2007. *Interventions to support young workers in Latin America and the Caribbean: Regional report for the youth employment inventory* (Banque mondiale).
- Ralston, H. 1997. «Health as an input to labour: Intrahousehold food distribution in rural Indonesia», dans *Journal of Policy Modelling*, vol. 19, No. 5, pp. 567-586.
- Rawlings, L.B.; Rubio, G.M. 2005. «Evaluating the impact of conditional cash transfer programs», dans *The World Bank Research Observer*, vol. 20, No. 1, pp. 29-55.
- Reyes, M.M. 2008. *Migration and Filipino children left-behind: A literature review* (UNICEF).
- Rosati F.C.; Straub, R. 2006. *Does work during childhood affect adult health? An analysis for Guatemala*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Rosati, F.C. 1996. «Social security in a non altruistic model with uncertainty and endogenous fertility», dans *Journal of Public Economics*, vol. 60, No. 2, pp. 283-294.
- Rosati, F.C.; Rossi, M. 2007. *Impact of school quality on child labor and school attendance: The case of CONAFE compensatory education program in Mexico*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Rosati, F.C.; Tzannatos, Z. 2006. «Child labour in Vietnam», dans *Pacific Economic Review*, vol. 11, No. 1, pp. 1-31.

- Rosenzweig, M.R.; Schultz, T.P. 1982. «Market opportunities, genetic endowments and intrafamily resource allocation: Child survival in rural India», dans *American Economic Review*, vol. 72, pp. 803-815.
- Rucci, G. 2003. *Macro shocks and schooling decisions: The case of Argentina*, Mimeo, (Los Angeles, CA, Université de Californie).
- Samson, M. et al. 2004. *The social and economic impact of South Africa's Social Security System*, résumé (Cape Town, Economic Policy Research Institute).
- Satyanarayana, K.; Krishna, T.P.; Rao, B.S. 1986. «The effect of early childhood undernutrition and child labour on the growth and adult nutritional status of rural Indian boys around Hyderabad», dans *Human Nutrition and Clinical Nutrition*, vol. 40, No. 2, pp. 131-139.
- Save the Children – Sri Lanka. 2006. *Left behind, left out: The impact on children and families of mothers migrating for work abroad*, résumé (Colombo).
- Schady, N. 2006. *Early childhood development in Latin America and the Caribbean*, Policy Research Working Paper Series, No. 3869 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Schady, N.R. 2002. *The (positive) effect of macroeconomic crises on the schooling and employment decisions of children in a middle-income country*, Policy Research Working Paper Series, No. 2762 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Schultz, T.P. 1984. «Studying the impact of household economic and community variables on child mortality», dans *Population and Development Review*, vol. 10, pp. 215-235.
- Schultz, T.P., 2004. «School subsidies for the poor: Evaluating the Mexican Progresa poverty program», dans *Journal of Development Economics*, vol. 74, No. 1, pp. 199-250.
- Shafiq, Md.N. 2007. «Household schooling and labor decisions in rural Bangladesh», dans *Journal of Asian Economics*, vol. 18, pp. 946-966.
- Smita. 2008. *Distress seasonal migration and its impact on children's education*, Research Monograph, No. 28, Consortium for Educational Access, Transitions and Equity (CREATE) (Brighton, Centre for International Education, Sussex School of Education).
- Smith, J. 1999. «Healthy bodies and thick wallets: The dual relation between health and economic status», dans *Journal of Economic Perspectives*, vol. 13, No. 2, pp. 145-166.
- Standard et Poor's. 2008. *Microfinance institutions: Changing strategies for changing times*, Disponible à: [www.standardandpoors.com/ratingsdirect](http://www.standardandpoors.com/ratingsdirect).
- Steckel, R.H. 1995. «Stature and the standard of living», dans *Journal of Economic Literature*, vol. 33 No. 4, pp. 1903-1940.
- Tabatabai, H. 2009. «Conditional cash transfers and child labour», dans *Global Social Policy*, vol. 9, pp. 179-182.
- Tabor, S. R. 2002. *Assisting the poor with cash: Design and implementation of Social Transfer Programs*, Social Protection Discussion Paper Series, No. 223 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Temin, M. 2008. *Expanding social protection for vulnerable children and families: Learning from an institutional perspective*, Working Paper (Inter-Agency Task Team (IATT) on Children and HIV and AIDS: Working Group on Social Protection).
- Thorsen, D. 2007. «If only I get enough money for a bicycle!» *A study of childhoods, migration and adolescence against a backdrop of exploitation and trafficking in Burkina Faso*, Working Paper T21 (Brighton, Université de Sussex, Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty).
- U.S. Department of Labor, Bureau of International Affairs. 1995. *By the sweat and toil of children (Volume II): The use of child labor in U.S. agricultural imports & forced and bonded child labor* (Washington, DC).
- UCW. 2003a. *Understanding children's work in Guatemala*, UCW Country Report Series (Rome).

- UCW. 2003b. *Understanding children's work in Morocco*, UCW Country Report Series (Rome).
- UCW. 2003c. *Understanding children's work in Nepal*, UCW Country Report Series (Rome).
- UCW. 2003d. *Understanding children's work in Yemen*, UCW Country Report Series (Rome).
- UCW. 2006. *Children's work in Cambodia: A challenge for growth and poverty reduction*, UCW Country Report Series (Rome).
- UCW. 2007a. *Enfants mendiants dans la région de Dakar*, UCW Working Paper Series (Rome).
- UCW. 2007b. *Measuring child labour: Discussion note for country consultation in Bangladesh*, UCW Working Paper Series (Rome).
- UCW. 2007c. *Measuring child labour: Discussion note for country consultation in Brazil*, UCW Working Paper Series (Rome).
- UCW. 2007d. *Measuring child labour: Discussion note for country consultation in Cambodia*, UCW Working Paper Series (Rome).
- UCW. 2007e. *Mesurer le travail des enfants: étude de cas du Sénégal*, UCW Working Paper Series (Rome).
- UCW. 2008. *Measuring the educational impact of child labour: Indicators available from common household survey instruments*, UCW Working Paper Series (Rome).
- UCW. 2009a. *Understanding children's work and youth employment outcomes in Mongolia*, UCW Country Report Series (Rome).
- UCW. 2009b. *Towards eliminating the worst forms of child labour in Cambodia by 2016: An assessment of resource requirements*, UCW Country Report Series (Rome).
- UCW. Forthcoming (a). *Comprendre le travail des enfants au Mali*, UCW Country Report Series (Rome).
- UCW. Forthcoming (b). *Comprendre le travail des enfants et l'emploi des jeunes au Sénégal*, UCW Country Report Series (Rome).
- UCW. Forthcoming (c). *Towards the effective measurement of child domestic workers: Building estimates using standard household survey instruments*, UCW Working Paper Series (Rome).
- UCW. Forthcoming (d). *Understanding children's work and youth employment outcomes in Tanzania*, UCW Working Paper Series (Rome).
- UCW. Forthcoming (e). *Towards the effective measurement of child domestic workers: Building estimates using standard household survey instruments*, UCW Working Paper Series (Rome).
- UCW. Forthcoming (f). *Building on success in reducing child labour: Drawing policy lessons from the Brazilian experience*, UCW Working Paper Series (Rome).
- UCW; Arab Urban Development Institute (AUDI). Forthcoming. *A profile of Cairo street children: Initial results*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- UNESCO. 2004. *L'exigence de qualité*, Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2005 (Paris).
- UNESCO. 2006. *Un bon départ: éducation et protection de la petite enfance*, Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2007 (Paris).
- UNESCO. 2007. *L'éducation pour tous en 2015: un objectif accessible?*, Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2008 (Paris).
- UNESCO. 2008. *Vaincre l'inégalité: l'importance de la gouvernance*, Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2009 (Paris).
- UNESCO. 2010. *Atteindre les marginalisés*, Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2010 (Paris).
- UNICEF. 2001. *Situation des enfants dans le monde 2001* (New York, NY).
- UNICEF. 2003. *Situation des enfants dans le monde 2004: les filles, l'éducation et le développement* (New York, NY).

- UNICEF. 2004. *Efforts against child labour often overlook domestic workers*, communiqué de presse, disponible à : [http://www.unicef.org/media/media\\_21576.html](http://www.unicef.org/media/media_21576.html).
- UNICEF. 2008. *The impact of migration and remittances on communities, families and children in Moldova*, document de travail (New York, NY).
- UNICEF. 2009. *The state of the world's children: Special edition: Celebrating 20 years of the convention on the rights of the child* (New York, NY).
- Vermeersch, C.; Kremer, M. 2004. *School meals, educational achievement, and school competition: Evidence from a randomized evaluation*, World Bank Policy Research Working Paper No. 3523 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Vuri, D. 2008. *The effect of availability and distance to school on children's time allocation in Ghana and Guatemala*, UCW Working Paper Series (Rome, UCW).
- Wydick, B. 1999. «The effect of microenterprise lending on child schooling in Guatemala», dans *Economic Development and Cultural Change*, vol. 47, No. 4, pp. 853-869.
- Yang, D. 2005. *International migration, human capital, and entrepreneurship: Evidence from Philippine migrants' exchange rate shocks*, Policy Research Working Paper Series, No. 3578 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Yap, Y.T.; Sedlacek, G.; Orazem, P.F. 2001. *Limiting child labour through income behaviour based income transfers: An experimental evaluation of the PETI programme in rural Brazil*, Mimeo.



# Annexes



## Annexe I. Mesurer le travail des enfants

344. Les progrès rapides de l'expansion des programmes spécifiques d'enquêtes sur les ménages et de l'adjonction de modules sur le travail des enfants aux autres modules signifient que le travail des enfants peut être mesuré avec toujours plus de précision. Qui plus est, étant donné que les offices nationaux de statistiques intègrent désormais le travail des enfants dans leurs efforts de collecte de données, il devient de plus en plus faisable d'observer l'évolution des niveaux du travail des enfants dans le temps.

345. Le Tableau 14, qui présente la liste des séries de données d'enquêtes compilées pour être intégrées dans la base de données relatives au travail des enfants du Programme UCW, illustre cette avancée. Comme on le voit, la base de données contient plus de 200 séries de données, provenant de 94 pays en développement; et pour 67 de ces pays, on dispose de données pour plus d'un point dans le temps. Mais 33 seulement de ces séries de données d'enquête – celles qui correspondent au Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC, mis au point par l'IPEC) – proviennent d'enquêtes menées spécifiquement sur le travail des enfants et contiennent un ensemble exhaustif d'information d'«étalonnage» sur le travail des enfants, comme on le verra ci-après. Bien que son champ soit très étendu, la base UCW n'est aucunement exhaustive, mais régulièrement de nouvelles séries de données d'enquêtes deviennent disponibles grâce à des opérations d'enquêtes menées continuellement.

346. Les enquêtes SIMPOC<sup>232</sup> menées sous l'égide de l'OIT, les enquêtes sur les ménages multi-applications de la Banque mondiale<sup>233</sup>, les enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS)<sup>234</sup> de l'UNICEF et les enquêtes nationales sur la population active figurent parmi les instruments les plus importants de collecte d'informations sur le travail des enfants dans les pays en développement. Les estimations concernant l'incidence du travail des enfants obtenues à partir de ces instruments font de plus en plus autorité, dans les pays concernés, pour observer les progrès accomplis dans le sens de l'éradication du travail des enfants au niveau national comme au niveau mondial<sup>235</sup>. Fondées sur des entretiens exhaustifs menés auprès d'un échantillon stratifié de ménages, ces enquêtes permettent d'obtenir des informations

<sup>232</sup> Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants de l'IPEC. Depuis son lancement, en 1998, ce programme a permis de soutenir plus de 250 enquêtes sur le travail des enfants, dont 56 de portée nationale. A cela s'ajoute à 80 enquêtes de collecte de données initiales et une centaine d'évaluations rapides ciblant des catégories spécifiques d'enfants au travail dans des aires géographiques déterminées.

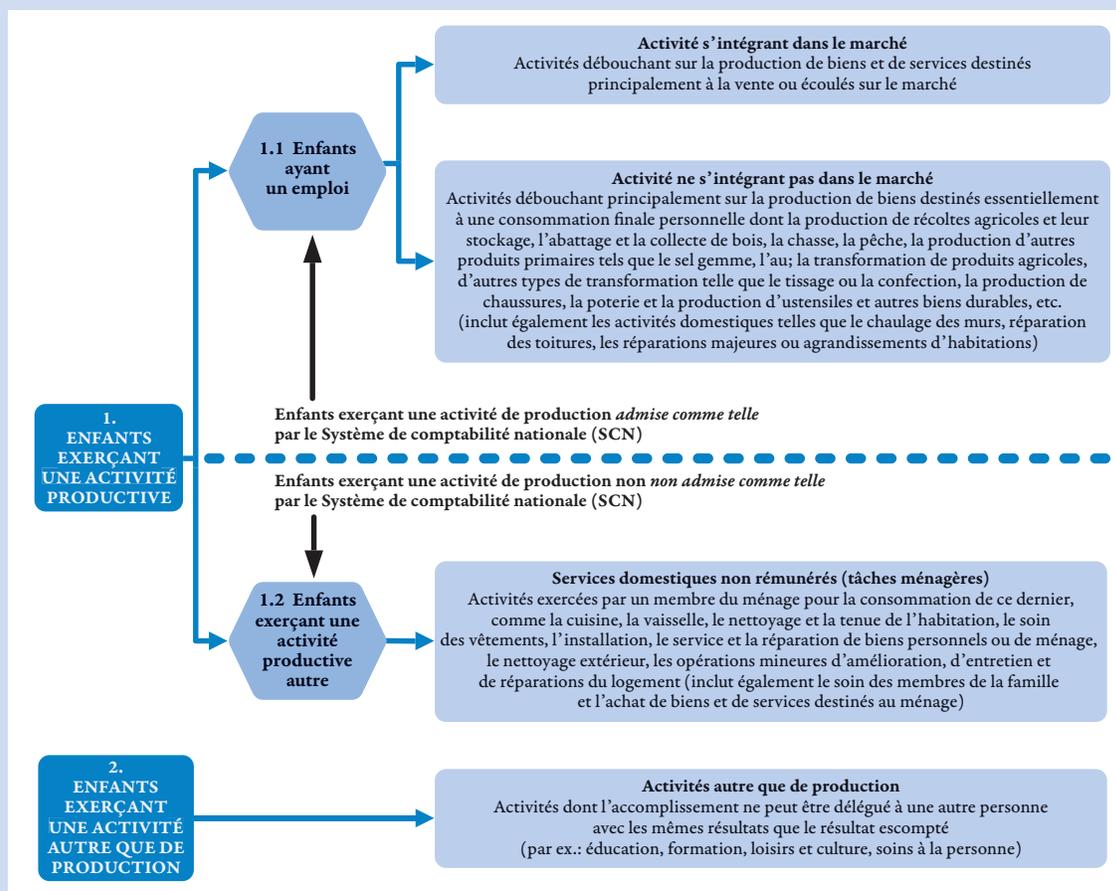
<sup>233</sup> Principalement, la Living Standards Measurement Study/Integrated Survey (LSMS) series et la Priority Survey (PS) series.

<sup>234</sup> Enquêtes par grappes à indicateurs multiples.

<sup>235</sup> Les données recueillies grâce au SIMPOC ont permis à l'OIT de publier des estimations mondiales et régionales du travail des enfants pour 2000 et 2004, années de référence, et de procéder à la première analyse jamais faite des tendances du travail des enfants sur la période 2000-2004. (BIT: *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée*, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, Conférence internationale du travail, 95<sup>e</sup> session, 2006, Rapport I (B), Genève, 2006.)

## Thème de discussion 16.

### Termes et instruments de mesure touchant au travail des enfants utilisés dans ce rapport



sur la nature et les caractéristiques fondamentales du travail des enfants ainsi que sur les liens entre le travail des enfants et tout un échantillon de variables contextuelles concernant le ménage et le milieu social.

347. Le champ couvert par les informations disponibles sur les caractéristiques du travail des enfants diffère considérablement d'un instrument d'enquête à l'autre. C'est le SIMPOC et d'autres enquêtes spécifiques qui procurent les informations de la plus grande profondeur. Les enquêtes menées dans le cadre du SIMPOC fournissent des informations sur la participation des enfants dans l'emploi et dans les autres activités productives, les premières étant ventilées selon le code d'activité à trois chiffres de la CITI<sup>236</sup> et celui de la CIP<sup>237</sup>, les secondes étant ventilées

<sup>236</sup> Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, rev. 3)

<sup>237</sup> Classification internationale type des professions (CIP) 88.

Le travail des enfants est un concept juridique plutôt que statistique, et les normes juridiques internationales qui le définissent constituent donc le cadre de référence nécessaire des statistiques du travail des enfants. Les trois principales conventions internationales sur le travail des enfants – la convention de l’OIT n° 138 (âge minimum d’admission à l’emploi ou au travail); la convention des Nations Unies sur les droits de l’enfant (CDE); et la convention de l’OIT n° 182 (sur les pires formes de travail des enfants) définissent ensemble les limites légales du travail des enfants et constituent la base légale de l’action nationale et internationale contre le travail des enfants.

Cependant, la traduction de ces normes légales générales en termes statistiques servant à des fins de mesures n’est assurément pas simple. Les normes juridiques internationales comportent un certain nombre de clauses de flexibilité à la discrétion des autorités nationales compétentes, en concertation (lorsqu’il y a lieu) avec les organisations d’employeurs et de travailleurs (en ce qui concerne, par exemple, la fixation de l’âge minimum ou le champ d’application). Cela veut dire qu’il n’existe pas de définition légale unique du travail des enfants dans tous les pays et, simultanément, qu’il n’existe pas non plus de norme statistique unique de mesure du travail des enfants adossée à la législation nationale dans tous les pays.

Il convient de garder ces limites à l’esprit et de concevoir que le présent rapport se penche d’abord sur le **travail des enfants** effectué par ceux qui ont moins que l’âge minimum général d’admission, fixé à 15 ans. Le rapport vise également les enfants plus âgés, de 15 à 17 ans, qui sont occupés à des travaux dangereux, encore que le caractère limité des données disponibles ne permette pas de traiter cette catégorie de manière exhaustive, comme on le voit plus loin, dans la partie 2.3.

La définition de la notion d’enfants dans l’emploi découle du Système de comptabilité nationale (SCN, rév. 1993),

cadre conceptuel qui fixe les règles statistiques internationales de mesure dans l’économie de marché. La définition recouvre et inclut les enfants actifs dans toutes les activités de production lucrative et dans certains types d’activités de production non lucrative, dont la production de biens pour l’usage personnel. Elle inclut le travail dans le secteur formel comme dans le secteur informel ainsi que le travail s’exerçant hors du cadre familial aussi bien que celui qui s’exerce dans ce cadre (voir diagramme).

Il convient de répéter que ce cadre conceptuel du travail des enfants n’est pas nécessairement en parfaite cohérence avec la définition que la législation de chaque pays donne du travail des enfants. Selon la convention n° 138, par exemple, les autorités nationales peuvent spécifier à titre temporaire à un âge minimum général inférieur à 14 ans. La convention énonce également que la législation nationale peut autoriser le travail ou l’emploi de personnes de 12 à 13 ans à des travaux «légers», qui ne soient pas susceptibles de porter atteinte à leur santé ou à leur développement ni de nature à porter préjudice à leur assiduité scolaire. Par conséquent, l’utilisation du concept d’enfants dans une situation d’emploi comme instrument de mesure du travail des enfants peut se traduire par une surestimation du travail des enfants dans certains contextes nationaux lorsqu’une dérogation pour les travaux légers existe.

Le rapport examine également **la situation des enfants occupés à d’autres activités** productives et, notamment, aux tâches ménagères, car il convient d’avoir présent à l’esprit que les normes juridiques internationales n’excluent pas a priori ces situations dans la comptabilisation de ce qui constitue le travail des enfants. Cependant, l’insuffisance des données disponibles et l’absence de critères reconnus de mesure du travail des enfants occupés à des tâches ménagères ne permettent pas de procéder à un examen approfondi de cette question.

par type de tâches ménagères. Les enquêtes menées dans le cadre du SIMPOC permettent également de recueillir des informations sur les accidents du travail et maladies professionnelles, l’intensité du travail (c’est-à-dire la durée du travail) le genre d’emploi (emploi rémunéré, travail au sein de la famille, travail indépendant, etc.) et l’exposition à des risques courants sur le lieu de travail. Dans certaines enquêtes SIMPOC, des modules spécifiques permettent d’étudier l’attitude de l’enfant lui-même à l’égard du travail et son expérience dans ce contexte.

348. L’instrument consistant en enquêtes à indicateurs multiples (MICS) mis au point par l’UNICEF comporte un module spécifique pour le travail des enfants, qui permet de collecter des données sur la participation des enfants à l’emploi et aux tâches ménagères du ménage. Mais au-delà du cadre (familial ou non) dans lequel le travail s’exerce, il ne procure pas beaucoup d’information sur la nature du travail accompli par les enfants, sa dangerosité et les accidents du travail ou maladies professionnelles qui en résultent. Le MICS ne prend pas en

Tableau 14. Disponibilité de données concernant l'emploi des enfants, par année de référence et par pays

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Afrique</b>																	
1. Angola				PS						MICS-2							
2. Bénin							PS				QUIBB				DHS		
3. Burkina Faso			PS									CW/IQ			SIMPOC		
4. Burundi							PS		MICS-2					MICS-3			
5. Cameroun					PS				MICS-2	PS					MICS-3	SIMPOC	
6. Cap-Vert										IES							
7. Centrafricaine, Rép.									MICS-2								
8. Tchad									MICS-2				DHS				
9. Comores									MICS-2								
10. Congo, Rép. Dem.									MICS-2								
11. Congo, Rép.									MICS-2					DHS			
12. Côte d'Ivoire							PS		MICS-2	LFS	IS				MICS-3		
13. Ethiopie							PS		MICS-2	LFS							
14. Gambie							IS		MICS-2		IS						
15. Ghana	LSMS						LSMS		SIMPOC			CW/IQ			MICS-3		
16. Guinée			LSMS														
17. Guinée-Bissau									MICS-2						MICS-3		
18. Kenya						PS	SIMPOC		MICS-2								
19. Lesotho									MICS-2								
20. Liberia									MICS-2		CW/IQ						
21. Madagascar																DHS	
22. Malawi									DHS	PS						SIMPOC	
23. Mali																	
24. Mozambique						IS											
25. Namibie								SIMPOC									
26. Niger									MICS-2								
27. Rwanda									MICS-2								
28. Sao Tomé et Principe-1									MICS-2								SIMPOC
29. Sao Tomé et Principe-2									MICS-2								
30. Sénégal-1									MICS-2								
31. Sénégal-2									PS								
32. Sénégal-3									MICS-2								
33. Sierra Leone									MICS-2								
34. Somalie																	
35. Afrique du Sud								SIMPOC									
36. Soudan									MICS-2								
37. Swaziland									MICS-2								
38. Tanzanie									LFS								
39. Togo-1									MICS-2								
40. Togo-2																	
41. Ouganda																	
42. Zambie									DHS		PS						
43. Zimbabwe									LFS								
									SIMPOC								

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Europe</b>																	
44. Albanie									MICS-2								
45. Bélarus														MICS-3			
46. Bosnie-Herzégovine															MICS-3		
47. Géorgie															MICS-3		
48. Macédoine, FYR									MICS-2								
49. Moldovie																	
50. Serbie																	
51. Portugal										SIMPOC							
<b>Amérique</b>																	
52. Argentine						IS							SIMPOC				
53. Belize										SIMPOC							
54. Bolivie-1								ECH	ECH								
55. Bolivie-2									MICS-2								SIMPOC
56. Brésil	PNAD	PNAD	PNAD	PNAD	PNAD	PNAD	PNAD	PNAD	PNAD								
57. Chili												SIMPOC					
58. Colombie-1									DHS	SIMPOC							GEIH
59. Colombie-2																	
60. Costa Rica																	
61. Rép. dominicaine																	
62. Equateur									SIMPOC	SIMPOC							
63. El Salvador										EHPM							
64. Guatemala									LSMS								
65. Guyana																	
66. Haïti																	
67. Honduras																	
68. Jamaïque																	
69. Mexique-1																	
70. Mexique-2	IES		IES		IES		IES		IES	IES	IES			IES	IES		
71. Nicaragua-1																	
72. Nicaragua-2									SIMPOC	LSMS							
73. Panama																	
74. Paraguay																	
75. Pérou			LSMS														
76. Venezuela							IS		IS	IS	IS						
<b>Asie</b>																	
77. Egypte																	
78. Iraq																	
79. Jordanie																	
80. Maroc																	
81. Syrie, Rép. arabe																	
82. Yémen							IES	HS									
83. Bangladesh																	
84. Bhoutan											SIMPOC						

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
85. Inde-1			NSSO					NSSO					NSSO				
86. Inde-2								DHS									
87. Népal					LSMS		LFS										
88. Pakistan								LFS									
89. Sri Lanka								SIMPOC									
90. Cambodge								IS		SIMPOC							
91. Indonésie																	
92. Mongolie-1																	
93. Mongolie-2																	
94. Philippines																	
95. Thaïlande																	
96. Timor Leste																	
97. Viet Nam-1																	
98. Viet Nam-2																	
99. Azerbaïdjan																	
100. Kazakhstan																	
101. Rép. Kirghize																	
102. Tadjikistan																	
103. Turquie																	
104. Ukraine																	
105. Ouzbékistan																	

Notes: <sup>a</sup> Priority Survey (PS); <sup>b</sup> Core Welfare Indicator Questionnaire (CWIQ); <sup>c</sup> Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB); <sup>d</sup> Multiple Indicator Cluster Survey (MICS); <sup>e</sup> Demographic and Health Survey (DHS); <sup>f</sup> National Labour Force Survey (LFS); <sup>g</sup> National Child Labour Survey (NCLS); <sup>h</sup> Living Standards Monitoring Study (LSMS); <sup>i</sup> Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) de l'IPEC; <sup>j</sup> Encuesta Continua de Hogares (ECH); <sup>k</sup> Integrated Survey (IS); <sup>l</sup> Pesquisa Nacional por Amostragem de Domicílios (PNAD); <sup>m</sup> Income/expenditure Household Survey (IES); <sup>n</sup> Indonesia Family Life Survey (IFLS); <sup>o</sup> Integrated Survey (IS) (not LSMS); <sup>p</sup> Enquete de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS); <sup>q</sup> Encuesta de Hogares de Propósitos Múltiples (EHPM); <sup>r</sup> Encuesta de Condiciones de Vida (ENCOVI); <sup>s</sup> Gran Encuesta Integrada de Hogares (GEIH); <sup>t</sup> Encuesta Permanente de Hogares (EPH); <sup>u</sup> National Sample Survey Organisation (NSSO); <sup>v</sup> Socio Economic Survey (SES). -1: première opération; -2: deuxième opération; -3: troisième opération

considération les enfants plus âgés, c'est-à-dire ceux de 15 à 17 ans, alors que ceux-ci le sont pas les normes juridiques internationales.

349. Avec son Enquête de mesure des conditions de vie (LSMS = Living Standards Monitoring Study) et son Questionnaire unifié des indicateurs de bien-être (QUIB), la Banque mondiale offre des instruments qui diffèrent des instruments standards en ce qu'ils ne contiennent pas de questions qui portent sur le travail des enfants en soi mais qui assurent la collecte d'informations sur les enfants qui travaillent grâce aux questions concernant les personnes actives en général. Par conséquent, les questions ne reflètent pas le caractère spécifique du travail des enfants; au contraire elles mesurent le travail chez les personnes de moins de 18 ans de la même manière qu'elles mesurent le travail chez les adultes.

350. Les autres méthodes d'enquête, comme les enquêtes sur la population active, les enquêtes sur les dépenses des ménages ou encore les recensements de la population nationale effectuée par les offices statistiques nationaux procurent des informations utiles sur le travail des enfants. Le champ couvert par les informations disponibles, cependant, varie considérablement d'un pays à l'autre et aussi dans le temps, excluant donc toute généralisation de leur contenu.

351. Les différences qui distinguent les diverses méthodes d'enquête les unes des autres a fait de la comparabilité des estimations concernant le travail des enfants entre les pays et dans le temps à l'intérieur des pays eux-mêmes. Ces différences signifient que sur les 67 pays pris en considération dans le Programme UCW, lorsque l'on dispose d'estimations pour plus d'un point dans le temps, on ne peut évaluer d'une manière fiable dans le temps que les tendances concernant 37 d'entre eux. Comparer les niveaux de travail des enfants entre les différents pays se révèle problématique pour la même raison, même lorsque l'on dispose d'estimations du travail des enfants pour la même année de référence.

352. Dans les estimations du travail des enfants, il existe des variations importantes imputables à la diversité des instruments d'enquête, y compris lorsque ces instruments d'enquête sont mis en œuvre sur les mêmes périodes de référence ou des périodes similaires<sup>238</sup>. La Figure 46 montre que les problèmes concernent en particulier les estimations de l'emploi des enfants – il y a beaucoup moins de variations dans les estimations qui concernent la scolarisation. Les principales incohérences concernent les groupes d'enfants qui effectuent un travail non rémunéré et familial et les enfants qui combinent école et travail. Ce n'est pas surprenant puisque c'est dans ces domaines que les différences de structuration des enquêtes ont le plus de conséquences alors que ces enquêtes tendent à appréhender un phénomène qui n'est pas très bien défini. L'étude montre que la structure du questionnaire, la saison au cours de laquelle est mené le travail de terrain et les caractéristiques de l'enquête contribuent à expliquer les différences constatées. Cependant, même en tenant compte de ces facteurs, une grande part de la différence dans les estimations d'une enquête à l'autre reste inexplicite.

353. Les problèmes liés à la comparabilité des enquêtes font ressortir la nécessité d'une plus grande standardisation dans les questions sur le travail des enfants dans les divers instruments utilisés pour les enquêtes. A l'heure actuelle, les questions sur le travail des enfants diffèrent d'un instrument à l'autre non seulement quant au degré de détail et à la phraséologie mais encore quant aux activités productives elles-mêmes qu'elles permettent de saisir. La résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants issue de la 18<sup>e</sup> conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) (voir thème de discussion 16) fournit un cadre de référence et une base conceptuelle commune pour la classification du travail des enfants et devrait donc constituer une référence centrale dans la conception des questions relatives aux activités des enfants. La standardisation des questions ne doit pas se faire, naturellement, aux dépens de questions autres, adaptées aux réalités spécifiques du pays concerné. Elle doit constituer une

<sup>238</sup> Guarcello et autres (2009); Grimsrud (2001).

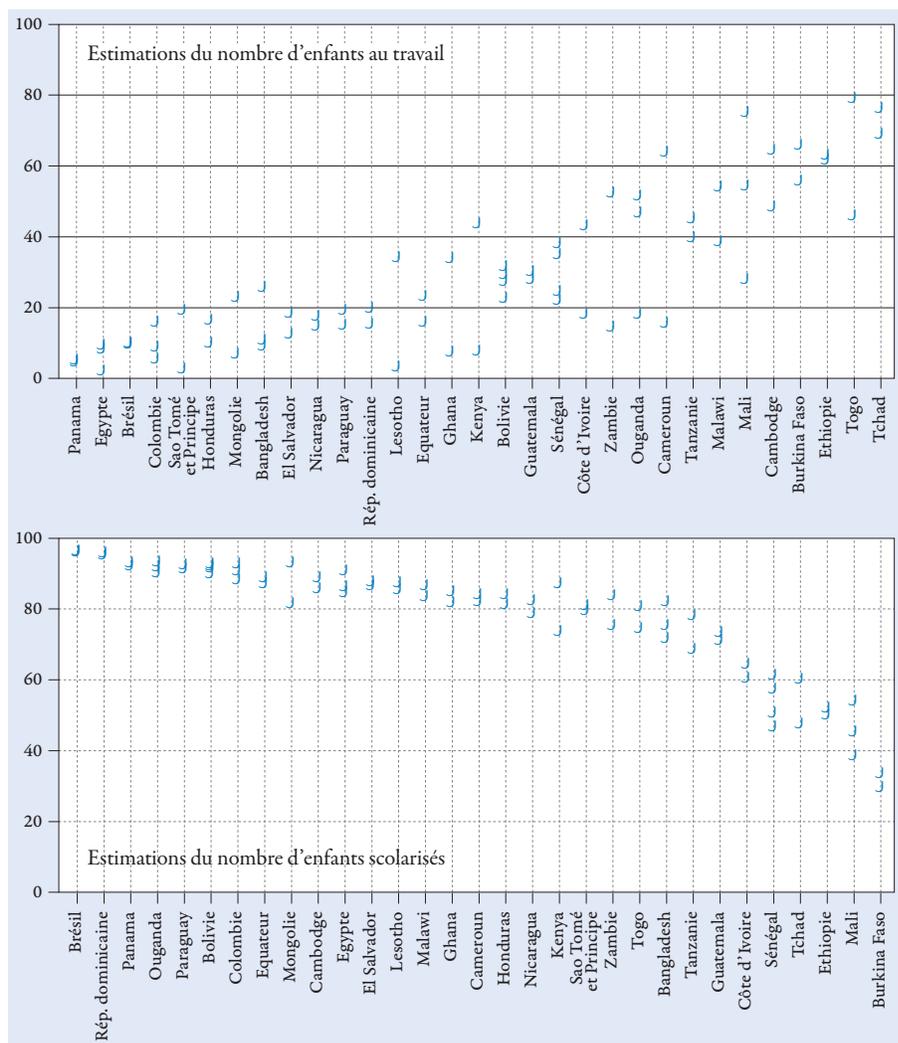


Figure 46. Variation des estimations du nombre des enfants au travail et des enfants scolarisés, groupe d'âge 10-14 ans

Source: Calculs effectués par l'UCW sur la base des enquêtes auprès des ménages susmentionnés.

qualité supplémentaire des enquêtes, ayant pour but de générer des données mieux adaptées pour le suivi, la conception de mesures d'intervention et la comparaison internationale.

354. Un degré plus élevé de cohérence est également nécessaire pour déterminer le moment de l'année le plus propice à la collecte de données et les interlocuteurs à qui poser les questions relatives au travail des enfants. Les estimations concernant le travail des enfants varient considérablement d'une saison de l'année à l'autre, si bien qu'il serait aberrant de faire des comparaisons sur des estimations se référant à des saisons différentes. Les réponses concernant le travail des enfants peuvent également varier considérablement en fonction de la personne du ménage à laquelle elles sont posées, facteur qui, lui aussi, limite considérablement la possibilité de comparaison entre des estimations basées sur des réponses provenant de membres différents du ménage.

355. Malgré les progrès accomplis dans le domaine de l'établissement de bases d'informations sur le travail des enfants, il subsiste encore des lacunes et des risques de distorsion dans les statistiques courantes. Les informations portant sur les pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux restent très lacunaires, ce qui entrave le déploiement d'interventions pourtant urgentes en direction des enfants concernés. Considérant que la plus grande partie du

Tableau 15. Pays; type d'enquête sur les ménages; millésime; période d'enquête sur le terrain; année scolaire

	Pays	Type d'enquête	Année	Période d'enquête sur le terrain	Année scolaire
AFRIQUE	Burundi	MICS-2	2000	avril-mai, 2000	septembre-juillet
		MICS-3	2005	octobre-décembre, 2005	septembre-juillet
	Cameroun	MICS-2	2000	juillet-août, 2000	septembre-juin
		MICS-3	2006	mai-juillet, 2006	septembre-juin
	Tchad	MICS-2	2000	mai-septembre, 2000	octobre-juin
		DHS	2004	juillet-novembre, 2004	octobre-juin
	Côte d'Ivoire	MICS-2	2000	juin-août, 2000	octobre-juin
		MICS-3	2006	août-octobre, 2006	octobre-juin
	Gambie	MICS-2	2000	mai-juin, 2000	septembre-juillet
		MICS-3	2006	janvier-mars, 2006	septembre-juillet
	Guinée-Bissau	MICS-2	2000	avril-mai, 2000	octobre-juillet
		MICS-3	2006	mai-juin, 2006	octobre-juillet
	Malawi	DHS	2000	juillet-novembre, 2000	janvier-novembre
		MICS-3	2006	juillet-novembre, 2006	janvier-novembre
	Sénégal	MICS-2	2000	mai-juillet, 2000	octobre-juillet
		DHS	2005	février-juin, 2005	octobre-juillet
	Sierra Leone	MICS-2	2000	avril-mai, 2000	septembre-juillet
		MICS-3	2005	octobre-novembre, 2005	septembre-juillet
Togo	MICS-2	2000	août-septembre, 2000	septembre-juin	
	MICS-3	2006	mai-juin, 2006	septembre-juin	
Ouganda	UNHS	2002-2003	mai 2002-avril 2003	février-décembre	
	UNHS	2005-2006	octobre 2005-avril 2006	février-décembre	
AMÉRIQUE	Bolivie	ECH	2008	—	février-novembre
		ECH	2000	novembre-décembre	février-novembre
	El Salvador	EHPM	2007	janvier-décembre	janvier-novembre
		EHPM	2001	juillet-décembre	janvier-novembre
	Guatemala	ENCOVI	2006	mars-septembre	mars-octobre
		ENCOVI	2000	juillet-décembre	mars-octobre
	Mexique	ENOE-MIT	2007	octobre-décembre	septembre-juin
		ENIGH	2000	août-novembre	septembre-juin
	Nicaragua	ENMV	2005	juillet-octobre	février-décembre
		ENMV	2001	mai-août	février-décembre
	Paraguay	EPH	2005	octobre 2005-février 2006	février-novembre
		EPH	1999	août-décembre	février-novembre
Venezuela	EHM	2005	2 <sup>e</sup> semestre	septembre-juillet	
	EHM	2000	2 <sup>e</sup> semestre	septembre-juillet	
ASIE	Inde	NSSO	2004	juillet 2004-juin 2005	avril-mars
		NSSO	1999-2000	juillet 1999-juin 2000	avril-mars
	Mongolie	LFS	2006-2007	juillet-décembre	septembre-juin
		NCLS	2002-2003	octobre 2002-septembre 2003	septembre-juin
	Viet Nam	HLSS	2006	juin-juillet, septembre-octobre	septembre-mai
		HLSS	2002	janvier-février, mai-juillet, août-décembre	septembre-mai

travail accompli par les filles reste invisible – soit parce que ce travail se trouve intrinsèquement dissimulé (comme c'est le cas du travail domestique) soit parce qu'il est délictueux (comme c'est le cas de l'exploitation sexuelle commerciale) – les statistiques courantes ne permettent pas, bien souvent, d'appréhender toute l'ampleur de l'activité des filles dans la population active comme au ménage. Dans les populations migrantes, le travail des enfants est extrêmement difficile à observer, si bien que les statistiques ont souvent tendance à le minorer. La plupart des enquêtes statistiques ordonnées par l'Etat ne permettent pas de saisir le travail effectué par des enfants de moins de 10 ans, alors que le travail des enfants commence souvent beaucoup plus tôt.

## Annexe II. Liste des enquêtes sur les ménages utilisées dans le rapport

### Afrique subsaharienne

*Bénin*, DHS 2006; *Burkina Faso*, Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE) SIMPOC 2006; *Burundi*, MICS-2 2000; MICS-3 2005; *Cameroun*, MICS-2 2000, MICS-3 2006, Troisième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM 3) SIMPOC 2007; *Tchad*, MICS-2 2000, DHS 2004; *Côte d'Ivoire*, MICS-2 2000, MICS-3 2006; *Ethiopie*, LFS 2005; *Gambie*, MICS-2 2000, MICS-3 2005; *Ghana*, MICS-3 2006; *Guinée-Bissau*, MICS-3 2006; *Madagascar*, Enquête Nationale sur les Travail des Enfants (ENTE) SIMPOC 2007; *Malawi*, DHS 2000, MICS-3 2006; *Mali*, Enquête Permanente Emploi Auprès des Ménages (EPAM) 2007; *Niger*, MICS-2 2000, DHS 2006; *Rwanda*, Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE), SIMPOC 2008; *Sénégal*, MICS-2 2000, DHS 2005; *Sierra Leone*, MICS-2 2000, MICS-3 2005; *Somalie*, MICS-3 2006; *Togo*, MICS-2 2000, MICS-3 2006, QUIBB 2006; *Ouganda* Enquête Nationale sur les Travail des Enfants (ENTE) 2002-2003, 2005-2006; *Zambie*, Labour Force Survey (LFS) 2005.

### Asie

*Iraq*, MICS-3 2006; *Syrie*, MICS-3 2006; *Yémen*, MICS-3 2006; *Bangladesh*, Bangladesh National Child Labour Survey (NCLS) SIMPOC 2002-2003, Annual Labour Force Survey (ALFS) 2005-2006, MICS-3 2006; *Cambodge*, Socio Economic Survey (CSES) 2003-2004; *Bosnie-Herzégovine*, MICS-3 2006; *Kazakhstan*, MICS-3 2006; *Turquie*, Child Labour Survey, SIMPOC 2006; *Inde*, NSSO 1993-1994 (rnd 50), NSSO 1999-2000 (rnd 55), NSSO 2004-2005 (rnd 61); *Mongolie*, National Child Labour Survey (NCLS) 2000, Labour Force Survey (LFS) 2002-2003 SIMPOC, LFS 2006-2007; *Viet Nam*, Living Standard Survey (VLSS) 1993, 1998, 2002, 2004, 2006.

### Amérique latine

*Bolivie*, Encuesta Continua de Hogares (ECH) 1999 2000 2002 2003-2004, 2005, Encuesta de Trabajo Infantil (SIMPOC) 2008; *Brésil*, PNAD 1992, 1993, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2001 (SIMPOC), 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008; *Colombie*, Encuesta de Trabajo Infantil (SIMPOC) 2001, Gran Encuesta Integrada de Hogares (GEIH) 2007; *Equateur*, Encuesta de Empleo, Desempleo, Subempleo y Empleo Infantil (SIMPOC) 2001, Encuesta de Empleo, Desempleo, Subempleo y Empleo Infantil 2004, (SIMPOC) 2006; *El Salvador*, Encuesta de Hogares de Propósitos Múltiples (EHPM) 2001, 2003 (SIMPOC), Encuesta de Hogares de Propósitos Múltiples (EHPM) 2005, 2006, 2007; *Guatemala*, ENCOVI

2000, ENCOVI 2006; *Honduras*, National Child Labour Survey 2002 (SIMPOC), Encuesta Permanente de Hogares de Propósitos Múltiples 2004, Encuesta Permanente de Hogares de Propósitos Múltiples (EPHPM) 2007 (SIMPOC); *Mexique*, ENIGH 2000, 1992, 1994, 1996, 1998, 2000, 2002, 2004, 2005, 2006, CLS 2007; *Nicaragua*, Encuesta Nacional de Trabajo Infantil y Adolescente (ENTIA) 2000 (SIMPOC), Encuesta Nacional de Hogares sobre Medición del Nivel de Vida (ENMV), 2001, 2005; *Paraguay*, Encuesta Permanente de Hogares (EPH) 1999, 2005; *Pérou*, Encuesta Nacional de Hogares Sobre Medición de Niveles de Vida (ENNIV) 2000, Encuesta Nacional de Trabajo Infantil (ENTI, SIMPOC) 2007; *Venezuela*, Encuesta de Hogares por Muestreo (EHPM), 1998, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006.

## Annexe III. Reflexions des économistes sur le travail des enfants

356. Nous tenterons ici simplement d'appréhender selon une approche qui ne soit pas technique et qui reste accessible au profane les idées générales concernant le travail des enfants qui se dégagent de la littérature économique. Il ne s'agit aucunement d'une étude exhaustive de la littérature économique. Le lecteur plus particulièrement intéressé par cette question pourra se référer aux ouvrages de Cigno et Rosati (2005) et Edmonds (2007).

357. Le postulat de l'optimisation individuelle à la base du raisonnement économique standard veut qu'en règle générale un individu fasse ce qui est le mieux pour lui-même. Par conséquent, en règle générale, une intervention publique doit être justifiée soit par l'efficacité soit par l'équité<sup>239</sup>.

358. La question devient plus compliquée si, comme on le suppose en règle générale en économie, l'enfant est sous l'autorité de ses parents. En ce cas, en effet, l'argument d'équité en faveur d'une intervention publique doit être qu'en fait la richesse n'est pas également distribuée entre les ménages ou à l'intérieur d'un même ménage, entre les parents et entre les enfants. Le premier argument est pertinent si l'on peut démontrer qu'un enfant sera mis au travail si et seulement si le ménage auquel il appartient est très pauvre. Le deuxième argument soulève un problème de difficulté conceptuelle, puisqu'il implique que les parents attachent moins d'importance que la société au bien-être de leurs propres enfants. C'est sans doute pour cette raison que la littérature théorique s'est attachée davantage à démontrer que les décisions parentales peuvent être inefficaces qu'à démontrer que les parents usent à leur propre avantage de leur pouvoir de décision prééminent<sup>240</sup>.

359. Basu et Van (1998) voient dans le travail des enfants la résultante de l'extrême pauvreté. Ils retiennent comme prémisse que ces ménages sont trop pauvres pour épargner, et que la consommation est répartie entre les parents et les enfants selon des échelles d'équivalence fixes. Ils retiennent également comme prémisse que, dans la production, le travail d'un adulte est parfaitement remplaçable par le travail d'un enfant (selon un rapport fixe qui est inférieur à un). Ces hypothèses de base particulièrement simplificatrices réduisent le problème consistant à définir le taux de rémunération d'un adulte par référence au taux de rémunération d'un enfant, ce qui simultanément assimile la question du remplacement de la main-d'œuvre infantine par de la main-d'œuvre adulte à celle de la définition du taux de rémunération de la main-d'œuvre adulte qui suffit à débarrasser le marché du travail de

<sup>239</sup> Lorsqu'il est question de travail des enfants, cependant, une autre considération s'ajoute. Etant donné que les jeunes enfants ne sont pas des individus disposant de leur libre arbitre, on ne doit pas considérer comme acquis que ceux qui prennent les décisions en leur nom agissent systématiquement au mieux de leurs intérêts. Lorsqu'un enfant a été enlevé où qu'il se trouve sous l'empire de personnes malveillantes, il est évident que ce qui va lui arriver n'est pas ce qu'il aurait choisi. La plupart – mais, malheureusement, pas toutes – les pires formes de travail des enfants rentrent dans cette catégorie.

<sup>240</sup> Manacorda (2006).

l'équivalent de cette main-d'œuvre. Il est supposé qu'il y a pour les parents un ordre de préférence lexicographique entre les variantes consommation /travail des enfants. Une option impliquant du travail des enfants est toujours préférable à une autre qui implique tout autant de travail des enfants mais procure moins en consommation. Le classement par ordre préférentiel des options impliquant une quantité différente de travail des enfants est déterminé d'abord et avant tout par le niveau de la consommation, à savoir s'il se situe en deçà ou au-dessus du seuil de subsistance. Si la consommation est au-dessus, une option n'impliquant pas de travail des enfants est toujours préférable à une autre qui en présente une certaine dose, indépendamment des niveaux de consommation des parents et des enfants. Si cette consommation est en deçà, une option impliquant plus de consommation est toujours préférable à une option qui en procure moins, indépendamment de la mesure dans laquelle les enfants travaillent. Par conséquent, si le ménage peut se débrouiller avec ce que les parents gagnent, ces derniers ne chercheront pas à faire travailler leurs enfants, même si cela leur procurait en retour, à eux-mêmes et à leurs enfants, un surcroît notable de consommation. Cependant, si le travail des enfants est nécessaire pour la survie du ménage, la consommation deviendra la considération absolue. A des taux de rémunération des adultes tels que les gains des membres adultes de la famille suffisent à l'entretien de celle-ci au dessus du seuil de subsistance ou à ce niveau, les enfants ne travaillent pas. A des taux de rémunération des adultes qui sont inférieurs à cela, les enfants travaillent à plein temps. Basu (2001) démontre que le marché de l'équivalent main d'œuvre adulte a jusqu'à deux équilibres possibles, l'un qui se caractérise par un taux de rémunération relativement élevé et où il n'y a pas d'enfants au travail, l'autre qui se caractérise par un taux relativement faible, où les enfants travaillent. Lorsque les deux types d'équilibre possibles existent, les ménages préféreront le second (qui leur procure des revenus plus élevés). Par voie de conséquence, on ne peut pas dire si le travail des enfants est économiquement efficace ou non.

360. Ceci explique pourquoi le travail des enfants se conforme effectivement à l'idée qu'il est une conséquence de la pauvreté. Mais le modèle ne se prête réellement qu'à une description de ce qu'il advient dans une situation d'extrême pauvreté. Le modèle ne tient pas compte, en particulier, de ce que font les enfants quand ils ne travaillent pas, ni de deux questions importantes, essentielles pour trancher la question de l'efficacité. La première de ces questions est de savoir s'il est avantageux pour les parents de financer l'éducation de leurs enfants par le crédit; la deuxième question est de savoir s'il ne serait pas préférable d'investir dans des actifs classiques. Baland et Robinson (2000) remédient à cela en reconnaissant que la capacité future de gain de l'enfant croît à raison du temps qu'il consacre à autre chose que de travailler. Lorsqu'ils prennent leur décision, les parents prennent en considération non seulement le niveau actuel de consommation de l'enfant mais aussi les possibilités de consommation future. Le choix des parents obéit à des contraintes budgétaires interdépendantes dans le temps, il y a deux autres restrictions. L'une tient à ce que l'épargne ne peut pas être négative parce que les marchés du crédit sont imparfaits. L'autre tient à ce que les parents peuvent prendre de l'argent à leurs enfants en les faisant travailler tant qu'ils sont encore jeunes mais ils ne peuvent plus le faire quand ceux-ci sont devenus adultes. Le modèle montre que le travail des enfants atteint un niveau élevé d'inefficacité dès lors que l'une de ces deux restrictions supplémentaires est contraignante.

361. L'hypothèse selon laquelle la capacité de gain futur de l'enfant croît en fonction du temps qu'il consacre à autre chose que de travailler peut trouver une justification possible dans le fait qu'une expérience prématurée du travail a des effets négatifs durables sur la santé de l'individu, donc sur le nombre d'années, ou sur le nombre de jours par an, que le futur adulte sera en mesure de travailler. Mais la santé d'un individu à l'âge adulte est également déterminée par la qualité de l'alimentation et la quantité de soins de santé dont il a bénéficié dans son existence. Si l'alimentation d'un enfant et les soins de santé dont il bénéficie sont fonction de ce qu'il gagne, parce que ses parents sont pauvres et non aucune capacité d'emprunter, il existe alors une autre solution, à travers laquelle une expérience précoce du travail peut améliorer la

capacité de gain à l'âge adulte; voir Smith (1999). Une autre justification possible serait que le temps consacré au travail étant enfant est du temps qui n'a pas été disponible pour l'éducation (mais il existe des arguments théoriques et des constats empiriques selon lesquels un enfant peut ne pas travailler et ne pas étudier non plus). Autre élément à garder présent à l'esprit, dans la plupart des formes de travail il y a une certaine mesure dans laquelle on apprend en faisant et, dans une économie à faible niveau de technologie, cela peut avoir plus de prix que l'éducation formelle. On peut donc se demander si la somme algébrique de tous ces effets sera positive ou négative. D'un autre côté, le travail à un âge très précoce peut engendrer un préjudice, directement ou indirectement, à travers son incidence négative sur la santé et la capacité de gain futures. Bommier et Dubois (2005) montrent que, en ce cas, le travail des enfants s'avère contreproductif, y compris lorsque les parents ont librement accès au crédit.

362. Cigno et Rosati (2005, Ch. 2) replacent ces diverses contributions à la théorie dans un modèle relativement général. Les parents sont censés tirer profit de leur propre consommation – présente et future – comme de celle de leurs enfants, comme on l'a vu dans Baland et Robinson (2000). Mais à ce stade, l'éventail des choix est l'expression non seulement des opportunités économiques offertes par le marché, comme dans cet article, mais aussi des opportunités offertes par la technologie de la formation du capital humain, comme dans Cigno et Rosati (2000), et de l'existence, éventuellement de normes familiales s'appliquant d'elles-mêmes, comme dans Cigno (1993, 2006a). Les impératifs découlant de la subsistance s'ajoutent comme des contraintes supplémentaires plutôt que d'être subsumées dans le classement des préférences, comme dans Basu et Van (1998). Selon les éléments d'actif, le nombre d'enfants dans le ménage, le salaire et les taux d'intérêt, ces contraintes supplémentaires peuvent restreindre ou non l'éventail des choix. Selon la combinaison de contraintes qui s'avère contraignante, les enfants peuvent travailler à plein temps, combiner travail et étude ou étudier à plein temps. Si l'accès à l'éducation ou au travail présuppose des coûts fixes, il est également possible que les enfants ne feront rien. Les marchés du crédit et des éléments d'actif jouent un rôle crucial. Si les parents sont libres d'emprunter ou d'acheter des éléments d'actif, dans la mesure où les contraintes de subsistance ne sont pas prééminentes, ils investiront dans l'éducation de leurs enfants jusqu'au point où le rendement marginal est égal au facteur d'intérêt. Si le facteur d'intérêt est assez bas, les enfants étudieront à plein temps. S'il est assez élevé, les enfants travailleront à plein temps. A des valeurs intermédiaires, les enfants combineront travail et étude. Quel que soit le cas, l'attribution sera efficace. Si cela implique un certain degré de travail des enfants, il en sera ainsi jusqu'à un niveau d'efficacité.

363. Si les parents se trouvent effectivement limités quant aux sommes d'argent qu'ils peuvent emprunter ou aux éléments d'actif qu'ils peuvent acquérir, les enfants travailleront soit à plein temps ou autant de temps qu'il faut pour que le taux marginal de substitution de leur consommation actuelle par leur consommation future atteigne le rendement marginal de l'éducation. Ce peut être moins ou plus que ce qu'ils n'auraient fait autrement, mais c'est inefficace de toute façon. Comme dans Baland-Robinson, le travail des enfants peut atteindre un niveau inutilement élevé si les parents ne peuvent emprunter sur le marché, ou si les enfants ne peuvent pas emprunter auprès des parents autant qu'ils l'estimeraient avantageux. La deuxième de ces éventualités sera moins probable s'il existe une constitution de la famille<sup>241</sup>, parce que les parents sont alors obligés de subvenir aux besoins de leurs enfants tant qu'ils sont jeunes, et les enfants sont tenus de subvenir aux besoins de leurs parents, tout au moins jusqu'à un certain niveau, quand ils sont âgés. Le travail des enfants restera d'un niveau si faible qu'il sera inefficace tant que les parents ne pourront pas investir dans des éléments d'actif conventionnels autant qu'ils le trouveraient avantageux. Cette possibilité, qui n'a pas été envisagée par

<sup>241</sup> La question a été abordée pour la première fois par Cigno (1993), qui a montré que, bien qu'un contrat entre un adulte et un enfant ne soit pas exécutable par des voies de droit, les mêmes effets peuvent être générés par une «constitution familiale». Rosati (1996) étend le modèle en introduisant de l'incertitude. Cigno (2006a) montrent qu'une constitution familiale peut être une preuve de renégociation.

Baland-Robinson, est une possibilité beaucoup plus lointaine dans un pays en développement, où d'importantes couches de la population n'ont pas les compétences nécessaires pour faire des investissements financiers et où les seuls éléments d'actif qui valent la peine d'être acquis, la terre, ne se trouve pratiquement jamais sur le marché.

**364.** L'allocation domestique de ressources sera inefficace également si l'une ou l'autre des contraintes de subsistance devient prééminente. Par exemple, les parents ne seront pas en mesure d'investir dans le capital humain représenté par leurs enfants, ou bien dans des éléments d'actifs conventionnels, autant qu'il serait avantageux de le faire parce que cela entraînerait un abaissement de leur consommation courante en deçà de leur niveau de subsistance. Pire encore, les contraintes de subsistance peuvent ne pas être compatibles avec les autres contraintes. Si les contraintes de subsistance ne peuvent pas être satisfaites même lorsque les enfants travaillent à plein temps, il y a alors que deux possibilités. L'une est de céder certains enfants comme esclaves. L'autre consiste, pour les parents eux-mêmes, à s'engager dans une servitude pour dettes. Le travail en servitude pour dettes et l'esclavage sont illégaux où que ce soit, mais ces pratiques perdurent néanmoins dans de nombreuses régions du monde (voir Nations Unies (1998) et Bales (1999)).

**365.** Dessy et Pallage (2005) poussent même le raisonnement plus loin en montrant que ces formes de travail des enfants peuvent être le résultat de décisions d'optimisation de la part de parents bien informés alors même que les contraintes de subsistance ne sont pas prééminentes. En d'autres termes, des parents altruistes peuvent envoyer leurs enfants accomplir ce genre de travail en sachant pertinemment quels en seront les conséquences pour la santé physique et morale de leurs enfants, alors même qu'il n'y a aucune nécessité absolue pour cela. L'argument est essentiellement qu'il pourrait y avoir un équilibre de marché tel que le taux de rémunération des pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux est assez élevé pour que le «travail ordinaire d'un enfant» compense les conséquences négatives.

**366.** Le rôle des prix relatifs, en particulier des taux de rémunération des enfants et du prix de l'éducation, dans les modèles que nous venons de passer en revue, est une question qui mérite qu'on s'y attarde, car les décideurs peuvent influencer sur les prix à travers la taxation indirecte ou le subventionnement. Dans Basu et Van (1998), le seul prix qui compte c'est la rémunération des adultes. Si cette rémunération est assez élevée pour maintenir toute la famille au-dessus du seuil de subsistance, il n'y aura pas de travail des enfants quel que soit le taux de rémunération de ce travail et le prix de l'éducation. Chez Baland et Robinson (2000), au contraire, le taux de rémunération du travail des enfants importe. Une réduction de ce taux entraînera à la fois un resserrement des liquidités et des contraintes pour les parents. Par conséquent, le travail des enfants s'élèvera jusqu'à son niveau d'inefficience ou bien, s'il avait déjà atteint ce niveau, il s'élèvera encore plus. Chez Cigno et Rosati (2005), une réduction soit du taux de rémunération des enfants soit du prix de l'éducation a pour effet d'accroître le rendement marginal de l'éducation. Si la famille n'a pas suffisamment accès au crédit, cependant, toute baisse du taux de rémunération du travail des enfants a également pour effet un resserrement des contraintes sur les liquidités. Par conséquent, cela rend l'investissement dans l'éducation plus profitable, mais cela le rend également impossible pour un certain nombre d'enfants de familles pauvres, qui ne peuvent pas couvrir le coût de leur éducation par un travail à temps partiel. Chez Dessy et Pallage (2005), il y a deux taux de rémunération du travail des enfants, l'un pour le travail des enfants ordinaire et l'autre, plus élevé, pour les pires formes de ce travail. À l'équilibre, une baisse du premier est associée à une plus forte incidence du second, et inversement.

**367.** L'incertitude et une information asymétrique peuvent jouer un rôle important dans la détermination du travail des enfants. La raison pour laquelle des parents qui sont dépourvus d'éléments d'actif ne peuvent financer l'éducation de leurs enfants à crédit c'est que, en fait, pour des raisons de mentalité, de danger et de malchance, le risque associé à cette forme d'investissement est en général impossible à assurer. La connexion théorique entre contraintes

de crédit et bouleversements non assurés dans un modèle simple, sans enfants et sans travail des enfants, est bien comprise au moins depuis Deaton (1992). Les ménages réagissent à ce qu'ils considèrent comme une baisse temporaire de leurs revenus soit en empruntant soit en prélevant sur leurs éléments d'actif, mais ils ne peuvent pas le faire indéfiniment. Après une série d'épreuves handicapantes, la capacité du ménage de tirer sur son épargne s'épuise, et sa consommation s'écroule brutalement. Si les enfants sont autorisés à travailler, cependant, il y a alors une deuxième ligne de défense. En l'absence d'éléments d'actif sur lesquels tirer ou que l'on peut utiliser à titre de nantissement, les parents peuvent réagir à une épreuve handicapante non assurée (soutien de famille gravement malade; récolte désastreuse) en faisant travailler les enfants. En fait, comme le rendement du travail des enfants est moins incertain que le rendement de l'éducation, les parents peuvent voir leurs enfants comme une forme d'assurance, et avoir plus d'enfants qu'ils n'en auraient autrement précisément pour cette raison. Suivant ce raisonnement, Jacoby et Skoufias (1997) montre que la volatilité du revenu non assuré est un facteur incitatif non seulement de la fertilité mais aussi du travail des enfants. Admettant que la possibilité de retour à l'éducation est aléatoire, et que le risque associé n'est pas assurable, Pouliot (2006) montre que le travail des enfants peut atteindre son niveau maximum d'inefficience dans le modèle de Baland Robinson même si les contraintes sur l'épargne et sur la transmission (dévolution d'éléments d'actif aux enfants adultes) ne sont pas prééminentes.



